



RAPPORTS

DU COMITÉ

DE L'ASSOCIATION DES ARTISTES DRAMATIQUES.

RAPPORTS

DU COMITÉ

DE L'ASSOCIATION DES ARTISTES DRAMATIQUES.

COLLECTION

DES RAPPORTS

FAITS PAR M. SAMSON,

SOCIÉTAIRE DE LA COMÉDIE-FRANÇAISE, PREMIER VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ

DE L'ASSOCIATION

DE SECOURS MUTUELS

ENTRE LES

ARTISTES DRAMATIQUES

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

(ORDONNANCE ROYALE du 17 Février 1848).

ANNÉES 1840 A 1851.

PARIS,

TYPOGRAPHIE DE JULES-JUTEAU, RUE SAINT-DENIS, 341.

1851.


BIBLIOTHECA BODLEIANA
DOMINUS ILLUMINATIO MEA

AVANT-PROPOS.

Les douze Rapports que nous publions sont l'histoire complète de l'Association des Artistes dramatiques depuis son origine jusqu'à ce jour.

C'est au mois de mars 1840 que cette Association a été fondée par M. Taylor, auquel s'étaient adjoints MM. Samson, Albert, Régnier, Fontenay, Raucourt, Bocage, Leménil et Singier. A l'occasion d'un précédent et infructueux essai de ce genre, la perception d'une cotisation personnelle de 5 fr. avait produit un total de 500 fr. qui, réuni à une somme de 1,000 fr. donnée par M. Taylor et à d'autres dons moins considérables, formèrent le premier fonds de la Société. C'est chez M. Taylor que furent discutés les statuts qui devaient la régir; là fut signé l'acte notarié qui la constituait; là se sont réunis, depuis sa création, les Comités successivement élus par l'Assemblée générale des Sociétaires annuellement convoquée : en un mot, la demeure de M. Taylor a été le berceau, elle est encore aujourd'hui

l'asile fidèle de cette pieuse, salutaire et heureuse institution.

Après en avoir vu le point de départ, on sera peut-être curieux d'étudier ses conditions d'existence, sa marche progressive, les causes de sa prospérité. Le nombre des Sociétaires ne paraîtra pas répondre au chiffre considérable de la recette (*) et deviendra ainsi une preuve irrécusable de la bonne administration des Comités, de leur active vigilance, de leur persévérante application à créer de nouveaux moyens de recette pour la Caisse commune.

L'Association, à l'époque où elle fut régulièrement constituée, c'est-à-dire en mars 1840, possédait un capital de 3,000 fr. produisant une rente de 137 fr. 50 c. Onze ans viennent de s'écouler et, après avoir dépensé en secours de toute espèce une somme de 117,608 fr. 19 c., elle est propriétaire d'un capital de 688,829 fr. 18 c. produisant une rente de 22,012 fr.

En 1848, une ordonnance royale a reconnu l'Association comme établissement d'utilité publique, sous la dénomination d'*Association de Secours mutuels entre les Artistes dramatiques*. L'ordonnance, insérée au Bulletin des Lois, porte la date du 17 février ; elle est signée *Louis-Philippe* et contresignée *Duchâtel* : les statuts qui y sont annexés, après avoir été approuvés par le Conseil d'État, ont été visés par *M. Ledru-Rollin*, ministre de l'Intérieur.

Cette ordonnance autorise, dix ans après sa publication, c'est-à-dire à partir du 17 février 1858, la création de

(*) On évalue à 6,000 à peu près le nombre des Artistes dramatiques français et le chiffre actuel des Sociétaires n'est que de 2,500.

pensions viagères de 200 et 300 fr. jusqu'à concurrence des trois quarts des revenus de la Société. On peut, par le chiffre du revenu actuel, présager l'importance du chiffre des pensions qui seront payées dans sept ans par la caisse de l'Association.

Si le lecteur est surpris qu'une institution, dont les services attestent la nécessité, n'ait pu rallier encore la moitié des Artistes dramatiques, il sera charmé de voir que le zèle a suppléé au nombre : les nobles dévouements, les actions généreuses se presseront sous ses regards et, sans doute, appelleront toutes ses sympathies.

Trois associations sont, pour ainsi dire, issues de la nôtre. Assises sur les mêmes bases, elles ont eu le même fondateur : la même prospérité les attend. Deux d'entr'elles ont déjà conquis une brillante fortune ; la troisième est d'une date trop récente pour que ses progrès puissent être cités.

Les comités des quatre associations créées par M. Taylor, réunis aux comités de la société des Auteurs dramatiques et des Gens de lettres, ont fondé l'*Association des Lettres et des Arts*. S'il s'agit d'une grave question qui intéresse une ou plusieurs des sociétés, tous les comités se rassemblent pour se prêter un mutuel secours. Ils discutent et arrêtent en commun les moyens d'arriver au résultat qu'ils se proposent et qu'ils atteignent plus sûrement par une action collective. Ainsi toutes ces associations sont jointes par un lien de confraternité qui accroît la force de chacune d'elles.

Les lettres et les arts, en se préoccupant activement de

leurs propres misères, en se liguant généreusement pour les soulager, et plus tard, peut-être, les prévenir, ont donné un utile et noble exemple à toutes les professions, à toutes les industries, en un mot à la société tout entière. Sera-t-il suivi? Nous en doutons. Les institutions qu'ils ont fondées reposent sur des idées qui ont le tort d'être simples, praticables et pratiquées. La réalité n'a jamais le charme du rêve, et l'on ne se passionne guère que pour les utopies.

SAMSON,

Vice-Président du Comité de l'Association

des Artistes dramatiques.

30 *juin* 1851.

ASSOCIATION DES ARTISTES DRAMATIQUES.

ORDONNANCE [1]

Paris, le 17 février 1848.

LOUIS-PHILIPPE, etc.

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur;

Notre Conseil d'État entendu,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. L'Association de secours et de prévoyance formée à Paris (Seine) en 1840 sous le nom d'***Association de Secours mutuels entre les Artistes dramatiques***, est reconnue comme établissement d'utilité publique.

2. Sont approuvés les statuts de cette association, tels qu'ils sont consignés dans l'acte annexé à la présente ordonnance.

3. Le règlement d'administration intérieure de l'Association sera soumis à l'approbation de notre ministre de l'intérieur; il ne pourra déroger en rien auxdits statuts.

4. Pourra être révoquée l'autorisation résultant de l'article 1er, en cas de violation ou de non-exécution des statuts par nous approuvés.

5. Notre ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance, qui sera insérée au Bulletin des lois.

Au palais des Tuileries, le 17 février 1848.

Signé : LOUIS-PHILIPPE.

Par le Roi : ***le Ministre Secrétaire d'État au département de l'intérieur,***

Signé : DUCHATEL.

(1) L'ordonnance qui reconnaît l'Association des Artistes Dramatiques comme établissement d'utilité publique, est insérée au Bulletin des lois sous le Numéro 22,760.

STATUTS

DE L'ASSOCIATION DE SECOURS ET DE PRÉVOYANCE

FORMÉE A PARIS, SOUS LE NOM

D'ASSOCIATION DES ARTISTES DRAMATIQUES.

§ 1er. — NATURE ET OBJET DE L'ASSOCIATION.

ART. 1er. Une Association de secours et de prévoyance est établie entre les Artistes dramatiques français.

2. Cette Association a pour objet :

1° De distribuer des secours aux artistes faisant partie de l'Association;

2° De créer des pensions dont les bases et conditions seront ci-après fixées.

3. L'Association prendra le titre d'*Association de Secours mutuels entre les Artistes dramatiques*.

4. Le siége de l'Association est établi à Paris.

§ 2. — COMPOSITION DE L'ASSOCIATION.

5. Sont aptes à faire partie de l'Association, tous les Artistes dramatiques français de l'un ou de l'autre sexe, exerçant ou ayant exercé leur profession pendant trois ans au moins.

6. Pour devenir membre de l'Association, tout artiste doit

1° Signer son adhésion aux présents statuts;

2° Acquitter un droit d'admission fixé à trente francs.

7. Pour les artistes engagés dans la carrière théâtrale depuis moins de cinq ans, le droit d'admission sera réduit et calculé seulement à raison de six francs par chaque année écoulée depuis leur premier engagement.

8. Tout associé est tenu d'acquitter exactement, en outre du droit d'admission, une cotisation de cinquante centimes par mois.

9. Si un associé laisse écouler deux années sans payer ses cotisations mensuelles, il cessera de faire partie de l'Association, et ce de plein droit, sans qu'il soit besoin d'aucun acte de mise en demeure, et par la seule échéance du terme.

Toutefois, le comité d'administration sera juge des causes qui auront empêché un membre de remplir ses engagements envers l'Association, et il pourra, s'il y a lieu, le relever de la déchéance.

10. L'associé relevé de la déchéance ne pourra néanmoins rentrer dans l'Association, qu'en acquittant toutes les cotisations arriérées.

11. L'associé non relevé de la déchéance ne pourra rentrer dans la Société qu'en acquittant de nouveau le droit d'admission, et il n'y prendra rang que du jour de sa rentrée.

12. Ne pourra faire partie de l'Association aucun artiste ayant subi une peine afflictive ou infamante, ou un emprisonnement d'un an et plus pour crimes et délits compris dans le chapitre II, titre II, livre 3 du Code pénal.

Sera exclu tout membre qui serait condamné à des peines énoncées au paragraphe précédent.

13. Les sociétaires qui auront cessé de faire partie de l'Association, par suite d'exclusion, de déchéance, de démission, ainsi que les héritiers des sociétaires décédés, ne pourront exercer, en aucun cas, contre l'Association, aucune répétition à raison des sommes par eux versées dans le caisse de la Société, à laquelle lesdites sommes demeureront définitivement acquises.

§ 3. — ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION.

14. L'Association est administrée par un comité composé :

1° De M. le baron *Taylor*, fondateur;

2° Et de vingt-cinq hommes, membres de la Société, et nommés par l'assemblée générale, au scrutin secret et à la majorité relative des voix.

15. Le comité se renouvelle chaque année par cinquième.

La voix du sort détermine les quatre premières séries sortantes; les membres sortiront ensuite d'après l'ordre d'ancienneté de leur série.

Les membres sortants sont indéfiniment rééligibles.

16. Quant aux vacances qui pourraient survenir dans le comité, par suite de décès, démission, ou pour toute autre cause, il pourra y être pourvu provisoirement par le comité, et définitivement par l'assemblée générale, lors de sa première réunion.

Toutefois, si le comité se trouvait réduit à moins de treize membres, de même que dans le cas de démission de la totalité des membres composant le comité, une assemblée générale extraordinaire devra être convoquée pour procéder, soit à son renouvellement intégral, soit au renouvellement partiel.

Les membres nommés par suite du renouvellement partiel ne le seront que pour le temps pendant lequel seraient restés en fonctions les membres qu'ils seront appelés à remplacer.

17. Le comité nomme dans son sein :

Un président,
Trois vice-présidents,
Et quatre secrétaires.

La durée des fonctions du bureau est d'une année.

18. Le comité s'assemble une fois par semaine.

19. Le comité statue :

1° Sur la validité des demandes d'admission;

2° Sur les déchéances encourues par les sociétaires;

3° Sur les demandes de secours et de pensions;

4° Il nomme des agents délégués dans les départements et à l'étranger, pour les intérêts de la Société;

5° Il dresse les budjets et arrête les comptes;

6° Il accepte les dons et legs faits à l'Association, et la représente dans tous les actes de la vie civile qu'elle est appelée à faire.

Il prend toutes les mesures qu'il jugera nécessaires dans l'intérêt des sociétaires, et il délibère sur tout ce qui concerne le bon ordre et la bonne administration de la Société.

20. Les délibérations du comité sont prises à la majorité des voix des membres présents.

En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

21. Pourra être déclaré comme démissionnaire, tout membre du comité qui aura manqué à trois séances consécutives, sans motifs reconnus légitimes par le comité.

Cette démission sera prononcée par le comité; mais elle ne pourra l'être qu'à la majorité des voix des membres du comité présents et non présents.

§ 4. — ASSEMBLÉES GÉNÉRALES.

22. Il y aura chaque année une assemblée générale des sociétaires.

Le nombre des sociétaires convoqués ne pourra excéder cinq cents.

Le mode de convocation sera déterminé par le règlement d'administration intérieure.

Cette assemblée aura lieu pendant les vacances théâtrales, du 15 avril au 15 mai.

23. Des assemblées générales extraordinaires pourront être convoquées,

1° Lorsque le comité en aura reconnu la nécessité;

2° Dans le cas prévu par le paragraphe deuxième de l'article 16 ci-dessus.

Dans ce dernier cas, l'assemblée générale extraordinaire pourra être convoquée par le président du comité.

24. Le président, les vice-présidents et les secrétaires du comité d'administration exercent respectivement ces mêmes fonctions aux asssemblées générales.

25. Dans sa séance ordinaire, l'assemblée générale procède au remplacement des membres sortants du comité, et pourvoit aux vacances survenues dans le comité, pour quelque cause que ce soit.

Chaque année, le comité fait à l'assemblée générale un exposé de l'état de la Société; il rend compte de ses opérations, des recettes et dépenses, et de l'état du fonds social. Ce compte doit être affirmé par l'agent trésorier responsable, vérifié et certifié par le comité d'administration, et visé par le président et l'un des secrétaires; il doit toujours être adressé à M. le ministre de l'intérieur.

§ 5. — RESSOURCES ET COMPTABILITÉ.

26. Les ressources de la Société se composent :

1° Du droit d'admission;

2° Des cotisations mensuelles payées par les sociétaires;

3° Des intérêts des capitaux placés;

4° Du produit des bals, concerts, représentations et fêtes donnés au profit de l'Association;

5° Des dons, legs et autres libéralités qu'elle pourra être autorisée à accepter.

27. Afin de former le fonds de dotation de l'Association, toutes les recettes de l'année seront capitalisées et employées en acquisition de rentes sur l'État.

Les intérêts des fonds placés sont seuls à la disposition du comité, pour être distribués en secours et pensions.

28. Toutes les recettes sont effectuées par un trésorier.

Ce comptable fournit un cautionnement dont le montant est déterminé par le comité d'administration, qui fixera également le mode des écritures et de la comptabilité.

29. Les dépenses sont liquidées par le comité et payées par le trésorier, sur un mandat du président.

30. Dans le mois de novembre de chaque année, le comité dresse le budjet des recettes et dépenses de l'année suivante.

Dans le mois de mars, le compte de l'année expirée est rendu au comité par le trésorier.

§ 6. — DES SECOURS ET PENSIONS.

31. L'Association des Artistes dramatiques s'interdit de faire aux sociétaires aucun prêt avec ou sans intérêts.

32. N'auront droit aux secours et pensions de l'Association et aux avantages qu'elle procure, que les sociétaires qui en font partie.

Toutefois, dans des cas rares et exceptionnels, dont le comité sera juge, il pourra être accordé des secours aux père, mère, veuve et enfants des sociétaires décédés.

33. Dix ans après la publication de l'ordonnance royale autorisant les présents statuts, il sera créé des pensions viagères jusqu'à concurrence des trois quarts des revenus de la Société; l'autre quart sera employé en secours, d'après le règlement intérieur arrêté par le comité.

Ces pensions seront de deux cents ou trois cents francs chacune, suivant les années de service des titulaires, ainsi qu'il va être expliqué.

Ces pensions seront distribuées aux sociétaires d'après l'ordre de leur inscription dans la Société.

34. Auront droit à une pension dans la proportion ci-après indiquée, ceux qui auront fait partie de la Société depuis dix ans au moins, et auront payé exactement leur cotisation.

La pension de trois cents francs sera accordé à ceux qui auront exercé pendant quarante ans et auront soixante ans d'âge.

Celle de deux cents francs sera acquise après trente ans d'exercice, et à l'âge de cinquante ans.

35. Les pensions ainsi créées, devenant libres par suite du décès des titulaires, ou pour toute autre cause, passeront succcessivement, au fur et à mesure des extinctions, sur la tête des sociétaires venant ensuite d'après leur numéro d'ordre dans ladite Société, et réunissant les conditions ci-dessus pour être pensionnaires.

Le sociétaire appelé par son numéro d'ordre à faire partie des pensionnaires, mais n'ayant pu profiter de cet avantage comme ne réunissant pas alors les conditions ci-dessus stipulées, aura droit, lorsqu'il réunira les mêmes conditions, à la première pension devenue vacante, et ce par préférence à ceux dont l'entrée dans ladite Société serait postérieure.

36. Les titulaires des pensions resteront membres de la Société, et continueront de payer la cotisation mensuelle.

37. Toute cession de pension à des tiers est interdite; la Société ne s'engage pas à en acquitter les arrérages en des mains autres que celles des titulaires.

38. Les secours donnés jusqu'à ce jour sous le titre de *pensions* par le comité pourront être maintenus sous les conditions de leur institution.

Jusqu'à l'expiration de dix ans, à courir du jour de l'ordonnance royale, le comité aura la faculté d'accorder de nouvelles pensions, sous les conditions qui régissent les pensions actuelles.

§ 7. — DISPOSITIONS TRANSITOIRES.

39. Les membres du comité d'administration actuellement en foncti ns continueront d'en faire partie jusqu'à leur renouvellement, conformément au mode établi par l'article 15 ci-dessus; il ne sera pourvu, dans la prochaine assemblée générale qui aura lieu pendant les vacances théâtrales de 1848, qu'à la nomination d'un nombre de membres suffisant pour

remplacer les membres sortis ou devant sortir à cette époque du comité actuellement existant.

40. Il sera dressé par le comité un règlement intérieur.

Ce règlement sera soumis à l'approbation de M. le ministre de l'intérieur.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

41. Aucune modification aux présents statuts ne sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale, qu'autant qu'elle aura été présentée par le comité.

Ces modifications devront être approuvées par ordonnance royale.

42. Malgré les modifications apportées par les présentes aux précédents statuts, les anciens sociétaires continueront à faire partie de l'Association, sans être tenus de signer une nouvelle adhésion.

Les présents statuts ont été approuvés à l'unanimité par la délibération du comité de l'Association, en date du 28 décembre 1847.

Pour le comité, *le Président*,

Signé, Le Baron I. TAYLOR.

Vu pour être annexé à l'ordonnance du 17 février 1848, enregistré sous le n° 974.

Le Ministre de l'intérieur,

Signé Ledru-Rollin.

1840.

MESSIEURS ET CHERS CAMARADES,

La tendance trop exclusive vers le bien-être matériel, dont on accuse l'époque présente, a peut-être, à côté et comme pour compensation des mauvais fruits qu'elle a dû produire, placé du moins un résultat heureux : c'est d'avoir substitué, chez les corporations et les individus, des idées d'ordre et d'avenir à cette aveugle insouciance qui prépare de loin la misère et le désespoir. Les Caisses d'épargnes ont été ouvertes; les associations se sont multipliées dans le but soit de soulager, soit de prévenir l'infortune. La littérature dramatique, pour mieux protéger ses intérêts, s'est constituée en société ayant ses statuts, ses assemblées, sa commission qui la représente, et parvenant en peu d'années à un haut degré de prospérité et d'influence. La classe nombreuse des Artistes dramatiques pouvait-elle rester étrangère à ce mouvement général, elle qui compte à peine dans son sein quelques positions brillantes ou aisées, mais qui voit la plus grande partie de ses membres vouée à une existence médiocre ou malheureuse? Depuis long-temps elle éprouvait le besoin d'une institution analogue : honneur à ceux qui les premiers tentèrent d'en réaliser la sage et utile pensée!

On sait qu'une circulaire réunit, le 14 mai 1837, dans la salle de

Tivoli d'hiver, rue de Grenelle-Saint-Honoré, plus de cent acteurs des différents théâtres de Paris (1). Une Commission fut nommée

(1) Voici la lettre qui fut adressée à tous les acteurs de Paris le 30 avril 1837.

« MONSIEUR ET CHER CAMARADE,

« Une Commission provisoire des Artistes dramatiques vient de se former à Paris » pour fonder une institution que les intérêts des comédiens réclament depuis long- » temps.

» Il s'agit d'une caisse de secours et de prévoyance pour les acteurs de Paris et » de la province, établie sur les meilleures bases possibles, et administrée par une » Commission des Artistes dramatiques, laquelle Commission serait en outre des- » tinée à défendre les droits, intérêts et prérogatives des comédiens, à prévenir les » procès, et à rechercher enfin tous les moyens d'améliorer le sort des acteurs.

» La Commission provisoire a dû s'occuper d'abord de rendre praticable la réa- » lisation de son projet, et il lui est démontré que l'établissement d'une caisse de » secours et de prévoyance est aujourd'hui d'une exécution facile et sûre.

» En conséquence vous êtes invité à vous rendre à l'assemblée générale des Ar- » tistes dramatiques, qui aura lieu à Tivoli d'hiver, rue de Grenelle-Saint-Honoré, » n° 45, le dimanche 14 mai, à neuf heures du matin, et dans laquelle il sera pro- » cédé à l'élection des membres qui doivent composer définitivement la COMMISSION » DES ARTISTES DRAMATIQUES.

» Recevez, Monsieur et cher Camarade, l'assurance de notre considération et de » notre dévouement,

» Les membres de la Commission provisoire des Artistes dramatiques,

» Signé *Bocage*, *Fontenay*, *Bouffé*, *Guyon*, *Montigny*, *Francisque aîné*, *Serre*,
» *Grignon*, *Raucourt*, *Achard*, *Saint-Ernest*, *Albert*, *Charles Potier*,
» *Saint-Firmin*, *Chéri-Louis*, *Jemma*, *Delaistre*, *Joseph*. »

L'assemblée convoquée par cette lettre nomma une Commission composée de MM. MONTIGNY, FONTENAY, REGNIER, SAMSON, BOUFFÉ, FERVILLE, BEAUVALLET, BOCAGE, ADOLPHE NOURRIT, RAUCOURT, CHOLLET, VERNET, LEPEINTRE AÎNÉ, CHÉRI-LOUIS; *membres supplémentaires*, MM. DUPREZ, VOLNYS, GUYON, ACHARD, SAINT-FIRMIN.

La Commission composa son bureau de la manière suivante :

MM. SAMSON, *président;* FONTENAY, *vice-président;* REGNIER et MONTIGNY, *secrétaires;* COLSON, *trésorier.*

Adolphe Nourrit donnait alors des représentations à Marseille; c'est là qu'il apprit sa nomination par une lettre de M. Regnier, l'un des secrétaires. Il y répondit en ces termes :

« Marseille, 5 juin 1837.

» MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE,

» Je suis fier du témoignage d'estime que mes camarades ont bien voulu me » donner en m'appelant à faire partie de la Commission chargée d'organiser une

par eux, qui s'assembla deux jours après, nomma son bureau et commença ses opérations : la Comédie-Française s'était empressée de mettre à sa disposition la salle de son comité. Le premier acte de la Commission fut de percevoir une cotisation de 5 fr., arrêtée par l'Assemblée générale et destinée à subvenir aux premiers frais.

Les réunions de cette Commission furent fréquentes, ses travaux consciencieux ; mais, dominée par la pensée de fonder, à côté de la caisse de secours, une caisse de pensions de retraite, elle se trouva bientôt arrêtée par des difficultés que son inaptitude en matières de finances ne lui permettait pas de résoudre. Forcée de chercher ailleurs des lumières, elle recourut à une personne dont les fonc-

» association entre tous les Artistes dramatiques de Paris, avec une caisse de secours
» et de prévoyance, et j'accepte avec reconnaissance une mission aussi honorable.

» Depuis bien long-temps j'appelais de tous mes vœux cet acte de confraternité
» qui peut un jour améliorer notre position sociale, et dont l'effet immédiat est de
» secourir ceux de nos camarades qui ne sont point heureux.

» Je regrette bien vivement qu'une absence prolongée m'empêche de vous aider
» dans votre travail ; mais croyez que je m'associe de tout mon cœur à la pensée qui
» vous inspire, et que je serai bien heureux quand il me sera permis de joindre
» mes efforts aux vôtres.

» Pour que votre œuvre soit complète il faut, je crois, que tous les Artistes de
» France entrent dans la même association ; mais il est bien de commencer par
» Paris, et je ne doute pas qu'une fois notre organisation bien arrêtée, tous nos
» camarades de la province ne demandent à se réunir à nous.

» En attendant, marchons toujours ; nous suivra qui voudra.

» Veuillez être auprès des membres de la Commission l'interprète de mes senti-
» ments affectueux, et permettez-moi, Monsieur et cher Collègue, de vous remercier
» personnellement de tout ce que votre lettre renferme de flatteur et d'obligeant
» pour moi.

» Votre dévoué serviteur et Camarade,

» *Signé* Ad. NOURRIT. »

Nous éprouvons un douloureux plaisir à reproduire la lettre de cet homme si regrettable, chez qui les qualités du cœur et de l'esprit n'étaient pas au-dessous des grands talents de l'artiste.

Il est à remarquer que deux membres de la Commission nommée en 1837 n'existent plus. A la déplorable catastrophe qui nous a privés d'Adolphe Nourrit, il faut ajouter la mort de Saint-Firmin qui venait de faire un début brillant au théâtre de la Renaissance, dans le Ruy-Blas de M. Victor Hugo. Il était un des membres les plus assidus aux séances de la Commission.

tions garantissaient la capacité, et qui, après avoir d'abord laissé entrevoir la possibilité d'une pareille opération, demanda de longs délais pour s'en occuper, et finit par reculer elle-même devant la solution qu'elle avait promise.

Alors, il faut le dire, le découragement se glissa parmi les délégués de l'Assemblée générale; trop préoccupés d'un seul point, il leur sembla que leurs travaux n'avaient plus de but. Dès ce moment l'ardeur se ralentit, l'exactitude cessa, et la Commission fut dissoute par l'absence progressive de ses membres.

Ainsi se trouvait abandonnée une idée généreuse, quand M. le baron Taylor s'en empara. Son amour éclairé pour les arts, les services qu'il leur a rendus, lui donnaient parmi les Artistes dramatiques une popularité qui rallia autour de lui des esprits trop tôt découragés; il ramina leurs espérances et réveilla leur zèle; l'association dispersée se réfugia, pour ainsi dire, dans sa demeure, et, non content de lui offrir un asile et toute l'activité de ses efforts, toute la puissance de sa coopération, il poussa la générosité jusqu'à verser dans sa caisse une somme de 1,000 francs, et, faisant ainsi les premiers fonds de notre Société, il en devint, par sa noble conduite, le nouveau, le véritable fondateur.

Les Artistes dramatiques, rassemblés chez lui le 15 avril 1839, signèrent un projet d'association, auquel, plus tard, se joignirent d'autres signatures, et nommèrent la Commission qui vient aujourd'hui vous rendre compte de ses travaux et soumettre à votre examen le projet de statuts arrêté par elle, après de nombreuses, longues et consciencieuses discussions.

La question des pensions de retraite a été agitée de nouveau parmi nous, comme elle l'avait été dans l'ancienne Commission; plusieurs d'entre nous y attachaient une haute importance. Une caisse de pensions était, selon eux, la base la plus solide que l'on pût donner à notre institution; c'eût été le lien le plus fort, le plus indissoluble entre les membres de notre Société. Considéré sous un point de vue moral, ce projet leur souriait plus encore. La nécessité de s'imposer des sacrifices pour se créer soi-même son avenir con-

duit à l'ordre, ramène à l'économie, force à la modération, et, plaçant toujours devant les yeux l'effrayante image des besoins réels de la vieillesse, nous apprend à ne point satisfaire les besoins factices d'un autre âge. L'essai précédemment tenté pour arriver à ce précieux résultat ne leur suffisait pas. Ils consultèrent de rechef une notabilité financière, M. Grévot, agent général des Caisses d'épargnes de Paris; ils s'étaient autrefois adressés à M. Bienaimé, inspecteur des finances : on conviendra qu'il était difficile de choisir des juges plus compétents en pareille matière. Le second oracle ne fut pas plus favorable que le premier. Des retenues très fortes, nous dit-on, ne donneraient que de très minces produits; c'était un plan difficile, immense, sans antécédents; tout était à créer. Fallait-il, par une persistance opiniâtre, compromettre de nouveau notre entreprise naissante? Il n'y a d'idées vraiment bonnes que celles qui sont praticables; la fondation d'une caisse de pensions était reconnue ne pas l'être, du moins quant à présent. Ce fut donc vers l'établissement de la caisse de secours que se tournèrent tous nos efforts.

Toutefois ce projet, qui nous semblait si fécond en beaux résultats, nous ne le reléguons pas encore au nombre des utopies : nous pensons que l'exécution en pourra devenir plus facile par les développements que notre association recevra dans l'avenir, l'absence d'un fonds suffisant étant un des principaux obstacles allégués par les hommes spéciaux que nous avons consultés. Que s'il ne nous est pas donné de réaliser nous-mêmes l'idée par nous conçue, nous la léguerons à nos successeurs, et nous espérons qu'un jour viendra où chacun des Artistes dramatiques, à quelque théâtre qu'il ait appartenu, verra sa vieillesse à l'abri de la misère et des secours par les ressources qu'il lui aura ménagées dans le sein même de la Société que nous fondons aujourd'hui.

Aussi, après avoir déclaré que le but de l'association est la création d'une caisse de secours, nous réservons l'avenir en disant qu'il sera pourvu ultérieurement, et sur les bases que l'expérience démontrera les plus avantageuses, à l'établissement d'une caisse de pensions de retraite.

Mais l'association ne se borne pas à un appui purement pécuniaire : les sociétaires doivent encore trouver en elle un défenseur vigilant de leurs droits et de leurs intérêts méconnus : en un mot, dans toutes les circonstances où son intervention sera jugée nécessaire, on en obtiendra protection et secours. Par là se resserrera de plus en plus le lien social, et les Artistes dramatiques formeront une grande famille, dont quelques membres, investis de la confiance générale, veilleront attentivement sur tous les autres, prêts, dans les cas difficiles, à leur venir en aide, à leur offrir tous les secours, toutes les ressources que l'association mettra en leur pouvoir.

La Société est créée au profit de tous les Artistes dramatiques français retirés ou en exercice, soit à Paris, soit en province, soit à l'étranger.

Pour en faire partie, il suffira d'une adhésion aux statuts de la Société et du paiement exact d'une cotisation mensuelle de 50 c.

Ce chiffre de la cotisation a été longuement débattu ; quelques-uns d'entre nous en blâmaient la modicité : mais enfin il a été unanimement reconnu que ce serait une inconséquence, et, en quelque sorte, une contradiction d'interdire l'accès de la Société à ceux pour qui, surtout, elle était instituée ; qu'il y avait tels appointements pour lesquels une taxe plus forte serait une charge véritable, et que, quant aux traitements élevés, la faible somme fixée par les statuts n'était qu'un *minimum* auquel ils n'étaient point tenus de s'astreindre, et qu'il leur était toujours libre de dépasser.

La cotisation étant une des ressources principales de la Société, un des éléments les plus actifs du fonds social, il importe que la perception en soit régulière et assurée. La cessation de paiement entraîne donc de plein droit la perte du titre de sociétaire et des avantages qui s'y rattachent ; et les sommes précédemment versées sont définitivement acquises à la caisse, et ne peuvent donner lieu à aucune réclamation.

Cependant il peut arriver qu'une suspension de paiement dans un théâtre, une année ou quelques mois passés sans engagement, d'autres circonstances encore, mettent un sociétaire dans l'impuis-

sance momentanée de payer l'impôt mensuel. Si des chances plus heureuses surviennent, ne pourra-t-il obtenir sa réintégration? Le Comité, juge souverain en cette matière, pourra la prononcer, après avoir apprécié les faits ; mais il obligera l'ancien sociétaire à verser dans la caisse l'arriéré intégral de sa cotisation : c'est là une condition rigoureuse dont nul ne pourra être affranchi.

Vous fondez une caisse de secours; mais qui aura droit à ces secours? Sont-ils destinés à toutes les misères de notre corporation? Il y aurait, dans cette générosité apparente, injustice et danger : injustice, car celui qui s'est imposé des privations, quelque légères qu'elles soient, a plus de titres à votre bienveillance que celui qui n'a voulu souscrire à aucun sacrifice ; danger, parce que la nécessité de l'association disparaîtrait pour les Artistes par la certitude de puiser dans une caisse où ils n'auraient rien apporté; et pour compter sur des sacrifices, il faut en faire comprendre la nécessité.

Ainsi, en principe, les membres de l'association auront seuls droit aux secours qu'elle donne, aux avantages qu'elle promet. En principe, l'argent de la Société n'appartient qu'aux sociétaires.

Mais au moment où votre Société se constitue, où sa caisse se fonde, des malheurs existent, dignes de tout votre intérêt. Des vieillards condamnés à la misère vont élever vers vous des mains suppliantes. Repousserez-vous l'infortune de vos camarades, parce qu'elle aura précédé votre association? La date de leur misère sera-t-elle un tort à vos yeux, et les punirez-vous de n'avoir pu se faire membres d'une Société qui n'était pas née encore? Non, les premières œuvres d'une institution philanthropique ne seront point des actes d'injustice et d'inhumanité. Votre Comité devra donc, dans les premiers temps surtout, établir des exceptions à la règle générale ; il le fera avec discernement : toujours économe de vos fonds, il en deviendra avare envers ceux qui n'auront point eu l'impossibilité pour excuse. Vous accorderez aussi votre pitié et vos bienfaits aux enfants d'un artiste mort dans le besoin; mais les secours donnés dans des cas semblables ne seront jamais que temporaires.

C'est dans une pensée, non-seulement d'avenir, mais de perpétuité que nous organisons notre association. Sa durée doit être illimitée. Aussi nous avons voulu nous ravir à nous-mêmes le droit de porter la main sur notre création, et nous nous interdisons, par nos statuts, la liquidation du capital, qui doit toujours faire masse, et dont les intérêts seuls sont employés en secours.

La Société est purement civile, à l'instar de celle des auteurs dramatiques. Il est, en ce qui concerne les associations, une forme qui, plus que toute autre, ajoute à la sécurité des associés, en les dégageant entièrement de la responsabilité; responsabilité peu redoutable, d'ailleurs, dans une sage entreprise où il ne s'agit que d'une répartition de secours : c'est la société anonyme, qui ne peut être établie que par une ordonnance royale. Le Comité jugera quand il y aura opportunité à demander cette conversion.

Un article arrête formellement que la Société *donne et ne prête pas*. Cette disposition existe dans les statuts des auteurs dramatiques. Elle a pour objet de soustraire le Comité à des demandes sans nombre, qui se renouvelleraient plus encore parmi nous que chez les auteurs, et qui, si elles étaient satisfaites, grèveraient la Société et menaceraient son avenir. Quant aux demandes de secours, il suffira qu'elles soient adressées à l'un des membres du Comité, et l'on devra s'en occuper dans la réunion la plus prochaine.

Trois éléments concourront à former le fonds social :

1° Nous avons parlé de la cotisation de 50 c. par mois, qui est une condition *sine quâ non* de l'admission parmi les sociétaires.

2° Un des premiers soins de l'association définitivement constituée devra être de se mettre en rapport avec les administrations théâtrales pour en obtenir des représentations à son bénéfice, ainsi que l'a fait la Société des auteurs dramatiques. Cette ressource, quand elle sera organisée, sera sans doute la plus puissante et la plus efficace pour grossir notre fonds social, qui pourra s'accroître encore par les legs, dons volontaires et généralement par toutes les recettes que le Comité réalisera, tant en dedans qu'en dehors de l'association.

3° Enfin, l'excédant des intérêts des capitaux appartenant à la Société sur les dépenses faites pendant le cours d'une année, placé par les soins du Comité, comme le reste des capitaux de la Société, contribuera encore à former le fonds social.

Toutes les recettes de la Société seront converties en rentes sur l'État, genre de placement qui offre plus de sécurité que les autres, quels qu'ils puissent être. Quant aux secours, ils seront pris seulement sur les intérêts ou arrérages produits par les fonds appartenant à la Société. Le capital est déclaré inaliénable à jamais.

Dans les premiers temps de la Société, cette conversion en rentes d'un capital peu considérable ne produira qu'un intérêt médiocre, et trop faible par conséquent, pour atteindre le but désiré, c'est-à-dire pour distribuer des secours suffisants. La Commission y a sagement pourvu : le Comité est autorisé à disposer d'une somme de 50 f. par mois jusqu'au jour où la Société sera parvenue à se constituer une rente de 600 f.

Plus tard, dans le cours d'une année, les rentrées peuvent produire une somme plus que suffisante pour le service de la caisse de secours, et qui en même soit trop peu importante pour être convertie en rentes sur l'État. Cette caisse, d'ailleurs, s'en trouverait privée par un placement qui rendrait cet excédant inaliénable. On laisse, dans ce cas, au Comité la faculté de la placer à la Caisse d'épargnes, en prenant un livret au nom de la Société. De cette manière, le Comité aura à sa disposition un fonds suffisant pour parer à tous les besoins, et la Société ne perdra point d'intérêts.

L'administration de la Société sera confiée à un Comité de vingt-un sociétaires : M. le baron Taylor en est de droit membre à perpétuité. La Commission a pensé que vous n'hésiteriez pas à vous associer à ce faible témoignage d'une reconnaissance si bien méritée, et que l'unanimité de vos suffrages confirmerait le titre de *fondateur* qu'elle lui décerne dans les statuts soumis à votre approbation.

On a porté à vingt le nombre des sociétaires chargés de l'administration, parce que, réduit à un plus petit nombre, le Comité risquerait trop souvent d'être incomplet, plusieurs de ses membres

pouvant en être éloignés, tantôt par les travaux du théâtre, tantôt par les congés ou les indispositions; ce qui nuirait à l'activité et à la régularité nécessaires à toute administration.

Le Comité est élu dans une Assemblée générale qui se tient pendant la dernière quinzaine d'avril, époque à laquelle se trouve réunie à Paris la plus grande partie des Artistes dramatiques de la province. Tous les ans il est renouvelé par quart : l'irruption dans son sein d'un grand nombre de sociétaires nouveaux a paru offrir de graves dangers. Nous devons mettre tous nos soins à éviter les brusques changements, les secousses violentes. Il s'agit d'une œuvre lente, que la continuité des vues peut seule mener à fin, et qui serait compromise, si l'esprit d'impatience et d'innovation, trop commun à ceux qui n'ont point encore pratiqué les affaires, venait à envahir le Comité et à le dominer. Si donc la Société juge que des modifications sont nécessaires dans le système administratif, elle les y introduira peu à peu par des élections annuelles qui, chaque fois, n'auront pour objet que le remplacement de quatre membres sortants désignés par le sort. L'assemblée reste maîtresse de les réélire; car si le Comité a la confiance générale, où est la nécessité de le modifier?

Le Comité représente la Société; il en administre toutes les affaires, il en protège tous les intérêts, généraux ou privés : il se trouve donc investi des pouvoirs les plus étendus. Nous en avons déjà fait connaître une partie dans le cours de ce rapport. Dans l'assemblée générale, et avant qu'il soit procédé à l'élection, il rendra compte des travaux de l'année et de l'état actuel de l'association, soit sous le rapport financier, soit sous tout autre rapport. Mais les membres que le sort exclura et qui seront remplacés par les nouveaux élus seront, à l'instant même et par le seul fait de leur sortie, en dehors de toute responsabilité; car si on pouvait plus tard être inquiété à raison de ses actes administratifs, ces fonctions purement officieuses deviendraient un dangereux présent que personne ne voudrait accepter.

C'est le Comité qui convoque l'Assemblée générale pour la séance

annuelle : il pourra la convoquer encore dans les cas où il le jugera convenable.

Il importe que l'Assemblée générale soit nombreuse ; le Comité doit donc employer les moyens de publicité les plus sûrs et les plus efficaces pour que les sociétaires soient instruits du jour et du lieu de la réunion : mais comme il importe aussi que la négligence de nos co-associés ne paralyse pas nos travaux et que leur absence ne puisse fournir un argument contre les décisions de l'Assemblée, il est arrêté : 1° que la réunion annuelle, ou toute autre réunion, sera annoncée dans un journal de théâtre et dans un journal politique, et que par le fait seul de cet avis, tous les sociétaires seront prévenus valablement ; 2° que l'Assemblée délibérera, quel que soit le nombre des membres présents.

Aussitôt après l'élection, le Comité choisira parmi ses membres un président, trois vice-présidents et quatre secrétaires. Le nombre des vice-présidents et des secrétaires a été déterminé par la même pensée qui a fait porter à vingt sociétaires le chiffre des membres du Comité. On a voulu qu'il ne pût jamais être privé de son bureau, qui sera aussi celui de l'Assemblée générale.

Le Comité s'assemblera une fois par mois ; mais le président pourra le convoquer quand il le jugera convenable. Cependant, quelles que soient les justes prérogatives du président, on n'a pas dû lui laisser le droit de priver le Comité d'une réunion quand plusieurs opinions la jugeraient nécessaire aux intérêts généraux : la convocation ne pourra donc être refusée lorsqu'elle sera demandée par six des membres de l'administration.

Quelque persévérance de zèle, quelque maturité de réflexion que la Commission ait apportées dans le travail qui lui était confié ; quelque approbation que la Société veuille bien accorder à ce travail, l'expérience et le temps, juges suprêmes de toutes choses, peuvent en révéler les imperfections et les vices. S'obstinera-t-on à les nier, ou se contentera-t-on d'en faire l'aveu, sans y chercher un remède ? Des idées, des circonstances nouvelles peuvent rendre nos statuts surannés ou impraticables. Quand tout se modifie

autour d'une institution, force lui est de se modifier elle-même. Qui déterminera la nécessité, l'opportunité de ces modifications? Qui sera chargé de les faire? votre Comité. Mais ici, comme il s'agit de la base de l'édifice, et qu'une secousse imprudente pourrait le renverser de fond en comble, à côté, ou plutôt au-dessus du Comité se trouvera placé un Conseil judiciaire, dont l'autorité sera toute-puissante sur des questions de cette nature : car sans l'avis et l'approbation de ce conseil, nulle modification, même la plus légère, ne pourra être apportée aux statuts consentis par la Société. Cette garantie précieuse est exigée par ce besoin de sécurité qu'éprouvent tous les esprits sages, par la crainte d'essais hasardeux où la Société pourrait se laisser entraîner : c'est le palladium de son avenir.

Telle est la substance, tel est l'esprit des statuts élaborés par votre Commission, et dont lecture vous sera donnée.

La Commission s'est préoccupée de deux points principaux : 1° de faciliter la création et le développement de la Société des Artistes dramatiques; 2° d'en assurer la perpétuité. Elle a pourvu à la première nécessité par la modicité de la cotisation imposée; à la seconde, par l'impuissance à laquelle se condamne la Société de liquider le capital, par l'inaliénabilité de ce capital, posée par elle en principe.

Autour de ces deux idées, que nous regardons comme fondamentales, viennent se grouper des dispositions qui en sont comme le corollaire et le complément. Ainsi, de la nécessité de faciliter la création de la Société, découle le devoir d'attirer dans son sein le plus grand nombre d'Artistes dramatiques : de là, les avantages de toute nature que l'association promet à ses membres. Mais ce n'est pas assez d'attirer, il faut retenir : il faut surtout que les revenus de la Société n'éprouvent ni diminution ni altération. Les difficultés que rencontrerait le recouvrement du léger tribut prescrit par la charte sociale menaceraient l'existence de l'institution; elles auraient parmi nous les funestes effets que produirait dans un État le refus de l'impôt. De là, la perte du titre de sociétaire attachée à l'inexactitude des paiements mensuels, et les conditions exi-

gées pour se relever de la déchéance encourue : de là, la déclaration expresse du droit absolu et exclusif du sociétaire aux secours de la Société, disposition tempérée toutefois par les réserves que conseillait l'humanité.

L'inaliénabilité du capital se trouve corroborée par sa conversion obligée en rentes sur l'État ; d'où résulte pour l'association la condition rigoureuse de n'affecter aux secours que les sommes provenant des intérêts.

Enfin le renouvellement annuel du Comité, borné au quart de ses membres, la défense qui lui est impérieusement faite de toucher à ses statuts sans l'assentiment et la participation de notre Conseil judiciaire, mettent la Société à l'abri des périls auxquels pourraient l'exposer de nouvelles influences ou des idées nouvelles.

Ainsi se trouvent résolues les deux questions si importantes de la fondation et de la durée.

Quant à la caisse des pensions de retraite, l'établissement en est ajourné : c'est une question dont la solution est réservée à l'avenir.

On a prévu et réglé les modes de recette et leur emploi, défini les fonctions de l'Assemblée générale, les obligations et les pouvoirs d'un Comité électif, les limites de sa responsabilité et les devoirs du Conseil judiciaire, surveillant assidu de vos intérêts et de vos droits. Le présent, l'avenir, rien n'a été omis ; nous le croyons du moins : c'est à vous qu'il appartient d'en juger.

Les statuts achevés, la Commission a dû s'occuper du règlement intérieur du Comité d'administration. Il est inutile de vous entretenir à l'avance de ce travail, qu'une simple lecture suffira pour vous faire apprécier.

Nous croirions manquer à un devoir essentiel, si nous ne signalions pas à votre reconnaissance les services éminents que M. Bonnaire, notaire, a rendus à votre Commission. Ses lumières ont suppléé à notre inexpérience des affaires ; sa complaisance empressée ne s'est jamais démentie. Ce n'est pas tout : il a bien voulu encore accepter les fonctions de notaire de notre Société. Son nom est une garantie de plus pour la prospérité de notre institution.

Nous voilà, Messieurs et chers Camarades, parvenus au terme des travaux qui nous étaient confiés : vous en connaissez le résultat. S'il s'est fait attendre plus que vous ne le croyiez, que nous ne le croyions nous-mêmes, nous vous supplierons de remarquer que nous n'avons pu consacrer à ces travaux que de courts moments dérobés aux devoirs de notre profession; de songer d'ailleurs que la tâche la plus longue et la plus laborieuse est celle de fonder et d'édifier. Arrêtés à chaque instant par des difficultés d'abord inaperçues, la solution qu'on croit en avoir trouvée n'est souvent qu'une difficulté nouvelle qu'il faut résoudre encore. Telle disposition, en apparence fort simple, n'a été adoptée qu'après de nombreux débats. Que de fois nous sommes revenus sur un point qui nous avait paru suffisamment éclairci! Nos discussions ont été tout à la fois empreintes de chaleur et de modération. Moins occupés du triomphe de nos idées que de l'ardent désir de faire le mieux possible, nous n'avons apporté ni l'aigreur de la dispute ni la résistance de l'entêtement : les concessions mutuelles que nous nous sommes faites sont toujours nées de nos convictions, et n'ont rien coûté à notre vanité.

La Commission ne s'est pas bornée à des statuts et à des règlements : elle a voulu, pour dissiper des doutes et confondre des incrédulités moqueuses, que la Société des Artistes dramatiques donnât signe de vie, avant même qu'elle eût été définitivement constituée. Elle s'est donc emparée de souscriptions ouvertes au profit de quelques infortunes, pour en distribuer elle-même le produit. Ses membres se sont imposés; des appels ont été faits, des fonds recueillis, et la Société possède maintenant un capital de 3,000 f. qui, placé sur l'État, au taux de 4 et demi pour 100, donne un intérêt courant de 137 f. 50 c. (1). Parmi les noms que contient la liste placée sous vos yeux, vous trouverez un nom cher aux Artistes dramatiques, celui de l'estimable M. Singier, qui s'est associé à nos travaux avec le zèle de l'homme de bien qui se repose d'une vie laborieuse par de

(1) Depuis la lecture du rapport faite dans les réunions partielles qui ont eu lieu chez M. le baron Taylor, le capital a augmenté; il se monte maintenant à près de 4,000 francs.

bonnes œuvres et des actions honorables. Il n'est pas besoin de dire que dans le capital annoncé se trouve comprise la somme de 1,000 fr. due à la générosité de M. le baron Taylor. 500 fr. avaient été perçus par l'ancienne Commission, en vertu d'une délibération de l'Assemblée générale du 14 mai 1837 : c'était le résultat d'une cotisation personnelle de 5 fr. En appliquant à notre caisse ce qui, dans le principe, fut destiné à la création d'une Société d'Artistes Dramatiques, nous n'avons pas cru méconnaître les intentions des donateurs. Nous osons croire qu'ils ne nous désavoueront pas, tout en déclarant cependant que nous sommes prêts à restituer, à ceux qui les redemanderaient, les sommes versées par eux.

Nous voyons dans ces commencements, tout faibles qu'ils sont, une preuve de la sympathie que rencontre notre projet; nous y trouvons un présage de prospérité qui double notre espoir.

Oui, nous le disons avec confiance, avec certitude, à dater d'aujourd'hui la Société des Artistes dramatiques est fondée. Il suffit, pour qu'elle le soit, de quelques-unes de ces volontés fortes qui savent attendre et persévérer; et ces volontés existent, pleines de foi en elles-mêmes : et dussent leurs efforts n'être point secondés, dût leur généreuse opiniâtreté ne recueillir que l'abandon et la raillerie, les fondateurs de cette philanthropique institution ne renonceront point à l'œuvre commencée, au titre dont ils sont fiers. Ne restât-il qu'eux, c'est assez; leur petit nombre ne les effraiera point. En eux résidera la pensée de l'association, pensée que l'avenir se chargera de réaliser; car ils savent que l'avenir, funeste aux chimères ingénieuses, finit par amener le triomphe des idées saines et des institutions nécessaires.

Mais pourquoi nous livrer à de tristes suppositions, et quel obstacle retarderait encore l'accomplissement de nos projets et de nos vœux? Que tous les Artistes dramatiques, jeunes ou vieux, riches ou pauvres, entendent notre voix et se confondent dans nos rangs!

A ceux que de trop faibles appointements réduisent à la perspective d'un avenir malheureux, nous essaierons de faire comprendre combien il leur en coûterait peu maintenant pour s'épargner un

jour l'humiliation des aumônes, et ils sentiront en même temps qu'il n'y a rien que d'honorable dans des secours fournis par la caisse où l'on a versé son tribut, par le fonds même qu'on a concouru à former, véritable propriété commune dont on ne fait que reprendre sa part dans les jours de l'adversité.

Aux riches, à ceux du moins qui croient leurs vieux jours à l'abri des besoins, nous ne retracerons point les nombreux et célèbres exemples des caprices de la fortune; nous ne les fatiguerons point de ces lieux communs d'une morale surannée, que la prospérité n'écoute qu'avec impatience ou dédain; et cependant c'est encore à leur intérêt bien compris que nous nous adresserons. En butte à des sollicitations qui se succèdent à tous les instants, ils trouveront dans l'association l'infaillible moyen de s'en délivrer ou de s'en garantir. Versant leurs dons en des mains inconnues, ils sont exposés à donner sans discernement, et ils accordent souvent au mensonge importun ce qui n'est dû qu'à une infortune réelle. Ce grave inconvénient ne saurait exister dans notre Société, et désormais à l'abri des souscriptions et des quêtes, leur dépense sera moins forte et leurs bienfaits mieux placés : ils donneront moins et mieux.

Nous ne refuserons pas le denier du vieillard qui, travaillant encore, s'imposera la faible retenue que nous sollicitons de tous : n'eût-il donné que 50 c., il aura des droits plus réels à votre sollicitude et à vos secours que celui qui, dans la force de l'âge, n'aura pas su prévoir et s'abstenir.

Mais c'est surtout par les jeunes sujets qui cultivent l'art théâtral que nous avons à cœur d'être entendus et compris : l'institution que nous créons sera pour eux un héritage destiné à périr ou à fructifier dans leurs mains. Dociles aux conseils de la raison, sans doute ils viendront à nous; ils ne détourneront pas leurs regards de l'avenir; ils se défieront, ils auront une juste horreur de ces dangereuses doctrines, prêchées par des hommes qui, se faisant corrupteurs parce qu'ils sont corrompus, affectent de regarder la prévoyance, l'ordre et les vertus domestiques comme le partage des esprits médiocres; qui proclament que l'insouciance, l'inconduite

et l'immoralité sont les signes caractéristiques, les nobles et indispensables attributs de la supériorité; que le comédien de talent ne doit être qu'un vagabond, sans patrie, sans famille, sans morale et sans lois; et qui, s'épuisant en sarcasmes qu'ils croient ingénieux contre nos prétentions à l'estime publique et aux droits communs à tous, appuient le cynisme de leurs théories sur quelques exceptions qu'ils convertissent en règles ou qu'ils imposent comme exemples.

Nous espérons que les jeunes imaginations ne se laisseront point séduire par cette éloquence de sophismes, par ces prédications d'immoralité. Non! quoi qu'en disent les docteurs modernes, le désordre n'enfante point le talent, il le tue : trop d'exemples l'attesteraient. Le seul fruit qu'on en recueille est cette misère que la déconsidération accompagne, et qui n'obtient de nous qu'une pitié que nous nous reprochons. Le travail et l'ordre, voilà les deux sources les plus sûres du talent et de la prospérité. Que nos jeunes camarades nous croient; qu'ils aspirent à la considération publique, à leur propre estime, premier besoin des cœurs bien nés. Aujourd'hui les Artistes dramatiques sont appelés à reprendre, dans la société, la place que d'odieux préjugés leur refusèrent trop longtemps. Peut-être, il faut le dire, l'habitude conserve encore à ces préjugés un reste de pouvoir : mais la persévérance de nos efforts vers le bien achèvera d'en triompher. Si nous ne remportions pas cette victoire, le témoignage de notre conscience suffirait pour nous en consoler, et nous braverions l'injustice de ces vieilles préventions avec le courage tranquille et noble que l'homme de bien oppose à des malheurs non mérités.

ASSOCIATION

DES

ARTISTES DRAMATIQUES.

Devant Mᵉ Florestan-Charles *Bonnaire* et son collègue, notaires à Paris, soussignés,

Furent présents :

M. le baron Isidore-Justin-Séverin *Taylor*, commandeur de la Légion-d'Honneur, demeurant à Paris, rue de Bondy, n° 54 ;

M. Joseph-Isidore *Samson*, de la Comédie-Française, demeurant à Paris, rue Richelieu, n° 8 ;

M. Auguste-François *Albert*, artiste dramatique, demeurant à Paris, rue de Lancry, n° 2 ;

M. François-Joseph-Philoclès *Régnier de la Brière*, de la Comédie-Française, demeurant à Paris, rue Ventadour, n° 11 ;

M. Jean-Baptiste-Léonard *Fontenay*, artiste dramatique, demeurant à Paris, rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, n° 14 ;

M. Charles *Raucourt*, artiste dramatique, demeurant à Paris, rue Neuve-Saint-Jean, n° 13 ;

M. Pierre-François *Bocage*, artiste dramatique, demeurant à Paris, rue de Lancry, n° 35 ;

M. Louis *Leménil*, artiste dramatique, demeurant à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 28 ;

Et M. Pierre-Alexis *Singier*, propriétaire, ancien directeur des théâtres de Lyon, demeurant à Paris, rue de la Harpe, n° 90 ;

« Tous les sus-nommés composant le Comité provisoire de la Société des Artistes
» dramatiques français, et chargés de régulariser l'Association et d'en établir les
» statuts, »

Lesquels ont, par ces présentes, déposé à Mᵉ Bonnaire, l'un des notaires soussignés, et l'ont requis de mettre au rang de ses minutes,

L'original d'un écrit sous signatures privées, en date, à Paris, du 16 mars 1840, contenant les statuts d'une Association d'Artistes dramatiques français pour la création d'une caisse de fonds dans l'intérêt des artistes faisant partie de cette Association,

« Lequel original, dûment signé et approuvé par tous les comparants, est de-
» meuré ci-joint avec mention de son annexe, et sera enregistré avant ou en même
» temps que ces présentes. »

Pour faire publier ces présentes, s'il en est besoin, tout pouvoir est donné au porteur d'un extrait.

Dont acte

Fait et passé à Paris, en la demeure de M. le baron Taylor,

L'an 1840, les 16 et 20 mars,

Et ont les comparants signé avec les notaires, après lecture.

Signé sur la minute, baron I. TAYLOR, fondateur; SAMSON, président; SINGIER, vice-président; de FONTENAY, vice-président; RAUCOURT, BOCAGE, LEMÉNIL; RÉGNIER, secrétaire; A.-F. ALBERT, secrétaire; GUYON et BONNAIRE (ces deux derniers notaires).

Enregistré à Paris, le 26 mars 1840, f° 191, v°, c. 5, reçu 2 fr. 20 c., 10° compris. Signé DOMRAUD.

ASSOCIATION

DES

ARTISTES DRAMATIQUES.

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ.

CAISSE DE SECOURS.

CHAPITRE PREMIER.

OBJET DE LA SOCIÉTÉ.

ARTICLE PREMIER.

Une Association est établie par les présents Statuts entre tous les Artistes dramatiques français.

ARTICLE 2.

Le but de cette Association est la création d'une caisse de secours dans l'intérêt des Artistes faisant partie de l'Association.

Il sera pourvu ultérieurement et sur les bases que l'expérience démontrera les plus avantageuses, à l'établissement d'une caisse de pensions destinée à améliorer et à assurer le sort des comédiens lorsqu'ils auront pris leur retraite.

Enfin, indépendamment de la caisse de secours et de pensions, l'Association viendra en aide à chacun de ses membres, par tous les moyens qui seront en son pouvoir, et dans toutes les circonstances où son intervention sera jugée nécessaire, soit pour améliorer sa position, soit pour défendre ses droits.

ARTICLE 3.

Sont aptes à faire partie de l'Association tous les Artistes dramatiques français en exercice ou retirés.

Pour être membre de l'Association tout Artiste dramatique doit :

1° Signer son adhésion aux présents Statuts, soit par acte en suite des présentes,

soit dans la forme qui sera ultérieurement déterminée par le Comité ci-après institué.

2° Payer exactement la cotisation mensuelle ci-après fixée.

Par le fait seul de son adhésion aux présents statuts, chaque Artiste est censé avoir fait, au profit de la caisse de secours, délégation de ses appointements jusqu'à due concurrence, et autorise de plein droit le Comité à toucher directement, et sur sa simple quittance, de toutes administrations théâtrales, le montant de sa cotisation mensuelle.

Si, pour quelque cause que ce soit, le Comité ne peut exercer ce prélèvement, le membre de l'Association qui aura manqué à son engagement sera déchu de plein droit des avantages de l'Association, et les sommes par lui versées antérieurement resteront acquises à la caisse de secours d'une manière définitive.

Bien que la déchéance soit encourue de plein droit, et qu'elle soit posée en principe, cependant le Comité sera juge des causes qui auront pû empêcher un membre de l'Association de payer exactement sa cotisation, et seul il décidera si ce membre doit être relevé de sa déchéance, ou si elle doit être maintenue.

Dans tous les cas nul ne pourra rentrer dans le sein de l'Association sans avoir comblé son arriéré.

CHAPITRE II.

NATURE DE LA SOCIÉTÉ.

ARTICLE 4.

N'auront droit aux avantages de l'Association que les Artistes en faisant partie.

Seulement, dans des cas rares et exceptionnels, dont lui seul restera juge, le Comité pourra faire participer auxdits avantages, et seulement à titre de secours temporaires, soit un Artiste malheureux qui se trouverait en dehors de l'Association, soit les enfants d'un Artiste mort dans le besoin.

ARTICLE 5.

L'Association prend le nom de : ASSOCIATION DES ARTISTES DRAMATIQUES.

ARTICLE 6.

Le siège de la Société est provisoirement établi chez M. le baron Taylor, fondateur de l'Association, rue de Bondy, n° 54, à Paris.

Le Comité sera juge de l'opportunité de le transférer ailleurs et du lieu où il devra l'être, selon les besoins, le développement et l'extension de la Société.

ARTICLE 7.

Attendu sa nature, la durée de la Société est illimitée.

Son but étant spécialement une distribution de secours, il ne s'agit que d'une administration et d'une répartition de fonds confiés au zèle d'un Comité se renouvelant tous les ans et devant se perpétuer ainsi sans qu'il puisse y avoir lieu, en aucun cas et sous aucun prétexte, à une liquidation du capital, qui doit continuellement faire masse, et dont les intérêts seuls seront employés en secours.

ARTICLE 8.

La Société est une Société purement civile.

Seulement, d'après son extension et l'importance qu'elle peut être destinée à ac-

quérir, on déterminera s'il y a lieu et opportunité à demander sa conversion en Société anonyme.

Le Comité sera toujours juge à cet égard, et il est et demeure autorisé à faire toutes les démarches et demandes, s'il y a lieu.

ARTICLE 9.

Il est arrêté en principe que la caisse de secours donne et ne prête pas.

Toute personne demandant un secours devra adresser sa demande à l'un des membres du Comité indistinctement.

Cette demande devra être formulée par écrit.

Elle sera soumise au Comité et discutée dans la plus prochaine réunion.

CHAPITRE III.

FONDS SOCIAL.

ARTICLE 10.

Le fonds social se composera :

1° D'une cotisation mensuelle versée par chaque membre de l'Association, du 1er au 10 de chaque mois, dans la caisse sociale :

Cette cotisation est fixée à 50 centimes par mois, et devra être remise par chaque Artiste, soit au siège de la Société, soit entre les mains de l'agent commis.

La caisse de secours ne sera pas tenue de donner quittance. Il suffira de l'émargement sur la feuille de cotisation qui sera dressée pour chaque théâtre à cet effet.

2° Des dons volontaires, legs, représentations à bénéfice et généralement de toutes les recettes que le Comité pourra réaliser tant en dedans qu'en dehors de l'Association ;

3° Et de l'excédant des intérêts des capitaux appartenant à la Société sur les dépenses faites pendant le cours d'une année, lequel excédant devra être placé par les soins du Comité comme le reste des capitaux de l'Association.

ARTICLE 11.

Toutes les recettes de la Société seront converties en rentes sur l'État.

Les intérêts ou arrérages produits par les fonds appartenant à la Société seront à la disposition du Comité, qui ne pourra jamais, en aucun cas et sous aucun prétexte, en aliéner le capital.

Cependant le Comité est et demeure autorisé à disposer d'une somme de 50 fr. par mois jusqu'au jour où l'Association sera parvenue à se constituer une rente de 600 fr.

Si, pendant le cours d'une année, le Comité, d'après les rentrées des revenus et des cotisations de l'Association, jugeait qu'il y a somme plus que suffisante pour le service de la caisse de secours, sans que la somme fût assez importante pour en faire un placement en rentes, qui d'ailleurs présenterait l'inconvénient de devenir inaliénable, et qui pourrait ainsi entraver les secours, le Comité pourra placer cet excédant à la Caisse d'épargnes en prenant un livret au nom de l'Association.

Cet emploi aura pour but de laisser à la disposition du Comité une somme suffisante pour parer à tous les besoins, sans faire perdre d'intérêts à l'Association.

CHAPITRE IV.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES.

ARTICLE 12.

L'assemblée générale se composera de tous les signataires de l'acte d'association et de ceux qui auront envoyé leur adhésion.

L'assemblée générale sera convoquée chaque année dans la première quinzaine de mai.

Elle pourra être réunie dans tous les cas extraordinaires, quand le Comité le jugera convenable.

Il sera donné avis dans un journal politique et dans un journal de théâtre, au choix du Comité, tant de la réunion annuelle que des réunions qui pourraient être provoquées dans le courant de l'année.

Par le seul fait de cet avis et sans qu'il y ait besoin d'autres, tous les sociétaires seront prévenus valablement, et l'assemblée générale aura lieu et délibèrera, quel que soit le nombre des membres présents.

Du reste, le Comité prendra tous les moyens de publicité qu'il croira convenables.

L'assemblée générale nommera, dans la réunion du mois de mai un Comité qui sera composé de vingt membres.

Ce Comité sera renouvelé tous les ans par quart.

Le sort désignera les membres sortants qui pourront toujours être réélus.

Les délibérations seront faites au scrutin secret, à la majorité relative des voix.

Le président du Comité en exercice est de droit président de l'assemblée générale.

Le président, les vice-présidents et secrétaires du Comité exerceront les mêmes onctions dans les réunions de l'assemblée générale.

CHAPITRE V.

COMITÉ DE L'ASSOCIATION.

ARTICLE 13.

Le Comité sera composé :

1° De M. le baron Taylor, qui, à titre de fondateur de l'Association, est et demeure de droit membre à perpétuité du Comité ;

2° Et de vingt membres choisis comme il est dit ci-dessus.

Aussitôt après son élection et dans la réunion qui suivra, le Comité choisira parmi ses membres un président, trois vice-présidents et quatre secrétaires.

Le Comité s'assemblera une fois par mois.

Il pourra être convoqué extraordinairement toutes les fois que le président le jugera convenable, ou lorsque cette convocation sera demandée par six membres.

Le Comité statuera à la simple majorité.

En cas de partage, la voix du président sera prépondérante.

Le Comité est appelé :

1° A délibérer sur les demandes de secours qui lui seront adressées ;

2° A délibérer sur toutes les mesures à prendre dans l'intérêt des Artistes dramatiques faisant partie de l'Association.

Le Comité est également chargé de tout ce qui concerne le bon ordre et l'administration de la Société.

Ainsi, il s'occupera spécialement de la perception des cotisations et de la manière la plus convenable pour y arriver, de l'organisation sur une plus grande échelle, au fur et à mesure de son extension, du loyer et des nominations et appointements des personnes qu'il conviendrait d'employer à l'œuvre qu'on se propose de constituer.

Et enfin du maniement des fonds en ce qui concerne seulement les intérêts des capitaux à employer en secours, de la distribution des secours et du placement en rentes de ce qui n'aura pas été donné et distribué dans le courant de l'année.

Le Comité délèguera, s'il y a lieu, un ou deux de ses membres pour les rapports que rendront nécessaires les affaires de la Société, soit avec les sociétaires eux-mêmes, soit avec l'autorité, soit avec les directeurs, soit même avec les notaire, avoué ou agent de change de la Société, et avec toutes administrations, telles que le Trésor, la Caisse d'épargnes et toutes administrations.

Dans ce cas, une procuration collective et signée de tous les membres du Comité suffira.

Attendu que les fonctions du Comité sont purement officieuses et n'entraînent aucune gestion ni responsabilité, par le seul fait de la réunion de l'assemblée générale annuelle et de la nomination du nouveau Comité, tous les membres sortants sont et demeureront de plein droit entièrement déchargés et en dehors de toute responsabilité, sans qu'il soit besoin d'aucune décharge de quelque nature que ce soit.

Pour son ordre particulier le Comité aura un règlement d'intérieur auquel chacun des membres se trouvera soumis.

En cas de démission ou de décès d'un ou de plusieurs des membres du Comité dans le courant de l'année, il ne sera point pourvu à leur remplacement avant l'époque du renouvellement annuel, à moins que le Comité ne juge nécessaire d'y pourvoir en provoquant une assemblée générale.

CHAPITRE VI.

Article 14.

Si, dans le cours de l'Association, l'expérience démontrait que des modifications dussent être apportées aux présents statuts, le Comité seul est investi du droit de faire ces modifications qui, par le fait de l'approbation des membres du Comité, feront partie des présents statuts et devront être seulement déposés pour minute au notaire de l'Association par un acte signé de tous les membres du Comité.

Toutefois ces modifications ne pourront être apportées et établies en statuts qu'après avoir été soumises et approuvées par le Conseil judiciaire ; ce qui sera mentionné sur le registre de délibérations du Comité.

CHAPITRE VII.

CONSEIL JUDICIAIRE.

Article 15.

La Société sera pourvue d'un Conseil judiciaire composé :

1° D'un notaire ;

2° D'un avoué près le Tribunal civil en première instance;
3° D'un avoué à la Cour royale;
4° De quatre avocats près la Cour royale;
5° Et deux agréés près le Tribunal de commerce.

Ce Conseil judiciaire sera choisi par le Comité de l'Association.

CHAPITRE VIII.

COMITÉ CONSULTATIF.

ARTICLE 16.

On pourra, lorsque le Comité le jugera convenable, créer un Comité consultatif qui sera composé d'anciens directeurs correspondants de théâtres ou notabilités dans les lettres et les beaux-arts.

Il ne pourra jamais être composé de plus de six personnes.

Le Comité de l'Association, toutes les fois qu'il le jugera convenable, convoquera le Comité consultatif.

Fait et délibéré en conseil, par les membres du Comité de l'Association des Artistes dramatiques soussignés.

Baron I. TAYLOR, fondateur; SAMSON, président; SINGIER, vice-président; de FONTENAY, vice-président; RAUCOURT, BOCAGE, LEMÉNIL; RÉGNIER, secrétaire; A.-F. ALBERT, secrétaire.

Paris, le 16 mars 1840.

Enregistré à Paris, le 21 mars 1840, f° 87, *R°*, *C.* 4 et 5. Reçu 5 fr. 50 c., le 10° compris. Signé CHAMLET.

1841.

Messieurs et chers Camarades,

Quand nous nous réunissions dans cette enceinte, il y a un an, pour poser la première pierre de notre Association, à l'espoir de voir grandir et s'achever l'édifice que nous élevions, il se mêlait peut-être un peu de cette crainte qu'inspire toujours l'incertitude de l'avenir.

Aujourd'hui il n'est plus question de crainte ni d'un avenir incertain; c'est du présent que nous venons vous entretenir, d'un présent heureux, d'une prospérité réelle, qui doit dissiper toutes les défiances et vaincre toutes les incrédulités.

Pour constater le progrès de l'Association, il suffit de dire que l'an dernier, à pareille époque, elle ne comptait que 528 membres, et que le nombre des sociétaires dépasse aujourd'hui 1,100.

La recette a été de 18,937 f. 50 c.

Elle se compose : 1° des dons volontaires et cotisations mensuelles, tant de Paris que des départements; c'est un total de 13,847 f. 50 c., où, Paris figure pour 10,991 f. 75 c., et la province pour 2,855 f. 75 c.

2° Du produit de deux représentations et d'un bal donnés au bénéfice de notre caisse.

3° Des intérêts provenant des placements successifs sur l'État.

La Société a un capital de 14,500 f. 35 c. qui inscrit sur le grand livre, au nom de l'Association des Artistes dramatiques, lui donne, au taux de cinq pour cent, une rente annuelle de 650 f.

En ajoutant à la recette effectuée le montant de recouvrements à opérer et s'élevant à 1,500 f., plus un avoir en caisse de 876 f., l'actif de l'Association aurait été, pour l'année, à partir du 1er avril 1840, jusqu'au 1er avril 1841, de 20,437 f. 50 c.

Le Comité a distribué 1,200 f. de secours, savoir : 595 f. à neuf anciens artistes, demeurant à Paris, et 605 f. à vingt-et-un artistes des départements. Dans ce dernier chiffre, est comprise une somme de 300 f. que nous nous sommes empressés d'envoyer à deux comédiens estimables, frappés dans leur dernier espoir. Une petite maison, construite par eux, avec le fruit de leurs longues économies, avait été renversée par l'inondation qui a désolé la seconde ville du royaume. C'était l'abri de leur vieillesse qui leur était enlevé ; ils avaient tout perdu, et ce que nous offrions était bien peu pour une telle infortune. Mais notre denier a été reçu avec une reconnaissance dont la touchante expression, consignée dans nos procès verbaux, nous a fait regretter plus vivement encore de n'avoir pu donner davantage.

L'état exact des recettes et des dépenses sera imprimé, et vous y verrez la preuve de l'économie avec laquelle votre Comité s'est efforcé d'administrer; mais aussi, nous devons le proclamer hautement, tout s'est réuni pour nous rendre cette tâche facile, et nous n'avons rencontré de toutes parts que le dévouement le plus désintéressé. Vous connaissez sans doute la généreuse conduite de MM. les directeurs du théâtre de la Gaîté, qui, après nous avoir offert l'ouvrage le plus productif de leur répertoire, n'ont prélevé sur la recette qu'une somme médiocre qui ne couvrait pas même leurs frais. M. Dennery n'a point voulu percevoir son droit d'auteur, dont il a déclaré nous faire l'abandon pour tous ceux de ses ouvrages qui figureraient à l'avenir dans les représentations au bénéfice de notre caisse.

MM. les directeurs de l'Opéra-Comique ont mis gratuitement à

notre disposition le foyer de leur théâtre pour le bal que l'Association a donné, et dont l'éclairage gratuit a été fourni par M. Marguerite.

Nous nous abstenons de louanges : les faits parlent assez.

Nous avons trouvé un appui très actif chez plusieurs directeurs et régisseurs de la province. Nous citerons MM. Solomé à Bruxelles; Combette et Hortos à Limoges; Herguez et Célicourt à Lyon; Halanzier-Dufrenoy à Cambray; Haquette à Caen; Comte et Moëssard à Paris.

Plusieurs de nos camarades ont très efficacement servi les intérêts communs, en allant au loin recueillir des signatures et des dons. Ces heureux missionnaires de l'Association sont MM. Bouffé, Bocage, Lhérie, Duprez, Émile Taigny, Leménil, Philippe Roustan, Guyon, Chollet, Dérivis.

MM. les correspondants des théâtres nous ont aussi prêté un concours dont nous les remercions.

Nous avons sollicité, auprès du directeur de l'Académie royale de Musique, une représentation que divers obstacles ont retardée, mais qui nous a été formellement promise.

Le Comité se proposait de mettre en loterie un riche album, pour lequel il a fait aux gens de lettres et aux artistes le plus distingués, un appel qui a été entendu, et auquel on s'empresse chaque jour de répondre.

Des négociations ont déjà été entamées avec des directeurs, soit de la province, soit de Paris, pour de nouvelles représentations à bénéfice.

Aux termes des statuts, le Comité ne doit se rassembler qu'une fois par mois, ce qui porte le nombre de ses réunions à douze par an; il a tenu soixante séances.

Un agent était indispensable à l'Association pour ses recouvrements : et nous n'avons qu'à nous applaudir du choix que nous avons fait, en voyant le zèle intelligent avec lequel M. Thuillier s'acquitte de ses fonctions. On ne taxera point d'exagération le chiffre de ses frais de perception qui, en y comprenant même les ports de lettres, s'élève en tout à 380 f. 84 c.

Cependant, malgré toute l'activité de notre agent, la perception des cotisations mensuelles éprouve dans la province de continuels obstacles ; c'est à vous, Messieurs et chers camarades, d'aider votre nouveau Comité à les aplanir. Le solde d'une année entière ou du moins d'une demi-année, pour lequel des quittances seraient délivrées, pourrait être un moyen efficace d'épargner à l'administration des difficultés dues à l'éloignement des lieux, au déplacement continuel des Artistes, et à d'autres causes encore. MM. les directeurs et les régisseurs peuvent aussi nous être d'un grand secours, en percevant eux-mêmes les cotisations dans leurs théâtres : quelques-uns ont bien voulu le faire. Ceux qui suivraient cet exemple rendraient à l'Association un éminent service.

L'Association a été créée, non seulement pour secourir l'infortune, mais pour protéger et défendre les droits des Artistes dramatiques : ce second devoir a été accompli. Les acteurs de l'Ambigu-Comique, privés de leurs appointements, se sont adressés au Comité, qui a aussitôt convoqué votre Conseil judiciaire : des poursuites ont été faites ; et par un jugement promptement obtenu, sur un cautionnement de 30,000 fr., une somme de 15,000 fr. a été affectée au paiement des Artistes. Les acteurs du théâtre Saint-Antoine ont aussi trouvé dans le Comité, un ardent défenseur de leurs intérêts : un jugement qui leur est favorable, a été rendu en première instance ; on plaide en ce moment sur l'appel. Nos éloges seraient au-dessous du dévouement si désintéressé que MM. les membres de notre Conseil judiciaire ont déployé dans ces circonstances.

D'après ce rapide exposé, vous penserez sans doute comme nous, Messieurs et chers Camarades, que notre Association est appelée à de brillantes destinées, et que les résistances que nous rencontrons encore tomberont devant une prospérité toujours croissante. Ici, ce n'est pas l'égoïsme de l'intérêt privé dont nous avons à triompher : qu'aurait-il à souffrir de la faible rétribution qu'imposent nos statuts ? C'est l'amour-propre qui craint de se compromettre dans une entreprise livrée aux chances de l'avenir, qui recule devant son propre doute, et peut-être devant la raillerie des autres ; il place l'honneur dans le succès : Que le succès nous le ramène !

Si tous les Artistes dramatiques se ralliaient à nous, quelle force dans un tel faisceau! Quels avantages incalculables pour la corporation et les individus! Quand elle veut les apprécier, la pensée en est comme éblouie.

Serait-il vrai qu'on eût essayé de nous rendre suspects aux directeurs, en nous représentant comme une ligue contre leur puissance? Ce serait là une calomnie que nos actes se chargeraient de réfuter. Nous savons que les intérêts des Artistes dramatiques sont étroitement liés à ceux des directions, et que les charges énormes qui pèsent sur les administrations théâtrales ont besoin d'être allégées par le zèle des comédiens et par l'exact accomplissement de leurs devoirs. Eh! pourquoi serions-nous hostiles aux directeurs? plusieurs d'entre eux ne sont-ils pas sortis de nos rangs? Si notre Association a pu leur donner quelque ombrage, qu'ils se rassurent! L'esprit d'indiscipline, l'oubli des devoirs, le mépris des obligations contractées, s'ils cherchaient un appui parmi nous, n'y trouveraient que l'expression du blâme le plus sévère.

Vous avez remarqué avec peine, Messieurs et chers Camarades, l'absence de votre président, de celui à qui votre juste reconnaissance a décerné le titre de fondateur : une mission le retient à l'étranger. Un devoir bien impérieux pouvait seul nous priver de sa présence; car son dévouement à nos intérêts ne s'est jamais démenti. Il s'afflige de ne pouvoir se trouver au milieu de vous dans cette occasion solennelle, et il m'a chargé d'être l'interprète de son profond regret.

Messieurs et chers Camarades, nos travaux sont terminés : vous en connaissez le résultat; la Commission qui a élaboré vos statuts disait l'année dernière dans son rapport : *A dater d'aujourd'hui, la Société des Artistes dramatiques est fondée;* le Comité qui vient déposer ses pouvoirs entre vos mains, ne craint pas d'ajouter : *Elle est indestructible.*

1842.

MESSIEURS ET CHERS CAMARADES,

Votre Comité est heureux de se retrouver au milieu de vous; les résultats brillants dont il vient vous offrir le tableau lui rendent sa mission bien douce : le succès n'a point trompé ses espérances, et il a la conscience de n'avoir pas manqué aux devoirs que votre mandat lui imposait.

La recette de 1840 à 1841 avait été de 18,937 fr. 50 c.

La recette de 1841 à 1842 a été de 26,098 fr. 91 c., ce qui donne pour les deux années une recette de 45,036 fr. 41 c.

La recette de 1841 à 1842 se compose :

1° Des cotisations mensuelles, montant, pour Paris, à la somme de 6,704 fr., et pour les départements et l'étranger à celle de 4,369 fr.

2° Du produit d'une représentation et d'un bal donnés au bénéfice de notre caisse, montant à la somme de 14,124 fr. 80 c.

3° De la somme de 1,025 fr. pour arrérages de rentes.

La Société a maintenant une rente annuelle de 1,550 fr., au taux de cinq pour cent, rente qui a coûté 35,700 fr. 85 c.

Les secours distribués dans le cours de la première année se sont élevés à la somme de 1,200 fr., à celle de 1,285 fr. pendant l'année qui vient de s'écouler; ainsi la Société, depuis son origine, a dépensé en bonnes œuvres une somme de 2,485 fr.

Il faut ajouter à ce chiffre la modique somme de 85 fr. consacrée aux frais du convoi funèbre de Tautin. Cet artiste estimable, qui avait joué longtemps avec distinction sur les théâtres de la Gaîté et de l'Ambigu-Comique, s'était vu enlever ses économies par une faillite. Après avoir pourvu, autant qu'il était en notre pouvoir de le faire, aux derniers besoins de sa vie, nous n'avons pas cru devoir l'abandonner après sa mort; nos faibles secours lui ont survécu et l'ont accompagné jusqu'à son dernier asile. Là, notre président, M. le baron Taylor, a rappelé en quelques mots les talents de l'acteur et les vertus de l'homme de bien. Il a semblé à votre Comité qu'en agissant ainsi, il remplissait le vœu de l'Association tout entière.

Reste en caisse une somme de 154 fr. 97 c.

La Société n'est point encore assez riche pour soulager efficacement toutes les infortunes : mais l'intervention officieuse du Comité a quelquefois suppléé à son impuissance financière. Grâce à lui, des Artistes vieux et infirmes ont été placés dans des hospices de province où il les a fait transporter gratuitement. Un vieillard aveugle a obtenu, avec son admission dans la maison royale des Quinze-Vingts, un secours annuel que M. le ministre de l'intérieur a consenti à lui accorder. Vous serez sensibles comme nous à ce témoignage d'intérêt et de bienveillance accordé par l'autorité supérieure à un malheur au-dessus de nos ressources, trop faibles encore, mais qui s'accroissent chaque jour.

Les frais de perception, l'année dernière, avaient été de 380 fr. 84 c.; ils ont été cette année de 651 fr. 90 c., y compris la correspondance et les autres frais, ce qui porte ce chapitre de dépenses à la somme de 1,032 fr. La manière dont M. Thuillier, votre agent comptable, s'acquitte de ses fonctions, a continué de lui mériter la confiance de votre Comité.

Nous avions parlé l'an dernier de la promesse faite par M. le directeur de l'Académie Royale de Musique d'une représentation au bénéfice de notre caisse. Nous devons dire avec quelle obligeante fidélité cette promesse a été remplie. Nous devons signaler le zèle de M. Trévaux, le concours si désintéressé de M. Habeneck, des sujets

du chant et de la danse, de l'orchestre, des chœurs, des machinistes. Il y a eu entre tous une rivalité d'empressement et de bons procédés, pour laquelle nous n'avons pas besoin de solliciter votre reconnaissance.

Nous devons des actions de grâces à la munificence royale qui a daigné accorder 1,000 fr. pour cette représentation. 100 fr. ont été donnés par monseigneur le duc d'Orléans.

MM. Scribe, Germain Delavigne et Meyerbeer ont fait le généreux abandon de leurs droits d'auteurs.

La recette du bal donné l'année précédente au foyer de l'Opéra-Comique avait été de 2,650 fr.; le bal de cette année a produit 9,314 fr. 15 c.

Là, nous avons retrouvé l'obligeance et le désintéressement de MM. Crosnier et Marguerite; mais nous devons mentionner aussi le zèle de M. Daudé, de l'Opéra-Comique, et de M. Paul Cuzent, du Cirque-Olympique, qui a organisé à ses frais un excellent orchestre qu'il a dirigé lui-même. Pour faire apprécier de pareils procédés, il suffit de les raconter.

M. Couderc, en congé à Bordeaux, a envoyé le montant de sa souscription pour le bal.

Mlle Déjazet et M. Derval, jouant dans une représentation à bénéfice, ont exigé leurs feux pour les verser dans notre caisse.

Vous vous rappelez, Messieurs, que c'est à MM. Meyer et Montigny, directeurs de la Gaîté, que vous devez la généreuse initiative des représentations au bénéfice de notre Société. Cette année nous avons reçu d'eux une nouvelle preuve d'affection et de bon vouloir. Ils ont offert les entrées de leur théâtre aux membres de votre Comité; M. Béraud, directeur de l'Ambigu-Comique, nous a accordé la même faveur. Elle nous a été d'autant plus précieuse qu'il nous a semblé y voir comme une reconnaissance de notre Association, comme un hommage délicat qui lui était rendu dans la personne des artistes qui s'honorent de la représenter.

Le Comité a tenu soixante-deux séances. Des questions de droit y ont été quelquefois traitées par votre Conseil judiciaire, dont les lu-

mières et le zèle n'ont jamais fait défaut à l'Association. Les acteurs du théâtre Saint-Antoine, dont les droits avaient été reconnus en première instance, ont eu le même succès en appel. Des mesures conservatrices ont été prises dans l'intérêt des acteurs de l'ancien théâtre de la Renaissance. . . . . . .

Il est un nom que nous ne devons point passer sous silence : c'est celui de M. le docteur Rey, qui a prêté à de pauvres artistes malades le secours gratuit de sa science et de ses soins. Déjà sans doute il a trouvé sa récompense dans son cœur ; qu'il la trouve aussi dans le vôtre ! . . . .

Pourquoi faut-il, Messieurs et chers Camarades, que quelques ombres viennent obscurcir ce tableau ? Pourquoi, à côté des preuves du plus généreux dévouement, avons-nous à vous signaler l'indifférence d'un grand nombre de nos camarades, la défection de quelques-uns ? Vous aurez peine à croire que, dans une de nos grandes villes, dix-sept de vos co-sociétaires, dont les appointements étaient exactement payés, se soient brusquement retirés de l'Association. Quels étaient leurs griefs ? Ils se sont dispensés d'en alléguer. Est-ce le fardeau d'une cotisation mensuelle de cinquante centimes qui a épuisé leurs forces et lassé leur courage ? Quels étaient, en s'associant, leur but et leur espoir, et en quoi leur attente aurait-elle été trompée ? nous l'ignorons ; mais, en nous affligeant, cet abandon n'a point dû nous surprendre. Toute institution nouvelle a des adversaires de plus d'une espèce. A ces esprits jaloux et chagrins qui gardent rancune aux idées qu'ils n'ont pas eues, se joint l'impérissable race de ces intrépides plaisants, de ces impitoyables railleurs dont la frivolité cruelle a des épigrammes pour tout, même pour le malheur. Ces hommes qui se font moqueurs pour être spirituels, ignorent que, selon La Bruyère, *la moquerie est souvent indigence d'esprit*, indigence contre laquelle toutes les associations demeurent impuissantes. Ils vont décriant partout une institution noble, utile, nécessaire ; ils s'en prennent à nous des obstacles créés par eux-mêmes ; ils déversent le ridicule sur le zèle des uns, sur la confiance des autres. Et qui ne connaît le pouvoir de la raillerie sur les âmes

faibles? C'est à de semblables influences que nous attribuons la désertion que nous n'avons pas dû vous taire, quoique nous vous taisions les noms des déserteurs. Nous espérons que ce ne sera pas le malheur qui nous les ramènera, mais que le temps, de plus sages conseils, leurs propres réflexions éveilleront en eux de justes regrets et ce respect des obligations contractées, auquel on ne manque jamais sans un secret murmure de la conscience.

Hâtons-nous de dire que si, dans quelques localités, nous avons eu à nous plaindre de la froideur et même du dédain de nos camarades, dans d'autres le plus louable empressement s'est manifesté en faveur de l'Association, et le récouvrement des cotisations, qui est une des plus grandes difficultés dont nous ayons à triompher, a pu s'opérer avec moins de peine, grâce au zèle des directeurs, des artistes et des régisseurs. Les noms de ces dignes associés, nous ne les tairons point et nous pensons que vous les entendrez avec plaisir.

Ce sont MM. Herguez, régisseur général à Lyon; Combettes, directeur à Rennes; Solomé, régisseur général à Bruxelles; Halanzier-Dufrenoy, directeur à Arras; Ramond, régisseur à Marseille; Poirier, directeur à Dijon; Bertin, régisseur à Nantes; Simonet-Stéphen, directeur, Henry Lyot, régisseur, et Paul Genêt, artiste, à Reims; Miland, artiste, et Girel, maître de ballets et régisseur général, à Toulouse; Tony, directeur, et Viane, artiste, à Mons; Prades, directeur à Perpignan; Hortos, régisseur à Anvers; Letellier, directeur à Montpellier; Isidore Viette, régisseur à Bordeaux; Chapizeaux, directeur à Nancy; Armand, artiste à Caen; Vienne, directeur à Dieppe et régisseur à Rouen; Bergeronneau et Ernest Luchet, artistes, à Charleville; Adrien Monier, à Guéret; et Célicourt, à Valence.

M. Jules Rhoné, directeur à Toulouse, a promis une représentation et un bal au bénéfice de l'Association; MM. Girel et Miland doivent seconder ses bonnes intentions et se sont empressés d'offrir le concours de leur officieuse activité.

Nous ne devons pas omettre M. Edmond Seveste qui n'a pas voulu quitter la direction du théâtre de Belleville, qu'il abandonne dans quelques jours, sans nous avoir donné auparavant un té-

moignage d'intérêt et d'affection, et qui organise en ce moment une représentation dont le produit sera versé dans votre caisse.

Ce n'est pas tout, Messieurs et chers Camarades, notre voix a été entendue au-delà des frontières et même par delà les mers : Bruxelles, Anvers et Amsterdam ont répondu à notre appel. M. Édouard Haquette, directeur à Amsterdam, en nous adressant le montant des souscriptions recueillies à son théâtre, nous a fait la promesse d'une représentation par année. Alger, cette nouvelle province française, nous a payé son tribut : c'est M. Honoré Curet, directeur, qui nous a fait parvenir la liste et le total des souscriptions.

Mais c'est surtout en Russie que notre institution a rencontré les sympathies les plus vives. Dans un si grand éloignement, tout ce qui vient de la patrie est accueilli avec transport. La position agréable dont jouissent les artistes français de Saint-Pétersbourg ne leur a point fait oublier les camarades malheureux dont ils sont séparés; par les soins de MM. Peyssard et Daudel, une souscription s'est formée sous le haut patronage de M. le généralissime comte Guédéonoff, administrateur du théâtre impérial : qu'il veuille bien agréer l'expression de notre respectueuse gratitude. Une somme de 741 fr. nous a été envoyée, et la lettre obligeante qui l'accompagnait, l'unanimité des souscriptions, l'aimable empressement qui a présidé à tout ce qui s'est fait, nous ont prouvé que nous avions été compris par des cœurs généreux qui ne nous abandonneraient pas.

Cet exemple a été suivi par nos camarades de Moscou : il le sera, nous n'en doutons point, par tous les Artistes dramatiques français résidant à l'étranger.

Le nombre des sociétaires était l'an dernier de onze cents; il s'élève aujourd'hui à plus de quatorze cents. C'est encore trop peu sans doute : mais nous tirerons de ce petit nombre même un argument en faveur de l'Association, et nous dirons à tous ceux qui cherchent à en arrêter le développement, en en contestant les avantages : si, arrivée progressivement au chiffre de plus de quatorze

cents associés, après avoir payé toutes ses dépenses, et sans un sou de passif, la Société des Artistes dramatiques, qui n'impose à chacun de ses membres que le très faible tribut de six francs par année, est devenue, en moins de trois ans, propriétaire d'une rente de 1,550 f. inscrite au grand livre de l'État, à quels prodigieux résultats parviendrait donc cette Société, si elle se composait de la corporation tout entière! Avec de tels faits et de tels chiffres, on peut réfuter toutes les objections et braver toutes les railleries.

Pour achever une œuvre si heureusement commencée, nous avons besoin de tout votre concours : ne le refusez pas. Le recouvrement des cotisations présente, nous l'avons déjà dit, de grandes difficultés qui seraient aplanies par le paiement de l'année entière; la perception mensuelle est pour plusieurs localités une chose presque impossible. Aidez-nous de tous vos efforts; échauffez la tiédeur des uns, contenez l'impatience des autres. Ayez de l'indulgence pour votre Comité, en songeant aux pures intentions dont il est animé, aux obstacles de toute nature contre lesquels il lutte avec une ardeur patiente; et puissent les progrès de notre Association resserrer encore ces liens de fraternité qui doivent à jamais nous unir!

1843.

Messieurs et chers Camarades,

Votre Comité regarde l'obligation annuelle de venir vous rendre compte de ses travaux comme la plus douce récompense qui lui soit réservée : jusqu'à ce jour il n'a eu qu'à constater des progrès, qu'à publier des triomphes : chacun de ses rapports à l'Assemblée générale a été, pour ainsi dire, le bulletin des victoires de l'année. Mais jamais résultats pareils à ceux que nous allons proclamer n'avaient encore été obtenus; jamais succès si brillants n'avaient couronné la persévérance de nos efforts.

Aussi le jour de cette réunion solennelle était attendu par nous avec une vive impatience : il est venu, et nous pouvons vous annoncer enfin que la recette générale de l'Association des Artistes dramatiques, fondée au mois de mars 1840 (c'est la date de l'acte de société), et qui par conséquent compte trois ans et un mois d'existence, s'élève en mai 1843, à la somme de 94,206 fr. 13 c.

Nous allons faire connaître de quels éléments se compose la recette de la présente année, montant à 49,170 fr. 72 c.

Six représentations ont été données au bénéfice de l'Association : deux à Paris, une dans la banlieue, trois dans les départements. Elles devaient être suivies de beaucoup d'autres; mais les directeurs

qui nous les avaient offertes, empressés de secourir les malheureuses victimes du désastre de la Guadeloupe, se sont vus forcés d'ajourner l'accomplissement de leurs promesses. Ils les tiendront, nous en avons la certitude, et nous nous plaisons à vous signaler les noms de ces généreux membres de l'Association.

Ce sont MM. Constant Debray, directeur à Besançon; Poirier, à Mâcon; Bénard, à Lille; Duplan, à Lyon; Letellier, à Montpellier; Prud'homme, à Gand; Pellegrin, à Toulon; Chaberòt, à Marseille; Vadè-Bibre, à Dijon; Curet, à Alger; Paulin, à Boulogne; Provence, à Strasbourg; Bertechè, à Valenciennes; Tony, dans le XIIe arrondissement; Cerf aîné, à Poitiers; Hortos, à Limoges; Halanzier, à Dunkerque.

Ajoutons à ces nombreuses promesses celle de Mlle Rachel qui doit, dans la tournée qu'elle va bientôt commencer, prêter l'appui de son talent à une représentation dont le bénéfice nous sera consacré.

Des engagements avaient été pris l'année dernière par MM. Seveste (Edmond), directeur à Belleville, et Jules Rhoné, directeur à Toulouse; nous en avions parlé dans notre dernier rapport, et nous devons dire aujourd'hui qu'ils ont été fidèlement remplis.

Les théâtres de l'Odéon, du Gymnase, du Palais-Royal, de la Porte-Saint-Martin, de la Gaîté ont concouru à la représentation donnée sur le théâtre royal de l'Odéon. La composition du spectacle n'a pas permis que l'on acceptât les offres obligeantes faites par MM. Béraud, directeur de l'Ambigu-Comique, et Mourier, directeur des Folies-Dramatiques, qui n'en ont pas moins de justes droits à notre reconnaissance.

M. Comte, directeur du théâtre des Jeunes-Élèves, a donné une représentation à laquelle ont pris part les artistes du Palais-Royal, de la Gaîté et des Folies-Dramatiques.

Une représentation au bénéfice de notre caisse a eu lieu sur le théâtre de Perpignan dirigé par M. Rades, et une sur le théâtre du Mans dirigé par M. Combettes, grâce aux soins et à l'influence de M. Camille Léon, régisseur de ce dernier théâtre.

Le désintéressement dont les auteurs, les artistes et les directeurs

ont fait preuve a encore augmenté le produit de ces diverses représentations; ainsi MM. Scribe, Rosier, Cogniard frères, d'Ennery et Clairville ont fait l'abandon de leurs droits; M. Arnal n'a touché son feu que pour en faire l'envoi au Comité; Mme Volnys a consacré à ce même usage le montant de ses appointements de cette soirée; c'était pour chacun d'eux une somme de 100 f. dont notre caisse a profité.

A Toulouse, M. Jules Rhoné, directeur, s'est contenté de prélever 300 fr. sur la recette; une modique retenue de 100 fr. a été faite par les artistes du Mans pour les frais de leur représentation.

Nous avons aussi à remercier Mlle Nongaret du zèle qu'elle a montré pour nos intérêts, en consentant à apprendre du soir au lendemain un très long rôle pour ne point faire manquer le spectacle de l'Odéon.

Nous devons les mêmes actions de grâces à M. Alcide Tousez qui a donné la même preuve de bon vouloir dans une représentation donnée sur le théâtre de M. Comte.

Nous ne devons pas non plus vous laisser ignorer que M. Derval, du théâtre du Palais-Royal, et notre collègue M. Tisserant, du Gymnase-Dramatique, ont fait présent à l'Association des feux qui leur étaient alloués dans les représentations données au bénéfice des directeurs réunis.

Au milieu des brillants succès qu'elle obtenait à Londres, Mlle Déjazet s'est souvenue de ses camarades malheureux, et elle a fait parvenir au Comité une somme de 500 fr. qu'elle avait exigée pour cet usage dans une représentation extraordinaire.

Nous arrivons à l'évènement le plus important de l'année; à l'une des sources principales de notre prospérité financière : on comprend que nous voulons parler du bal donné au théâtre royal de l'Opéra-Comique.

Les années précédentes, M. Crosnier avait mis à notre disposition le foyer public de son théâtre : cette année, c'est la salle tout entière qu'il nous a abandonnée. La recette s'est accrue avec le local; elle a été de 30,022 fr. Les frais se sont réduits à la somme de

3,848 fr. 27 c. par les soins d'un de nos collègues, M. Henri, qui s'est occupé de tous les détails relatifs à cette productive affaire du bal de l'Opéra-Comique, avec une activité qu'aucun obstacle n'a pu rebuter ni ralentir, et dont il faut avoir été témoin pour s'en former une juste idée. Il a été dignement secondé par les dames patronesses ; toutes ont droit à nos remercîments, plusieurs à nos éloges. Parmi celles-ci nous ne mentionnerons que Mlle Florval, retirée du théâtre, et Mme Volnys, qui ont recueilli, la première, pour plus de 2,900 fr., et la seconde, pour plus de 5,000 fr. de souscriptions.

M. Crosnier ne s'est pas borné à la concession gratuite de la salle de bal : il a payé encore 100 fr. pour sa souscription personnelle.

Cette année l'éclairage était considérable, puisque au lieu du foyer public seulement, il s'agissait d'éclairer la salle entière, les foyers et tous les corridors ; l'obligeance de M. Marguerite a été la même : le gaz nous a été fourni gratuitement comme il l'avait été aux bals précédents.

Le zèle de M. Paul Cuzent, du Cirque-Olympique, n'a pas fait défaut à l'Association ; il a, cette année et comme l'an dernier, organisé et dirigé un excellent orchestre ; il a composé et fourni gratuitement toute la musique nécessaire, et, en doublant le nombre des musiciens, il a réduit les frais de plus de moitié.

Chacun des membres du Comité s'est fait un devoir de payer son billet d'entrée.

M. Montigny, directeur de la Gaîté, a envoyé 100 fr. pour sa souscription.

M. Béraud, directeur de l'Ambigu-Comique, a pris dix billets, plus une loge.

M. Paul, ex-artiste du Gymnase, était à Berlin au moment où le bal s'est donné : à son retour à Paris il a payé le prix de son billet.

M. le ministre de l'intérieur et M. le préfet de police ont voulu payer leurs loges.

S. M. Louis-Philippe a daigné nous accorder 300 fr.

Tous frais payés, le bal de l'Opéra-Comique a augmenté notre

actif d'une somme de 26,173 fr. 73. C'est là un résultat immense, une ressource précieuse et cependant imprévue au moment où l'Association fut fondée; car il n'en est pas fait mention dans le chapitre où sont énumérés les divers éléments qui doivent former le fonds social.

Il est, Messieurs et chers Camarades, un théâtre que nous devons signaler particulièrement à votre reconnaissance et à votre affection : c'est le théâtre de Toulouse. Nous n'avons point de termes pour peindre toute la chaleur de zèle, toute l'activité de dévouement que les artistes de cette ville déploient en toute circonstance pour la prospérité de l'Association : à leur tête il faut placer le directeur, M. Jules Rhoné, M. Girel, régisseur et maître des ballets, et M. Miland. Vous avez vu que déjà ils nous avaient consacré le bénéfice d'une représentation; ce n'était pas assez pour ces dignes associés : ils ont aussi organisé un bal, et, au moyen de ces deux produits, la ville de Toulouse, indépendamment du montant des cotisations mensuelles, a versé dans notre caisse une somme de 2,139 fr. 70 c.

Grâce aux démarches et aux instances de MM. Rhoné, Girel et Miland, les hospices de la ville ont renoncé à percevoir leur droit ordinaire sur le produit de ce bal.

Il faut ajouter aux recettes de la province 100 fr. que M. L'Espinasse, artiste de Lille, a prélevés sur une représentation donnée à son bénéfice, pour être offerts au Comité.

Notre collègue M. Bouffé nous a apporté, au retour de ses voyages, 500 fr. qu'il avait aussi prélevés sur une représentation donnée à son bénéfice au grand théâtre de Bruxelles; il faut y joindre encore 200 fr. qu'il a remis au Comité pour une pauvre veuve.

Messieurs et chers Camarades, nous livrons à votre appréciation tous ces gages de la plus vive sympathie, toutes ces preuves d'un noble désintéressement reçus tant de la part de nos associés qu'en dehors de l'Association : nous craindrions de n'en pas parler assez dignement. Quand la nécessité de louer se représente sans cesse, l'éloge devient embarrassant; il est difficile d'en varier les formes,

et nous pensons d'ailleurs qu'ici les faits suffisent, et que la simple narration est une magnifique louange.

Parmi les directeurs qui secondent le plus efficacement nos efforts, nous devons mentionner M. Combettes, directeur du XIIe arrondissement, qui n'engage pas un sujet sans exiger son adhésion à notre acte de société; M. Simonot, à Reims, a suivi cet exemple; M. Solomé, régisseur général du grand théâtre de Bruxelles, a obtenu de son honorable administration que les amendes fussent versées chaque mois dans notre caisse. Déjà pareille idée était venue à M. Tournemine, directeur du théâtre du Luxembourg, et il l'avait mise en pratique au commencement de la présente année théâtrale. Nous faisons des vœux pour que dans tous les théâtres une semblable destination soit donnée à ces impôts disciplinaires qu'on acquittera avec moins de regret en songeant quel noble usage les attend : la négligence tournera au profit du malheur.

Votre Comité a tenu 78 séances.

Il a expédié en province 4,000 exemplaires du dernier annuaire de l'Association, plus, en décembre dernier, 4,000 circulaires ayant pour objet de demander certains renseignements qui lui étaient nécessaires.

Indépendamment des secours mensuels, 100 fr. ont été envoyés à un artiste de province qu'une maladie grave a mis hors d'état de continuer son service et a forcé par suite de renoncer à sa profession.

Des artistes français, partis sous la direction de M. Joseph Kelm, étaient arrivés à Hambourg au moment même où l'incendie avait détruit cette ville; le Comité leur a fait parvenir 300 fr. Les chanteurs de l'Opéra allemand, venus à Paris, y étaient restés sans ressources; ils ont reçu de nous une somme de 100 fr.

Presque dans le même instant la troupe allemande de Hambourg donnait une représentation pour les acteurs français sous la direction de M. Pie Duruissel, dont le théâtre venait d'être incendié : touchante fraternité des artistes, que notre institution ne fera que perpétuer et étendre !

50 fr. ont été consacrés aux obsèques de Raymond, artiste du Cirque-Olympique.

500 fr. ont été votés pour les artistes de la Guadeloupe.

L'appui du Comité, les lumières et le zèle de votre Conseil judiciaire ont puissamment aidé les artistes du Vaudeville à sortir d'une position fâcheuse qui pouvait se prolonger et s'aggraver encore.

Le Comité a nommé dans les départements et à l'étranger des délégués à qui il a conféré le soin d'organiser la perception, de correspondre avec lui, et de s'occuper de tous les détails administratifs. Cette mesure a déjà porté d'heureux fruits. Voici les noms de ceux de nos délégués qui ont rendu d'importants services à la Société :

Ce sont MM. Solomé, à Bruxelles; Daudel et Pessard, à Saint-Pétersbourg; Dècle, à Marseille; Viette et Pratviel, à Bordeaux; Henry jeune, à Orléans; Amy, à Montpellier; Célicourt, à Lyon; Fosse, à Montdidier; Vienne, à Rouen; Cabot, à Versailles; Oudinot, à Lille; Valter, à Moscou; Thurbet, à Alger; Pougin, à Mâcon; Laurent, à Toulon.

M. Miland, de Toulouse, qu'il faut toujours citer quand il est question de dévouement à nos intérêts, a été nommé en outre délégué central pour les villes du Midi. Nous vous avons déjà entretenus de tout ce qu'il a fait pour nous; nous devons ajouter que, grâce à sa généreuse influence, les acteurs de Toulouse se sont réunis pour payer trois années de cotisation d'un de leurs camarades octogénaire et lui créer ainsi des droits à de prochains sécours. Cet exemple a été suivi par les artistes du théâtre de la Porte-Saint-Martin; et un vieillard qui avait figuré avec distinction dans leurs rangs est certain du moins, grâce à ces dignes camarades, que le pain ne manquera pas à ses derniers jours.

Les artistes de la Gaîté, stimulés par leur camarade M. Fournel, plusieurs acteurs des différents théâtres de Paris, en ont fait autant pour d'autres vieillards que la misère mettait dans l'impuissance de payer la faible souscription exigée par les statuts.

Par l'intermédiaire de notre collègue M. Bouffé, M. Mitchels,

directeur anglais du Théâtre-Français de Londres, a déclaré qu'il s'honorerait de faire partie de l'Association, et a remis 100 fr. pour première cotisation.

M. le comte d'Adhémar a manifesté le même désir et a fait remettre 100 fr. au Comité par notre collègue M. Leménil.

M. le prince de Monaco a bien voulu souscrire pour 120 fr., et a envoyé le montant de sa première année.

Le Comité a cru devoir accueillir avec reconnaissance ces témoignages de sympathie et de considération qui s'adressent à l'Association tout entière, et qu'il est heureux de vous transmettre.

Des membres du Comité ont accompagné jusqu'à la dernière demeure quatre membres de l'Association morts dans le courant de cette année, *Gougibus*, *Francisque aîné*, *Raymond* et *Monrose*. Des discours ont été prononcés sur leurs tombes au nom de la grande famille dont ils faisaient partie.

Raymond, du Cirque-Olympique, dont vous vous rappelez la mort déplorable, a laissé une orpheline pour laquelle des personnes bienfaisantes ont remis des fonds dont ils ont chargé le Comité d'être le dépositaire et le distributeur.

Par les soins du Comité, M. Thuillier, l'un des directeurs du XII[e] arrondissement, suspendu de ses fonctions par l'autorité locale qui lui reprochait une infraction à son itinéraire, a été réintégré dans son privilège.

M. Giraud, docteur en médecine, a mis ses soins gratuits à la disposition du Comité, et déjà il a mérité en plusieurs occasions la reconnaissance de la Société.

Nous n'avons aussi qu'à nous louer de la bonne volonté de MM. Joanny et Lecerf, correspondants, qui nous ont offert leurs services, et nous en ont déjà rendu dans un voyage fait par eux dans les départements.

MM. Adam et Laurençon, correspondants, nous ont promis de verser le vingtième de leurs bénéfices dans la caisse de la Société : nous avons foi en leurs promesses.

M. Roux, correspondant, en avait fait une semblable, et l'avait

annoncée à plusieurs reprises dans la *Gazette des Théâtres :* mais on le temps lui a manqué, ou ses bénéfices ont été nuls; car nous n'avons encore reçu que sa promesse.

Voici, Messieurs et chers Camarades, la marche progressive de l'Association :

Recettes.	1re année,	18,937 fr.	50 c.
	2me »	26,098	94
	3me »	49,170	72

Le nombre des sociétaires, la première année, était de 1,100 ; il dépassait 1,400 l'année dernière; il s'élève aujourd'hui à plus de 1,500.

Le chiffre des cotisations mensuelles pendant l'année qui vient de s'écouler a été :

Pour Paris, de.	6,289 fr.	23 c.
Pour les départements et l'étranger.	5,361	10
Ce qui donne un total de.	11,650	33

Des représentations à bénéfice données en province ont produit à notre caisse, en y joignant le bal de Toulouse, la somme de 2,941 fr. 70 c., celles de Paris, 2,455 fr. 80 c.; et enfin le bal de l'Opéra-Comique nous a rapporté net 26,173 fr. 73 c.

Notre rente, la première année, était de 650 fr.; la seconde de 1,550 fr.; aujourd'hui l'Association est propriétaire d'une rente de 3,100 fr. qui a coûté 73,182 fr. 70 c. Au moyen d'un nouveau placement arrêté par le Comité, elle s'élèvera dans quelques jours à 3,150 fr.

Les secours se sont augmentés dans la proportion suivante :

1re année,	1,200 fr.	» c.
2me »	1,285	»
3me »	2,147	45

Ainsi l'Association, depuis son origine, a dépensé en secours un total de 4,632 fr. 45 c.

Les frais de perception et de correspondance ont été cette année de 1,323 fr. 85 c., et, en y ajoutant les frais des années précédentes, on trouve une dépense totale de 2,356 fr. 59 c.

Les travaux de l'agent général de la Société deviennent de jour

en jour plus nombreux, plus importants : son intelligence et son activité n'ont pas cessé de justifier notre confiance.

Au 30 avril dernier, il restait net en caisse une somme de 1,967 fr. 45 c.

Voilà en peu de mots la situation financière de l'Association.

Cette prospérité si rapidement accrue a permis à votre Comité d'adopter et de mettre en pratique une pensée qui déjà était dans tous les esprits généreux.

Si quelque chose est digne d'intérêt et d'une respectueuse pitié, c'est la vieillesse malheureuse; elle a été jusqu'ici l'objet sacré de notre sollicitude et de nos préférences. Mais des secours mensuels, temporaires, révocables, ont quelque chose de pénible pour celui qui les reçoit ; ils ne créent qu'une position incertaine et précaire : au lieu de cette précieuse sécurité à laquelle le vieillard aspire, ils ne lui apportent que le doute et la crainte : humilié d'une bienveillance livrée chaque mois à la discussion et aux chances du scrutin, il s'étonne quelquefois de ne pas sentir au fond de son cœur toute la reconnaissance qu'il voudrait y trouver. Il a semblé à votre Comité que le moment était venu de mettre plus de dignité dans le bienfait. Sur des renseignements venus de sources respectables, quatorze vieillards ont été choisis par lui pour recevoir à titre de pensions des secours que le Comité ne pourra plus retirer ni interrompre, et qui ne cesseront qu'avec ceux à qui ils auront été accordés.

Voici, Messieurs, les noms de ces vieillards, de ces quatorze élus du malheur à qui le Comité assure un subside viager :

1° M. Fragneau, doyen de tous les comédiens en exercice, 81 ans; — 2° M. Mériel, 73 ans; — 3° Mme Mériel, 72 ans; — 4° Mme Brunet, 72 ans; — 5° M. Bergéronneau, 68 ans; — 6° M. Bignon, 76 ans; — 7° M. Pougin père, 70 ans; — 8° M. Pie Duruissel, 70 ans; — 9° Mme Berger, 60 ans; — 10° M. Dugy, 70 ans; — 11° M. Bongnol, 82 ans; — 12° Mme Clairençon, 91 ans; — 13° Mlle Zoé Duquesnoy, 72 ans; — 14° M. Masson, 73 ans.

Ces estimables vétérans de la scène comptent de très longs services : il leur est accordé des pensions proportionnées, autant que

les ressources de notre caisse permettaient de le faire, à leurs travaux et à leurs besoins; la plus forte est de 200 fr. et la plus faible de 60 fr. Le chiffre total de ces pensions s'élève à 1,870 fr ; il faut observer que, sur ces quatorze pensionnaires, onze sont associés : la cotisation de quelques-uns d'entre eux a été faite par leurs camarades ; les trois autres avaient terminé leur carrière théâtrale au moment de la fondation de la Société. Aussi on a établi une certaine différence entre ces pensions : les unes, délibérées une fois, ne seront plus remises en question ; les autres restent soumises à la formalité du vote annuel. Ce vote, on doit le penser, sera toujours favorable; mais le Comité a voulu, en agissant ainsi, se montrer fidèle à l'esprit de notre Association, à ce principe posé par les fondateurs, et qui recevra de jour en jour une application plus rigoureuse : *l'argent de la Société n'appartient qu'aux sociétaires.*

Nous pensons, Messieurs et chers Camarades, que l'Assemblée tout entière s'associera aux sentiments qui nous ont dicté la détermination dont nous venons de vous rendre compte (1).

En relisant dans nos statuts l'énumération des devoirs qui lui sont imposés, votre Comité, Messieurs et chers Camarades, croit avoir accompli, autant qu'il était en lui de le faire, l'honorable mandat qu'il a reçu de vous.

C'est avec raison que ses soins se sont tournés vers l'organisation des représentations et des bals à bénéfices qui ont été jusqu'à ce jour la branche la plus fructueuse de nos produits annuels; car, dans la recette effectuée depuis le commencement de l'Association, ils figurent pour une somme de 54,238 f. Privée de cette ressource, la Société n'aurait encore perçu qu'un total de 39,968 fr., grâce à l'indifférence de tant de camarades qui, sourds à des appels si souvent répétés, semblent attendre, pour venir dans nos rangs, que la nécessité les y pousse. Nous souhaitons sincèrement aux adversaires de notre institution que le malheur ne leur en fasse pas comprendre

(1) L'arrêté a été pris sur le rapport de M. Singier, vice-président, chargé de ce travail par le Comité.

les avantages : mais si (ce qu'à Dieu ne plaise !), ce jour fatal arrive, du moins ils ne seront pas surpris de n'avoir pas au partage du fonds commun les mêmes droits que ceux dont la foi en nous, en notre avenir, a été prompte et est restée inébranlable; car ici l'égalité serait de l'injustice. Pour nous, Messieurs et chers Camarades, nous ne comprendrons jamais qu'on ne tienne pas à honneur d'entrer dans une Association qui a des secours pour la faiblesse et l'infortune, des soins pour la souffrance, qui pourvôit aux obsèques du pauvre, et va jusque sur la tombe faire entendre le dernier adieu,

1844.

Messieurs et chers Camarades,

Il était peut-être téméraire d'espérer pour nos travaux de cette année les brillants résultats qui, l'an dernier, furent proclamés devant vous. Nous pouvions ne voir dans une augmentation de revenus si soudaine, si inespérée, qu'un de ces coups de fortune que la prudence ne permettait point de compter parmi les recettes régulières de l'Association.

L'expérience de deux années nous inspire une foi plus grande dans notre avenir, dont cependant nous n'avions jamais douté : le but vers lequel tendent nos vœux et nos efforts semble maintenant se rapprocher de nous, grâce à cet accroissement de prospérité qui nous a surpris nous-mêmes, mais auquel il nous sera doux et facile de nous accoutumer.

La recette de l'année dernière avait été de 49,170 fr. 72 c.

Cette année elle a été de 52,302 fr. 90 c.

La recette générale depuis l'origine, c'est-à-dire à partir de 1840, s'élève à la somme de 146,509 fr. 03 c.

L'Association possède aujourd'hui un capital de 113,544 fr. 02 c. qui, par suite d'emploi, produit une rente annuelle de 4,750 fr. 5 p. 100 inscrite au nom de la Société.

4

Le montant des cotisations a été cette année pour Paris, de. . . . . 7,495 fr. 50 c.

Et pour la province et l'étranger, de. . . .	6,188	75
Ce qui donne un total de. .	13,684	25

Les représentations au bénéfice de notre caisse ont rapporté, tant à Paris que dans les départements, une somme de 5,962 fr. 30 c.

Le bal de l'Opéra-Comique a produit une recette brute de 28,019 f.

Vous voyez par cet aperçu que la situation financière n'a point dégénéré.

Voici les noms de MM. les délégués qui ont le mieux secondé le Comité :

MM.

Solomé, à Bruxelles.
Milan, à Toulouse.
Henri jeune, à Grenoble.
Haquette fils, Haquette père, } à Mons.
Combettes, à Rennes.
Duverger, à Genève.
Simonot et Marcou, à Reims.
Viette, Oudinot, Pratvielle, } à Bordeaux.
Pellegrin, Bosset, Laverrière, Chabrillat, Laurent, Dècle, } à Marseille.
Delabruyère, à Strasbourg.
Henri Alix, à Versailles.
Pougin, Célicourt, } à Lyon.
Lefèvre, Joany Bruya, } à Metz.
Neveu, à Montpellier.
Eloy, à Nîmes.
Duprat Amédée, à Toulon.
Maire, à Avignon.
Duchesne, au Hâvre.
Martin, à Châlons.
Ricord, à Nancy.
Thurbet, à Alger.
Daudel, Peyssard, } à St-Pétersbourg.
Walter, à Moscou.
Montaland, à Berlin.
Codérat, à Rio-Janeiro.
Girel, à Odessa.
Jeault, à Dieppe.
Amy, à Agen.

Le produit d'une représentation donnée par M. Simonot-Stéphen sur le théâtre de Rheims a été versé par lui dans notre caisse ; c'est la troisième représentation que ce directeur donne à notre bénéfice.

MM. Honoré Curet, directeur à Alger, Pellegrin, directeur du théâtre du Gymnase, à Marseille, et Tony, directeur du cinquième arrondissement théâtral, ont aussi donné des spectacles dont la recette nous était destinée.

M. Valmont, directeur de Laon, nous a envoyé le montant d'une rétribution prélevée par lui sur une représentation donnée par un amateur.

M. Chabrillat, directeur à Marseille, n'ayant pu organiser une représentation, a fait parvenir au Comité une somme de 90 fr., total d'une collecte faite parmi ses pensionnaires.

MM. Provence, à Strasbourg, Cavé, à Épinal, Allan, à Genève, ont été forcés par les circonstances d'ajourner l'accomplissement de leurs promesses.

Mlle Rachel avait pris envers nous un engagement qui a été rempli à Lyon, et nous avons reçu d'elle 1,424 fr.

Mlle Déjazet, qui dans ses voyages ne nous oublie jamais, a réalisé à Londres une somme de 500 fr. qu'elle nous a adressée; sur cette somme, 100 fr. avaient été donnés par M. Bossange, ex-directeur du théâtre des Nouveautés.

M. Sylvain James, danseur anglais, voulant reconnaître la bienveillance qu'il a rencontrée parmi les artistes français, a fait verser dans notre caisse une somme de 125 fr.

M. Lhérie, fidèle à ses antécédents, nous a consacré le produit d'une représentation donnée à Lyon.

M. Levassor a prélevé à notre profit 100 fr. sur une des représentations données par lui dans la même ville.

Même don nous a été fait par notre collègue, M. Bocage, jouant à Pau.

M. Lepeintre aîné nous a abandonné la part qui lui revenait dans une représentation donnée par lui à Marseille.

Notre collègue, M. Raucourt, a remis entre nos mains deux et demi pour cent du produit de ses représentations en province.

MM. les directeurs du Grand-Théâtre de Bruxelles, MM. Pougin fils et Goutin, directeurs dans le huitième arrondissement, aban-

donnent à l'Association le montant des amendes perçues par eux. MM. Haquette, Allan et d'autres directeurs encore obligent leurs pensionnaires, par une clause insérée dans les engagements, à faire partie de l'Association.

MM. Adam et Saint-Ange, correspondants, ont ajouté une clause semblable sur leurs feuilles d'engagements.

MM. Joanny et Lecerf, correspondants, ont été fort utiles au Comité en s'occupant avec succès, dans un voyage qu'ils ont fait dans les départements, de la rentrée des cotisations, opération difficile, importante et pour laquelle nous réclamons le secours de nos co-sociétaires; car la perception en province rencontre des obstacles nombreux que votre aide peut seule aplanir.

MM. Adam et Laurençon, correspondants, nous ont abandonné une part sur leurs bénéfices de cette année.

M. Victor Herbin, rédacteur du *Journal des Théâtres*, voyageant en province, a rendu de grands services à l'Association.

MM. Daudel, Huby, Peruche, et MMmes Louise Daudel et Courtois, artistes du Théâtre-Français de Saint-Pétersbourg, ont ajouté des dons de première mise à leurs cotisations.

Pareille chose a été faite par les artistes du Théâtre-Français de Moscou qui, grâce aux soins de M. Walter, sont tous entrés dans notre Association.

Sur la proposition de M. Codérat, notre délégué à Rio-Janeiro, tous les artistes français jouant dans cette ville sont aussi devenus nos co-sociétaires, et ont ajouté au paiement des quatre années échues une première mise, pour avoir l'honneur d'être placés au nombre des fondateurs de l'Association. Cette souscription a produit 424 fr. M. Segond, leur directeur, nous a promis une représentation.

Une personne étrangère au théâtre, M. Hope, s'engage à verser chaque année une somme de 20 fr. dans notre caisse.

Mlle Angèle, du théâtre de la Porte-Saint-Martin, ayant intenté et gagné un procès en diffamation, a fait don à la Société de la somme de 500 fr., montant des dommages-intérêts que le tribunal

lui avait adjugés. Noble exemple de délicatesse et de désintéressement, qui, nous l'espérons, trouverait des imitateurs!

Différents négociants de Dunkerque se sont empressés de payer toutes les cotisations échues pour un acteur de leur théâtre, âgé de soixante-seize ans.

Nous venons de recevoir une lettre de Dijon, par laquelle nous apprenons que plusieurs acteurs se trouvant dans une position difficile par suite des mauvaises affaires de la direction, M. Leppel, artiste retiré du théâtre, et vivant dans cette ville du produit d'un modeste emploi, eut l'heureuse idée de jouer à leur bénéfice. Le souvenir que le public avait conservé de son talent rendit la représentation très fructueuse; et M. Rigaud, régisseur, fit la proposition, unanimement accueillie, de prélever sur la recette une somme de 100 fr., qui nous a été envoyée.

Vous n'avez pas oublié, Messieurs et chers Camarades, tous les gages de sympathie et de dévouement que l'Association a reçus de MM. Meyer et Montigny; c'est sur leur théâtre qu'a été donnée la première représentation à notre bénéfice. Ils viennent encore de signaler leur zèle pour nos intérêts en nous consacrant une nouvelle représentation, sur laquelle ils ne se sont pas réservé la plus légère somme pour leurs frais, et dont la recette brute s'élevant à 2,096 fr., à laquelle il faut ajouter 250 fr., que nous devons à la munificence royale, a été versée tout entière dans nos mains. Ces généreux associés ont, en outre, pris l'engagement de nous remettre le produit des amendes payées dans leur théâtre.

Nous devons dire que notre collègue, M. Dubourjal, a consacré tout son temps, tous ses soins à l'organisation de la représentation dont il s'agit, et qu'ainsi, après les directeurs, il a droit à la meilleure part dans les éloges dus à tous ceux qui nous ont prêté leur obligeant concours.

Les théâtres du Vaudeville et du Gymnase, MM. Neuville des Variétés, et Levassor du Palais-Royal, réunis aux artistes de la Gaîté, ont montré un zèle digne de tous vos éloges.

MM. Félix, Ludovic, MMmes Saint-Marc, Lecomte et Victorine, du

Vaudeville; MM. Tisserant, notre collègue, Rébard, Luguet et Mlle Nathalie, du Gymnase, nous ont fait don du montant de leurs feux.

MM. Cormon, Fournier, Paul de Kock et Laurencin nous ont généreusement abandonné leurs droits d'auteurs.

M. Comte, directeur du théâtre Choiseul, nous avait promis pour chaque année une représentation; il a déjà commencé à remplir cette promesse, et il y a peu de jours, ses acteurs, réunis à ceux de la Gaîté et des Folies-Dramatiques, ont joué à notre bénéfice.

Les amendes que différents théâtres de Paris et de la province ont versées dans la caisse de notre Société ont produit une somme de 404 fr. 75 c.

Qui ne se souvient du zèle si intelligent et si actif qu'a déployé l'année dernière notre collègue, M. Henri, chargé des mille détails relatifs à l'organisation matérielle du bal donné à l'Opéra-Comique? Nous n'osons pas dire que ce zèle vient encore de se surpasser; la chose semble impossible : c'est assez qu'il n'ait pu être affaibli par le soin de sa santé altérée et de ses intérêts quelquefois compromis. M. Henri s'est pour ainsi dire multiplié, et ses efforts ont été couronnés d'un plein succès. L'ordonnance de cette fête brillante n'a rien laissé à désirer aux éloges et aux remercîments unanimes du Comité. Vous ajouterez, nous n'en doutons pas, les témoignages de votre approbation : c'est la récompense dont M. Henri est le plus jaloux.

Nous serions injustes si nous passions sous silence toute l'activité de notre collègue, M. Leménil, chargé de la location des loges.

Parmi les dames patronesses dont le zèle s'est le plus signalé, nous mentionnerons MMmes Bourbier, Déjazet, Révilly et Florval. Une très grave indisposition nous a privés du secours de Mme Volnys, si fructueux l'an dernier; mais elle nous a promis de nous dédommager l'année prochaine.

Notre collègue M. Duprez, commissaire, était absent; Mme Duprez l'a remplacé avec un zèle très profitable à nos intérêts, et qui mérite toute notre gratitude.

M. Musard fils avait mis son talent au service de l'Association;

aucune rétribution n'a été acceptée par lui, et la manière dont il a dirigé son excellent orchestre a montré qu'il était digne du nom qu'il porte.

M. Crosnier, directeur de l'Opéra-Comique, a donné 500 fr. pour sa loge, et nous a abandonné une somme de 150 fr., montant de la rétribution qui lui était due par le glacier.

M. Scribe, à qui M. Crosnier avait offert une partie de cette loge, déjà si bien payée, a voulu néanmoins donner le prix de trois places qu'il occupait.

Vous ne pouvez, Messieurs et chers Camarades, faire éclater trop de reconnaissance pour M. Marguerite, à qui nous devons non seulement l'éclairage gratuit depuis quatre ans, mais encore l'assurance formelle que, tant qu'il sera à la tête de la compagnie qu'il dirige, l'Association n'aura point à supporter cette dépense considérable.

M[me] la duchesse de Marmier a mis sa loge à la disposition des commissaires.

M. Leroux, l'un des propriétaires du théâtre, a donné 60 fr. pour la sienne.

M. le préfet de police a payé 50 fr. pour son entrée personnelle.

M. le ministre de la Confédération argentine a remis 20 fr. pour son billet.

Le roi a daigné nous accorder 400 fr.

M. Paul, qu'une cause douloureuse éloignait du bal, n'en a pas moins payé son billet.

M. Maillot, artiste à Rouen, et M. Achard, alors en représentation dans cette ville, ont envoyé le prix de leurs places.

Douze artistes du Théâtre-Français de Moscou nous ont également fait remettre le prix de douze billets de bal : ce sont MM. Walter, Valnay, Dossion, Brossat, Rhéal, Chambéry, Genêt, Guersemont, MM[mes] Crécy, Chambéry, Mayer et Darcemont : cela s'est fait sur la proposition de M. Walter, notre délégué.

Un mandat de 100 fr. nous a été adressé par M. Raçon, artiste du même théâtre.

M. Combettes, directeur du théâtre de Rennes, est arrivé à Paris

après l'époque du bal; il n'en a pas moins payé le prix de trois billets pour lui et sa famille. M. Combettes est un de nos bons associés, que nous avons déjà eu l'occasion de citer avec éloge.

Nous avons dit que la recette brute de notre bal s'était élevée à 28,019 fr.

Les frais ont été de 7,210 fr. 58 c.

Il est donc entré dans notre caisse une somme de 20,808 f. 42 c.

Le Comité a tenu 68 séances.

Répondant à de nombreuses observations, il a fait connaître, par une circulaire en date du 25 juillet 1843, que les chefs d'orchestre, les choristes chargés des rôles secondaires, de même que les coryphées danseurs, mimant ou dansant seuls, peuvent faire partie de l'Association.

Il a assisté partiellement, et quelquefois presque tout entier, aux obsèques de MMmes Julienne, Montigny et Menjaud, de MM. Génot, Pamel, Genest, Bergeron et Rosambeau.

La mort a frappé trois de nos pensionnaires, MM. Pougin père et Masson, et Mlle Zoé Duquesnoy.

Sur les pressantes recommandations de notre président, plusieurs artistes malheureux ont obtenu des secours extraordinaires du roi, de Madame Adélaïde et du Ministre de l'intérieur.

Des secours ont été aussi envoyés par le Comité à des artistes que des revers imprévus avaient laissés sans ressource en pays étranger. Il est venu en aide, autant qu'il l'a pu, à la veuve Pamel, qui est morte en laissant trois enfants, dont le triste sort a attiré les regards et l'intérêt du Comité.

Il a fait soutenir avec succès, par son Conseil judiciaire, une question de principe contre le directeur privilégié du théâtre Saint-Antoine, dont le cautionnement a servi à solder les acteurs de ce que leur devait le directeur de fait. Par ses soins, le directeur du théâtre d'Avignon a été condamné à des dommages-intérêts envers plusieurs de ses pensionnaires.

Le Comité a écrit à MM. les préfets des principaux départements, et à MM. les maires des principales villes de France, pour les prier

de vouloir bien, à l'avenir, insérer dans le cahier des charges imposées aux directeurs, l'obligation de donner, chaque année, une représentation au bénéfice de l'Association. Plusieurs réponses ont été favorables, notamment celles de MM. les préfets du Gard et de l'Hérault, et de MM. les maires de Nîmes et de Montpellier.

Enfin le Comité a formé une commission médicale qui donnera ses soins gratuits à nos pauvres malades. Nous livrons à votre reconnaissance les noms des honorables docteurs qui la composent : Ce sont MM. le baron Yvan, fils du médecin de l'Empereur, Vinchon, Boidelle, Clavel-Hillaret, Charles Simon, Chammartin, Devaux, Tessereau, Bourdin, Carpentier, Bordes, Szokalski et Giraud. Ce n'est pas seulement aux acteurs de la capitale qu'un tel bienfait profitera; car on sait qu'en général les acteurs de province viennent, dans leur vieillesse, se retirer à Paris.

Parmi les noms que vous venez d'entendre, il en est un qui mérite une attention toute particulière : c'est celui de M. le docteur Vinchon, dont nous avons déjà mis plus d'une fois à l'épreuve la science et l'humanité, et qui, en toute circonstance, nous a montré un dévouement qu'il était de notre devoir de vous faire connaître.

M. Deslauriers, pharmacien, beau-père de notre collègue M. Tisserant, a offert de fournir les médicaments nécessaires, sans se réserver aucun bénéfice sur leur prix.

Permettez-moi, Messieurs et chers Camarades, de retracer à vos yeux la marche progressive de l'Association.

Le nombre des sociétaires était, la première année, de 1,100; la seconde, il dépassait 1,400; la troisième, il s'élevait à plus de 1,600; enfin, aujourd'hui, l'Association compte environ 1,850 membres.

RECETTES.

Première année	. . . .	18,937 fr.	50 c.
2e	—	26,098	91
3e	—	49,170	72
4e	—	52,302	90

SECOURS.

Première année	. . . .	1,200 fr.
2e —	. . . .	1,285
3e —	. . . .	2,147
4e —	. . . .	3,844

Le chiffre des pensions est compris dans cette dernière somme.

Ce noble chapitre de dépenses va s'augmenter encore dans l'année théâtrale qui commence. Vingt nouvelles pensions ont été créées : vingt voix de plus vont s'élever pour vous remercier et vous bénir.

Voici les noms de vos nouveaux pensionnaires :

1.	Mme Dantheuil	65 ans.
2.	M. Louis Martin	76
3.	Mme Martin	66
4.	Mme veuve Martineau	67
5.	Mme Cochèse	70
6.	M. Kinar	81
7.	Mme Kinar	67
8.	M. Fanchon, dit Chevallier	78
9.	Mme veuve Saint-Paul	63
10.	M. Goulard, dit Dorval	80
11.	Mme veuve Gamas	78
12.	M. Lagier	66
13.	M. Berjaut, dit Jaubert	69
14.	M. Pinçon	78
15.	M. Biget	71
16.	Mme veuve Patrat Sainte-Suzanne	65
17.	Mme veuve Quaisain	75
18.	Mme Gardin	72
19.	Mme Clairençon	92
20.	Mme veuve Guinand	71

Nous ferons observer que cette nouvelle pensionnaire vient de décéder, et que sa pension a été accordée à Mme veuve Chaudier,

âgée de 78 ans, vivement recommandée par les artistes du Second-Théâtre-Français.

Il y avait l'an dernier quatorze pensions; les décès survenus les ont réduites, et vous comptez aujourd'hui trente pensions, dont le chiffre s'élève à 3,890 fr.

J'ai parlé tout-à-l'heure de la mort de la malheureuse veuve Guinand; je dois ajouter que les paroles qu'elle a prononcées à l'heure suprême, et qui nous ont été rapportées par M. Génard, du théâtre de la Gaîté (son patron auprès de nous), ont été des actions de grâces pour cette Association dont les bienfaits avaient diminué son infortune et lui avaient rendu ses derniers jours moins douloureux. Vous éprouverez comme nous, Messieurs et chers Camarades, que les bénédictions d'un mourant sont une douce et sainte récompense.

Les frais de perception ont été, savoir :

Première année		380 fr.	84 c.
2e	—	651	90
3e	—	1,323	45
4e	—	1,436	20
	Total	3,792	39

En terminant cette esquisse de notre situation et de nos travaux, nous devons rendre une éclatante justice à notre agent général, M. Thuillier, dont l'intelligence, l'exactitude et le zèle ne sont pas au-dessous des nombreux devoirs que lui impose le développement si rapide de notre belle institution. Il a besoin que les sociétaires le secondent. Les recouvrements s'opèrent trop souvent avec difficulté, et, d'après un calcul qu'il vient de faire, il est dû à l'Association un arriéré qui s'élève à plus de 15,000 fr.

Nous croyons, Messieurs, ne pas devoir vous laisser ignorer que notre collègue, M. Marty, a été promu aux fonctions de maire dans la commune qu'il habite depuis long-temps; sans doute vous serez heureux de cette honorable distinction, méritée par un de vos asso-

ciés qui tient une si haute place dans votre estime, comme vous l'avez été, il y a un an, de la juste récompense décernée par notre premier corps littéraire à l'humanité de M. Moëssard, qui est aussi l'un de nos dignes collègues.

Messieurs et chers Camarades, un évènement mémorable vient de s'accomplir. Molière, cette gloire moderne devant laquelle l'antiquité pâlit, attendait encore un monument dans la grande cité qui le vit naître et mourir, quand déjà, hors de sa capitale, la France en élevait de toutes parts à d'autres grands hommes, moins grands que lui. Enfin le moment de la justice nationale est arrivé; et, le 15 janvier dernier, jour anniversaire de sa naissance, la statue du *contemplateur* a été inaugurée : l'aspect de cette grave figure, où sont empreints la méditation et le génie, a fait éclater l'enthousiasme à la place même qui, jadis, avait retenti de cris injurieux : le lieu, témoin de l'outrage, a vu la réparation. Les notabilités des sciences, des lettres et des arts, se trouvaient rassemblées à cette cérémonie imposante, où votre Comité est venu prendre sa place sur l'invitation de M. le ministre de l'intérieur et de M. le préfet de la Seine. Ainsi, les comédiens ont été représentés dans cette fête du comédien poète et philosophe, qui, par une juste fierté mal comprise alors, ne voulut point échanger contre les honneurs littéraires une profession dont on essaya vainement de le faire rougir ; et qui, victime volontaire des préjugés de son siècle, n'entra à l'Académie qu'après sa mort. La présence, pour ainsi dire officielle, de vos mandataires à cette réunion solennelle, nous semble avoir imprimé à l'Association un caractère public qui lui manquait jusqu'à ce jour.

Maintenant, elle se voit reconnue, elle compte, elle a pris rang parmi ses aînées. C'est là, Messieurs, un pas immense, un progrès moral, dont l'importance ne saurait être méconnue.

Un autre honneur lui était encore réservé : les musiciens, cette portion si nombreuse de la grande famille des artistes, se sont associés comme nous. Frappés de la sagesse et des avantages de notre institution, ils nous ont emprunté nos statuts et jusqu'à notre Président. Rassurez-vous, Messieurs ; cet emprunt, si glorieux pour

nous et pour lui, doublera son activité au lieu de la partager : il saura suffire à tous ses généreux devoirs ; chaque jour nous en donne la preuve, et nous continuerons, nous accomplirons avec lui, avec vous, Messieurs et chers Camarades, une œuvre commencée avec tant de bonheur, et dont les destinées ne sont plus incertaines.

1845.

MESSIEURS ET CHERS CAMARADES,

L'Association des Artistes dramatiques poursuit sa glorieuse carrière : le rapide développement de sa prospérité, tel est l'heureux texte de notre rapport annuel. On l'a dit avec raison, rien ne réussit comme le succès, et les barrières que nous opposait l'indifférence ou la prévention sont tombées peu à peu devant notre prompte et merveilleuse fortune. Chaque jour nous amène de nouveaux frères, et le moment n'est pas loin sans doute où les frères absents viendront compléter la famille.

Un regard jeté en arrière suffit pour autoriser de si douces espérances : l'Association ne comptait à sa naissance, en 1840, que 528 membres, et 2,169 noms forment aujourd'hui l'effectif de notre pacifique armée.

La recette s'est accrue dans une proportion plus forte, parce qu'elle se compose non seulement de la faible cotisation imposée à chacun des associés, mais encore d'autres produits dont la source vous est connue, et qui de 1842 à 1843 ont presque doublé. Elle a été la première année de 18,937 fr. 50 c., elle a monté cette année à 57,825 fr. 70 c.

La recette générale depuis la fondation est de 204,335 fr. 73 c.

Les cotisations ont donné cette année un total de 16,572 fr. 30 c. Honneur à la province qui, pour la première fois, figure pour la plus grosse part dans ce chapitre de recette! Elle a versé dans notre caisse 9,400 fr. 30 c., et Paris ne nous a donné qu'une somme de 7,172 fr.

En secours mensuels, extraordinaires et pensions, la dépense a été de 6,483 fr. 65 c.

Les frais de perception ont été de 1,586 fr. 38 c.

Nous signalons à regret une diminution dans le produit total des représentations données au bénéfice de notre caisse. Ce chapitre avait atteint l'an dernier le chiffre de 5,962 fr. 30 c.; il n'a pas été cette année au-delà de 2,042 fr. Plusieurs directeurs avaient pris envers nous des engagements dont l'inexécution a tenu sans doute à des causes indépendantes de leur volonté, et qui, nous l'espérons, ne se reproduiront pas dans l'année théâtrale qui vient de s'ouvrir.

Quant à la direction du théâtre de la Gaîté, elle nous a depuis long-temps accoutumés à son généreux dévouement et à la délicatesse de ses procédés : après nous avoir donné son théâtre, son répertoire et ses acteurs secondés par des artistes d'une autre scène, M. Meyer n'a voulu prélever nuls frais, soit ordinaires, soit extraordinaires, et il nous a abandonné la recette brute montant à 1,330 fr. 90 c.

Nous n'essaierons pas de louer une si noble conduite : l'éloge serait au-dessous de l'œuvre. Mais que M. Meyer, toujours entouré de l'estime et de l'affection de ses pensionnaires, croie aussi à l'estime et à l'affection de la Société que nous avons l'honneur de représenter : qu'il ne doute pas d'une reconnaissance dont nous serions heureux de lui donner des preuves!

M. Félix et Mme Lecomte du Vaudeville, MM. Achard, Sylvestre et Mlle Fargueil du Gymnase-Dramatique, nous ont fait présent de leurs feux.

M. Clairville avait fait l'abandon de ses droits d'auteur.

M. Dennery a depuis long-temps déclaré qu'il renonçait à percevoir ses droits dans les représentations données au bénéfice de notre Société.

M. Billon, directeur du théâtre des Funambules, a donné aussi une représentation au profit de notre Société.

En province pareille chose a eu lieu aux théâtres de Reims, Montpellier, Lorient, Nevers et Boulogne-sur-Mer. Dans cette dernière ville, diverses circonstances ayant rendu le spectacle improductif, les artistes, qui se trouvaient réunis en société, ont fait une souscription dont ils nous ont adressé le produit, montant à 50 fr.

M. Segond, directeur à Rio-Janeiro, nous a également consacré une représentation. M. Codérat, son régisseur, a ajouté une somme de 147 fr. provenant de dons volontaires et de cotisations; le zèle qu'il a montré pour nos intérêts a été partagé par MM. Piat et Guénée.

M. Thuillier, directeur à Nevers, nous a envoyé 25 fr. pour suppléer une recette qui avait été nulle.

M. Derval, du Palais-Royal, avait, dans des spectacles à bénéfice, touché quatre feux qu'il s'est fait un devoir de remettre entre nos mains; c'est chez lui une ancienne habitude.

M. Tisserant, notre collègue, nous a fait don de 10 fr.

M. Walter, notre délégué à Moscou, nous a fait parvenir une somme de 196 fr. provenant de dons volontaires et de cotisations.

MM. Joanny et Lecerf, correspondants, ont ajouté aux importants services qu'il nous avait rendus un don volontaire de 30 fr. La mort nous prive aujourd'hui de l'un d'eux : heureusement, M. Lecerf nous reste avec le même zèle, le même dévouement dont il vient de nous donner un nouveau gage, en nous remettant une somme de 190 fr. produite par diverses cotisations et dons volontaires recueillis par lui dans son dernier voyage.

L'Association a reçu :

De Mme Doche.	100 f.	» c.
De Mlle Déjazet	107	20
De M. James Sylvain, danseur anglais	100	»
De Mlle Crécy, du théâtre de Moscou.	100	»
De M. Achard.	100	»
De notre collègue, M. Bouffé	100	»

De M. Roger, de l'Opéra-Comique, 200 fr. pris sur ses représen-

tations de province. (Il a promis de donner une pareille somme chaque année.)

De M. André Hoffmann, des Variétés, 50 fr.

De M. Joseph Kelm, 50 fr.

De M. Levassor, 200 fr., prélevés aussi sur ses représentations de province.

M. Bünn, directeur du théâtre de Drury-Lane, à Londres, a aussi versé 100 fr. entre nos mains; il veut en outre donner sur son théâtre une représentation à notre bénéfice.

M. Paul Duport, dont la réputation comme danseur a été si grande à Paris, et qui habite depuis vingt années Vienne, où il a été maître de ballets du théâtre impérial, en réclamant l'honneur de faire partie de notre Société, nous a encore, avec l'arriéré de ses cotisations, envoyé en don une somme de 144 fr.

M. Filhol, directeur du 9e arrondissement, nous a fait parvenir une somme de 50 fr. qu'un jugement lui avait allouée pour réparation d'une injure publique adressée aux comédiens en général : nous l'avons choisi pour notre délégué.

M. Montigny nous conserve, au Gymnase, la sympathie dont il nous a donné des preuves à la Gaîté : une représentation à notre bénéfice sera donnée tous les ans sur la nouvelle scène qu'il dirige; il nous l'a promis : les entrées à son théâtre ont en outre été données aux membres de notre bureau.

Cette dernière faveur nous a été aussi accordée par MM. Cogniard frères, directeurs de la Porte-Saint-Martin.

M. Léon Pillet, directeur de l'Académie royale de musique, a donné une entrée personnelle au membre de notre Comité chargé de recueillir les adhésions et les cotisations des artistes de ce théâtre.

La Comédie-Française vient aussi d'accorder les entrées aux membres du bureau de votre Comité : celui qui a l'honneur de lire ce rapport éprouve à vous en instruire une bien vive satisfaction que vous comprendrez aisément.

M. Comte, directeur du théâtre des Jeunes-Élèves, nous a promis une représentation.

Même promesse a été faite par MM. Broune et Selme, directeurs à Besançon, que le Comité a nommés ses délégués.

M. Hermann, chef d'orchestre à Alger, se propose d'organiser un concert dont le produit sera partagé entre l'Association des Artistes dramatiques et celle des Musiciens.

M. Pougin, notre délégué à Lyon, doit aussi donner dans cette ville un bal-concert au profit des deux Associations.

Nous avons reçu pour montant de cotisations nouvelles ou dons volontaires :

De M. Neveu, notre délégué à Avignon, 298 fr. 50 c.

De M. Duprez, notre délégué à Lorient, 252 fr.

De M. Roger, notre délégué à Bordeaux, 136 fr.

De M. Montaland, notre délégué à Berlin, 270 fr.

Nous avons choisi pour notre délégué à Troyes, M. Annet, l'un des directeurs qui nous sont le plus dévoués; il a obligé tous ses acteurs à entrer dans notre Société.

M. Gaillard avait aussi des droits à notre confiance : il exerce les fonctions de délégué à Amiens.

M. Halanzier Dufresnoy, directeur du 3e arrondissement, mérite d'être cité pour son dévouement à nos intérêts : il n'engage pas un sujet sans lui imposer l'obligation de faire partie de notre Société.

M. Petit-Walter, directeur du Théâtre-Français aux îles Bourbon, a sollicité et obtenu le titre de délégué : il promet de faire entrer ses acteurs dans l'Association.

Voici les noms des délégués dont nous avons le plus éprouvé le zèle et le dévouement.

MM.

Neveu, Avignon.
Amy, Agen.
Gaillard, Amiens.
Honoré Curet, Alger.
Combettes, Angers.
Duverger, Besançon.

MM.

Montaland, Berlin.
Oudinot, Pratvielle, Roger, Bordeaux.
Solomé, Bruxelles.
Hacquette, Caen.

MM.
Constant Billon, Calais.
Pousset père, Dijon.
Lafitte, Dunkerque.
Palfray, Genève.
Seymour, Lorient.
Ch. Pougin, régiss[r] gén[l], Lyon.
Laurent, Joanny Bruyat, Pellegrin, } Marseille.
Walter, Moscou.
Éloy, Nîmes.
Armand Henry, Niort.
Pougin (Auguste), Orléans.

MM.
Vizentini (Augustin), Rouen.
Codérat, Rio-Janeiro.
Labruyère, Strasbourg.
Miland, Toulouse.
Annet, Troyes.
Henry Alix, Versailles.
Eugène Moreau, Reims.
Amant, Vaudeville.
Ludovic, *id.*
Dupuis, Cirque, délégué près les théâtres Lazary et des Funambules.

Par les soins de M. Jules Lafitte, régisseur général de M. Colson, les artistes dramatiques du 1er arrondissement abandonnent à l'Association 10 p. % sur le produit des représentations à bénéfice stipulées dans leurs engagements.

Mme Stoltz, de l'Académie royale de musique, doit chanter demain à Rouen : 1,000 fr. lui avaient été offerts par le directeur; elle n'a consenti à les accepter que sous la condition expresse d'en faire deux parts, dont l'une serait pour notre Société, et l'autre pour les choristes du théâtre de Rouen. Agir ainsi, c'est faire un bien noble usage de son talent; c'est prendre place parmi les noms qui ont des droits sacrés au souvenir reconnaissant de l'Association.

Il y a trois ans, la recette brute de l'Opéra-Comique avait été de 30,082 fr., l'an dernier de 28,019 fr.; elle s'est élevée cette fois à 32,827 fr.

Quand on parle du bal de l'Opéra-Comique et de ses brillants résultats, le nom de notre collègue, M. Henri, s'offre aussitôt à la pensée. C'est tous les ans la même ardeur de zèle, la même activité, la même intelligence de nos intérêts. Tous les ans, il nous impose à tous la même tâche; à nous, celle de le louer, à vous, celle de ratifier nos éloges par vos applaudissements. Vous les accorderez

aussi à notre autre collègue, M. Leménil qui, chargé du pénible fardeau de la location des loges, apporte dans ses opérations une conscience, un zèle et une régularité que plus d'un comptable de profession pourrait lui envier.

L'an passé, une maladie nous avait privés du concours si utile de Mme Volnys : mais elle a bien largement acquitté cette dette involontairement contractée, et une somme de 4,380 fr., dont elle a grossi notre recette, atteste qu'elle a bien compris et bien rempli ses fonctions de dame patronesse.

Nous devons aussi des remercîments à Mlle Brohan et à M. Provost du Théâtre-Français, à Mlle Revilly de l'Opéra-Comique, à MMmes Thénard et Liévenne du Vaudeville, Déjazet et Ozy des Variétés, Doche du Gymnase, Leménil et Scrivaneck du Palais-Royal, et Fréneix de la Gaîté, qui ont rivalisé de zèle pour nos intérêts.

Mlle Nathalie, du Gymnase, a donné 20 fr. pour son billet.

Mlle Desvergers, artiste du Palais-Royal et dame patronesse, en a fait autant; deux autres personnes qu'elle avait fait souscrire ont suivi cet exemple.

M. Crosnier a payé sa loge 650 fr.

M. Leroux, propriétaire de la salle, a donné pour la sienne 120 fr.: c'est le double du prix qu'il avait payé l'an passé.

Une loge de douze places nous a été abandonnée par M. le duc de Marmier à qui elle appartient.

M. Germain Delavigne, conservateur du mobilier de la couronne, a mis à notre disposition tous les accessoires nécessaires.

Nous avons retrouvé la bonne volonté et le talent de M. Musard fils qui, cette fois encore, a bien voulu diriger l'orchestre, à une condition cependant : celle de ne recevoir aucune rétribution.

Enfin M. Marguerite, fidèle à ses traditions de libéralité, nous a donné l'éclairage gratuit, et l'on sait quel éclat, quelle profusion de lumière illuminaient la salle, les foyers, et les corridors où se pressait la foule de nos souscripteurs.

Messieurs et chers Camarades, nous ne louons pas; nous racontons: n'est-ce pas la même chose?

M. Combettes, directeur à Angers, l'un de nos bons et estimables associés, a, selon sa louable habitude, payé la somme de 30 fr. pour son billet de bal, ceux de sa femme et de son fils. Il est bien entendu que la famille Combettes n'a point quitté Angers pour venir au bal de l'Opéra-Comique, et que les trois billets payés sont restés à la disposition du Comité.

M. Oudinot, délégué à Londres, a envoyé une somme de 70 fr. recueillie par ses soins parmi les artistes du Théâtre-Français de Londres, et dans laquelle il a apporté sa part : c'était le prix de leurs souscriptions à notre bal auquel ils ne pouvaient assister. M. Oudinot se propose d'organiser aussi un bal à notre profit dans la salle de Drury-Lane ou de Saint-James.

Les artistes du Théâtre Italien, se prêtant gracieusement aux désirs de votre Comité, se sont mis au nombre de nos souscripteurs, et plusieurs ont même accepté les fonctions de commissaires et de dames patronesses.

Le roi a daigné nous accorder une somme de 400 fr.

Nous avons eu l'honneur de recevoir de Madame Adélaïde 100 f., et 100 fr. de Mme la duchesse d'Orléans.

M. le comte de Montalivet a donné 100 fr. pour sa loge.

Votre Comité, Messieurs et chers Camarades, a continué de remplir sa plus noble mission, celle de secourir l'infortune. Par ses soins M. Duranty, infirme et pauvre, a maintenant un asile.

Sur la recommandation de M. le baron Taylor, notre président, M. Armand a obtenu du roi un secours de 50 fr.

C'est aussi sur ses vives instances que les dames de Bon-Secours ont envoyé gratuitement une sœur pour soigner pendant une maladie M. et Mme Bignon. Ces deux vieillards bien dignes d'intérêt ont obtenu, grâce aux démarches de M. Moëssard, notre collègue, et de M. Génard, inspecteur du théâtre de la Gaîté, un logement gratuit, pour le reste de leurs jours, dans une maison hospitalière à la disposition de M. le maire du 5me arrondissement, qui s'est acquis par là de légitimes droits à la gratitude de la Société.

Quant à M. Génard, il s'est toujours fait connaître pour un de

nos associés les plus zélés pour le malheur et pour vos intérêts.

Nous sommes venus en aide à M. Anatole Gras, artiste de la Porte-Saint-Martin, qu'une aliénation mentale avait fait conduire dans un hospice : il laissait dans la misère une fille en bas âge à laquelle Mlle Nathalie du Gymnase, sa marraine, s'est empressée d'assurer 300 fr. par an. Votre Comité, s'associant à cette bonne action, a confié la tutelle officieuse de l'orpheline à trois de ses membres, MM. Moëssard, Leménil et Volnys. Il s'est chargé de compléter les frais d'entretien et de pension, et s'occupera plus tard du choix de la profession qu'il faudra lui donner. L'enfant est placée dans la maison de Mlle Camus de Chaussée, qui a bien voulu consentir à une réduction sur le prix qui lui était dû.

Nous croyons devoir vous faire connaître que Mlle Scrivaneck a pourvu seule, cet hiver, à tous les besoins d'une vieille et malheureuse artiste. Mlle Scrivaneck est notre associée, et ce titre nous rend fiers de ses bonnes œuvres.

Une artiste dramatique, tombée malade à Namur, y demeurait sans ressources : le Comité lui a procuré les moyens de se rétablir et de revenir en France.

Il y aurait de l'ingratitude à passer sous silence les soins empressés et consciencieux que prodigue à nos pauvres malades la commission médicale, instituée depuis un an. Parmi les membres de cette commission, nous mentionnerons M. le docteur baron Yvan, dont le dévouement au malheur et à la souffrance a quelque chose de paternel. Mlle Laure Desvignes, du théâtre de Pau, atteinte d'une cécité soudaine, à l'âge de 29 ans, et joignant à cette infortune une grave maladie, reçut de lui, avec les secours de l'art, d'autres secours non moins précieux : une souscription qu'il provoqua lui-même, et à laquelle il mêla son tribut, la sauva d'une misère imminente. Ce n'est pas tout : elle fut adressée et recommandée par lui à M. le docteur Gondret, et nous apprenons que son infirmité a disparu en partie : le jour ne lui est plus voilé. Un de ses yeux est guéri, et l'on a lieu d'espérer une cure complète. Tout aveugle qu'elle était, elle se livrait à des études de piano, qui lui promet-

taient plus tard, elle le pensait du moins, une consolation et une ressource. L'instrument lui avait été fourni gratuitement par le Comité de la Société des Musiciens, à la prière de notre digne Président, qui lutte sans cesse contre le malheur des autres avec cette infatigable activité que vous lui connaissez. Maintenant elle peut attendre des jours meilleurs; elle peut voir ceux qui lui ont consacré leur science et leurs soins. C'est pour eux sans doute une bien douce récompense; nous ne pouvons, nous, que leur offrir nos actions de grâces et nos bénédictions.

MM. les docteurs Vinchon et Simon s'acquittent aussi des honorables fonctions qu'ils ont bien voulu accepter, avec un zèle touchant pour lequel nous n'avons point assez de remercîments et d'éloges : il est arrivé plus d'une fois que chez nos malades les plus nécessiteux, M. le baron Yvan et M. Simon ont ajouté de l'argent à leurs prescriptions médicales.

En dehors même du théâtre, des sympathies éclatent pour nous, un pieux concours nous est offert.

Mme Caret, rentière à Paris, a proposé de se charger d'une orpheline que le Comité lui confierait.

M. Stanislas Martin, pharmacien à Paris, offre aux sociétaires malades que lui adressera le Comité les médicaments dont ils auront besoin, au prix du dispensaire.

M. Deslauriers, dont nous avons, l'année dernière, cité les offres généreuses, a fait l'abandon de ce qui lui était dû pour les médicaments fournis par lui à nos pauvres malades.

L'administration des Messageries royales, pleine pour nous d'une extrême bienveillance, se charge gratuitement de nos envois dans la province.

M. Lan, notre agréé au Tribunal de commerce, a renoncé à ses honoraires pour le procès soutenu par M. Lautmann contre le directeur d'Avignon.

Vous connaissez depuis long-temps les lumières et le dévouement de votre Conseil judiciaire. Dès que nous les réclamons, il s'empresse de mettre au service de l'Association son appui, ses avis,

son obligeance; et les graves devoirs qu'il s'est imposés avec tant de désintéressement, il les a toujours religieusement accomplis.

Vous apprendrez avec un vif regret que l'un des membres de ce Conseil, M. Bonnaire, vient de vendre sa charge : il avait assisté à la naissance de notre Société, concouru activement à son organisation, applaudi à sa prospérité croissante; il la regardait en partie comme son ouvrage et lui portait une sincère affection. C'est un ami bien dévoué qui nous quitte; mais, en renonçant au notariat pour se livrer entièrement aux travaux de la députation, nous nous flattons qu'il conservera à notre institution une bienveillance qui nous est chère et dont peut-être, au besoin, il ne nous refuserait pas de nouveaux témoignages.

Messieurs et chers Camarades, la mort a frappé cette année plusieurs des membres de l'Association, entre autres, Godat, de l'Odéon qui, assisté par le Comité à ses derniers moments, l'a béni sur son lit de mort; Albert Rodrigue, qui avait été pensionnaire du Théâtre-Français; Mlle Florentine, des Folies-Dramatiques; Gabriel Jorret et Louis Martin, artistes de province; Pie-Duruissel, qui avait été acteur, correspondant et directeur (il était, ainsi que Louis Martin, au nombre de nos pensionnaires); Chéri Ménau, du Cirque; Mmes Stéphanie, du théâtre de la Gaîté; Gontard, du théâtre Lazari, que le Comité a fait soigner long-temps par un médecin de l'Association et dont les obsèques ont été faites à nos frais; Nadot, ex-chéf d'orchestre et artiste dramatique; et enfin, Mme Barroyer, cette excellente duègne, si long-temps et si justement aimée du public. Le Comité, qui l'a accompagnée jusqu'à la dernière demeure, lui a fait préparer à l'instant même une sépulture particulière : il n'a pas voulu qu'une artiste aussi distinguée fût jetée dans une fosse commune.

Il y a un an, vous vous en souvenez, Messieurs et chers Camarades, M. Lhérie devint notre collègue : les généreuses promesses que, dans cette enceinte même, il fit à l'Association lui conquirent vos acclamations et vos suffrages. Il ne lui a pas été accordé de venir s'asseoir une seule fois devant vous, parmi vos mandataires; il

a vu son intelligence s'éteindre avant sa vie, et il laisse dans nos rangs un vide que l'élection va combler : son ardent amour pour notre belle institution l'avait rendu digne de votre choix et le rend digne de vos regrets.

L'augmentation incessante de nos ressources nous permet d'étendre tous les ans le cercle de nos bienfaits : douze nouvelles pensions viennent d'être ajoutées à celles que nous avions précédemment créées. Deux de nos anciens pensionnaires étant décédés, le nombre des pensions de l'Association est aujourd'hui de 44 ; une ancienne pension a été augmentée.

Voici le nom et l'âge de chacun de nos pensionnaires nouveaux.

M. Lavigne, ancien premier sujet de l'Opéra. .	67 ans.
M. Reynaud	68
M. de Châteaubriand dit Briand	68
M. Édouard Gallais.	70
M. Lucien de Nantes.	74
M. Thierry.	67
Mme Vallière, née Jacquet	72
Mme Bayer, veuve Fournier	69
M. Petitbon	81
Mme Lemaire.	65
Mlle Laure Desvignes (on sait le cruel malheur dont elle a été frappée)	29
Mme Latruite, née Valcour.	84

Les pensions créées cette année montent à la somme de 1,572 f., et le chiffre général des pensions s'élève à 5,392 fr.

Voici, Messieurs, la marche progressive de l'Association, que nous avons coutume de placer sous vos yeux chaque fois que votre Comité a l'honneur de paraître devant vous.

Le nombre des sociétaires était, la première année, de 1,100 ; la seconde, il dépassait 1,400 ; il s'élevait la troisième année à plus de 1,500 ; L'an dernier, à 1,820 ; aujourd'hui nous sommes 2,169 sociétaires.

RECETTES.

Première année	. . . .	18,937 fr.	50 c.
2e —	. . . .	26,098	91
3e —	. . . .	49,170	72
4e —	. . . .	52,302	90
5e —	. . . .	57,825	70

La recette générale des cinq années s'est élevée à 204,335 f. 73 c.

La Société est propriétaire d'une rente de 6,450 fr. 5 p. °/₀ qui a coûté 154,471 fr. 07 c.

SECOURS.

Première année	. . . .	1,200 fr.	» c.
2e —	. . . .	1,285	»
3e —	. . . .	2,147	45
4e —	. . . .	3,844	60
5e —	. . . .	6,483	65

Les pensions sont comprises dans ce chiffre.

L'Association, depuis son origine, a dépensé en secours de toute espèce, une somme de 14,960 fr. 70 c.

Nous avons parlé dans notre dernière réunion d'un arriéré considérable, qui, nous sommes forcés de l'avouer, s'acquitte avec une lenteur préjudiciable à l'intérêt commun : nos statuts donnent au Comité le droit de prononcer la déchéance des associés retardataires, et, quelque rigoureux que soit ce devoir, peut-être, après nos avertissements méconnus, le moment est-il venu de le remplir. C'est une des questions dont le nouveau Comité devra s'occuper prochainement.

Nous avons arrêté qu'à l'avenir il serait signé par chaque sociétaire une feuille matricule contenant, avec l'adhésion du signataire, tous les renseignements nécessaires à l'Association. Nous devons cette innovation, ou pour mieux dire cette amélioration, à M. Thuillier, notre agent général et notre trésorier, dont la probité, le zèle et la capacité méritent tous nos éloges et toute votre confiance.

Les nombreuses faillites qui frappent dans leur existence même les artistes de la province, leur créent, vous le savez trop bien, une situation vraiment intolérable ; il n'y a plus pour eux de sécurité, et l'engagement le plus avantageux ne leur inspire souvent que de justes défiances. M. Roger, notre délégué à Bordeaux, nous a adressé à ce sujet des observations dont nous avons reconnu le mérite : nous avons donc plaidé auprès de M. le ministre de l'intérieur la cause de nos camarades de province. Cette cause était juste, et nous l'avons gagnée. Aux termes d'une récente décision ministérielle, la moitié du cautionnement sera, en cas de faillite, affectée au paiement des artistes et des employés. C'est là, Messieurs, un acte d'une importance extrême pour vos intérêts, et dont nous devons hautement remercier l'autorité supérieure.

Puisse notre reconnaissance éclater bientôt encore pour une nouvelle faveur impatiemment attendue ! Puisse l'autorisation, sollicitée par nous, imprimer bientôt à notre Société un caractère légal qui ajoute à la sécurité de ses membres et achève de vaincre quelques résistances opiniâtres ! Nous savons qu'à cet égard, les rapports les plus favorables ont été faits sur nous ; que pleine justice a été rendue aux intentions qui nous animent, à l'esprit de sagesse qui nous dirige ; et nous avons lieu de penser que cette dernière consécration, qui nous manque encore, ne tardera pas à asseoir l'Association sur des bases inébranlables.

L'article 16 de nos statuts nous permettait de former un Comité consultatif : nous avons cru devoir user de cette faculté ; et, quand vous connaîtrez nos choix, vous comprendrez quel éclat et quel appui l'Association doit en recevoir. Ce sont MM. Édouard Monnais, commissaire royal près les théâtres lyriques et le Conservatoire de musique ; M. Vivien, député, ancien ministre de la justice ; M. le baron Dupin, ex-député, aujourd'hui pair de France.

Nous avons terminé, Messieurs et chers Camarades, l'exposé de nos travaux. Vous connaissez la situation actuelle de la Société : vous avez vu par quels degrés elle y est parvenue. Maintenant nous en appelons à toutes les consciences, l'Association des Artistes dra-

matiques est-elle restée en arrière des devoirs qu'elle s'était prescrits et des espérances qu'elle avait fait naître? Qu'avait-elle promis? d'être le fidèle soutien, le vigilant défenseur des artistes qui auraient foi en elle, de leur venir en aide, non seulement par des secours pécuniaires, mais par tous les moyens qui seraient en son pouvoir. L'a-t-elle fait? Nul n'oserait prétendre le contraire. Depuis le jour de sa fondation, elle a distribué plus de quinze mille francs de secours : aux artistes qui avaient des procès, elle a donné des avoués et des avocats; aux malades, des médecins et des médicaments; à ceux que la mort délivrait de la misère, un cercueil, la sépulture, et le cortège funèbre de quelques camarades. Par elle des hospices se sont ouverts pour de pauvres infirmes; des vieillards dénués de toute ressource trouvent dans son sein un abri contre le désespoir; elle tend une main protectrice à l'enfance, et de malheureux orphelins la béniront un jour. Certes, des hommes qui auraient réuni leur intelligence et leurs efforts pour atteindre un but pareil, sans espoir, sans désir même d'aller au-delà, auraient fait une chose bonne et louable : mais pour l'Association des Artistes dramatiques, les magnifiques résultats proclamés devant vous ne sont qu'un premier pas dans la carrière; ce n'est, pour ainsi dire, que la préface de son œuvre, et si nous sommes heureux du présent, c'est surtout en songeant à l'avenir.

Écoutez, Messieurs et chers Camarades, ce que pense de nous, de notre institution, un des hommes éminents dont je prononçais tout-à-l'heure le nom, et qui devient en quelque sorte, par notre choix auquel il a bien voulu souscrire, un des patrons de cette Société : je veux parler de l'honorable M. Vivien, une des lumières du conseil-d'État et de la Chambre des députés. C'est lui qui, publiant dans la *Revue des deux Mondes* une série de judicieux articles sur les théâtres, après avoir parlé de toutes les tribulations, de toutes les douleurs réservées à ceux qui osent aborder la scène, ajoute ces paroles qui appellent tout à la fois votre attention et notre reconnaissance :

« Des cœurs généreux se sont émus au spectacle de ces maux.

« En 1840 s'est formée parmi les artistes dramatiques une société
» dont l'objet est, non de se coaliser pour élever leurs revenus,
» mais de créer un fonds de secours pour ceux que la fortune traité
» avec le plus de rigueur : le succès de cette association a répondu
» aux vœux de ses promoteurs. En 1843, les souscriptions recueil-
» lies parmi les sociétaires au nombre de plus de 1,700, les bals,
» les représentations à bénéfice avaient formé un capital de 94,206
» fr., employé en partie à l'achat d'une rente sur l'État de 3,000
» fr. Des secours mensuels sont fournis aux artistes dans le besoin,
» des pensions constituées à de pauvres vieillards courbés sous le
» poids de l'âge. Quoique formée depuis peu d'années, la Société
» des Artistes dramatiques est déjà consolidée, et l'accroissement
» des recettes lui permettra d'étendre de plus en plus sa bienfai-
» sante action. Elle a droit à la protection de l'autorité, à la sym-
» pathie de tous. Aucune classe n'est peut-être en même temps
» plus imprévoyante et plus généreuse que celle des comédiens;
» leur caisse de secours aura donc toujours et des ressources fé-
» condes et des charges pesantes. Puissent-elles se compenser!
» Jusqu'ici on ne lit point sans émotion, dans ses comptes annuels,
» le récit des dons obtenus et des sommes distribuées par son en-
» tremise. De pauvres artistes se font un devoir de prélever leur
» tribut sur les plus modiques traitements; les plus célèbres don-
» nent en province des représentations dont ils abandonnent tout
» le produit. Plusieurs directeurs ont concouru avec empressement
» à ces bonnes œuvres. On ne trouverait cette munificence, s'il est
» permis d'employer ce mot, dans aucune autre profession. »

Qu'ajouter à un tel éloge tracé par une telle plume? rien, sinon que, depuis cette éloquente apologie, les bienfaits de l'Association se sont accrus encore avec sa prospérité.

Le spectacle de nos travaux et de nos progrès a enflammé d'une noble émulation toutes les âmes généreuses qui cultivent les arts: les musiciens ont d'abord suivi notre exemple; puis sont venus les peintres, les sculpteurs, les architectes, les graveurs, les dessinateurs, réunis en un seul faisceau, formant une seule société, et tous

nous empruntant nos statuts et notre organisation. Nous devons, Messieurs et chers Camarades, être fiers d'avoir donné le signal de cette pieuse croisade contre le malheur, d'avoir les premiers révélé à tous les artistes la puissance magique de l'association qui, multipliant les forces en les concentrant, paie de légers sacrifices par de précieux avantages, et dont l'action énergique nous pousse avec une étonnante rapidité vers l'avenir que nous poursuivons.

Applaudissons-nous de voir notre Président à la tête de ces deux nouvelles créations philanthropiques. Fondateur des trois Sociétés, il en sera l'heureux lien, et les jeunes sœurs de notre institution se souviendront toujours de leur aînée, de celle qui leur fraya la route, où toutes marchent vers un même but, sous les mêmes lois et sous le même drapeau.

1846.

MESSIEURS ET CHERS CAMARADES,

Nous voilà réunis pour la première fois dans la vieille demeure des magistrats de la cité, vénérable monument rajeuni par l'art moderne, et plus encore par les idées nouvelles auxquelles notre présence dans un tel lieu est un éclatant et mémorable hommage. Consultez vos souvenirs : croyez-vous que, dans un passé qui n'est pas bien éloigné de nous, votre Association eût pu facilement pénétrer dans cette enceinte? La raison qui marche lentement fait reculer peu à peu les préjugés injustes, et nous venons aujourd'hui, membres de la grande famille sociale, nous abriter sous le toit commun et prendre notre place autour du foyer domestique.

Ce progrès moral méritait d'être remarqué : il ne doit pas nous être moins précieux que les progrès matériels obtenus par notre Société, et qui lui donnent aujourd'hui un capital de 212,232 fr. 07 c., produisant une rente sur l'État, 5 p. %, de 8,850 fr.

La recette a été cette année de 77,391 fr.

Les frais de perception et de correspondance ont été de 2,055 fr. 55 c.

Les cotisations ont donné un total de 15,701 fr. 85 c., où la pro-

vince et l'étranger figurent pour une somme de 8,980 fr. 85 c., et Paris pour 6,721 fr. 60 c.

Quoique plusieurs promesses n'aient pu être accomplies, le chiffre des représentations à bénéfice a été supérieur à celui de l'année dernière; il n'avait atteint qu'un total de 2,042 fr.; il s'élève cette fois à 5,411 fr. 10 c.

Il est vrai que nous comprenons dans ce total une représentation donnée sur le théâtre du Gymnase-Dramatique au bénéfice du jeune Chol. La mort de son père, artiste aux Folies-Dramatiques, le laissait sans ressources, et, c'est pour le faire entrer à la maîtrise de Notre-Dame de Paris, que la représentation dont nous parlons a été organisée par Mme Volnys et par le Comité. La recette a donné un bénéfice net de 1,642 fr. Cette somme, touchée par le Comité, était plus que suffisante pour payer les deux premières années de la pension, que les démarches de notre Président, M. le baron Taylor, avaient fait réduire à 500 fr. par an, et une portion a été employée en frais de trousseau et d'installation.

Le roi a bien voulu accorder 300 fr.; MM. Bayard et Laurencin ont abandonné chacun la moitié de leurs droits d'auteurs; M. Scribe n'a pas voulu recevoir le sien.

M. Achard, qui n'avait pu jouer dans la représentation, a donné 100 fr.

Nous ne devons pas vous laisser ignorer la noble conduite de M. Mourier, directeur des Folies-Dramatiques : il a voulu que Mme Chol touchât jusqu'au mois d'avril les appointements de son mari, mort en novembre. A ce procédé si délicat est venu se joindre l'élan sympathique des artistes et des principaux chefs de l'administration des Folies-Dramatiques, qui ont autorisé le caissier à prélever sur leurs appointements une somme suffisante pour la dépense du service funèbre, du convoi et pour l'achat d'un terrain destiné à recevoir leur camarade et leur ami. Cette souscription a produit 400 fr., et la veuve Chol a pu conserver pour ses besoins et ceux de ses enfants tout ce que lui abandonnait la générosité de M. Mourier.

Honneur aux directeurs de Reims et de Colmar, qui nous ont consacré leurs théâtres! La représentation de Colmar nous a donné 181 fr. 50 cent., et celle de Reims 720 fr. 75 c.

Nous avons aussi reçu le tribut du théâtre de M. Comte et de celui des Funambules, dirigé par M. Billon. Ces deux directeurs avaient précédemment donné des représentations à notre bénéfice.

La Gaîté, les Folies-Dramatiques et les Délassements-Comiques ont concouru à la représentation donnée par M. Comte, qui n'a rien retenu pour ses frais (1).

Une représentation du théâtre Beaumarchais ayant été infructueuse, M. Génard et M. Chabenat, directeurs de ce spectacle, ont remplacé par une somme de 100 fr. le produit qu'ils espéraient nous offrir. M. Pradier, de la Gaîté, qui jouait dans cette représentation, n'a point exigé son feu.

Le nom de M. Paul Cuzent a été, dans plusieurs de nos séances annuelles, salué par vos applaudissements unanimes. Ce n'est plus à Paris qu'éclate son zèle pour nos intérêts : directeur d'un cirque à Berlin, il a pour associé M. Lejars, et le succès qui a couronné leurs efforts ne leur a point fait oublier la patrie absente et cette fraternelle institution à laquelle ils appartiennent.

Permettez-moi de vous lire la lettre qu'ils ont adressée à M. le baron Taylor; elle est signée de MM. Cuzent, Lejars; de MM[mes] Cuzent, née Fierville, Lejars et Pauline Cuzent :

« Monsieur le baron,

» Permettez-nous de vous adresser le produit de la représentation
» que nous avons donnée samedi, 7 février, au bénéfice de l'Asso-
» ciation dramatique; le produit net de la représentation a été de
» 2,000 f.; plus 382 f. des dons de S. M. et des princes de Prusse.
» Vous trouverez donc ci-joint une traite de 2,382 fr.

(1) M. Billon a de plus donné deux représentations au bénéfice de deux vieux comédiens, MM. Lafargue et Bougnol : à l'égard de ce dernier, la représentation n'ayant rien produit, M. Billon a remis à M. Moëssard, notre collègue, une somme de 100 fr. destinée au pauvre bénéficiaire.

» Nous sommes fiers et pour nos camarades et pour nous, Monsieur » le baron, que la représentation ait été honorée de la présence de » S. M. le roi de Prusse, de LL. AA. RR. le prince de Prusse, le » prince et la princesse Charles de Prusse, le prince Albérick de » Prusse, le duc régnant de Braunschweig, le duc héréditaire de » Saxe-Cobourg-Gotha, le duc de Mecklembourg-Strélitz, de tous » les ambassadeurs et personnages distingués de Berlin, de tous » les artistes allemands, en tête, Mlle Sontag, comtesse Rossi, et » de tous nos camarades du Théâtre-Français, qui se sont empres- » sés d'apporter leur offrande. . . . .

» Nous n'avons qu'un regret, Monsieur le baron, c'est que notre » cirque n'ait pas été deux fois plus grand pour doubler la recette, » car les Allemands sont accourus à cette représentation comme » s'il se fût agi de leurs compatriotes, et notre seul titre dans les » journaux allemands était : Au bénéfice de l'Association drama- » tique française. . . . .

» Veuillez, Monsieur le baron, recevoir les salutations distinguées » de vos dévoués serviteurs. »

A Marseille, une demi-représentation nous a valu une somme de 450 fr. Nous devons des éloges et des remercîments à MM. Pellegrin, directeur, et Laurent, délégué.

M. Filhol, directeur à Colmar et notre délégué, a joint au produit de la représentation qu'il a donnée à notre bénéfice le montant des amendes.

Nous sommes tentés de bénir l'heureuse inexactitude des pensionnaires de M. Bardou, directeur à Lille, qui nous a valu cette année une somme de 232 fr. 65 c. . . . . . .

M. Halanzier, directeur du 3me arrondissement, donne la même destination aux peines disciplinaires que sa justice inflige : par ses soins presque tous ses pensionnaires sont devenus nos co-associés. Il a eu la généreuse pensée d'offrir une représentation aux malheureuses victimes du désastre de Monville, et il en a envoyé le produit au Comité, afin que le secours fût donné au nom de l'Association, et qu'elle eût l'honneur de cette bonne œuvre. On sait que

M. Halanzier est gendre de M. Singier, notre vice-président. Son zèle pour l'Association est une tradition de famille.

Notre collègue M. Bocage verse aussi entre nos mains le produit des amendes de son théâtre.

M. Émile Lerouge, délégué à Toulon, en nous faisant parvenir le montant des cotisations, n'a point voulu réclamer une somme de 14 fr. pour frais faits par lui dans l'intérêt commun.

M. Vizentini, étant régisseur du théâtre des Arts, à Rouen, engagea la direction à frapper les billets gratuits d'un droit de 10 c.; cet impôt, si léger, nous a été très profitable : il a, cette année, versé dans notre caisse une somme de 205 fr. 65 c. M. Vizentini était un de nos excellents délégués de la province; ses services ne nous sont pas moins précieux à l'Académie royale de Musique, dont il est aujourd'hui le régisseur-général. Nous n'avons d'ailleurs que des éloges à donner à M. Roger, qui lui a succédé à Rouen.

Mlle Léontine, de la Gaîté, nous a fait don de 100 fr. prélevés sur une représentation donnée à son bénéfice.

50 fr. nous ont été remis par M. Hoffmann, des Variétés, au retour d'une tournée départementale.

Mme Jolivet, du même théâtre, jouant dans un bénéfice, a abandonné son feu à l'Association et a prié le caissier de le retenir toujours en pareil cas et pour le même usage.

M. Bouffé, notre collègue, sur ses bénéfices de la province, a prélevé pour nous un tribut de 200 fr. Il avait joué pour les pauvres à Nancy; à Rouen, pour les malheureux de Monville. On sait que la bienfaisance est, comme le talent, au nombre de ses habitudes.

Il est encore un nom cher à notre Société : c'est celui de Mlle Déjazet. Ses voyages sont autant de triomphes ; mais, au milieu des succès, elle pense toujours à nous, à nos pauvres vieillards, et cette fois encore elle nous a consacré 500 fr., qui étaient le prix d'une représentation donnée par elle sur le théâtre Doligny, à Bruxelles.

Nous vous avions, à notre dernière assemblée, parlé d'une promesse faite par Mme Stolz ; elle a été fidèlement accomplie, et nous avons reçu d'elle une somme de 500 fr.

M. Roger, de l'Opéra-Comique, s'acquitte aussi, avec une bien louable fidélité, d'un engagement contracté par lui envers notre Association : il nous a, comme l'année dernière, fait un don de 200 fr., que nous recevrons encore les autres années, et qu'il prélève, pour cet usage, sur le produit de ses tournées départementales. Voilà, Messieurs, des voyages bien heureux pour votre caisse, et bien honorables pour la corporation tout entière.

100 fr. nous ont été donnés par un anonyme.

Nous avions lieu de craindre que la concurrence ne portât un coup funeste au bal de l'Association : mais, quoique moins fructueux que celui des années précédentes, il a cependant donné des résultats fort beaux : la recette s'est élevée à 27,841 fr.; sur cette somme 800 fr. restent à recevoir.

Sa Majesté nous a accordé 290 fr.

M. Crosnier, en quittant la direction de l'Opéra-Comique, a légué à M. Basset, son successeur, l'obligeance extrême à laquelle il nous avait habitués; il a fait plus, il a payé 120 f. une loge à laquelle il avait droit, et il est résulté, tant de cette location toute gracieuse que de diverses cessions qu'il nous a faites, une valeur de 560 fr. au profit de notre caisse.

M. Basset nous a donné 700 fr. pour sa loge, et nous a cédé le prix du loyer payé par le glacier et montant à 150 fr.

M. Musard fils nous a, comme l'an passé, consacré son talent héréditaire; il a dirigé gratuitement l'orchestre de notre bal.

Messieurs et chers Camarades, M. Marguerite me condamne tous les ans à une monotonie d'éloges et de remercîments qu'il faut bien me pardonner : la même générosité ramène les mêmes louanges. Prenez-en donc votre parti, car M. Marguerite paraît décidé à les mériter encore long-temps.

Mme la duchesse de Marmier a abandonné une loge de douze places.

M. Leroux, l'un des propriétaires de la salle, a payé une loge à laquelle il avait droit.

M. Combettes, directeur à Angers, a, selon son usage, donné le prix de trois billets de bal.

M. Bocage, directeur du Second-Théâtre-Français, a payé le sien 100 fr.

Des billets de bal ont été payés par des artistes qu'une indisposition ou d'autres causes empêchaient d'en profiter : il faut citer parmi eux MM. Alcide Tousez, Germain, Clarence, Paul, ex-artiste du Gymnase, Rhozevil, Signol et Mlle Pauline Amant.

Mlle Duverger a payé son billet double.

Parmi les nombreux billets placés par Mlle Lambert, deux ont été payés à raison de 20 fr. par billet.

M. Montigny, directeur du Gymnase, a payé son billet 20 fr.

MM. Génard et Chabenat, directeurs du théâtre Beaumarchais, ont également payé leur billet double.

Un littérateur anglais a payé son billet 30 fr.

Nous signalons à votre reconnaissance les noms suivants : ce sont ceux des commissaires et des dames patronesses, dont le zèle a été le plus profitable à nos intérêts :

A l'Opéra, MM^mes^ Duprez et Plunkett;

Au Théâtre-Français, Mme Volnys, MM^lles^ Brohan, Denain et M. Provost;

Au Théâtre Italien, M. Dérivis;

A l'Opéra-Comique, Mlle Révilly;

Au Vaudeville, MM^mes^ Lory, Ozy et Balthazard;

Aux Variétés, Mme Paul Ernest et MM. Bouffé et Hoffmann;

Au Gymnase, Mlle Melcy;

Au Palais-Royal, MM^mes^ Leménil, MM^lles^ Lambert, Nathalie, Duverger, Juliette, Scrivanek, et Mme Dupuis;

A l'Ambigu, Mme Guyon.

C'est surtout entre les mains de nos dames patronesses que reposent les destinées de notre bal, et nous regrettons de n'avoir pas retrouvé, cette fois, certains dévouements qui jusqu'ici ne nous avaient pas fait défaut. Mais le zèle a parfois ses tiédeurs; quelques-unes de nos aimables sociétaires ont interrompu cette monotonie dont nous parlions tout-à-l'heure, et nous serons forcés de doubler, l'an prochain, la part d'éloges dont cette fois seulement elles ont bien voulu se priver.

En revanche, il est une personne qui ne connaît ni tiédeur, ni caprices, et qui, lorsqu'il s'agit du bal de l'Opéra-Comique, est toujours à son poste, et se plaît à y déployer une intrépidité de zèle que rien n'effraie ni ne décourage; son nom est dans toutes vos bouches, c'est notre collègue M. Henri, à qui nous devons une diminution de près de 800 fr. sur la dépense du bal. Le prochain rapport vous parlera encore de lui dans les mêmes termes; car, avec M. Henri, c'est toujours à recommencer, et il aimerait mieux fatiguer votre reconnaissance que ne la point mériter.

A côté de lui marche notre autre collègue, M. Leménil, qui, chargé de la location des loges, s'acquitte dignement de ses fonctions pénibles et vétilleuses; sa comptabilité est irréprochable, comme son assiduité à nos travaux et son dévouement à nos intérêts.

Je saisirai cette occasion de rendre à notre Commission des comptes la justice qu'elle mérite. Cette Commission qui, vous le savez, se compose de MM. Fontenay, Marty, Henri et Gautier, a la conscience et l'intelligence de ses graves devoirs.

Nous avons à mentionner, dans ce rapport, une recette tout-à-fait imprévue, et qui est venue grossir, d'une manière notable, la recette générale de l'Association.

Il y a un an, vous vous en souvenez, le privilège de M. Meyer allait expirer, et le Comité s'empressa de lui donner un témoignage public des sympathies que lui inspirait un directeur qui avait déjà tant fait pour nous et nos infortunes.

Les craintes qu'on avait conçues ont été heureusement dissipées, et M. Meyer a été conservé à ses acteurs dont il est l'ami et le père. En apprenant cette heureuse nouvelle, le Comité a nommé une députation qui est allée lui offrir nos félicitations bien sincères.

Quelque temps après, voici la lettre que M. Meyer nous écrivait :

A Messieurs les Membres du Comité de l'Association des Artistes dramatiques.

« Messieurs,

» Depuis bientôt huit ans que j'ai l'honneur de diriger le théâtre

» de la Gaîté, j'ai reçu tant de preuves d'affection et de dévoue-
» ment de la part de mes artistes, que j'attendais avec impatience
» le jour où il me serait possible de leur en témoigner hautement
» ma reconnaissance.

» Ce jour est venu ; après huit années d'une gestion presque
» toujours heureuse, j'ai voulu qu'une part de ma fortune, honora-
» blement acquise, pût, aux mauvais jours, venir en aide à ceux qui
» ont puissamment contribué à me la faire acquérir, et je crois à
» la fois atteindre ce but et remplir le vœu de tous les artistes du
» théâtre de la Gaîté, en constituant un legs de 20,000 fr. en fa-
» veur de l'Association des Artistes dramatiques.

» Ce capital de 20,000 fr. ne sera versé dans votre caisse qu'a-
» près mon décès et celui de ma femme bien-aimée ; mais jusque-
» là nous vous en servirons la rente annuelle, à raison de 5 p. %,
» à compter du 1er janvier 1846.

» Il ne m'appartient pas, Messieurs, de fixer, en quoi que ce soit,
» l'emploi à faire des arrérages de cette rente ; la sagesse et l'équité
» reconnues des hommes honorables qui constituent le Comité de
» cette belle Association à laquelle je me glorifie d'appartenir, me
» sont un sûr garant que mes intentions seront noblement rem-
» plies ; seulement je vous prie, Messieurs, s'il arrivait un jour, ce
» qu'à Dieu ne plaise, qu'un des artistes de la Gaîté fût contraint
» d'avoir recours aux bienfaits de l'Association, de vouloir bien
» vous souvenir que c'est au nom de tous mes artistes que ce don
» vous est fait.

» Je prendrai, avec votre agent comptable, toutes les mesures
» que vous jugerez convenables pour la régularisation de ce don.

» Veuillez agréer, etc.

» *Signé* : H. Meyer. »

Par suite de combinaisons dans le détail desquelles il est inutile d'entrer, ces 20,000 fr. ont été reçus et ils ajoutent maintenant à notre revenu une rente annuelle de 800 fr.

Messieurs, une telle action n'a pas besoin d'apologie : quant à

moi, je renonce à la louer, dans la crainte de ne la pas louer assez dignement.

M. Planchat, notre notaire, a renoncé à ses honoraires pour l'acte qui a réalisé le don fait par M. Meyer.

Vous vous rappelez la cécité de Mlle Laure Desvignes, sa guérison partielle par M. le docteur Gondret, et quelle noble part revient à M. le docteur baron Yvan dans le soulagement d'une si touchante infortune. Depuis notre dernier rapport, M. le baron Yvan a remis à Mlle Desvignes le montant d'une souscription faite par lui.

Il a aussi obtenu du roi une somme de 100 fr. pour M. Oncel, artiste dramatique. M. Gondret a encore guéri d'une goutte sereine deux de nos pensionnaires, Mme veuve Louis et Mme Vallière.

Votre conseil médical, Messieurs, acquiert chaque jour de nouveaux droits à notre reconnaissance. Au nom de M. le baron Yvan il faut joindre ceux de MM. Simon et Giraud, dont le zèle pour nos malades ne s'est point démenti.

Nous devons citer aussi M. Deslauriers, pharmacien, beau-père de notre collègue, M. Tisserant, qui nous fournit à très bas prix les médicaments nécessaires.

Nous comptons maintenant parmi les médecins de l'Association une des plus grandes illustrations de la science, M. le docteur Lallemand, membre de l'Institut, dont la renommée est européenne.

Puisque nous avons parlé tout-à-l'heure de Mlle Laure Desvignes, nous ne devons point passer sous silence que M. Jules Séveste a abandonné, sur le produit d'une représentation donnée pour elle au Prado, le cinquième de la recette auquel il avait droit par son privilège.

Mlle Laurence, engagée au théâtre de l'Odéon, était pauvre et malade; M. le baron Yvan lui a donné ses soins. M. Gautier, notre collègue, est allé plusieurs fois lui porter nos secours à Fontenay-aux-Roses, où elle est morte. Il y a joint le montant d'une collecte faite par lui.

Le Comité a payé les obsèques de Mlle Laurence, de Dabrin, mort à Montauban, de Mme d'Apreval, de Mme Bignon, d'Adolphe Demion, du Vaudeville. Les camarades de Demion ont fait entre eux une souscription pour sa mère, à qui Mme Doche avait assuré 25 fr. par mois jusqu'à ce qu'elle fût placée dans une maison de retraite, où elle vient d'entrer.

Notre pensionnaire Mériel étant décédé, MM. Fournel et Génard sont parvenus à le faire inhumer convenablement sans frais : en conséquence, une somme de 30 fr., destinée à son inhumation, a été donnée à sa veuve par le Comité.

La mort de Joseph, du théâtre de la Gaîté, a encore fourni à M. Meyer une occasion d'exercer son infatigable bienfaisance. C'est lui qui s'est chargé des frais d'inhumation. Il a conservé à la veuve Joseph, jusqu'au mois d'avril, la moitié des appointements de son mari, décédé en septembre.

J'ai dit, messieurs, que je ne louerais plus M. Meyer.

Un de nos associés étant mort à Bruxelles dans la plus grande misère, M. Dedeker, notre nouveau délégué, a ouvert une souscription dont le produit a payé les frais d'inhumation, et c'est au nom de l'Association qu'il lui a fait rendre les derniers devoirs.

Notre collègue M. Duprez, se trouvant en Angleterre, apprend que des acteurs français sont malheureux à Liverpool : il donne à leur bénéfice une représentation, au produit de laquelle 500 fr. sont ajoutés par lui.

Un de nos pensionnaires, M. Kinar, est devenu fou furieux. M. le docteur Blanche, qui dirige une maison de santé à Montmartre, lui a donné un asile et des soins gratuits. Mme Volnys s'emploie en ce moment à faire placer notre malheureux pensionnaire dans une maison royale. Ce n'est pas la première preuve de sympathie et de dévoûment que M. le docteur Blanche donne aux artistes dramatiques.

L'infortune de notre malheureux camarade, M. Anatole Gras, a, vous le savez, donné une pupille à l'Association. Vous apprendrez avec plaisir que la petite orpheline reçoit tous les soins qui lui sont

nécessaires. Sa marraine, Mlle Nathalie, lui fournit les robes et le linge dont elle a besoin ; dès qu'elle éprouve une indisposition, un médecin lui est envoyé. M. et Mme Leménil l'ont fait venir chez eux pendant les premiers jours de l'année, pour lui procurer quelques distractions.

La malveillance, à laquelle les meilleures intentions ne peuvent échapper, avait répandu, sur notre conduite à l'égard d'Anatole Gras, quelques bruits mensongers, qu'un témoignage respectable a fait bientôt évanouir. Une lettre de M. l'abbé Paradis, dont il nous a permis de citer des extraits dans un journal, a prouvé que notre malheureux camarade recevait tous les secours et tous les soins que nous lui devons : elle a montré aussi comment le vénérable ecclésiastique comprend et pratique les devoirs de son pieux ministère. — Voulez-vous, Messieurs, entendre quelques lignes de cette lettre si touchante? Voici ce que le digne abbé Paradis, qui approuve tous nos principes et se félicite de seconder nos travaux, a eu l'obligeance de nous écrire :

« M. le docteur Voisin, qui a toujours été on ne peut plus bienveillant pour Anatole Gras, l'a fait passer dans une salle spéciale auprès de laquelle se trouve un jardin où les malades se promènent.

» Il a toujours plaisir à me voir, et quand il me rencontre, il vient à moi et m'exprime toute la joie qu'il éprouve.

» Deux ou trois fois par jour les surveillants lui font faire différentes promenades ; tous les employés de la maison rivalisent de zèle pour adoucir sa malheureuse position ; et je crois impossible de trouver dans quelque établissement que ce soit des soins plus assidus.

» M. le docteur Bayard s'occupe également de notre malade, il le voit très souvent et a beaucoup d'attentions pour lui. »

Messieurs et chers Camarades, il faut encore vous parler de misère et de démence. Par les soins du Comité, Mlle Adeline Corniquet, qui a joué long-temps au Gymnase-Dramatique, a été placée dans la maison royale de Charenton : Mlle Déjazet, avec la bonté qui lui

est ordinaire, s'est occupée de son ancienne camarade. Les premiers secours sont venus d'elle ; M. Leménil a ensuite versé entre ses mains une souscription montant à 150 fr. recueillis par lui pour la pauvre folle, dont le trousseau a été fourni par MM^mes Mengozzi, Guillemin, Juliette, Ozy, Frantz et Sanxais.

Mlle Déjazet a ouvert pour sa protégée une nouvelle souscription, donnant par mois une somme de 65 fr., qui seront employés au paiement de la pension. Des secours ont aussi été donnés à la mère. Sur la demande de M. le baron Taylor, notre pauvre camarade a été inscrite pour obtenir une bourse. Notre digne Président en a reçu la promesse dans une lettre de M. le ministre de l'intérieur, qui parle de notre Association dans les termes les plus bienveillants. Nos collègues, MM. Fontenay et Marty, ont déployé leur zèle dans les démarches que cette affaire a nécessitées.

Rien de ce qui honore un des nôtres ne peut nous être indifférent : nous signalons donc à votre estime M. Fleury, du Cirque-Olympique, qui, dans un incendie, a sauvé plusieurs personnes en exposant sa vie ; M. Dumoulin, des Folies-Dramatiques, a demandé pour lui une médaille. Il était en droit de le faire, car M. Dumoulin a lui-même obtenu deux médailles d'honneur pour de pareilles actions. Il a sollicité dans cette circonstance l'appui du Comité, qui lui a été accordé avec empressement.

M. Génard, après avoir fait participer un artiste aux secours accordés par un bureau de bienfaisance, a demandé au Comité une apostille pour le faire entrer dans un hospice de vieillards. Le Comité s'est uni de grand cœur aux démarches de M. Génard.

Une somme de 150 fr., destinée à M. Montois, a été accordée à M. le baron Taylor par S. A. Madame la princesse Adélaïde d'Orléans.

Nous recommandons à votre juste reconnaissance le nom de Mme la baronne de Vatry, qui a bien voulu quelquefois s'associer à nos bonnes œuvres, et dont la bienfaisance n'est jamais implorée en vain.

Par suite d'une faillite, des acteurs exploitaient en société le Grand-Théâtre de Bordeaux ; obligés de jouer sur cette scène les

ouvrages appartenant à un autre répertoire, ils désiraient, avec raison, ne point payer les droits d'auteurs sur le prix du tarif imposé au Grand-Théâtre; ils se sont adressés au Comité, dont l'intervention a complètement réussi auprès de la Société des Auteurs dramatiques.

La clôture de l'Odéon a donné lieu à un procès pour lequel le Comité est venu en aide aux artistes de ce théâtre. Un jugement favorable a été rendu, sur la plaidoirie de notre agréé, Me Lan, qui n'a rien exigé pour ses honoraires. Ce jugement admet, en principe, que les artistes sont privilégiés pour six mois de leurs appointements.

Il était survenu, entre M. Arnaud Brunet, directeur à Aix, et un de ses pensionnaires, un différend, dont le jugement a été remis par eux au Comité, qui les a conciliés.

Nous continuons à recevoir des témoignages de sympathie de toutes les administrations théâtrales. M. Bocage, notre collègue, directeur du Second-Théâtre-Français, MM. Ferdinand Laloue et Victor Franconi, directeurs de l'Hippodrome, M. Mourier, directeur des Folies-Dramatiques, MM. Génard et Chabenat, directeurs du théâtre Beaumarchais, ont accordé les entrées au Comité tout entier; M. Gallois, directeur du Cirque-Olympique, les a données à notre bureau; c'est surtout à notre collègue, M. Gautier, que nous sommes redevables de cette faveur.

Nous avons nommé M. Bocage : il nous a annoncé, hier, qu'il donnait l'entrée à son théâtre, pendant tout le temps des vacances théâtrales, aux sociétaires de la province qui se trouvent à Paris en ce moment. Nous sommes heureux de vous apprendre cet acte de bon camarade, qui vous charmera, sans peut-être vous surprendre.

M. Bonnaire, ayant cédé son office de notaire, a été prié par nous de vouloir bien accepter le titre de membre de notre Comité consultatif. Vous connaissez les services qu'il a rendus à la Société, et vous savez que notre affection n'est que de la justice. Nous avons retrouvé chez M. Planchat, qui l'a remplacé, tout le dévouement de son prédécesseur. Nous avons cité son désintéressement dans l'affaire relative au don de M. Meyer.

Vous connaissez tous, Messieurs, la probité intelligente et active de M. Thuillier, agent général et trésorier de l'Association. La multiplicité de nos travaux nous obligeant à recourir à un nouvel auxiliaire, c'est sur son fils que nous avons jeté les yeux. Depuis près de deux ans, M. Thuillier fils a mis son zèle et sa capacité à notre service. Nous l'avons nommé secrétaire-adjoint, mais sans lui donner encore d'appointements, et il a accepté ce surnumérariat. Ainsi, désormais, plus de régularité et d'exactitude est assurée à certaines parties fort importantes de la tâche honorable que votre confiance nous imposait.

Grâce à de nombreuses circulaires, envoyées de toutes parts, l'arriéré considérable dont nous avons parlé dans le dernier rapport commence à se combler.

Les feuilles d'adhésion ont aussi un plein succès. Les documents qui nous arrivent en foule vont nous permettre de rectifier les erreurs commises dans la classification des sociétaires par numéro d'ordre, et d'avoir des registres nouveaux où abonderont les renseignements de toute espèce, nécessaires aux travaux de l'administration.

Chaque année, le chiffre de nos pensions s'accroît avec celui de la recette. — Voici, Messieurs, la liste générale de nos pensionnaires.

1. M. Fragneau (Louis), à Toulouse, âgé de 84 ans, 66 ans de théâtre.	200 f.	» c.
2. Mme Mériel, âgée de 73 ans (sa pension réunie à celle de son mari décédé). . . .	200	»
3. Mme Brunet, à Lyon, âgée de 73 ans. . .	200	»
4. M. Bergeronneau, âgé de 70 ans (fondateur).	200	»
5. M. Bignon, âgé de 80 ans (fondateur). .	200	»
6. Mme Veuve Berger (Louis), 68 ans, infirme.	120	»
Total à reporter.	1,120	»

Report.	1,120	»
7. M. Dugy, âgé de 73 ans.	120	»
8. M. Bougnol, âgé de 84 ans	120	»
9. Mme Dautheuil, 68 ans	120	»
10. Mme Martin, âgée de 66 ans (sa pension réunie à celle de son mari décédé). . .	200	»
11. Mme Martineau, âgée de 68 ans.	120	»
12. M. Kinar, octogénaire, aliéné. 13. Mme Kinar, âgée de 68 ans.	200	»
14. Mme Saint-Paul, de l'Échard, âgée de 62 ans.	120	»
15. M. Goulard (dit Dorval), à Rouen, âgée de 82 ans	120	»
16. M. Ramond, âgé de 73 ans, 55 ans de théâtre.	120	»
17. M. Lagier, âgé de 68 ans, 50 ans de théâtre, atteint de cécité.	120	»
18. M. Berjaut (dit Jaubert), à Toulouse, âgé de 70 ans, paralysé	150	»
19. M. Pinçon, âgé de 80 ans, 50 ans de théâtre.	120	»
20. M. Biget, à Foix, âgé de 73 ans, 40 ans de théâtre	120	»
21. M. Chaudier, âgé de 73 ans, infirme.	120	»
22. Mme Veuve Patrat-Sainte-Suzanne, âgée de 67 ans, infirme.	120	»
23. Mme Gardin, âgée de 72 ans, infirme .	120	»
24. Mme Quainzin, âgée de 70 ans, infirme.	120	»
25. Mme Clairençon, âgée de 93 ans (doyenne).	120	»
26. M. Raynaud, âgé de 69 ans, 50 ans de théâtre.	150	»
27. M. de Châteaubriand (dit Briand), âgé de		
Total à reporter.	3,620	»

Report.	3,620	»
69 ans, résidant à Limoges, 46 ans de théâtre.	150	»
28. M. Gallais (Édouard), âgé de 71 ans, 46 ans de théâtre, infirme	100	»
29. M. Lucien, âgé de 75 ans, 56 ans de théâtre, à Nantes	120	»
30. M. Lavigne, ex-premier sujet de l'Opéra, paralysé	200	»
31. M. Thierry, âgé de 68 ans, 48 ans de théâtre, valétudinaire.	120	»
32. Mme Vallière, née Jacquet, âgée de 74 ans, 65 ans de théâtre.	150	»
33. Mme Bayère, Veuve Fournier, âgée de 70 ans, 60 ans de théâtre.	126	»
34. M. Petit-Bon, âgé de 82 ans, 65 ans de théâtre.	120	»
35. Mme Lemaire, âgée de 63 ans, 50 ans de théâtre, valétudinaire	120	»
36. Mlle Desvignes (Laure), âgée de 30 ans, frappée de cécité.	150	»
37. M. Latruite (dit Valcour), âgé de 85 ans, à Rouen.	150	»
38. Mme Pinçon, âgée de 71 ans, infirme (pour être réunie à la pension de son mari.)	80	»
Total.	5,206	»

AUGMENTATIONS DANS LE COURANT DE 1845.

39. Mme Mitonneau, âgée de 62 ans, 52 ans de théâtre.	156	»
Total à reporter.	5,362	»

Report.	5,362	»
Mme Gardin, de 120 fr. portée à 156, augmentation.	36	»
Mme Veuve Berger (Louis), de 120 fr., portée à 150, augmentation.	30	»
Mme Dautheuil, de 120 fr. portée à 150, augmentation	30	»
Mme Veuve Patrat, de 120 f. portée à 180, augmentation.	60	»
M. Gallais, infirme, de 100 francs porté à 180, augmentation	80	»
M. Ramond, de 120 fr. porté à 180, augmentation	60	»
Total des pensions au 1er avril 1846.	5,658	»

NOUVELLES PENSIONS CRÉÉES LE 8 AVRIL 1846.

Sur le rapport et la proposition de M. Singier, le Comité, dans sa séance du 8 avril 1846, arrête :

— Les 22 artistes sociétaires dont les noms suivent jouiront d'une pension viagère, à partir du 10 avril courant, et prendront rang de numéros sur le registre matricule à la suite des pensionnaires précédents, savoir :

40. M. Wilson (Alexandre), âgé de 67 ans, 44 ans de théâtre, à Lyon	150	»
41. Mme Solié, âgée de 62 ans, valétudinaire, à Moulins.	180	»
42. M. Thierry (Jean-Louis), à Pontoise, âgé de 73 ans, ancien directeur	150	»
43. M. Ferrand (Jules), à Lyon, ex-directeur.	150	»
Total à reporter	6,288	»

Report.	6,288	»
44. Mme Thierry, valétudinaire (réunie à la pension de son mari)	80	»
45. M. Tanquerelle, âgé de 78 ans, 61 ans de théâtre.	200	»
46. M. Lemaire (Joseph-Constant), à Rouen, âgé de 75 ans, 46 ans de théâtre. . . .	150	»
47. M. Mouturier, à Saint-Denis, âgé de 74 ans, 60 ans de théâtre.	120	»
48. M. Ancelin (dit Antoine), à Amiens, âgé de 69 ans, 43 ans de théâtre	120	»
49. M. Hérault (Alexandre), 68 ans, 45 ans de théâtre, valétudinaire.	150	»
50. M. Buée, à Bordeaux, âgé de 78 ans, 49 ans de théâtre	190	»
51. Mme Berteau, à Chaillot, âgée de 64 ans.	150	»
52. M. Des-Essarts (Eugène-Ordinaire), à Bruxelles, âgé de 70 ans, 50 ans de théâtre.	186	»
53. M. Montois, âgé de 69 ans, 35 ans de théâtre.	150	»
54. M. Rieth (Armand), paralysé, placé par les soins du Comité	60	»
55. M. Durand, aveugle.	120	»
56. M. Faron Lefeuvre, à Dunkerque, âgé de 78 ans.	120	»
57. Mme Briden, âgée de 66 ans, infirme, à Toulouse.	150	»
58. Mme Debussac, âgée de 68 ans, 51 ans de théâtre.	150	»
59. M. Modeste-Duvivier, à Montpellier, âgé de 70 ans, 54 ans de théâtre . . .	100	»
Total à reporter.	8,484	»

Report.	8,484	»
60. Mme Modeste Duvivier, à Montpellier, âgée de 66 ans	400	»
61. Mme Quémin, Veuve Emery, âgée de 68 ans, infirme.	420	»
Montant des 61 pensions accordées à 51 artistes sociétaires, au 10 avril 1846. .	8704	»

Le travail des pensions est toujours confié à notre collègue M. Singier, qui s'en acquitte avec le zèle consciencieux que vous lui connaissez.

Nous devons mettre sous les yeux les noms des personnes qui, étrangères à l'Association ou en faisant partie, nous prêtent leur concours officieux pour la perception des cotisations. Ce sont :

MM.

Vizentini, régisseur-général à l'Académie royale de musique ;
caissier, *id.;*
Meisonnier, caissier au Théâtre-Français ;
Walter et Léon, régisseurs à l'Odéon ;
Lemoine-Montigny père, caissier au Gymnase ;
Beaudouin, caissier aux Variétés ;
Gueffier, caissier du théâtre du Palais-Royal ;
Avrillon, caissier à la Gaîté ;
Desbarolles, sous-caissier au Cirque-Olympique ;
Maréchal, comptable aux Folies-Dramatiques ;
Léon Désormes, artiste aux Délassements-Comiques ;
Hostein, ex-directeur de la scène à l'Ambigu-Comique ;
Génard, directeur du théâtre Beaumarchais ;
Billion, directeur des Funambules.

M. Maillart, correspondant à Paris, nous a donné souvent des preuves de sympathie.

MM. Lecerf et Deyla, aussi correspondants à Paris, se sont montrés, dans leurs tournées départementales, de chauds partisans de l'Association.

Délégués de province et de l'étranger.

MM. Richaud, à Aix; Valmont, à Abbeville; Letellier, à Anvers; Colomb, à Agen; Guillard, à Amiens; Halanzier, à Charleville; Solomé, à Caen; Labruyère, à Avignon; Thurbet, à Constantine; Alfred, à Alger; Prud'homme, à Bayonne; Dedeker, à Bruxelles; Théophile Deshayes, à Brest; Édouard Laffitte, à Berlin; Hacquette, à Boulogne; Filhol, à Colmar; Constant Billon, à Calais; Poussez père, à Dijon; Armand Birré, à Genève; Célicourt et Pougin, à Lyon; Francisque Rochefort, à La Rochelle; Fédé, Walter et Amy, à Moscou; Laurent, à Marseille; Finart, à Montpellier; Tony fils, au Mans; Bourdais et Bordier, à Nancy; Belineau, à Nantes; Pougin, à Orléans; Dechièvre et Roger, à Rouen; Combettes, à Angers; Dreux-Saint-Amant, à Reims; Daudel, à Saint-Pétersbourg; Eugène Moreau, à Strasbourg; Miland, à Toulouse; Annet, à Troyes; Émile Lerouge, à Toulon; Olivier, à Versailles; Viette, à Naples.

Jetons maintenant un coup-d'œil général sur notre situation passée et présente.

Nombre des Sociétaires.

1re année.	1,100
2e année, plus de.	1,400
3e année, plus de.	1,500
4e année.	1,820
5e année.	2,169
6e année.	2,152

Recettes.

1re année.	18,937 fr.	50 c.
2e année.	25,222	80
3e année.	49,015	75
4e année.	52,302	90
5e année.	57,825	70
6e année.	77,391	70
Recette générale depuis la fondation.	280,696 fr.	35 c.

Secours accordés.

(Le chiffre des pensions est compris dans ce chapitre).

1re année.	1,200 fr.	» c.
2e année.	1,285	»
3e année.	2,097	45
4e année.	3,804	70
5e année.	6,093	65
6e année.	7,417	11
Total des secours accordés depuis la fondation.	21,897 fr.	91 c.

Achats de rentes 5 p. °/o.

1re année. . .	650 fr., qui ont coûté. . .		14,590 fr.	25 c.
2e année. . .	900	. . .	21,110	60
3e année. . .	1,550	. . .	37,481	85
4e année. . .	1,550	. . .	40,361	32
5e année. . .	1,700	. . .	40,927	05
6e année. . .	2,400	. . .	57,861	»
Total des rentes.	8,850 fr. qui ont coûté. . .		212,332 fr.	07 c.

Messieurs et chers Camarades, l'excellence de notre institution est attestée par la rapidité de ses progrès : les associations qui sont venues après nous n'ont point voulu d'autres statuts que les nôtres, que ceux dont la fidèle exécution nous a donné six ans d'une étonnante prospérité. Ces statuts, nous en avons été les vigilants gardiens, et loin de nous l'idée d'en altérer les dispositions fondamentales ! ce serait toucher aux bases mêmes de l'Association, et nous conservons ce respect de la loi qui est une garantie de dignité et de durée. Nous n'avons donc usé qu'avec une juste réserve du droit qui nous était conféré par notre charte même.

Le Conseil judiciaire qui nous prête un si obligeant et si utile concours, ce Conseil dont l'approbation peut seule légitimer nos innovations, a sanctionné par son aveu les modifications dont nous allons vous entretenir.

L'accroissement du Comité a paru une conséquence naturelle de l'accroissement de la Société : le Comité sera donc à l'avenir composé de 25 membres, et continuera à se renouveler annuellement par cinquième. Mais, comme l'aveugle scrutin peut chaque année ramener les mêmes noms et laisser les autres au fond de l'urne électorale, les 5 membres élus resteront investis de leurs fonctions pendant 4 ans, et leurs noms ne seront remis dans l'urne que la cinquième année, pour être livrés aux chances du tirage : la même opération aura lieu tous les ans dans le sein de l'Assemblée générale, en sorte que le Comité sera entièrement renouvelé au bout de 5 ans, si tel est le vœu des Sociétaires : car le principe de la rééligibilité est maintenu. Le supprimer serait restreindre la faculté électorale. Pourquoi priver l'Association du plaisir de donner à des noms qu'elle honore un témoignage d'estime, dont l'attente peut d'ailleurs entretenir parmi les élus une généreuse et salutaire émulation ?

Pour porter cette année à 25 le nombre des membres du Comité, vous avez à faire 10 élections ; mais le sort ne devra désigner pour sortir du Comité que 3 membres de l'administration actuelle, le nombre de 5 exigé par les anciens statuts se trouvant complété par la démission de nos collègues MM. Tisserant et Bocage.

Il a été aussi décidé qu'à l'avenir on pourra s'asocier à quelque époque que ce soit, en payant à titre de première mise la somme de 30 fr. ; la déchéance est encourue de droit, après deux années révolues sans cotisation acquittée.

Aux termes des anciens statuts, votre Comité n'était tenu de s'assembler qu'une fois par mois ; il s'est imposé, dans les statuts nouveaux, l'obligation de se réunir au moins une fois par semaine : c'est ce qu'il a toujours fait ; mais il a voulu ériger en loi une habitude profitable à l'intérêt général.

Messieurs, si votre intérêt est plus spécialement appelé sur l'infortune de vos camarades, il existe d'autres misères auxquelles vous compatissez. Vous serez heureux d'apprendre que les deux Associations nées de la vôtre ont, en imitant nos statuts, imité notre

prospérité, et que les trois Sociétés qui forment la grande famille des Artistes français ont réalisé un capital de plus de 500,000 fr., produisant une rente annuelle de 16,400 fr. Voilà, Messieurs, les prodigieuses conséquences du principe fécond de l'association.

M. le baron Taylor est le chef nécessaire de ces trois nobles fondations; il guide à une victoire certaine et prompte ces trois généreuses armées qui combattent si vaillamment contre le malheur et les souffrances humaines; tout autre succomberait sous le triple fardeau qu'il porte avec une aisance merveilleuse. Grâce à son activité, tantôt prudente, tantôt hardie, grâce à la chaleur de son dévouement secondé par d'autres dévouements dignes aussi de vos éloges, les difficultés s'aplanissent. Nos actes et notre but nous donnent pour amis tous les cœurs honnêtes; l'estime publique nous entoure. En nous ouvrant aujourd'hui les portes de l'Hôtel-de-Ville, la cité semble accorder à l'association un droit de bourgeoisie que nous devons regarder comme une de nos plus précieuses conquêtes: c'est une consécration nouvelle de cette fraternelle institution dont tout seconde la prospérité, et qui voit chaque jour sa considération grandir avec sa fortune.

Une autre consécration nous manque, celle de la loi; mais tout est préparé pour ce grand évènement, et nous osons affirmer que ce que vous attendez avec tant d'impatience ne se fera plus attendre long-temps.

1847.

Messieurs et chers Camarades,

Nous vous avions flattés, il y a un an, d'une espérance qui ne s'est point réalisée. L'ordonnance royale sur laquelle nous comptions n'a point encore paru. La faute n'en est à personne : votre Comité n'a point manqué de zèle, ni l'autorité supérieure de bienveillance ; mais dans l'acte important que nous lui demandons, elle a de justes précautions à prendre, des garanties à exiger. On comprend que sa pensée, quelque favorable qu'elle nous soit, ne peut pas toujours être la nôtre : de la différence des positions naissent des préoccupations différentes, quelquefois même opposées ; le temps s'est donc consumé en discussions nécessaires. Quant aux intentions de M. le Ministre de l'intérieur à l'égard de l'Association, elles ont toujours été excellentes, et nous vous en offrons une preuve irrécusable dans ce fragment d'une lettre adressée par lui à M. le baron Taylor, au sujet de l'autorisation demandée :

« Je ne puis qu'applaudir aux sentiments philanthropiques et aux » vues éclairées dont sont animés les fondateurs de l'Association » dont il s'agit. Répandre des idées d'ordre, d'honneur et de pré- » voyance au sein d'une classe de citoyens que les entraînements » de leur profession rendent trop souvent insouciants de l'avenir,

» établir entre tous les artistes dramatiques un lien de confraternité
» qui leur ménage mutuellement des ressources dans le malheur et
» dans la vieillesse, c'est là une œuvre morale, bienfaisante, et qui
» doit être féconde en utiles résultats. Aussi pouvez-vous être as-
» suré, Monsieur, que je prends un vif intérêt au développement
» et au succès de l'Association des Artistes dramatiques, et que je
» serai heureux de seconder, autant qu'il dépendra de moi, les
» louables efforts des administrateurs de cette Association. »

Faut-il vous dire plus? le travail, revêtu de la signature du ministre, a été présenté au Conseil-d'État. Ainsi, les plus grandes difficultés sont aplanies, et tout nous présage une heureuse et prochaine issue. Voilà, Messieurs, ce qu'il nous importait de vous dire avant toute autre chose. Nous pouvions craindre qu'en rejetant plus loin ces explications, l'exposé de nos travaux ne rencontrât chez vous qu'une attention distraite, et que des inquiétudes très légitimes ne vous permissent pas d'en apprendre les résultats avec la vive satisfaction qu'ils doivent vous inspirer.

Croyez surtout, chers Camarades, que si l'évènement promis par nous et impatiemment attendu par l'Association tout entière ne s'est point accompli, ce retard ne doit pas nous être imputé : vos mandataires n'ont point à se reprocher d'avoir trahi ou négligé les intérêts dont vous leur avez confié le précieux dépôt.

Nous avons hâte maintenant de vous annoncer que le capital de l'Association s'élève à 254,414 fr. 02 c. produisant une rente sur l'État, 5 p. °/₀, de 10,650 fr.

La recette cette année a été de 69,157 fr. 73 c.; les frais de perception et de correspondance de 1,799 fr. 31 c.

Les cotisations ont produit dans les départements et à l'étranger, 8,344 fr. 95 c.; à Paris, 9,494 fr. 45 c., ce qui forme un total de 17,839 fr. 40 c.

Les dons volontaires se sont élevés au chiffre de 2,297 fr. 75 c.

Les souscriptions ouvertes au profit des victimes de l'inondation de la Loire ont rapporté 6,659 fr. 13 c.

Le chiffre des représentations au bénéfice de notre caisse a été

faible : elles ne nous ont donné qu'une somme de 1,937 fr. 50 c. Il y a de justes raisons d'espérer que nous prendrons, avant l'assemblée prochaine, une éclatante revanche.

Une demi-représentation, donnée aux Folies-Dramatiques, n'ayant produit que 469 fr. 35 c., 500 fr. ont été versés dans notre caisse au moyen d'une somme de 30 fr. 65 c. ajoutée par M. Mourier, directeur.

Nous devons des remercîments à nos collègues MM. Armand Villot et Dumoulin, pour le zèle dont ils ont fait preuve en cette circonstance.

M. Potin, ex-directeur des Délassements-Comiques, nous a consacré une représentation, dont le produit trop faible a été élevé par lui au chiffre de 300 fr.; sur cette somme il a soldé l'arriéré de plusieurs de ses pensionnaires.

Le dévouement de M. Génard, directeur du théâtre Beaumarchais, vous est connu : la recette qu'il nous donnait n'étant que de 261 f. 16 c., il l'a portée de ses deniers à 300 fr.

Mlle Nathalie et M. Pradier nous ont fait l'abandon de leurs feux.

Dans ces différentes représentations, MM. Dennery, Paul de Kock, Cormon, Eugène Labiche et Lefranc n'ont pas perçu les droits d'auteurs.

Le théâtre des Funambules nous a donné 150 fr., produits par un spectacle joué au bénéfice de notre caisse; sur une pareille somme provenant d'une autre représentation, M. Billion, directeur de ce théâtre, a comblé l'arriéré de ses pensionnaires.

M. Genin, premier rôle au Grand-Théâtre de Marseille, donnant des représentations à Toulon, en a joué une à notre bénéfice, qui nous a valu 200 fr.

Nous avons reçu aussi 200 fr. de M. Pellegrin, délégué et alors directeur du Gymnase-Marseillais, pour une demi-représentation.

M. Danguin, directeur à Reims, nous a envoyé 190 fr. pour une représentation à notre bénéfice donnée sur son théâtre.

Le Comité est intervenu en faveur de M. Danguin, pour lui faire obtenir une diminution sur un tarif de droits nouvellement imposé

par la commisssion des auteurs dramatiques. Notre Président a reçu de M. Planard, vice-président de cette commission, la lettre la plus gracieuse qui se terminait par ces mots : « Les relations » des auteurs et des artistes dramatiques sont de tous les instants, » et utiles aux uns comme aux autres ; vous deviez donc être cer- » tain d'un résultat favorable pour l'objet de votre demande.

Vous voyez que nous sommes dans les meilleurs rapports avec la société des auteurs dramatiques.

Par les soins de M. Liogier, délégué, une représentation a été donnée à notre bénéfice sur le théâtre d'Alger, alors dirigé par M. Honoré Curet : elle a rapporté 385 fr.

La société a perdu un de ses plus estimables membres dans la personne de M. Curet, que la mort vient d'enlever à ses artistes, dont il était justement aimé.

Sur la recommandation de notre Président, dont l'obligeance vous est connue, un privilège a été accordé en province à MM. Brouzat et Maintenont.

M. Comte a donné les entrées de son théâtre aux membres du Comité.

Vous savez, Messieurs, que M. Thuillier fils a été nommé secrétaire-adjoint du Comité. Il a épousé Mlle Héloïse Gautier, fille de M. Gautier, notre collègue. Les deux époux ont voulu inaugurer leur union par un acte de bienfaisance, et une somme de 100 fr. nous a été remise en leur nom par notre collègue M. Bouffé, oncle de la mariée. C'est là un commencement de ménage qui doit porter bonheur.

M. Derval, qui a joué dans cinq représentations à bénéfice, nous a chaque fois fait l'abandon de son feu. M. Raucourt nous a aussi fait présent de deux feux.

M. Picard, directeur à La Haye, nous a fait don d'une somme de 30 fr. M. Mitchell, directeur du Théâtre-Français à Londres, nous a fait remettre une somme de 100 fr.

Nous avons reçu de M. Roger, de l'Opéra-Comique, 100 f.; de M. Espinasse, 250 fr.; de MM. Marty et Singier, 208 fr. 30 c.; de

M. Palaiseau, 10 fr.; de M. Bouffé, 200 fr ; autant de M. Levassor; de Mlle Brohan, de la Comédie-Française, à son retour de Londres, 500 fr.; de M. Audran, sur le rachat d'un congé, 100 fr.; autant de Mlle Boisgonthier.

Mlle Rouillé, artiste de l'Opéra-Comique, en se faisant sociétaire, nous a fait don d'une somme de 300 fr.

Mlle Mélina Marmet, artiste chorégraphique du Grand-Théâtre de Lyon, sur des dommages-intérêts qui lui ont été alloués par un jugement, a abandonné 1,000 fr. aux hospices et aux pauvres de la ville, et 200 fr. à l'Association.

M. Magen, littérateur, a remis à M. Raucourt, notre collègue, pour être versée dans notre caisse, une somme de 100 fr.

M. Halphen, maire du 2me arrondissement, a donné à M. Leménil 20 fr., destinés à un pauvre artiste.

Les artistes des Folies-Dramatiques, réunis dans une petite fête, ont recueilli entre eux une somme de 26 fr., qui nous a été remise.

125 fr. ont été versés entre nos mains par M. Bocage : c'était le produit des amendes de son théâtre ; et ce sont les seules amendes qui, depuis notre dernière assemblée soient parvenues à notre caisse. Faut-il en accuser l'exactitude des artistes, ou l'inexactitude des administrations ?

M. le docteur baron Yvan ne se borne pas à donner des soins à nos malades : il a obtenu pour plusieurs d'entre eux des secours du roi, de M. le prince de Joinville, et de MM. les ducs d'Aumale et de Montpensier. Mme la baronne de Vatry, dont nous avons eu souvent à louer la bienfaisance, a donné une fois 30 fr., et une autre fois 80 fr., pour des infortunes que notre généreux docteur lui avait recommandées.

M. le baron Taylor a aussi sollicité et obtenu de Madame Adélaïde et de M. le ministre de l'intérieur, des sommes destinées à des artistes indigents.

M. Dedeker, un de nos délégués, est mort à Bruxelles, laissant dans la misère un orphelin qui a été adopté par M. et Mme Daussy; M. Daussy est chef d'orchestre.

M. Dedeker était digne de reçevoir, après sa mort, cette preuve d'affection et de dévouement. Sa délicatesse était extrême : malheureux et touchant presque à ses derniers moments, il ne voulait ni demander, ni accepter une représentation à son bénéfice. Cependant M. Lafont, des Variétés, qui se trouvait à Bruxelles, en donna une dont le produit lui était réservé, mais sans afficher le nom du véritable bénéficiaire, auquel il feignit de prêter l'argent qu'il lui donnait. On ajoute que M. Lafont augmenta même la recette de ses propres deniers.

Les bonnes actions ne nous ont point manqué : c'est là un actif dont nous sommes fiers.

— Un enfant tombé dans la mer a été sauvé par le frère de notre collègue, M. Henri.

— M. Charles Cabot, du théâtre Historique, a retiré de l'eau un homme qui se noyait.

— Dans une circonstance où l'intervention et le crédit de M. Gilles, commissaire du 7e arrondissement, nous étaient nécessaires auprès de l'autorité supérieure, il nous a prêté une assistance efficace dont nous le remercions au nom de tous les artistes dramatiques.

Vous vous rappelez la représentation donnée par Mme Volnys, au bénéfice de la veuve et des enfants de Chol ; vous savez que le plus jeune avait été placé à la maîtrise de Notre-Dame. Son aptitude et ses progrès remarquables ont amené une diminution dans le prix payé pour son enseignement, et l'on ne donne aujourd'hui que 200 fr. au lieu de 500. M. l'abbé Deshayes, directeur de la maîtrise, a donné les meilleurs renseignements sur ce jeune homme. L'aîné, pour suivre la carrière militaire, a quitté une maison de commerce où il était entré par les soins de Mme Volnys ; il est en ce moment auprès de la pauvre veuve, aux besoins de laquelle le Comité pourvoit sur les fonds provenant de la représentation dont je viens de parler.

M. Jules Séveste, directeur, a soldé l'arriéré de vingt-sept Sociétaires attachés aux théâtres des Batignolles et du Mont-Parnasse.

Les artistes des Folies-Dramatiques, déjà cités par nous, ont aussi comblé l'arriéré d'un de leurs camarades.

Mme Potier, la veuve de notre célèbre comique, a payé les frais d'inhumation de Mme Aubertin, dont elle secourait la misère. Aubertin avait été, aux Variétés, la camarade de ce grand comédien.

Nous avons à nous louer de l'obligeance de l'administration des Messageries royales. Elle nous a accordé une diminution de moitié sur le prix d'une place pour une artiste sans ressource voyageant aux frais du Comité. Des actions de grâces doivent être rendues à M. Étienne Blanc, avocat, et membre du Comité de l'Association des peintres, qui a aidé notre Président à obtenir ce résultat.

Nous comptions il y a un an, peu de Sociétaires parmi les sujets de l'Académie royale de musique et de danse. Mais depuis, grâce au zèle de M. Vizentini, régisseur général, les souscriptions ont donné un total de 1,600 fr. Par ses soins, une jeune fille malheureuse est entrée dans la classe de chant où elle touche 5 fr. par mois. Sa sœur a obtenu une gratification de 20 fr., et son admission dans la classe de chant, aux appointements de 30 fr. par mois, qui seront augmentés s'il y a progrès chez l'élève.

Aujourd'hui, M. Vizentini est directeur du théâtre royal de l'Odéon. Sa position est changée, mais son zèle est le même. Il nous a promis une représentation annuelle, et il n'a pas tenu à lui que sa promesse ne fût déjà accomplie cette année. Il s'est de plus obligé à solder toutes les cotisations de ses acteurs et à insérer dans ses engagements la condition expresse pour ses nouveaux sujets de se faire membres de notre Association.

La mort est venue terminer les souffrances et l'infortune d'Anatole Gras. M. Théodore Cogniard, directeur de la Porte-Saint-Martin, a donné une somme de 50 fr. pour les obsèques de son ancien pensionnaire.

Vous connaissez, Messieurs, la bonté toute chrétienne dont M. l'abbé Paradis avait donné de touchants témoignages à notre malheureux camarade. Permettez-nous, cette fois encore, d'extraire quelques passages d'une lettre qu'il nous a écrite à l'occasion de ce triste évènement : ils honorent à la fois et ce digne ecclésiastique et l'institution que vous avez fondée.

« ..... Vous avez l'extrême bonté de me savoir gré des soins
» consolateurs que j'ai pu donner à un membre de votre Association :
» aurait-il pu en être autrement ? D'un côté ma mission, dont je
» suis heureux et fier, m'imposait auprès de lui une tâche sacrée.
» D'un autre côté, votre noble exemple, votre tendre sollicitude
» pour cet infortuné, les sacrifices si grands que vous vous êtes im-
» posés tant pour lui que pour sa jeune enfant, vos recommanda-
» tions si pressantes et si incessantes me faisaient le regarder
» comme un frère et le traiter de même. Aussi, je dois vous le dire,
» Messieurs, tant que notre infortuné a pu me comprendre, je ne
» puis vous exprimer le plaisir qu'il avait à me voir. Je rends donc
» mille grâces à M. le docteur Voisin, et pour les soins si tendres
» qu'il lui a donnés, et pour la permission illimitée qu'il m'a don-
» née de visiter notre pauvre malade... Avant de terminer ma trop
» longue lettre, quoiqu'elle soit loin de dire tout ce que je ressens
» pour votre Comité, permettez-moi de me mettre toujours à votre
» disposition bienveillante et pleine de sollicitude pour vous venir
» en aide, lorsqu'un de vos protégés aura besoin que mon ministère
» vienne adoucir sa malheureuse position. »

Après la mort d'Anatole Gras, qui laissait une orpheline devenue notre pupille du vivant même de son père, on a nommé un conseil de famille qui s'est adjoint nos deux collègues, MM. Moëssard et Saint-Mar. Mlle Nathalie continue de payer la pension de sa filleule, qui trouve aussi dans l'intérêt et les soins de M. et Mme Leménil un adoucissement à des malheurs que son âge ne peut pas bien comprendre.

Plusieurs de nos associés et de nos pensionnaires sont décédés. Beurton, malade, avait reçu un secours du Comité. Après sa mort, les frais d'enterrement ont été avancés par M. Pougin, frère du délégué de Lyon, à qui nous les avons remboursés.

Un autre sociétaire pensionné par nous est mort à Lyon : c'est Jules Ferrand, envers qui nous avons acquitté notre dette funéraire. A cette époque, l'Association des Artistes peintres, sculpteurs, architectes et graveurs, avait donné à Lyon une fête très productive

au profit de sa caisse, et, voulant reconnaître le concours que leur avaient prêté les artistes dramatiques, les commissaires qui représentaient le Comité de cette association s'empressèrent de voter un secours pour la veuve Ferrand. Ce n'est pas tout : ils nous écrivirent qu'ils se trouveraient heureux d'être utiles à l'enfant de notre camarade décédé, en lui facilitant l'étude du dessin et en le mettant ainsi à même de se créer plus tard une position. Vous pensez que nous les avons remerciés bien cordialement de cette marque de sympathie et d'affection. Savez-vous comment ils ont répondu à nos remercîments? En augmentant le secours accordé par eux à la pauvre veuve. Voilà, Messieurs et chers Camarades, un procédé noble et délicat qui nous impose une dette de reconnaissance dont nous essaierons de nous acquitter.

Quant à nous, nous avons continué pendant une année à la veuve Ferrand la pension que recevait son mari.

A la mort de Buée, pensionnaire, un trimestre de sa pension a été accordé à sa veuve.

Nous avons aussi perdu notre pensionnaire Dargent. Pendant qu'il vivait encore, une collecte, montant à 50 fr., lui avait été offerte par les acteurs des Folies-Dramatiques, qui ont souvent mérité nos éloges. Depuis plusieurs années il recevait 10 fr. par mois des artistes de la Gaîté, théâtre où il n'avait jamais joué. Le Comité a pourvu aux obsèques de Dargent. Mme Couchot, dont il avait pendant plusieurs années reçu les soins que réclamaient sa vieillesse et ses infirmités, et qui lui avait montré cette persévérance de dévouement dont les femmes ont le secret, a été faite sociétaire par nous avec les fonds dont il nous était permis de disposer.

La mort vient aussi de nous enlever M. Tanquerelle, l'un de nos pensionnaires.

MM. les docteurs baron Yvan, Simon, Vinchon et Labarraque mettent toujours un empressement extrême à se rendre sur notre prière auprès de nos pauvres malades.

Nous avons reçu des propositions obligeantes de plusieurs pharmaciens. M. Dubart nous a promis les médicaments au taux adopté

par les trois Associations. M. Beuchot s'engage à fournir au prix coûtant les médicaments et appareils nécessaires ; M. Rousset les offre au prix du dispensaire, et même certaines préparations à un prix inférieur.

Nous avons eu à nous féliciter, en une circonstance, de l'aimable bienveillance de M. le docteur Ricord.

Quant à M. le docteur Blanche, son dévouement aux artistes dramatiques est une vieille habitude qu'il ne perdra jamais ; il vient encore de nous en donner un touchant témoignage. Un de nos sociétaires, frappé d'aliénation mentale, a trouvé jusqu'à sa mort dans la maison qu'il dirige un asile et des soins gratuits.

M. le docteur Gondret, dont nous avons eu occasion de vous parler dans nos précédents rapports, a opéré avec succès M[me] Louis, artiste dramatique, atteinte de cécité.

M. Rabiot, ex-artiste dramatique et sociétaire, a inventé pour les bains des malades des appareils qu'il met à la disposition de notre Société. Vous lui saurez gré de ce bon souvenir pour ses anciens camarades.

Une jeune actrice des Variétés était morte dans l'indigence : M. le directeur de ce théâtre a payé les frais d'un convoi honorable.

Il a aussi placé dans une maison de santé Lepeintre jeune, gravement malade, et a pourvu à tous ses besoins jusqu'au dernier moment.

Que M. Nestor Roqueplan ne s'offense point de la publicité donnée à des actions qui l'honorent ; nous n'avons pu nous résoudre à les passer sous silence. Quand il s'agit de bienfaits tombés sur quelques-uns de nos camarades, l'indiscrétion nous semble presque un devoir.

Vous n'avez point oublié, Messieurs, la malheureuse Adeline Corniquet, placée par nos soins dans la maison royale de Charenton, où notre collègue, M. Marty, allait la voir fréquemment. Vous savez quelle marque d'intérêt elle reçut de M[lle] Déjazet et de M[me] Doche. Son trousseau d'hiver avait été fourni par les dames du théâtre du Palais-Royal. Sa maladie ayant été déclarée incurable,

on l'a transportée dans une autre maison, où trois personnes lui continuent leurs secours. Les démarches nécessaires pour effectuer cette translation ont été faites par nos collègues, MM. Fontenay et Marty.

Un procès avait été intenté par M. Armand, régisseur du théâtre du Luxembourg, contre la succession Tournemine. M. Lan, agréé, membre de notre Conseil judiciaire, a plaidé et gagné la cause de M. Armand : il a fait décider en principe que le retrait du privilège n'annulait pas les engagements.

Vous savez que le tribunal de commerce nomme souvent des arbitres pour entendre leur avis sur les affaires qui lui sont soumises. Nous avons adressé à M. le président du tribunal une demande qui avait pour objet de nous faire inscrire sur la liste des arbitres-rapporteurs que la justice consulaire désigne. Cette demande nous a été accordée : elle nous avait été conseillée par M. Lan, qui prend un vif intérêt à la prospérité et à la considération de notre Société.

Le prédécesseur de M. Lan était M. Nouguier qui, en devenant avocat aux conseils du roi et à la cour de cassation, cessa de faire partie de notre conseil judiciaire : aujourd'hui, à notre extrême satisfaction, il y rentre avec son nouveau titre.

M. Dufeu, notre avoué près la cour royale, est remplacé par M. Metais, son successeur.

Nous savons que nous pouvons, en toute circonstance, compter sur notre Conseil judiciaire comme sur notre conseil médical.

Nous avons accepté avec une vive reconnaissance l'offre que M. Goubie, agent de change, nous a fait transmettre par notre collègue M. Derval, de se charger gratuitement de l'achat de nos rentes.

Messieurs et chers Camarades, de grands désastres ont récemment affligé notre pays : à la cherté des grains est venu se joindre le débordement de la Loire. Mais en France, les grandes infortunes éveillent toujours les nobles dévouements, et nous avons été témoins du généreux élan de la charité publique. Votre Comité est

heureux de proclamer que les artistes dramatiques y ont pris une honorable part : ils comptaient dans leurs rangs des victimes de l'inondation. Des souscriptions ont été ouvertes dans les théâtres pour les inondés en général, et particulièrement aussi pour les artistes dramatiques ruinés par l'inondation.

Les souscriptions ont rapporté, savoir : à l'Opéra, 416 fr.; au Théâtre-Français, 718.

Mlle Rachel figure pour 300 fr. dans cette souscription, et la Comédie en avait déjà fait une pour les inondés.

A l'Odéon, 60 fr. 50 c.; au Vaudeville, 80 fr.; au Gymnase, 212 fr. 50 c.; au Palais-Royal, 169 fr. 50 c.; à la Porte-Saint-Martin, 200 fr.; à la Gaîté, 166 fr.; aux Folies-Dramatiques, 108 fr. 50 c.; au Cirque, 92 fr.; aux Délassements, 95 fr.; aux Funambules, 88 fr.; au Théâtre-Comte, 28 fr. Les acteurs du théâtre Beaumarchais ont donné une journée de leurs appointements, montant à une somme de 10 fr. 20 c.

125 fr. ont été versés par M. Keller.

Mlle Ozy a donné 50 fr.; Mlle Boisgonthier, 100 fr.; MM. Marty et Duverger, chacun 10 fr.; M. Walter, 5 fr.; Mme veuve Potier, 10 fr.; M. Brissot-Thivars, 5 fr.; M. Barbier, 5 fr.; les élèves de la classe de M. Fleury, 25 fr.

Mlle Rachel a ouvert de nouveau chez elle une souscription dont le total s'est élevé à 300 fr.

M. Bouffé, dont nous avions déjà reçu 200 fr. pour l'Association, nous a remis 120 fr. pour notre souscription.

Mlle Rouillé, dont nous avions reçu 300 fr. à son entrée dans l'Association, nous a donné 28 fr.

M. Hippolyte Magen, déjà cité pour un don de 100 fr., s'est inscrit pour 100 fr. encore sur notre liste.

Une représentation, dont le produit nous a été envoyé, a été donnée par M. Halanzier, directeur de Châlons.

M. Solomé, directeur du théâtre à Caen, nous a fait parvenir 69 fr. provenant d'une collecte faite dans sa troupe au profit des artistes inondés. Une collecte a été faite aux théâtres de Bruxelles,

par les soins de M. Duprez, notre délégué central en Belgique, laquelle a produit une somme de 141 fr.

Les souscriptions ouvertes dans les théâtres de la province et de l'étranger ont rapporté, savoir : à Reims, 63 fr.; à Dunkerque, 46 f.; à Niort, 6 fr.; à Aix, 56 fr. 80 c.; à Liège, 78 fr.; à Metz, 103 fr.; à Clermont-Ferrand, 22 fr.; à Versailles, 56 fr. 50 c.; à Amiens, 40 fr.; à Angers, 100 fr.; à Marseille, 296 fr.; à Montpellier, 75 f.; à Strasbourg, 47 f. 25 c.; à Lyon, 175 fr.; à Toulouse, 111 f. 50 c.; à Toulon, 150 fr.; à Moscou, 188 fr. 10 c.; à Saint-Pétersbourg, 1,291 fr. 68 c.

Le total des sommes reçues par nous s'est élevé à 6,659 fr. 13 c.

1,326 fr. ont été, suivant la destination qui leur avait été attribuée par les souscripteurs, versés au trésor pour être réunis au produit de la souscription générale.

Restait dans notre caisse, pour les artistes dramatiques, une somme de 5,333 fr. 13 c.

Nous avons dû faire des enquêtes dans les villes mêmes que la Loire avait dévastées, et nous nous sommes adressés aux autorités locales. Le maire de Villefranche nous a instruits de la détresse à laquelle les funestes conséquences de l'inondation avaient réduit le directeur du théâtre et ses pensionnaires. Plusieurs d'entre eux, il faut le dire, ne faisaient point partie de l'Association. A une somme de 500 fr. qu'on leur a fait parvenir, des feuilles d'adhésion ont été jointes, et l'arriéré des cotisations a été payé par eux sur les fonds envoyés. C'est le maire qui en a fait la répartition entre le directeur et les artistes.

A Nevers, indépendamment des malheurs causés par l'inondation, des troubles avaient éclaté par suite de la cherté des grains. Le directeur du théâtre de Nevers, qui exploite aussi Bourges, n'a pas interrompu ses paiements un seul jour, quoiqu'il eût à subir tous les mois un déficit de plus de 800 fr.; il a épuisé toutes ses ressources pour remplir ses engagements : c'est ce qui nous a été attesté par ses pensionnaires eux-mêmes. Nous nous sommes hâtés de lui envoyer une somme de 500 fr. Souffrez que nous citions la lettre qu'il

a écrite à M. Leménil, notre collègue, à la réception de nos fonds.

« Monsieur,

» Les expressions me manquent pour vous remercier de ce que
» vous venez de faire pour moi. Obliger est bien, sans doute ; mais
» la manière dont vous le faites, Monsieur, en double, en triple
» le prix. Aussi est-ce sur vous que je compte pour remercier le
» Comité, non pas comme il le mérite, mais comme vous le pour-
» rez, Monsieur ; car une telle sollicitude, un tel empressement
» est au-dessus de tout éloge, de tout remercîment, honore l'artiste
» et fait tout espérer de l'avenir. »

200 fr., envoyés à Tarascon, ont aidé une sociétaire de 68 ans, ayant 62 ans de service, à dégager sa garde-robe de théâtre.

Hier même une artiste du théâtre de Roanne a obtenu de nous 100 fr.

Quant aux fonds restés entre nos mains, il a été décidé qu'ils seraient placés en rentes destinées à secourir les artistes dramatiques atteints par des calamités exceptionnelles.

Messieurs et chers Camarades, après vous avoir entretenus des désastres de l'inondation, nous allons vous parler du bal de l'Opéra-Comique. Ainsi, nous passons subitement du malheur au plaisir, et cette brusque transition n'a rien d'étrange ni d'inconvenant : car ici le plaisir n'est qu'un ingénieux moyen de venir en aide au malheur.

L'hiver qui vient de s'écouler a été fécond en affreuses misères. Une bienfaisance active a, pour la combattre victorieusement, multiplié les concerts, les représentations, surtout les bals, et il était à craindre que le nôtre, arrivant trop tard, ne rencontrât que la lassitude et l'indifférence. Mais nous avions un auxiliaire puissant ; c'était le zèle de nos dames sociétaires. Cette fois elles nous l'avaient promis, et elles ont dignement accompli leur promesse. Elles ne se sont point bornées au placement des billets ; elles ont embelli la réunion de leur présence, et grâce à elles, cette fête a surpassé en éclat toutes celles qui l'avaient précédée.

La recette s'est élevée à 29,447 fr. Elle n'avait été, l'an dernier, que de 27,044 fr.

Le roi a bien voulu nous donner 500 fr. pour sa loge.

Mme la duchesse de Marmier a, selon son usage, mis la sienne à notre disposition.

M. Leroux, l'un des co-propriétaires de la salle, et M. Basset, directeur, nous ont abandonné leurs loges.

M. Crosnier, sur les loges auxquelles il a droit, ne s'en est réservé qu'une.

Une loge de deux places a été payée 300 fr. par Mlle Déjazet.

Mlle Nathalie a pris une loge de 120 fr., qu'elle a vendue 500 fr., versés par elle dans notre caisse.

M. Hostein, directeur du Théâtre-Historique, qui n'a pas pu venir au bal, nous a fait remettre 100 fr.

Mmes Leménil, Nathalie, Lambert, du Palais-Royal, ont payé leurs billets à raison de 20 fr.

M. Alcide Tousez était à Londres; il n'en a pas moins payé son billet. C'est aussi ce qu'a fait M. Signol, du Cirque-Olympique, à qui il était impossible d'assister à notre bal.

M. Combettes, directeur à Angers, a, fidèle à ses habitudes, envoyé 30 fr., prix de trois billets de bal dont nous pouvions disposer pour d'autres.

Il a été versé dans notre caisse, pour les billets de bal que les dames patronesses ont placés; savoir : par Mme Volnys, 3,140 fr.; par Mme Leménil, 1,180 fr.; par Mlle Nathalie, 1,030 fr.; par Mlle Scrivaneck, 880 fr.; par Mlle Lambert, 800 fr.

Faut-il dédaigner les sommes inférieures et ne mesurer le zèle que sur les résultats? Non, certes, et nous devons remercier aussi, au nom de tous les sociétaires, Mme Duprez, MMlles Plunckett, Denain, Brohan, Anaïs, Mme Tagliafico, MMlles Rouillé et Révilly, Mme Martin-Charlet, Mme Doche, Mlle Déjazet, Mlle Boisgonthier, qui n'est plus au théâtre; Mlle Éléonore Lorry, qui s'en est éloignée momentanément; MMlles Rose-Chéri et Melcy, MMmes Guyon et Arnault-Napfal, MMlles Lucie, Léontine, Éléonore... Je m'arrête,

Messieurs; il serait trop long de citer tous les noms, et il serait injuste d'en omettre quelques-uns; car, nous en sommes convaincus, toutes les dames patronesses ont fait leur devoir, toutes ont bien mérité de l'Association, et le succès de notre bal est à jamais assuré, si tous les ans nous rencontrons chez elles un dévouement pareil à celui que nous sommes heureux de vous signaler aujourd'hui.

M. Musard avait un engagement à Lyon; des douleurs rhumatismales l'empêchaient de voyager: il s'y est fait remplacer par son fils, et il a voulu lui-même diriger notre orchestre. Des difficultés se sont élevées entre lui et la direction de l'Opéra. Son énergie, sa persévérance en ont triomphé, et on a pu le voir toute la nuit communiquant au bal, par la vigueur de son action, un entraînement, une verve, qui doublaient le charme et la gaîté de cette brillante fête.

Il est inutile de vous dire que le plaisir de nous avoir été utile est la seule récompense à laquelle ait aspiré M. Musard.

Faut-il, au sujet de l'éclairage de la salle, vous répéter cette année ce que vous entendez tous les ans? A quoi bon vous dire qu'il a été fourni gratuitement par M. Marguerite? vous le saviez déjà, et je ne prononce son nom que pour le livrer à vos justes applaudissements.

Il nous a été payé par le glacier 150 f., et autant pour le vestiaire.

Les frais ont été de 7,084 fr.: c'est donc une somme nette de 22,413 fr. dont le bal de l'Opéra-Comique a augmenté notre budget de recettes.

J'ai déjà, à propos de cette heureuse soirée, offert bien des noms à votre reconnaissance: cependant il en est un que vous attendez encore; vos bouches le murmurent tout bas, et si je ne les préviens, vont peut-être le proclamer tout haut: vos regards se tournent vers notre collègue M. Henri, et vous lui adressez du cœur tous les remercîments qu'il a si bien mérités. Il va trouver sa plus douce récompense dans l'éclatante manifestation du sentiment général: ses collègues seront heureux de l'entendre et de s'y associer.

M. Leménil est chargé de la location des loges, fonction délicate qui a ses charmes et ses inconvénients. Entouré d'aimables solliciteuses qui toutes veulent avoir la meilleure loge, il faut que souvent il oppose d'inflexibles refus à de gracieuses paroles, et c'est avec regret qu'il aperçoit le mécontentement dans des yeux où souriait la prière. Notre collègue surmonte avec honneur les difficultés de sa mission; il y aurait de l'ingratitude à ne pas le reconnaître et à passer sous silence un dévouement qui ne s'est jamais démenti.

Permettez, Messieurs et chers Camarades, qu'en terminant ce qui a rapport au bal de l'Opéra-Comique, j'offre en votre nom un nouveau tribut de reconnaissance à nos dames patronesses. Confessons-le hautement, sans elles, sans leur active intervention, sans leur magique influence, les obstacles qui s'opposaient au succès de notre généreuse fête ne se fussent jamais aplanis. Si donc notre dernier rapport a osé formuler contre elles quelques légers reproches, qu'elles nous les pardonnent en songeant à l'heureux prix qui a payé leurs efforts. Quelques misères ont été soulagées par elles, quelques larmes essuyées : — pourraient-elles nous garder rancune pour les avoir conviées à de si nobles plaisirs?

Il y avait l'an passé 64 pensions : il y en a maintenant 71.

(On sait que depuis le dernier rapport il y a eu des extinctions.)

Voici la liste des nouveaux pensionnaires et le chiffre de chaque pension :

M. Hurtaux dit Julien, 77 ans, 48 ans de théâtre.	150 fr.
M. Beaudouin, 78 ans, 48 ans de théâtre	150
Mme Camille, née Poitevin, 75 ans, 25 ans de théâtre, infirme	136
Mme Cosson, 63 ans, 25 ans de théâtre	180
Mme Mandelly, née Lecat, 68 ans, 52 ans de théâtre	180
Mme Jaspin, 69 ans, 47 ans de théâtre, infirme.	150
M. Stokleit, 80 ans, 60 ans de théâtre	180
A reporter. . . .	1,126

Report.	1,126
M. Froissard, dit Saint-Charles, 67 ans, 47 ans de théâtre	150
Mme Veuve Gonnet, née Letort, 70 ans, 60 ans de théâtre ; sœur de M. le lieutenant-général Letort, aide-de-camp de l'Empereur, tué dans la campagne de Waterloo.	180
Mme Lavoye, dite Thuillier, 64 ans, 40 ans de théâtre (à Bruxelles)	150
Mme veuve Lefebvre, née Martin, 64 ans, 56 ans de théâtre.	150
Mme Martin, dite Montbrun, 70 ans, 34 ans de théâtre	126
M. Petit, dit Petigny, 78 ans, 55 ans de théâtre.	126
Mme Renaud, paralysée.	126
Mme Duchaume, à Dijon.	126
Mme Normand, dite Villeneuve.	126
Ensemble. . . .	2,386
Pensions créées précédemment.	7,724
Total des pensions à servir en 1847	10,110

Ces nouvelles pensions, au nombre de 13, ont été délibérées comme les précédentes, sur le rapport de notre collègue, M. Singier, dont le nom vous est cher et à qui l'estime publique est acquise depuis long-temps.

Voici, Messieurs, les noms des caissiers et délégués résidant à Paris, dont l'obligeant concours est utile à nos intérêts :

MM. Sausseret, caissier à l'Académie royale de musique ;
Canaple, régisseur général au même théâtre ;
Meisonnier, caissier de la Comédie-Française ;
Léon, régisseur général au théâtre de l'Odéon ;
Boileau, acteur au Théâtre-Historique ;
Moreau, caissier au Vaudeville ;
Lemoine père, caissier au théâtre du Gymnase ;

MM. Monval, régisseur-général au même théâtre;
Beaudouin, caissier aux Variétés;
Gueffier, caissier au Palais-Royal;
Hippolyte Avrillon, caissier à la Gaîté;
Collin, secrétaire-général à l'Ambigu;
Desbarolles, caissier au Cirque;
Dorlanges, régisseur-général au théâtre des Folies.
Léon Désormes, artiste au théâtre des Délassements.
Génard, directeur du théâtre Beaumarchais;
Colleuille, directeur du théâtre du Luxembourg;
Billon, directeur des Funambules;
Poujol, régisseur du théâtre Comte;
Séveste, directeur de plusieurs théâtres de la banlieue.

Nous ne devons point, dans la liste des personnes dont le dévouement nous est assuré, omettre le nom de M. Dupuis, artiste du Cirque-Olympique, un de nos meilleurs et de nos plus fervents sociétaires.

Nous n'avons qu'à nous louer de l'obligeant concours de MM. les correspondants Lecerf et Deyla, Maillard, Duverger, Thénard, Collignon et Ricard.

Voici maintenant les noms de nos bons et fidèles délégués à l'étranger et en province :

Angers, MM. Combettes; Amiens, Gaillard; Aix, Richaud; Arras, Bartholy; Alger, Léogier; Bordeaux, Michel; Besançon, Tavernier; Boulogne, Hacquette; Berlin, Édouard Laffitte; Bruxelles, Duprez; Châlons, Halanzier; Clermont-Ferrand, Gabriel Masson; Dunkerque, Berteché; Dijon, Pousset; Lyon, Pougin; Liége, Biré-Armand; Lille, Bertin et Deplanck; Laval, Pétrin dit Tony; La Haye, Picard; Moscou, Fédé et Amy; Montpellier, Eloy et Vernet; Marseille, Viette et Roland; Metz, Servier; Nantes, Belineau; Niort, Armand-Henry; Poitiers, Delyre; Saint-Pétersbourg, Daudel; Reims, Danguin; Rouen, Roger; Strasbourg, Mutée Amable; Toulon, Laurent et Pellegrin; Toulouse, Miland; Soissons, Grèsard; Versailles, Delpierre.

La mort a récemment enlevé au pays une des plus grandes célébrités de la scène française, et le public tout entier s'est associé au deuil du théâtre. Le Comité a accompagné Mlle Mars jusqu'à sa dernière demeure; M. le baron Taylor tenait un des cordons du poèle, et il a mêlé le tribut de notre admiration et de nos regrets aux funèbres hommages reçus par la grande artiste.

Puique j'ai prononcé le nom de M. le baron Taylor, je dois vous rappeler, Messieurs, sa nomination à l'Institut comme membre libre de l'Académie des Beaux-Arts : vous partagez, sans doute, la joie orgueilleuse que nous a causée l'honneur décerné à notre Président.

Notre collègue, M. Marty, maire de Charenton, a été nommé membre du conseil municipal, à la majorité de 102 voix sur 118.— Vous voyez qu'il trouve encore, dans la commune qu'il administre, l'affectueuse estime dont vous l'entourez ici.

Les entrées au Théâtre-Français lui ont été données l'année dernière, et le comité de la Comédie a été heureux de lui faire un don qu'il n'avait pas même sollicité.

La commission des comptes, composée de MM. Provost, Marty, Derval, Fontenay, Henry, accomplit ses devoirs avec le zèle consciencieux que lui impose le nom de ses membres.

Nos secrétaires, MM. Albert, Dubourjal, Amant et Volnys, ont une large part dans les travaux du Comité. La correspondance, qui devient chaque jour plus active, est confiée à la plume de M. Albert, qui s'acquitte honorablement de cette tâche laborieuse et souvent difficile. MM. Dubourjal, Amant et Volnys, ont droit comme lui à nos éloges.

M. Thuillier père continue à mériter notre confiance. Nous n'avons qu'à nous louer aussi des services et de l'activité de M. Thuillier fils, secrétaire adjoint.

Le Comité a tenu 60 séances.

Vous savez que nous avons coutume de mettre tous les ans sous vos yeux le tableau de nos progrès; et, cette fois encore, nous le ferons avec une satisfaction bien vive.

Nombre des Sociétaires.

Première année	. . . .	1,110
2e	—	1,400
3e	—	1,500
4e	—	1,820
5e	—	2,169
6e	—	2,452
7e	—	2,806

La Société s'est donc accrue, depuis notre dernière assemblée, de 354 membres nouveaux.

Recettes.

Première année	. . . .	18,937 fr.	50 c.
2e	—	25,222	80
3e	—	49,015	75
4e	—	52,302	90
5e	—	57,825	70
6e	—	77,391	70
7e	—	69,157	73
Recette générale depuis la fondation	. . .	349,854	08

Il y a, entre la sixième et la septième année, une différence à l'avantage de la sixième : cette différence provient des 20,000 fr. de M. Meyer, reçus par nous il y a un an. La recette actuelle eût, sans cela, dépassé de 12,000 fr. la recette précédente.

Ne perdez point de vue, Messieurs et chers Camarades, que le don considérable fait l'an dernier, par M. Meyer, produira tous les ans de nouveaux fruits ; tous les ans, les intérêts de la somme donnée grossiront nos revenus, et ce sera pour le Comité un devoir, bien doux à remplir, de rappeler tous les ans le nom du bienfaiteur et l'importance du bienfait.

Secours accordés.

(Le chiffre des pensions est compris dans ce chapitre).

Première année	. . . .	1,200 fr.	» c.
2e —	. . . .	1,285	»
3e —	. . . .	2,097	45
4e —	. . . .	3,804	70
5e —	. . . .	6,093	65
6e —	. . . .	7,417	11
7e —	. . . .	11,019	25
Total des secours accordés depuis la fondation.		32,917	16

Achats de rentes 5 *p.* 100.

1re année. . . .	650 fr., qui ont coûté. . .		14,590 fr.	25 c.
2e —	900	— . . .	21,110	60
3e —	1,550	— . . .	37,481	85
4e —	1,650	— . . .	40,361	32
5e —	1,700	— . . .	40,927	05
6e —	2,400	— . . .	57,861	»
7e —	1,800	— . . .	42,101	95
Total. . . .	10,650	— . . .	254,434	02

La Société jouit donc en ce moment d'une rente de 10,650 fr., qui a coûté 254,414 fr. 02 c.

Les trois Associations qui renferment aujourd'hui dans leur sein presque tous les artistes français ont réalisé un capital de 657,717 fr., produisant une rente 5 p. °/₀ de 19,000 fr.

Nous recevons des deux autres Sociétés des témoignages de sympathie qui nous sont précieux, et nous saisirons avec empressement toutes les occasions de leur témoigner notre affection et notre dévouement. Nous verrons leurs succès avec une joie sincère, et la pieuse émulation de bienfaisance qui s'établira entre nos trois institutions ne fera que resserrer davantage le lien fraternel qui doit les unir à jamais.

Vous avez vu, Messieurs et chers Camarades, chaque année affermir notre Association et lui apporter de nouveaux éléments de prospérité. Que cette prospérité, loin d'attiédir votre zèle, en redouble l'ardeur. Tout n'est pas fini; nous rencontrons encore quelques résistances : l'arriéré se comble lentement, et nous craignons d'être forcés à une mesure extrême que notre patience a peut-être trop ajournée. Tous les artistes dramatiques ne nous secondent pas comme ils le devraient faire. Dans une ville que nous nous abstiendrons de nommer, un directeur a refusé de souscrire au bénéfice de nos camarades victimes de l'inondation; ses pensionnaires l'ont imité, excepté quatre d'entre eux : c'étaient les plus pauvres. Un de nos associés, sans expliquer ses motifs, nous a envoyé sa démission et redemandé le montant de ses cotisations... que nous ne lui avons pas rendu. Heureusement ce sont là de rares exceptions, et nous devons nous attendre à trouver quelquefois des cœurs durs et des esprits bizarres. Loin de désespérer de ces natures rebelles, essayons de les vaincre. Aidez-nous, Messieurs, dans cette œuvre laborieuse. Missionnaires infatigables, allez prêcher nos doctrines et convertir nos incrédules. Il faut que pas un artiste ne nous échappe, que pas un vide ne soit aperçu dans nos rangs, et qu'une généreuse, une même pensée anime et réunisse tous les membres dispersés de notre grande famille : il y va de l'honneur du corps, et nous vous le confions.

1848.

Messieurs et chers Camarades,

Depuis notre dernière réunion annuelle, de grands évènements se sont accomplis. La monarchie sortie des barricades de 1830 est tombée devant les barricades victorieuses de 1848, et nous avons vu le principe démocratique, après avoir triomphé en France, envahir, sans armées, la plus grande partie de l'Europe. Ce principe, Messieurs, n'a rien de nouveau pour l'institution que nous avons créée; il en est l'honneur depuis plus de huit ans; il a présidé à sa formation, dicté ses statuts, préparé et maintenu, par l'union des sociétaires, la force de l'Association. Parmi nous point de rang, point de privilège : pour entrer dans le Comité auquel est remise l'administration de nos intérêts, il ne faut d'autres titres que la confiance des sociétaires, manifestée par la majorité des suffrages; le droit d'élire appartient à tous aussi bien que le droit d'être élu, et l'on peut dire avec justice, que, pendant les jours de la royauté, la démocratie coulait à pleins bords dans le sein de notre Association : libres, égaux et frères, nous pratiquions la devise républicaine avant même que le pays ne redevînt une république.

Après la consécration des succès, nous n'avions plus à désirer que celle de la loi; elle nous manquait l'année dernière : aujourd'hui

elle ne nous manque plus. Nous l'ignorions il y a peu de jours encore; nous pensions que l'ordonnance, sollicitée par nous, était restée à l'état de projet par suite de la révolution de Février : mais M. Carteret, sous-secrétaire d'État au département de l'intérieur, nous a adressé une ampliation de cette ordonnance revêtue des signatures qui lui impriment l'autorité légale de deux gouvernements.

Le bulletin des lois publie, avec l'ordonnance, les nouveaux statuts de l'Association, qui arrêtent : que dans dix ans, à partir de cette année, des pensions viagères de 200 et 300 fr. seront créées à des conditions qu'elles déterminent.

La signature de M. Ledru-Rollin est apposée au bas de ce document législatif.

Ainsi, existence légale de notre Association, application légale du principe des pensions écrit dans les statuts actuels, telle est la double conquête dont nous devons nous enorgueillir et nous féliciter.

Veuillez, Messieurs et chers Camarades, arrêter un moment vos regards sur notre passé; car il faut se reporter en arrière d'un fait accompli, lorsqu'on veut en apprécier sainement toute la valeur.

En 1837, un essai d'association entre les artistes dramatiques avait échoué devant l'impossibilité de créer une caisse de pensions, impossibilité attestée par deux hommes dont l'opinion en de telles matières, devait faire autorité, puisque l'un était un inspecteur des finances et l'autre l'agent général des Caisses d'épargne de Paris.

Trois ans après, le drapeau de l'Association fut relevé par une main courageuse : nous nous ralliâmes à celui qui aujourd'hui encore marche à notre tête et que nos statuts ont proclamé membre inamovible de notre Comité, par une juste exception, honorable pour tous et plus encore peut-être pour nous-mêmes, que pour le généreux fondateur de notre institution.

A cette époque, notre pensée, mûrie par l'expérience, se porta tout entière sur la création d'une caisse de secours, et la caisse des pensions n'apparaissait plus que dans un horizon lointain. En annonçant dans l'art. 2 de nos statuts, qu'il serait pourvu ultérieure-

ment à l'établissement de cette seconde caisse, nous posions un principe dont l'application nous semblait réservée à nos successeurs. Comme l'octogénaire du bon Lafontaine, nous plantions l'arbre pour d'autres que pour nous, et comme lui, nous étions heureux de l'ombrage que nous préparions aux générations qui devaient nous suivre.

Eh bien! l'avenir que nous rêvions pour autrui, dix ans de patience encore, et il deviendra le nôtre; et cet arbre de l'Association, que nos mains ont planté, nous promet un peu de feuillage et d'ombre pour abriter, dans quelques années, une vie fatiguée par le travail et menacée par l'infortune.

Des progrès si glorieux sont dûs à la moralité de notre institution, au dévouement de ses membres, à une volonté persévérante que les difficultés ne découragent point, et qui sait prendre son temps pour les aborder et les résoudre, enfin à cet esprit d'union, qui, nous l'espérons, résistera toujours aux tempêtes et aux passions politiques; car, membres d'une grande famille, notre devoir est d'en éloigner le trouble et la discorde et d'y cultiver religieusement ce noble sentiment de la fraternité trop peu compris, quoique peut-être trop souvent exprimé.

Cette ordonnance qui reconnaît notre Association, comme *établissement d'utilité publique*, n'a pas été obtenue sans quelques difficultés : M. Maillard, conseiller-d'État, nous a puissamment aidés à les vaincre, ainsi que M. François, maître des requêtes, et M. Boué, chef de bureau au ministère de l'intérieur.

Nous voudrions n'avoir à placer sous vos yeux que d'heureux et brillants résultats : mais vous pressentez vous-même que la crise sociale, réagissant sur les théâtres, a dû affaiblir considérablement le chiffre de notre recette générale. Il s'élevait l'an dernier à 69,157 f. 73 c.; il ne monte cette année qu'à 50,438 f. 04 c.

Hâtons-nous cependant pour vous consoler, de vous apprendre que l'Association possède en ce moment une rente de 12,000 fr. 5 p. °/₀.

C'est surtout dans le produit des cotisations, que la différence

s'est fait apercevoir. Il était l'an passé de 17,839 fr. 40 c.; aujourd'hui il n'offre qu'un total de 13,321 fr. 67 c.: les départements et l'étranger ont concouru à cette recette pour une somme de 6,744 f. 25 c., Paris pour une somme de 6,577 fr. 43 c.

Il y a eu au contraire une différence très avantageuse pour l'Association dans le chiffre des représentations données à son bénéfice : ce chiffre, qui était de 1,937 fr. 50 c. seulement en 1847, est en 1848 de 10,451 fr. 75 c.

Les dons volontaires forment un chapitre de 2,017 fr. 99 c.

Les droits de notre agent comptable ont été de 1,765 fr.

M. Montigny, directeur du Gymnase, nous a offert une représentation à laquelle ont concouru, avec les acteurs de son théâtre, ceux de la Comédie-Française, de l'Opéra-Comique, du Vaudeville, des Variétés et du théâtre Montansier. Un grand nombre d'artistes de différents théâtres ont paru dans la cérémonie du *Malade imaginaire* qui a terminé cette brillante soirée. M. Montigny, qui, sur les représentations à bénéfice, prélève d'ordinaire 1,300 fr., s'est contenté cette fois d'une somme de 1,000 fr. Son empressement à lever les obstacles, son zèle pour nos intérêts méritent toute notre reconnaissance. L'Association a encaissé une somme nette de 2,813 f. 20 c. La représentation a été organisée par les soins de MM. Provost, Henri, Bouffé et Derval.

Il faut ajouter 300 fr. donnés par l'ex-roi Louis-Philippe, 20 fr. donnés par M. Halphen, maire du 2me arrondissement, en qui les artistes dramatiques ont perdu un ami dévoué.

MM. Lefranc et Laurencin ont abandonné leurs droits d'auteurs; M. Scribe n'a perçu que la moitié du sien.

10 fr. alloués à M. Félix, souffleur du théâtre de la République, ont été versés par lui dans notre caisse.

MM. les musiciens de l'Opéra-Comique qui avaient consenti à accompagner au Gymnase les pièces et les morceaux de chant n'ont voulu recevoir aucun honoraire.

Une représentation a été annoncée à notre bénéfice sur le théâtre de la Gaîté; Mme Albert-Bignon nous a gracieusement prêté l'appui

de son talent et de son nom dans l'un des drames les plus populaires de cette époque. Tous les acteurs l'ont dignement secondée. L'Opéra-National avait aussi ses représentants dans cette solennité; c'étaient MM. Lerouge et Joseph Kelm, MMmes Petit-Brière, Bourdais et Auriol.

Un grand nombre d'acteurs appartenant à divers théâtres ont reçu, dans une cérémonie qui les réunissait, les applaudissements du public : nous leur offrons à tous l'expression d'une reconnaissance bien méritée.

Sur la recette montant à 2,649 fr. une somme de 1,061 fr. 25 c. revenait à l'Association.

MM. Dennery, Desnoyers et Charles Potier avaient abandonné leurs droits d'auteurs.

La commission nommée pour l'organisation de cette représentation, se composait de MM. Dubourjal, Saint-Mar, Armand Villot et Dumoulin.

L'Odéon, alors dirigé par M. Vizentini, notre ex-collègue, nous a donné une somme de 845 fr. 85 c., pour la moitié du produit d'un spectacle joué à notre bénéfice et organisé par les soins de nos collègues, MM. Leménil, Amant et Canaple. M. Cocatrix nous a remis le montant de son droit d'auteur.

MM. Bardou, Amant, Montalant et Mme Figeac, du Vaudeville, MM. Alcide Tousez, Luguet et Mlle Scrivaneck, du théâtre Montansier, ont apporté dans cette représentation, leur part de talent et de zèle.

M. Bardou, du Vaudeville, nous a fait don de son feu de 50 fr. : c'est d'ailleurs son usage dans tous les bénéfices où il joue.

MM. Alcide Tousez et Luguet, du théâtre Montansier, et Mlle Scrivaneck, nous ont aussi abandonné leurs feux.

Une représentation offerte par M. Billon, directeur des Funambules, dont nous n'avons jamais eu qu'à nous louer, nous a valu 200 fr. Il en a de plus donné une autre au bénéfice de M. Debureau fils, pour lui faciliter son entrée dans l'Association, et le bénéficiaire nous a fait don d'une somme de 100 fr.

M. Béraud, directeur de l'Ambigu-Comique, nous avait aussi consacré le produit d'une représentation. Le résultat n'ayant pas répondu à son attente, une autre représentation nous a été promise; elle devait être donnée l'hiver dernier. Les évènements se sont opposés à l'exécution de cette promesse; mais notre reconnaissance n'en est pas moins acquise à M. Béraud, ainsi qu'à tous ses pensionnaires, dont nous avons plus d'une fois éprouvé le dévouement.

M. Nestor Roqueplan s'est vu aussi, pour la même cause, dans l'impossibilité de remplir un engagement semblable.

Nous ne devons dire que MM. Bardou et Ferville et Mme Lambquin, après avoir joué dans la représentation de l'Ambigu, n'ont point touché leurs feux qui nous étaient destinés : la recette s'étant trouvée insuffisante pour couvrir les frais, le paiement de ces feux avait été ajourné à la représentation promise pour l'hiver... on sait les malheurs sous lesquels a succombé la direction de l'Ambigu.

Nous avons eu aussi des représentations à notre bénéfice, données sur les théâtres d'Alger, de Liège, d'Amiens, de Reims, de Toulon, de Charleville.

La représentation d'Amiens avait lieu en vertu d'une clause insérée dans les engagements par M. Jules Lefèvre, directeur, qui à Reims, nous avait déjà envoyé 720 fr., pour un spectacle à notre bénéfice. Amiens nous a produit une somme de 442 fr.

Un concert a été donné à Lyon, par M. Levassor, au profit des trois Associations d'Artistes et des pauvres de cette ville; Mlle Heinefetter y chantait. Le tiers du bénéfice nous a été remis.

Notre collègue, M. Derval, a joué à notre bénéfice sur les théâtres de Marseille et de Lyon. Dans ces deux villes, il a eu le concours de M. Espinoza, danseur; et à Marseille, M. Allemand, directeur, a réduit ses frais de 100 fr.

M. Taylor s'était rendu à Lyon pour organiser un festival au profit des deux autres Sociétés dont il est aussi le président; il n'a pas voulu que son voyage fût inutile à nos intérêts. Instruit que notre Association rencontrait, parmi plusieurs de nos camarades attachés au théâtre de cette grande ville, un peu d'indifférence

et de tiédeur, il a convoqué tous les artistes dramatiques au foyer du Grand-Théâtre. Là, sa parole chaleureuse a vaincu toutes les résistances, et l'entraînement a été tel, que l'assemblée tout entière a voté par acclamation le versement d'une journée d'appointements dans la caisse de l'Association.

M. Taylor n'a eu qu'à se féliciter de l'assistance que lui a prêtée M. Fleury, directeur, et une représentation à notre bénéfice a bientôt été promise, organisée et jouée.

L'occasion était favorable : MM. Bouffé et Ravel se trouvaient à Lyon en ce moment : tous deux eurent l'heureuse idée de réunir leurs talents dans un même spectacle, et la curiosité publique, vivement excitée, a donné à notre caisse une somme de 4,279 f. 25 c. On joua une petite pièce composée pour la circonstance par M. Lefèvre, régisseur du théâtre des Célestins, et intitulée *Une Soirée chez Célicourt*, dans laquelle parurent tous les artistes des deux théâtres.

M. Ravel avait appris le rôle d'*Hilarion* dans *les Vieux Péchés*.

Les artistes de Lyon se sont dignement conduits en cette occasion, et nous leur devons une large part d'éloges et de reconnaissance.

Des remercîments sont dûs aussi au Comité des Peintres de Lyon, et à M. Bonnefond son président.

Le lendemain de cette représentation, MM. Bouffé et Ravel ont joué le spectacle de la veille pour indemniser le directeur, M. Fleury, qui a droit aussi à de sincères remercîments.

Il nous avait promis pour l'hiver une autre représentation : les mêmes obstacles qui ont arrêté MM. Béraud et Roqueplan ont paralysé son zèle. Il ne devait prélever que ses frais ordinaires. Il a pris aussi l'engagement d'imposer à ses acteurs l'obligation d'être sociétaires. MM. les musiciens de Lyon et à leur tête M. Georges Hainl, chef d'orchestre, MM. Raquin et Lefèvre, nos co-sociétaires, ont droit à la reconnaissance de l'Association.

Nous ne devons pas omettre le nom de M. Therme, maire et député, qui, pour assurer le succès financier de la représentation

dont nous venons de parler, a permis que ce jour-là le théâtre des Célestins fit relâche.

Vous le voyez, Messieurs et chers Camarades, tout s'est réuni dans cette circonstance pour servir nos intérêts de la manière la plus efficace, et notre Association a recueilli, dans une importante cité, les plus touchants témoignages d'une sympathie universelle. Il faut reporter le principal honneur d'un si beau résultat sur M. Taylor ; il faut en rendre grâces au court séjour qu'il a fait dans la seconde ville de la France ; et pour couronner dignement son œuvre, notre Président a refusé l'indemnité de voyage que lui offrait le Comité et qui lui était si légitimement acquise.

Nous ne quitterons pas Lyon sans parler encore de M. Lefèvre qui, pour son coup d'essai comme délégué, nous a conquis douze nouveaux sociétaires.

Nous devons réparer une erreur involontairement commise dans notre dernier rapport : M. Roger de l'Opéra-Comique était signalé à la reconnaissance de ses camarades pour un don de 100 fr. Nous n'avions dit que la moitié du bienfait. La somme reçue par nous était de 200 fr., à laquelle il faut ajouter une somme égale que M. Roger a encore donnée pour nos frères malheureux.

Nous avons reçu de Mlle Déjazet 100 francs pour un feu qui lui était alloué dans une représentation à bénéfice donnée sur le théâtre de la République, 100 fr. de Mme Doche, 100 fr. de Mlle Duverger, 66 fr. de Mlle Brassine, un feu de 4 fr. de Mme Jolivet, une souscription du théâtre Lazary montant à 2 fr. 25 c., 40 fr. de M. Paul Legrand ; de MM. Levasseur, administrateur, et Isidore Dechièvre, régisseur-général du théâtre de Rouen, 90 fr. provenant d'un droit perçu sur les billets de faveur, 325 fr. 15 c. pour la souscription des artistes de Lyon.

L'ex-roi Louis-Philippe et Mme Adélaïde, sa sœur, ont mis 250 fr. à la disposition des trois Sociétés présidées par M. Taylor.

Voici, Messieurs, les noms des personnes dont l'obligeance et le zèle ont puissamment servi nos intérêts.

Caissiers et Délégués à Paris.

MM. Sausseret, à l'Opéra ; Maisonnier, Comédie-Française ; Léon,

régisseur-général à l'Odéon; Boileau, théâtre Historique; Moreau, caissier au Vaudeville; Lemoine père, caissier au Gymnase; Monval, régisseur-général au même théâtre; Baudoin, caissier aux Variétés; Gueffier, caissier au théâtre Montansier; Collin, caissier à l'Ambigu; Michel, caissier à la Gaîté; Dupuis, Lerouge et Annet, de l'Opéra-National; Dorlanges, régisseur des Folies-Dramatiques; Marc, caissier des Délassements; Emile Viltard, théâtre des Délassements; Billon, directeur des Funambules; Poujol, régisseur-général du théâtre Comte.

Délégués en Province et à l'Étranger.

MM. Combettes, Gaillard, Richaud, Bartholy, Liegier, Michel, Tavernier, Pousset, Hacquette, Duprez, Berteché, Petrin dit Tony, Vienne, Neveu, Éloy, Valdeyron, Roland, Gellas, Belineau, Armand-Henri, Danguin, Isidore Dechièvre, Daudel, Fédé et Amy, Filhol, Barbier, Beaumont, Laurent, Henri Jourdain, Leblanc, Ricard, Oudinot, Joanny Bruyat, Plessy Mutée, Miland, Lyot, Meinadier.

Nous devons maintenant, Messieurs et chers Camarades, vous parler de notre bal de l'Opéra-Comique : vous ne vous attendez pas sans doute au chiffre brillant que, dans les années précédentes, nous faisions pompeusement retentir à vos oreilles. Le dernier bal avait donné à l'Association un produit net de 22,418 fr. Cette fois, déduction faite des frais montant à 5,514 fr. 90 c., nous n'avons encaissé qu'une somme de 5,900 fr. 10 c., ce qui porte la recette totale à 11,415 fr.

Il n'est pas besoin de rechercher la cause d'une pareille différence : nous savons que vous ne l'attribuerez point à ceux des membres du Comité qui se livrent plus spécialement à l'organisation de cette fête ordinairement si brillante et si productive : il y a des réputations tellement établies, qu'elles sont à l'abri du blâme et de la critique, et celle de M. Henri, notre collègue, est de ce nombre. M. Henri, si heureux ordinairement à l'approche de notre bal, avait cette fois de tristes pressentiments que l'évènement a justifiés en partie : mais son zèle n'en a point été abattu non plus

que celui de ses collègues, MM. Leménil et Derval ; car ils formaient, eux trois, une commission permanente qui a paré aux difficultés du moment, avec une intelligence et une activité dont nous devons leur tenir compte. C'est grâce à leurs soins, qu'un concert est venu se joindre à notre bal : on a volontiers interrompu les plaisirs de la danse pour écouter MM. Mocker et Hermann-Léon ; les chants belliqueux de Mlle Rachel ont électrisé l'auditoire que Mlle Lavoye avait charmé, et qui s'est pâmé de rire aux accents grotesquement lyriques de MM. Levassor et Hoffmann.

Honneur à ces artistes distingués, à ces excellents camarades!

Honneur aussi à M. Musard fils qui a mis à notre service son obligeance, son désintéressement et son talent héréditaires!

Si le public était moins nombreux cette année, les clartés du gaz n'étaient pas moins brillantes, et M. Marguerite nous les a prodiguées gratuitement, selon sa généreuse habitude.

M. Basset, directeur de l'Opéra-Comique, à qui l'Association payait 2,500 fr. pour la location de la salle, n'a voulu recevoir cette année que 1,650 fr.; il nous a de plus cédé sa loge.

Mme de Marmier, M. Crosnier et M. Leroux nous ont aussi abandonné leurs loges.

Pour une loge louée par elle, et dont le prix était de 80 fr., Mlle Déjazet a donné une somme de 300 fr.

Nous devons encore à M. Henri une réduction dans le prix des fournitures et dans le droit des hospices.

M. Leménil est resté chargé de la location des loges, emploi dans lequel il serait difficile de le remplacer, et le seul salaire qu'il se soit réservé consiste dans une somme de 10 fr. touchée par lui pour frais de change et par lui ajoutée à la somme qu'il nous a remise.

Donnons aussi des louanges à nos dames patronesses dont le zèle, plus nécessaire que jamais, ne s'est pas refroidi devant des obstacles qui semblaient insurmontables; toutes ont fait leur devoir, et nous les remercions toutes au nom des infortunes trop dignes d'intérêt auxquelles chaque année elles veulent bien accorder un si utile et si gracieux patronage.

Enfin, Messieurs, si nous songeons à la rigueur des circonstances, nous n'avons point à nous repentir d'avoir donné notre bal annuel : indépendamment du produit pécuniaire qui a dépassé nos timides espérances, il y a eu de notre part acte de bons citoyens à ne pas priver le commerce et l'industrie, si cruellement atteints par la crise présente, des bénéfices que de semblables fêtes leur procurent, et à donner à l'ordre de choses actuel une preuve non équivoque de cette confiance qui peut seule ramener le calme et la prospérité publique subitement emportés dans nos derniers orages.

Une légère compensation s'est d'ailleurs offerte : c'est le prix peu élevé de la rente que nous avons achetée avec le produit de notre bal.

Il y a quelques années nous avions annoncé qu'un album, composé des éléments les plus intéressants et les plus curieux, serait mis en loterie par le Comité qui affecterait à notre caisse l'argent provenant de cette recette. Un commencement d'exécution de ce projet nous a rapporté une somme de 899 fr., sur laquelle 100 fr. ont été donnés par M. Mitchels, directeur du Théâtre-Français à Londres, dont l'Association a déjà reçu plus d'un témoignage de sympathie et d'affectueux dévouement.

L'idée de cet album composé d'autographes d'écrivains illustres et de dessins des artistes les plus distingués, appartient à M. Taylor. Pour en rendre l'exécution plus prompte et plus facile, il a acheté à ses frais pour une somme de 1,500 fr. des dessins de différents maîtres célèbres. Il nous a, de plus, donné des autographes de Mlle Mars, de Casimir Delavigne, Ch. Nodier, Soumet, Victor Hugo, Alexandre Dumas, Martinez de la Rosa, le poète espagnol, Méhul et Lekain. Chacun de nous a contribué à compléter ce magnifique album.

M. Singier a fait présent pour cet album d'une lettre de Talma, d'un morceau écrit de la main de Grétry et de plusieurs autres autographes. On est heureux d'y trouver les signatures de Mlle Rachel, de Mlle Déjazet et de Mme Volnys. Les artistes qui ont bien voulu concourir à illustrer cette collection en nous donnant leurs pro-

ductions, sont : MM. Dauzats, Justin Ouvrié, Rivière, Nousveaux, Fontenay fils, Henri Monnier, Beauvallet et Geffroy, de la Comédie-Française, Meyer, frère du directeur du théâtre de la Gaîté, Martinet, Auguste Régnier, Dorsy, Bourgerel, Lépaulle, Pinguilly, Lharidon, Cicéri; Francisque Schaeffer, Collin, Serda de l'Opéra, et Feuchère.

Si nous nous plaignons à juste titre de la lenteur et de l'inexactitude apportées dans l'acquittement des cotisations, nous ne devons point passer sous silence ceux de nos associés qui acquittent fidèlement leur dette : ainsi nous citerons avec éloge les artistes de Marseille qui se sont imposé pour nous les plus grands sacrifices, et qui, perdant la moitié de leurs appointements, n'en ont pas moins augmenté notre actif d'une somme de 600 fr. ; l'année dernière, ils avaient versé 1,300 fr.

Un jour de représentation extraordinaire, ils se sont souvenus d'un de leurs anciens camarades devenu aveugle : un plateau, mis par eux à la porte du théâtre, a reçu 300 fr. qu'ils ont portés au malheureux artiste privé par son malheur même des ressources que son talent lui eût offertes.

Publions que Saint-Pétersbourg et Moscou ne sont jamais en arrière pour le paiement des cotisations, et rétablissons parmi les noms de nos plus fervents sociétaires celui de M. Oudinot omis dans le rapport précédent.

Ajoutons que, grâce à MM. Daudel et Peyssard, il sera fait sur les représentations données au bénéfice des acteurs français, jouant à Saint-Pétersbourg, une retenue destinée à la caisse de l'Association.

Nous disions dans un de nos rapports, que c'était pour nous une douce obligation de rappeler tous les ans le nom de M. Meyer à votre reconnaissance : mais ne nous fussions-nous pas imposé cette loi, il saurait bien nous forcer à vous entretenir de lui, tant nous aimons à raconter les bonnes actions et tant il y a à raconter lorsqu'il s'agit de M. Meyer. Il a payé les appointements de M. Verdure, son second chef d'orchestre, pendant une très longue maladie de celui-ci, qui, devenu incurable, a dû renoncer entièrement à ses

fonctions et n'en a pas moins reçu une gratification mensuelle jusqu'à la fin de l'année. Nous avons adressé pour M. Verdure une demande au Comité de l'Association des Musiciens, qui s'est empressé de lui accorder une pension de 200 fr.

Nous devons mentionner avec honneur le nom de M. Martin, premier adjoint et maire par *interim* de la ville d'Avignon : c'est à lui que les artistes ont dû d'être payés, malgré les travaux non achevés de la salle de spectacle, depuis la date de leur engagement jusqu'à l'ouverture du théâtre ; il a fait décider en outre que les acteurs seraient acceptés sans débuts.

Un legs de 100 fr. nous avait été fait par Eugène Grailly : mais le Comité a cru devoir aux prières d'une mère malheureuse de ne point accepter ce legs, tout en se réservant de proclamer la pensée fraternelle qui avait inspiré un camarade trop tôt ravi au théâtre, à sa famille, à l'Association qu'il aimait, et dont il a droit d'être regretté.

La mort nous a privés d'un de nos bons et honorables collègues : M. Singier faisait partie de votre administration depuis l'origine de la Société. L'unanimité de vos suffrages l'avait, il y a deux ans, maintenu dans le Comité ; l'unanimité de nos regrets, l'a accompagné jusqu'à sa dernière demeure, où l'un de vos vice-présidents a payé, au nom de l'Association, le tribut funèbre dû à l'homme de bien, dont nous attendions encore d'utiles travaux et d'éminents services.

Singier après sa mort a eu deux biographes, l'un, M. Huré jeune, qui nous a fait hommage de son œuvre ; l'autre, M. Albert, notre collègue, qui a retracé, avec le talent de l'écrivain et le cœur de l'artiste, cette carrière si bien remplie.

La femme d'un de nos excellents collègues, Mme Gauthier, sociétaire, est morte avant l'âge : elle était la sœur de notre autre collègue, M. Bouffé, dont nous honorons le talent, dont nous apprécions les services.

Vernet, ce comédien d'élite, a aussi été conduit vers l'asile suprême par ses camarades de tous les théâtres, c'est-à-dire par ceux

qui professaient pour son talent si original, si varié et si vrai, l'admiration la plus vive et la plus sincère.

Nous avons perdu notre agent-général, M. Thuillier père, qui nous avait consacré sept années d'un service intelligent et actif : M. Lasalle l'a remplacé provisoirement jusqu'à ce jour, et il est aidé dans ses fonctions par M. Thuillier fils, qui cependant conserve toujours auprès du Comité le titre et les travaux de secrétaire-adjoint. Il touche depuis un an, un traitement de 50 fr. par mois, et il serait superflu d'ajouter que son zèle et ses services sont en raison inverse des faibles appointements qu'il reçoit.

Une sociétaire de la Comédie-Française avait, en mourant, recommandé sa fille à ses camarades qui n'avaient point failli à leur pieuse mission ; parvenue à l'âge de sept ans, l'enfant devait entrer dans la maison nationale de Saint-Denis : ce n'était point une faveur; c'était un droit acquis par les services militaires de son père, et Madame la duchesse d'Orléans avait promis de fournir le trousseau exigé par les statuts de la maison. Mais le 24 Février rendit l'enfant une seconde fois orpheline : heureusement les révolutions, qui brisent les trônes et envoient les princes en exil, ne changent pas le cœur généreux des artistes. Deux sociétaires du théâtre de la République, membres de votre Comité, racontèrent à leurs collègues ce que je vous raconte en ce moment : 100 fr. furent aussitôt votés sans discussion ; mais un de nos collègues, M. Bouffé, prenant en considération notre situation financière, voulut se charger du quart de la somme accordée, et les 300 fr., complément nécessaire, furent ajoutés par la Comédie-Française.

C'est ainsi, Messieurs, que la véritable fraternité sait adoucir les maux souvent involontaires que nous fait la politique.

200 fr. qui restaient de la souscription ouverte en faveur des inondés de la Loire, ont été distribués à ceux qui y avaient droit.

La fille d'Anatole Gras, filleule de Mlle Nathalie, continue à recevoir de sa marraine, les plus touchants témoignages d'intérêt et de tendresse. Vous n'avez pas oublié la triste destinée du père, et ce que fit le Comité pour la rendre moins douloureuse. Ce qui a tou-

jours préoccupé le plus vivement le Comité, c'est le sort des vieillards malheureux et des enfants orphelins.

Le Conseil judiciaire et le conseil médical continuent, par leur zèle éclairé et infatigable, à nous alléger le fardeau de notre laborieuse mission.

Voici le tableau de notre situation passée et présente :

Nombre des Sociétaires.

1re année.	1,100
2e année.	1,400
3e année.	1,500
4e année.	1,820
5e année.	2,169
6e année.	2,452
7e année.	2,806
8e année.	3,100

Recettes.

1re année.	18,937 fr.	50 c.
2e année.	25,222	80
3e année.	49,015	75
4e année.	52,302	90
5e année.	57,825	70
6e année.	77,391	70
7e année.	69,157	73
8e année.	50,438	04
Recette générale depuis la fondation.	**400,292 fr.**	**12 c.**

Achats de rentes 5 p. %.

1re année.	650 fr., qui ont coûté.	14,590 fr.	25 c.
2e année.	900	21,110	60
3e année.	1,550	37,481	85
4e année.	1,650	40,361	32
A reporter.	4,750	113,544	02

Report. . .	4,750	fr. qui ont coûté. . .	113,544	02
5e année. . .	1,700	. . .	40,927	05
6e année. . .	2,400	. . .	57,861	»
7e année. . .	1,800	. . .	42,101	95
8e année. . .	1,350	. . .	26,228	»
Total des rentes.	12,000	fr. qui ont coûté. . .	280,662 fr.	02 c.

Secours et Pensions.

1re année.	1,200 fr.	» c.
2e année.	1,285	»
3e année.	2,097	45
4e année.	3,804	70
5e année.	6,093	65
6e année.	7,417	11
7e année.	11,019	25
8e année.	12,574	23
Total des secours accordés depuis la fondation.	45,491 fr.	39 c.

Depuis long-temps chaque année apportait de nouveaux désastres aux théâtres des départements : les interruptions de paiements, les faillites étaient devenues l'état normal des directions. Depuis le mois de février, le mal s'est encore aggravé : de nouvelles misères se sont jointes aux misères déjà si nombreuses pour lesquelles nous n'avions que des ressources trop insuffisantes. Il a fallu que l'inflexibilité de la règle pliât sous la nécessité la plus impérieuse, celle du malheur et de la souffrance. Nous n'avons pas eu le courage de convertir en rentes la totalité de nos recettes, de réserver pour l'avenir un argent qui pouvait arracher des artistes à une infortune présente, à un prochain désespoir. Le chiffre de la rente a été diminué pour augmenter celui des secours : nous avons pensé qu'il fallait agir extraordinairement en présence d'une situation extraordinaire, et que vous ne refuseriez pas un bill d'indemnité à des mandataires qui n'avaient commis cette infraction passagère à la lettre de nos

statuts, que pour se mieux conformer au fraternel esprit qui les a inspirés.

Dans le club qui s'est formé sous le nom de *Club républicain des Artistes dramatiques,* des voix généreuses se sont élevées pour proposer des souscriptions : le bureau du club nous a demandé de nous unir à ses efforts, et nous nous sommes hâtés de lui donner notre concours.

Voici le résultat obtenu jusqu'à présent :

Collectes au club	398	»
Théâtre de l'Opéra	222	61
Théâtre-Français (Mlle Rachel).	100	»
Théâtre de l'Odéon	60	»
Théâtre du Gymnase.	287	85
Théâtre des Variétés.	402	30
Théâtre de la Montansier	167	»
Théâtre de la Porte-Saint-Martin	188	»
TOTAL.	1,825	76

Quatre acteurs des Variétés, quittant ce théâtre, n'en ont pas moins donné à l'Association une journée de leur traitement.

C'est le Comité qui a été le distributeur de ces nouveaux secours.

Des souscriptions vont s'ouvrir encore dans différents théâtres.

Une députation du Comité composée de MM. Taylor, Samson, Albert, Chéri, Saint-Mar, Dubourjal, Derval, Armand Villot et Dumoulin, s'est rendue le 4 mars à l'Hôtel-de-Ville auprès du gouvernement provisoire : elle a été bien accueillie par M. Garnier-Pagès, alors membre du gouvernement et maire de Paris, à qui elle a demandé que lorsque la question des théâtres serait agitée, quelques-uns des membres du Comité fussent appelés par l'autorité, pour lui faire connaître les vœux et la pensée des artistes dramatiques.

Le même jour le Comité adressait à M. Ledru-Rollin, membre du gouvernement provisoire et ministre de l'intérieur, la demande

d'une allocation pour notre caisse épuisée. Grâce à la bienveillance empressée de M. Jules Favre, alors sous-secrétaire d'État au ministère de l'intérieur, 500 fr. nous furent accordés.

Nous avons dû à M. Caussidière, alors préfet de police, l'entrée dans l'hospice de la Vieillesse d'un de nos pensionnaires âgé de soixante-treize ans, et cet important service, qui, en abritant les vieux jours d'un artiste, dégrevait la caisse des pensions, nous a été rendu avec une promptitude et une bonne grâce qui en doublaient le prix. Notre lettre, portée le 25 avril à la préfecture, a reçu le 27 une réponse que nous avons cru devoir livrer à la publicité. C'était le seul moyen qui fût en notre pouvoir de témoigner les sentiments de gratitude dont nous étions pénétrés.

M. Jennesson, chef de division à la préfecture de police, nous a donné des preuves de bon vouloir et d'obligeance empressée que nous ne devons point passer sous silence.

Un artiste dramatique a été placé dans une maison de retraite, grâce à la charitable intervention du bureau de bienfaisance, vivement sollicitée par M. Dupuis, du théâtre Historique, un de nos excellents sociétaires.

Un arrêté ministériel du mois de mars avait nommé une commission nationale des théâtres composée de trois auteurs dramatiques, de trois journalistes et de quatre directeurs : un seul nom était chargé de représenter les artistes dramatiques. Justement émus de cette inégalité blessante, les acteurs de plusieurs théâtres se rendirent chez M. Taylor ; une réunion extraordinaire fut convoquée, un projet de lettre au ministre fut arrêté. Deux jours après, 350 artistes dramatiques, rassemblés dans la salle de l'Opéra-National, signèrent la lettre qui leur fut soumise par le Comité, et nommèrent pour les représenter dans la commission MM. Samson, Albert, Hippolyte Tisserant et Frédérick Lemaître.

Les travaux de cette commission, interrompus par tant de graves évènements, ne tardèrent pas à être repris. Ajoutons d'ailleurs que les auteurs dramatiques avaient réclamé comme nous le droit de choisir leurs délégués, et que la commission vient d'être complétée,

il y a peu de jours seulement, par l'élection de MM. Victor Hugo, Léon Halévy, Anicet-Bourgeois et Dumanoir.

Les membres présentés par nous ont été admis par le ministre dans le sein de la commission. Quelques difficultés se sont bientôt aplanies sous l'officieuse intervention de M. Jules Favre qui a toujours montré pour notre Association les plus grands égards et le dévouement le plus empressé. M. Carteret, qui le remplace au ministère de l'intérieur, nous a aussi prêté un obligeant appui.

La grande question des élections politiques agitait toute la France, et les artistes dramatiques souhaitaient ardemment qu'un des leurs allât dans le sein de l'Assemblée nationale protéger leurs intérêts et représenter le pays. Le Comité fut invité à une assemblée convoquée par les deux Comités de l'Association des Gens de lettres et de l'Association des Auteurs dramatiques.

Le Comité de la Société des Musiciens et celui de la Société des Peintres, Statuaires, Architectes, Graveurs et Dessinateurs, furent aussi appelés à cette réunion. Il fut décidé que les cinq Sociétés, auxquelles s'adjoindrait la Société des Artistes industriels, rassembleraient leurs votes sur six candidats, dont chacun avait été élu par l'association dont il faisait partie. L'évènement a trompé leurs efforts : mais des réélections étant devenues nécessaires, ces associations, augmentées d'une Société d'Ouvriers formée sous le nom de l'Union du Travail et de la Fraternité, ont résolu de porter tous leurs suffrages sur M. Victor Hugo, dont la première candidature avait été soutenue par une imposante minorité. Alors il avait cru devoir s'abstenir, et il eût accepté la députation sans l'avoir briguée : aujourd'hui que la chose publique est menacée par les factions, M. Victor Hugo demande à prendre place parmi les élus de la France ; il aspire à l'honneur de la représenter, depuis que cet honneur est devenu un péril ; et la générosité de ses opinions, la noblesse de son langage ont dû grossir encore la glorieuse armée de soixante mille voix qui avait combattu pour lui dans les premières élections.

Le théâtre aura en M. Victor Hugo un éloquent défenseur, et le pays sera représenté par une de ses gloires.

Cette réunion des Comités survivra aux circonstances électorales pour lesquelles elle avait été provoquée : les cinq Comités, sur la proposition de M. Anicet-Bourgeois, se sont constitués en Association des Lettres et des Arts : tel est le titre qu'ils se sont donné. C'est une sainte alliance entre tous ceux qui cultivent la pensée et la rendent toute-puissante par l'expression dont ils l'arment et l'embellissent, par les transformations merveilleuses qu'ils lui imposent.

Toutes les Associations agiront ensemble dans les jours de grandes questions ou de grands périls, et chacune d'elles puisera pour son profit particulier une force nouvelle dans l'Association générale.

La république des lettres et des arts cesse désormais d'être un rêve généreux : la voilà fondée, et les Artistes dramatiques y viennent occuper la place qui leur est due, après avoir repris dans la grande société celle que des préjugés barbares leur avaient longtemps refusée.

Le zèle du Comité a été quelquefois attaqué : vous remarquerez que ce zèle a grandi d'année en année. Jusqu'à la dernière année inclusivement, le nombre de ses séances n'avait guère été au-delà de soixante : cette année, le Comité a tenu 81 séances.

Plusieurs ont été consacrées dans ces derniers mois à des plaideurs que nous avons conciliés avec leurs adversaires ou assistés dans leurs procès. Notre argent et notre Conseil judiciaire ont été mis à leur disposition.

Un jugement rendu en appel a consacré ce principe important pour les artistes, qu'un pensionnaire ne pouvait être congédié par une direction sans avoir été prévenu trois mois d'avance.

Nous sommes venus en aide aux acteurs du Mont-Parnasse, de Belleville et de Montmartre. Ceux du Mont-Parnasse ont gagné sur l'arbitrage de M. Dormeuil. Leur directeur, M. Liénard, s'est exécuté de bonne grâce. Il était condamné aux frais, et deux de ses comédiens qui avaient plaidé contre lui ont refusé de toucher ce que le jugement leur allouait jusqu'à ce que le Comité eût été remboursé de ses avances : ces estimables sociétaires sont MM. Michot et Lacombe.

Le procès des acteurs de Belleville et de Montmartre n'est pas encore jugé.

M. Lan, notre agréé, mérite que son dévouement à nos intérêts soit connu de tous nos camarades : il ne touche que ses frais et refuse ses honoraires. Jamais il n'a plaidé contre un artiste dramatique.

Notre appui n'a pas manqué non plus à un ancien acteur du Vaudeville qui attend en ce moment une décision judiciaire.

Depuis long-temps les artistes reprochaient à quelques agences dramatiques de graves abus auxquels le seul remède, selon eux, était la création par le Comité d'un nouveau bureau de correspondance théâtrale. Nous nous sommes occupés sérieusement des moyens de remplir un vœu qui nous a semblé unanime. Des difficultés se présentaient : dans l'administration de l'agence confiée au Comité il y avait impossibilité matérielle et amoindrissement de la position morale de ce Comité qui, pour représenter dignement la corporation dont il fait partie, a besoin d'une considération toujours intacte, d'une confiance qu'aucun nuage ne vienne altérer. Des hommes honorables se présentèrent, des conditions furent stipulées, et le 6 mai dernier, dans une assemblée générale d'artistes dramatiques, l'agence fut établie sur les bases suivantes :

MM. Annet et Halanzier dirigent à leurs risques et périls l'agence dramatique placée sous le patronage et la surveillance du Comité.

Prélèvement fait de leurs frais, ils abandonnent à l'Association la moitié des bénéfices.

Leurs honoraires sont réglés de la manière suivante :

Pour Paris, Saint-Pétersbourg, Moscou, Varsovie, Berlin, Londres, 4 p. %.

Pour les départements, la Belgique et la Hollande, 2 p. %.

Ils reçoivent des acteurs en représentation :

Pour les départements, la Belgique et la Hollande, 2 p. %.

4 p. % pour Londres et les autres villes de l'étranger.

Un commissaire-général élu par l'assemblée générale aura le contrôle immédiat des opérations de l'agence sur lesquelles il fera un rapport annuel.

Ce commissaire pourra voyager aussi dans l'intérêt de l'Association et sur la réquisition du Comité.

Les fonctions de ce commissaire sont gratuites en ce moment; plus tard elles seront rétribuées. Il recevra une indemnité pour les voyages entrepris sur la réquisition du Comité.

C'est M. Deslys, ex-artiste dramatique, que l'élection de ses camarades a investi du titre et des fonctions de commissaire-général près l'agence dramatique, dirigée par MM. Annet et Halanzier.

Un des plus grands dangers qui menacent l'existence de l'agence que nous venons de fonder, c'est la redoutable concurrence des agences antérieures. Le Comité a donc proposé aux artistes de signer un écrit par lequel ils s'engagent sur l'honneur à soutenir l'agence par tous les moyens qui seront en leur pouvoir : cet engagement a été pris et signé en assemblée générale.

Qui peut présager la destinée d'un tel essai? Dans l'incertitude de l'avenir, l'agence a été déclarée provisoire jusqu'au mois de mai 1848 : passé ce temps elle aura cessé d'exister, ou deviendra définitive, selon les chances plus ou moins heureuses qui lui sont réservées jusqu'à cette époque.

Il y va de l'honneur des artistes de ne point laisser périr ce qu'ils ont créé, ce que leurs vœux appelaient depuis si long-temps. Un d'eux, M. Ferdinand Roux, du théâtre d'Amiens, a compris son devoir et rempli l'engagement d'honneur qu'il avait contracté : sollicité de passer dans un autre bureau de correspondance l'engagement qu'on lui offrait, il s'y est refusé; il a déclaré au directeur qu'il verserait les honoraires dus par lui dans les mains de MM. Annet et Halanzier. Nous espérons que cet exemple aura de nombreux imitateurs.

Le Comité, dans l'intérêt de l'agence et de l'Association, a obtenu du ministère l'autorisation pour les artistes de se constituer en société avec un gérant responsable à leur tête et de desservir ainsi les arrondissements qui ne seraient point exploités par des directions privilégiées. Il a rencontré dans M. Lock, directeur de la librairie et des théâtres, et dans M. Bazenerie, chef du bureau des théâtres,

une bienveillance, un empressement, et l'on pourrait même dire un dévouement sur lesquels il est de son devoir d'appeler l'attention et la reconnaissance de tous les sociétaires.

Nous avons eu en cette occasion à faire à l'obligeance de MM. Michel et Vosseur, des Messageries nationales, un nouvel appel qui a encore été entendu. Il y aura réduction d'un tiers sur les frais de voyage pour la troupe qui va exploiter Clermont-Ferrand.

Nous espérons que deux nouvelles sociétés se constitueront incessamment.

Nous venons, Messieurs et chers Camarades, de tracer une rapide esquisse des travaux accomplis et des résultats obtenus par votre Comité. A-t-il démérité de vous? Prononcez.

L'effet immédiat de la révolution de Février a été d'accroître le nombre de nos infortunes en diminuant le chiffre de nos recettes : de là des mécontentements dont l'injustice se comprend et s'excuse. Il en est d'autres qui prennent leur source dans cette agitation fébrile que les grands évènements politiques jettent dans les esprits. Mais si l'on se souvient encore parmi vous que quelques nuages sont venus troubler la sérénité habituelle de notre horizon, si une paix de plus de huit années a paru menacée pendant de courts instants, on n'oubliera pas sans doute que les actes et le langage du Comité n'ont jamais cessé d'être empreints de cet esprit de modération dont il doit l'exemple à tous en échange du mandat qu'il a reçu et de la confiance qu'il croit et qu'il veut toujours mériter.

Le Comité est heureux d'avoir placé l'Association des Artistes dramatiques et le principe de leurs pensions futures sous l'égide sacrée de la loi : il est heureux de penser que ce principe recevra prochainement un commencement d'application, que dans quelques années une ère nouvelle s'ouvrira pour nous, pour nos camarades, ère glorieuse d'un affranchissement véritable; car leur vieillesse échappera enfin à la plus cruelle, à la plus humiliante des tyrannies, celle de la misère qui ravit à l'homme son indépendance et sa dignité.

Ce n'est pas seulement parmi nous qu'a éclaté la puissance de

notre institution : elle a eu au dehors un retentissement honorable; elle a éveillé la prévoyance, excité la générosité, popularisé le principe fécond et fraternel de l'association. De toutes parts des sociétés se forment et s'organisent avec nos statuts et nos exemples. Il sera glorieux pour nous d'avoir ouvert la noble route où tant d'autres s'apprêtent à nous suivre. Déjà deux Associations d'artistes ayant notre Président à leur tête se montrent animées d'une ardeur égale à la nôtre, et notre fortune les accompagne comme notre affection. Nos trois Sociétés, qui ont les mêmes lois, et le même chef, ont effectué depuis leur origine, une recette générale de 824,656 fr. 92 c.; elles ont dépensé en secours 71,066 fr. 10 c., et le total de leurs rentes réunies s'élève à 22,475 fr.

Il y a dans ces chiffres une éloquence à laquelle la parole et la plume ne peuvent rien ajouter.

Si depuis quelque temps notre recette a diminué, si de plus nombreux travaux n'ont produit que des résultats moins brillants, que l'espoir et la foi ne nous abandonnent point ; que le découragement n'enfante point l'indifférence ou la division : c'est surtout devant le malheur qu'il nous faut serrer nos rangs. Votre Comité compte sur vous, et vous pouvez compter sur lui.

Il recommande l'union qui donne la force matérielle, et le respect des statuts qui donne la force morale. Voilà pour nous, Messieurs et chers Camarades, pour l'Association légale dont nous avons l'honneur d'être membres, les deux garanties essentielles, indispensables, de la durée, du progrès et de la dignité.

Pensionnaires en 1848.

1. M. Fragneau (Louis), à Toulouse, âgé de 86 ans, 68 ans de théâtre	200	»
2. Mme Mériel, âgée de 75 ans.	200	»
3. M. Bergeronneau, âgé de 74 ans.	200	»
4. Mme Berger (Veuve Louis), 72 ans, infirme	150	»
Total à reporter.	750	»

Report.	750	»
5. M. Dugy, âgé de 75 ans, infirme	120	»
6. Mme Veuve Dautheuil, 70 ans, infirme. .	150	»
7. Mme Veuve Martin, âgée de 67 ans. . .	200	»
8. Mme Veuve Kinar	200	»
9. Mme Veuve Martineau, âgée de 70 ans..	120	»
10. Mme Veuve Saint-Paul, de l'Échard . . .	120	»
11. M. Goulard (dit Dorval), à Rouen, âgé de 84 ans.	120	»
12. M. Lagier, âgé de 70 ans, 50 ans de théâtre, atteint de cécité.	120	»
13. M. Berjaut (dit Jaubert), à Toulouse, âgé de 75 ans, paralysé	150	»
14. Mme Veuve Pinçon, âgée de 73 ans . . .	200	»
15. M. Biget, à Foix, âgé de 75 ans, 40 ans de théâtre	120	»
16. Mme Veuve Chaudier, 74 ans, infirme. .	120	»
17. Mme Veuve Patrat-Sainte-Suzanne, âgée de 69 ans	180	»
18. Mme Veuve Gardin, 75 ans, infirme. . .	156	»
19. Mme Veuve Quaisain, 72 ans, infirme. .	120	»
20. M. Ramond, âgé de 75 ans, 55 ans de théâtre.	180	»
21. M. Lavigne, ex-premier sujet de l'Opéra, paralysé	200	»
22. M. Raynaud, âgé de 72 ans, 50 ans de théâtre.	150	»
23. M. de Châteaubriand (dit Briand), à Limoges, âgé de 70 ans.	150	»
24. M. Lucien, à Nantes, âgé de 77 ans.. . .	120	»
25. M. Thierry, âgé de 70 ans, 48 ans de théâtre..	120	»
Total à reporter.	3,866	»

Report.	3,866	»
26. Mme Veuve Vallière, née Jacquet, âgée de 76 ans, 65 ans de théâtre.	150	»
27. Mme Veuve Fournier, née Bayer, 72 ans.	126	»
28. M. Petitbon, âgé de 84 ans, 65 ans de théâtre	120	»
29. Mme Perinot-Lemaire, âgée de 65 ans . .	150	»
30. Mme Laure Desvignes, 33 ans, aveugle.. .	150	»
31. Mme Mitonneau, âgée de 64 ans, 52 ans de théâtre.	156	»
32. M. Wilson (Alexandre), à Lyon, âgé de 70 ans	150	»
33. Mme Solié, à Moulins, âgée de 64 ans . .	180	»
34. M. Thierry (Jean-Louis), âgé de 75 ans .	150	»
35. Mme Thierry.	80	»
36. M. Lemaire (Joseph-Constant), à Rouen, âgé de 77 ans	150	»
37. M. Mouturier, à St-Denis, âgé de 76 ans.	120	»
38. M. Ancelin dit Antoine, à Amiens, âgé de 71 ans, 45 ans de théâtre.	120	»
39. M. Hérault (Alexandre), âgé de 70 ans.	150	»
40. Mme Veuve Berteau, âgée de 66 ans. . .	150	»
41. M. Desessarts (Eugène), à Bruxelles, âgé de 72 ans, 50 ans de théâtre.	186	»
42. M. Montois, âgé de 71 ans, 50 ans de théâtre.	150	»
43. M. Rieth (Armand), paralysé.	60	»
44. M. Durand, aveugle	120	»
45. M. Faron Lefevre, à Dunkerque, 80 ans.	120	»
46. Mme Veuve Briden, à Toulouse, infirme.	150	»
47. Mme Veuve Debussac, 70 ans, 51 ans de théâtre.	150	»
Total à reporter. . .	6,904	»

Report . . .	6;904	»
48. M. Modeste Duvivier, âgé de 71 ans . .	100	»
49. Mme Modeste Duvivier, âgée de 68 ans . .	100	»
50. Mme Quemin, veuve Émery, 70 ans. . .	120	»
51. M. Hurteaux père dit Julien, âgé de 68 ans, 55 ans de théâtre.	150	»
52. M. Beaudoin (Jacques), à Bordeaux, 79 ans, 48 ans de théâtre	150	»
53. Mme veuve Camille, née Poitevin, âgée de 76 ans, infirme.	136	»
54. Mme Veuve Cosson, âgée de 64 ans . . .	180	»
55. Mme Veuve Mandelly, née Lecat, 69 ans.	180	»
56. Mme Jaspin, âgée de 70 ans	150	»
57. M. Stockleit, âgé de 82 ans	180	»
58. M. Froissart dit Saint-Charles, à Besançon, âgé de 69 ans, 48 ans de théâtre.	150	»
59. Mme Lavoix dite Thuillier, à Bruxelles, âgée de 67 ans, atteinte de cécité. . . .	150	»
60. Mme Gonnet née Letort (sœur du général Letort, tué à Waterloo, aide-de-camp de l'Empereur), 72 ans, 50 ans de théâtre.	180	»
61. Mme Veuve Lefèvre, 65 ans, 50 ans de théâtre.	150	»
62. Mme Veuve Montbrun, née Bongard, âgée de 71 ans, à Boulogne.	126	»
63. M. Petit dit Petigny, à Lille, âgé de 80 ans, 55 ans de théâtre	126	»
64. Mme Renaud dite Ricquier, paralysée, âgée de 65 ans, 48 ans de théâtre. . .	126	»
65. Mme Veuve Duchaume, à Dijon, 80 ans.	126	»
66. Mme Normand dite Villeneuve.	126	»
Total.	9,610	»

1849.

Messieurs et chers Camarades,

Les évènements politiques ont pu ralentir, mais non arrêter les progrès de l'Association des Artistes dramatiques. Assise sur une base légale, possédant un capital inaliénable, l'affaiblissement de sa recette n'a pu interrompre l'accroissement de ses revenus, et nous n'avons eu que le regret de les voir s'accroître dans de moindres proportions. Sa fortune, inscrite au grand-livre, est liée aux destinées de la fortune publique et ne pourrait être emportée que par une de ces grandes calamités sociales contre lesquelles le bon sens du pays nous rassure. Dieu protège la France, dit une vieille devise qui, inspirée par le passé, prophétise encore l'avenir.

Pour nous, Messieurs, qui, dans cette autre patrie dont vous nous avez remis le gouvernement, avons eu aussi notre part de difficultés, jamais l'espérance ne nous a manqué; nous puisions notre courage dans la générosité de notre mission, dans la confiance dont vous nous honoriez, et dans la satisfaction intérieure que donne l'accomplissement d'un devoir.

Nous venons, aujourd'hui, mettre sous vos yeux un rapide aperçu de nos travaux annuels et de leurs résultats.

Pour nous conformer à nos nouveaux statuts, nous dressons un

budget de recettes et de dépenses qui embrasse l'année depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre. Nous vous donnerons donc ici le chiffre total des huit derniers mois de l'année 1848.

La recette, pendant ces huit derniers mois, a été de 24,971 fr. 73 c.; en ajoutant les quatre premiers mois de 49, montant à 28,925 fr. 90 c., on arrive à un total de 53,897 fr. 63 c.

Les cotisations de Paris ont produit 3,176 fr. 23 c.; celles des départements et de l'étranger, 2,315 fr. 50 c.

Nous avons eu quatre représentations au bénéfice de notre caisse : l'une, donnée à Amsterdam, sur le théâtre du Vaudeville, l'a été par les soins de M. et Mme Émile Taigny. Une partie du produit a été employée à l'acquittement des cotisations des acteurs de ce théâtre; le surplus est entré dans notre caisse.

Une autre représentation à Saint-Mihiel, département de la Meuse, n'a donné qu'un très faible bénéfice : nous n'en devons pas moins d'affectueux remercîments au directeur qui nous l'a offerte et aux acteurs qui l'ont secondé.

Mme Curet, directrice à Alger, a donné le 1er mai, à notre bénéfice, une représentation qui a produit une somme de 400 fr., que nous allons toucher bientôt. Telle est la nouvelle que nous apprenons à l'instant même.

MM. les artistes sociétaires de l'Ambigu-Comique nous ont aussi consacré le produit d'un excellent spectacle. Les acteurs des Variétés et du théâtre Montansier ont rivalisé avec eux de talent et de zèle. MM. Ravel, Grassot, Mlle Jolivet et notre collègue M. Derval, ont renoncé à leurs feux. MM. Dallières, Eugène Labiche, Saint-Yves et Leuven nous ont fait l'abandon complet de leurs droits d'auteurs. M. Ponchard aîné nous a prêté l'appui de son talent, toujours jeune et toujours aimé; il s'est mis gracieusement à notre disposition pour toutes les occasions semblables.

M. Marrast, président de l'Assemblée constituante, avait loué pour ce spectacle une loge d'avant-scène.

La commission chargée de l'organisation de cette représentation se composait de MM. Henri, Chéri, Derval, Berthier et Geoffroy.

Nous recevons de MM. les sociétaires de l'Ambigu-Comique une note ainsi conçue :

« MM. Saint-Ernest, Chilly, Montdidier, Verner et Arnault » s'engagent à donner annuellement, pendant la durée de leur as- » sociation, qui est de six années, une représentation dont tout le » produit, au-delà des frais, sera abandonné à la caisse de la So- » ciété des Artistes dramatiques. »

A l'époque de notre dernière assemblée générale, une souscription avait été ouverte dans les théâtres de Paris en faveur de nos camarades de la province, privés de toutes ressources par suite des calamités publiques. Aux résultats annoncés dans notre précédent rapport, nous devons ajouter 50 fr. remis par notre collègue M. Bignon, et provenant du théâtre Historique, plus une somme de 467 f., produite par la souscription de la Comédie-Française, et qui, jointe à celle de 100 fr. donnée par Mlle Rachel et déjà mentionnée dans notre dernier compte-rendu, porte la collecte du théâtre de la République au chiffre de 567 fr.

Nous avions aussi l'an dernier parlé de 222 fr. donnés par les acteurs du théâtre de la Nation ; depuis, 144 fr. nous ont encore été remis, ce qui élève la souscription de l'Opéra à la somme de 366 fr. versés dans notre caisse par notre collègue M. Berthier.

Des souscriptions s'organisent encore aujourd'hui dans plusieurs théâtres; c'est notre collègue M. Derval qui en a donné l'idée et l'exemple : 135 fr. ont été recueillis par lui au théâtre Montansier. MM. Gueffier, caissier, et Coupart, régisseur-général, ont pris part à cette bonne œuvre.

Un secours avait été accordé par le Comité à une ex-première danseuse. Notre collègue M. Berthier y a joint le montant d'une collecte faite par lui, et a suppléé ainsi à l'insuffisance de nos ressources.

Par les soins de M. Duprez, frère de notre célèbre et excellent collègue, une souscription ouverte au théâtre de Bruxelles a produit 187 fr.

Une autre, à Moscou, s'est élevée à la somme de 1,091 fr. C'est à

M. Moreau, notre délégué, ainsi qu'à MM. Oudinot et Amy, que nous devons un tel résultat.

Ce n'est pas tout : une lettre arrivée aujourd'hui nous annonce qu'indépendamment des 1,091 fr. dont je viens de parler, il a recueilli une nouvelle somme de 246 fr. qu'il nous fera parvenir par la plus prochaine occasion. C'est ainsi, Messieurs, que nos camarades de Moscou s'occupent de nos misères. Que la cordiale expression de notre vive et sincère reconnaissance franchisse la distance que leurs dons ont franchie!

La recette du bal de l'Opéra-Comique a été de 14,763 fr. 60 c.; les frais ont été de 6,064 fr. 60 c.; il y a eu un bénéfice net de 8,659 fr.

Dans une fête donnée au Jardin-d'Hiver par M. Levassor, quelques jours auparavant, Mme Octave avait eu l'heureuse idée de tenir une boutique où elle avait vendu des billets pour notre bal, et sa recette avait été de 500 fr.

Mme de Marmier, MM. Leroux et Crosnier ont laissé à notre disposition les loges auxquelles ils avaient droit.

M. Perrin, directeur de l'Opéra-Comique, n'a pas élevé au-dessus de 1,700 fr. la location de la salle, et nous a cédé la remise du glacier qui a monté à 150 fr.

Nous avons reçu pour le vestiaire 80 fr.

Des billets avaient été adressés à M. le Président de la République. M. le Président les a renvoyés en faisant dire qu'on en pourrait toucher le montant. Il nous a en outre fait don de 200 fr., ce qui porte à 300 fr. la somme dont il a bien voulu en cette circonstance gratifier l'Association; il nous avait de plus fait l'abandon de sa loge.

Au milieu du bal, un intermède musical a été exécuté par MM. Sainte-Foy, Hermann-Léon et Portheaut, et par Mme Ugalde qui a chanté des stances dont la musique avait été composée par M. Limnander, auteur des *Monténégrins*.

Le Comité n'a pas besoin d'appeler sur tous ces noms les témoignages de notre juste gratitude.

Notre collègue, M. Bouffé, a payé son billet 100 fr.

Une loge du prix de 80 fr. a été louée par Mlle Déjazet, sur le pied de 200 fr.

Le gaz, toujours abondant, toujours éblouissant, nous a été gratuitement fourni, par qui? voilà huit ans que vous le savez, par M. Marguerite, dont l'Association a éprouvé huit fois l'obligeance si gracieuse et si désintéressée.

M. Musard fils était aussi à son poste, il dirigeait l'orchestre pendant une nuit entière et nous donnait le concours gratuit de son talent et de son zèle. M. Musard fils est un des plus fidèles amis de notre Association, et nous avons cru devoir lui offrir une médaille d'or pour laisser entre ses mains un souvenir durable des sentiments de reconnaissance qu'il nous inspire à si juste titre.

La relation des mêmes faits ramène tous les ans les mêmes noms : parmi ceux de nos collègues que vous aimez à entendre, vient en première ligne celui de M. Henri, qui, par son intelligente activité, est une des premières causes du succès de notre bal. Il a été cette année ce qu'il est toujours : c'est la louange la plus grande que nous puissions faire de M. Henri pour qui, dans nos précédents rapports, nous avons justement épuisé toutes les formules de l'éloge.

M. Henri s'éloigne de Paris pour rétablir sa santé ruinée par le travail; il viendra bientôt reprendre parmi nous une place que nous serons heureux de lui conserver long-temps.

Vous attendez aussi, chers Camarades, le nom de M. Leménil; je vous le livre, et je vous dis ce mot par lequel se terminaient toutes les comédies latines : applaudissez.

N'allons point omettre le nom de M. Derval, qui a pris une part si active aux travaux de la commission du bal.

Nous devons de très vifs remercîments à nos dames patronesses, dont le zèle n'a plus besoin d'être stimulé, et parmi lesquelles règne maintenant une noble émulation dont notre caisse profite. Mlle Judith, du théâtre de la République, et Mlle Lavoye, de l'Opéra-Comique national, ont mérité, nous le pensons, une mention particulière. Cependant, en la leur accordant, nous craignons d'éveiller des susceptibilités nombreuses. Comment faire? Pour ne blesser aucune

dame, faudrait-il les nommer toutes? ce serait justice ; mais leurs noms vous sont connus, et nous vous demandons pour tous ces noms le tribut de reconnaissance que nul de nous ne peut leur refuser.

Nous avons à Nîmes un délégué plein de dévouement et de zèle, M. Neveu, qui a aussi organisé un bal au profit de notre caisse. Ce bal nous a rapporté 136 fr., plus 20 fr. donnés par M. et Mme Neveu. Deux artistes, MM. Estor et Monval, ont prêté à notre délégué un intelligent concours.

Aux dons collectifs dont je vous ai parlé, il faut ajouter les dons particuliers.

50 fr. nous ont été remis par M. Paul Legrand, ex-artiste des Funambules, au retour d'un voyage à Londres; 30 fr. par Mlle Scrivaneck, montant de plusieurs feux; 100 fr. par M. et Mme Leménil, pour nous indemniser d'une représentation qu'ils étaient dans l'intention de donner à notre bénéfice sur le théâtre d'Alger, mais qui n'a pu être organisée à cette époque; 500 fr. par Mlle Brohan; 100 fr. par Mlle Duverger.

Sur une représentation jouée à son bénéfice, notre collègue M. Chéri a prélevé 40 fr. pour l'Association.

M. Hostein, directeur du théâtre Historique, nous a fait don de 100 fr.

M. Roger, donnant des représentations à Londres, avait reçu une bague pour un important service rendu par lui à la direction. Plus tard, un différend survint entre lui et les directeurs; ne tenant plus à conserver le présent qu'il avait accepté, il voulut du moins en faire profiter ses camarades malheureux : la bague fut donnée au Comité, qui la mit en loterie, et les billets pris rapportèrent une somme de 385 fr. Cette bague est échue à notre collègue M. Duprez. Singulier hasard! il semble que ce bijou, espèce d'anneau royal, ne soit réservé qu'à des princes de la scène lyrique.

Mme Vernet, veuve de notre regrettable comique, a promis de continuer le paiement des cotisations qui seraient dues par son mari, s'il vivait encore.

Une rente annuelle de 1,000 fr. a été constituée par M. Poirson, ex-directeur du Gymnase, en faveur des « acteurs qui, par un zèle » constant, auront prêté l'appui le plus efficace aux auteurs, et se- » condé avec plus de dévouement leur administration. »

L'Académie est chargée du paiement de la rente, et M. Poirson a disposé, en faveur d'un artiste, des arrérages du premier semestre de cette rente échue le 22 mars; mais plus tard la désignation du titulaire appartiendra à votre Comité. Ce droit nous en est expressément réservé par M. Poirson. Vous apprécierez comme nous ce qu'un tel acte a de généreux pour les artistes dramatiques et d'honorable pour notre Association.

M. d'Albert de Luynes avait fait don d'une somme de 4,000 fr. à l'Association des Gens de Lettres et à celle des Peintres, Sculpteurs, Architectes, Graveurs et Dessinateurs. Nous l'en avons remercié par une lettre signée de tous les membres du Comité. Rien de ce qui touche les lettres et les arts ne peut jamais nous être indifférent; il y a d'ailleurs entre nos associations des liens étroits et sacrés qui nous rendent communes toutes les joies et toutes les douleurs ressenties par chacune d'elles.

Un vieillard portant le grand nom de l'auteur du *Cid* et d'*Horace*, languissait dans la misère; les membres du Comité des auteurs dramatiques nous ont priés de nous joindre à eux dans cette circonstance, et votre Comité a pensé qu'il ne pouvait pas refuser l'honneur de secourir un descendant de Pierre Corneille.

Nous n'avons toujours qu'à nous louer de l'administration des Messageries nationales qui a bien voulu nous accorder une diminution de prix pour des artistes obligés de se rendre au théâtre de Gand.

L'administration des Messageries de la rue Coq-Héron a aussi, à notre prière, consenti à une réduction pour des artistes qui avaient abandonné leur bagage, en nantissement du prix de leurs places : cette faveur nous a été accordée avec beaucoup d'empressement.

Le magnifique album dont nous avons parlé l'an dernier vient de s'enrichir d'un morceau précieux : c'est un autographe d'Abd-el-

Kader, qui nous a été donné par M. Laurent, directeur-gérant du *Corsaire*. Mille billets de loterie ont été envoyés en Russie; M. Daudel, notre délégué, nous a écrit que Mme Volnys en avait placé et payé une centaine.

M. Mitchell, directeur du Théâtre-Français à Londres, en a placé 250; M. Goubie, notre agent de change, nous en a demandé 20.

Pourquoi faut-il que nous ayons à vous entretenir de procès et de faillites? Ce sont trop souvent les unes qui amènent les autres, et dans ce moment, elles se multiplient dans une effrayante proportion.

Le Comité, dans ces tristes occasions, s'efforce de venir en aide aux artistes dans la limite de ses ressources.

Des procès dont notre dernier rapport vous entretenait ont eu une heureuse issue. M. Ballard a gagné le sien contre l'ancienne direction du Vaudeville.

Les débats survenus entre les directeurs de Belleville et de Montmartre et leurs pensionnaires se sont terminés par des transactions.

Une transaction est encore intervenue entre M. Comte et ses acteurs. Ils s'en étaient remis à l'arbitrage du Comité, qui les a renvoyés à l'obligeance toujours si dévouée de M. Lan. Celui-ci a refusé les honoraires offerts par les parties conciliées, qui ont, à cette occasion, fait don à la Société d'une somme de 20 fr.

Les artistes de l'Ambigu-Comique ont gagné leur procès contre leur ancienne direction.

Ceux du théâtre Beaumarchais ont été moins heureux.

M. Lan a fait encore l'abandon de ses honoraires dans une affaire entre MM. Meyer, Clémençon et les artistes de la Gaîté. Voici la lettre qu'il nous a fait l'honneur de nous écrire à cette occasion.

« Messieurs,

» M. Clémençon, créancier de M. Meyer, directeur de la Gaîté,
» a fait assigner ce dernier devant le tribunal de Commerce, à fin
» de déclaration de faillite. Sur mes conseils, la troupe entière de
» la Gaîté, représentée par MM. Dubourjal et Delaistre, ses deux
» délégués, est intervenue dans le débat pour s'opposer à une me-
» sure désastreuse pour les deux théâtres, dirigés par M. Meyer, et

» qui frappait, d'ailleurs, un homme auquel la Société doit une » certaine reconnaissance pour un bienfait. Cette intervention, je » dois le dire dans l'intérêt de mes clients, a tellement impres- » sionné le Tribunal, que M. Desfontaines (Dormeuil), juge rappor- » teur chargé du délibéré, a obtenu de M. Clémençon de renon- » cer quant à présent à sa demande, et la cause a été rayée du rôle.

» J'avais cru que dans cet état de choses il était juste et conve- » nable de m'adresser directement à M. Meyer pour lui faire sup- » porter mes frais d'intervention dans l'instance, et mes honoraires » de plaidoirie. Mais les artistes, mus par un sentiment de délica- » tesse et d'honorabilité que j'approuve, m'ont répondu hier qu'ils » voulaient payer eux-mêmes ces frais et honoraires. J'ai accepté » cette offre, mais à une condition : c'est que la somme de 100 fr., » qui représente mes émoluments pour soins, démarches, confé- » rences et plaidoiries, sera versée immédiatement par moi dans » votre caisse de secours. Je connais toutes les souffrances de la » grande famille si intéressante à laquelle le Comité prodigue ses » soins et sa sollicitude, et je suis heureux d'apporter ma part dans » cette distribution bienfaisante, quelque minime que puisse pa- » raître mon offrande.

» Recevez, Messieurs, etc. »

Puis en post-scriptum : « M. Thuillier a bien voulu me remettre » des modèles d'adhésion et des livrets de l'Association. A l'avenir » je ne me chargerai d'aucune affaire pour un artiste qu'après qu'il » aura souscrit l'engagement de faire partie de la Société ou jus- » tifié du paiement de ses cotisations, et cela, indépendamment de » l'autorisation que je vous demanderai d'occuper pour lui quand » il y aura lieu. »

Le Comité a cru qu'une telle lettre, si honorable pour celui qui l'a écrite, devait être connue de votre assemblée générale.

Vous êtes accoutumés, depuis long-temps, au dévouement de notre Conseil judiciaire et de notre Conseil médical ; il ne se dément en aucune occasion : tous les ans ils ont le même droit à nos éloges et à notre reconnaissance.

Ce généreux dévouement aux intérêts de nos camarades trouve des imitateurs dans les départements. M. Vivarez, notaire à Cette, département de l'Hérault, a généreusement abandonné aux artistes du théâtre de cette ville plus de 150 fr. de déboursés qu'il avait faits pour un procès contre la direction de ce théâtre ; de plus il n'a point voulu d'honoraires.

La mort nous a enlevé plusieurs membres de notre grande famille : Goulard dit Dorval, Ramond, Petitbon, Rieth, Stokleit père, Joanny, Mlle Mante, et tout récemment Mlle Maillet, Mme Dorval et Mlle Naldy.

Nous avons aussi perdu une de nos pensionnaires, Mme Gonnet, née Letort ; elle était la sœur d'un aide-de-camp de l'Empereur, le général Letort, tué à Waterloo.

L'Association avait dans Lajariette un ami fidèle, dont nous déplorons la perte.

Sévin, des Délassements-Comiques, était lieutenant dans la garde nationale ; il est mort d'une blessure reçue dans les fatales journées de juin. Le Comité a accordé à sa veuve un secours de 100 fr. ; il a de plus nommé une commission chargée de l'aider à obtenir la pension à laquelle la mort de son mari lui donne des droits incontestables.

Vous n'avez point oublié la fin malheureuse de l'excellent Annet, chef de l'agence que nous avions créée, et directeur à Lille ; il avait mérité d'être surnommé l'honnête homme : ces mots suffisent à son éloge. Son corps a été rapporté à Paris, et notre collègue M. Albert s'est rendu le digne interprète de l'affliction commune.

Le Comité a pourvu aux frais d'inhumation de Quesnot, un de nos pauvres camarades.

Vous le voyez, cette année, dans nos rangs, les décès ont été nombreux. Parmi ceux que la mort a frappés, quelques-uns ont été atteints avant l'âge ; il en est qui laissent un nom dont le théâtre s'enorgueillit.

L'Association, Messieurs et chers Camarades, a ses vieillards et ses orphelins ; elle s'occupe des uns et des autres avec une égale sollicitude.

La fille d'Anatole Gras est toujours sous la surveillance affectueuse de M. et Mme Leménil ; Mlle Nathalie, sa marraine, continuera de payer une partie de sa pension jusqu'à sa première communion, et à cette époque l'orpheline entrera chez Mlle Victorine, une des couturières le plus en renom, qui doit l'adopter et se charger de son avenir.

Le Comité a fait d'actives démarches pour faire obtenir une bourse, dans le collége communal dirigé par M. Goubaux, à l'orphelin Lajariette.

Un de nos sociétaires, dont l'infortune mérite tout notre intérêt, a quatre enfants dont un est sourd-muet de naissance. Par l'intervention de M. Taylor, notre Président, une bourse a été obtenue pour cet enfant à l'institution des Sourds-Muets, sous la condition que 300 fr. seraient payés pour le trousseau ; le comité de l'association des musiciens, association dont le père de ce pauvre enfant fait aussi partie, a voté 100 fr. ; 100 fr. ont été ajoutés par M. Senard, ministre de l'intérieur, sur la prière de M. Taylor, et votre Comité, par un nouveau don de 100 fr., a complété la somme nécessaire.

Le déplacement continuel de nos artistes délégués occasionne, dans l'acquittement des secours annuels, une inexactitude et des retards funestes à ceux de nos pensionnaires qui résident en province. Il y avait là une assez grave difficulté que le Comité a cru résoudre heureusement, en priant MM. les maires des départements de vouloir bien se charger du paiement de nos pensions. Beaucoup d'entre eux ont accepté cette mission, et nous ont même remerciés de les avoir associés à cette œuvre de philanthropie. MM. les maires de Lyon, Bordeaux, Nantes, Lille, Amiens, Avignon, Pau, Nevers, Rouen, Toulouse, Agen, Dunkerque, Besançon, Dijon et Caen, ont répondu à notre prière dans les termes les plus bienveillants.

Ces communications avec les autorités municipales, avantageuses pour nos pensionnaires, le sont aussi pour l'Association qu'elles font connaître au loin sous les rapports les plus honorables. Vous approuverez sans doute la pensée qui nous a guidés, et dont l'honneur appartient à M. Derval, notre collègue.

Vous vous rappelez, Messieurs, le décret de l'Assemblée nationale qui allouait aux théâtres de Paris un secours de 300,000 fr., et vous n'avez point oublié que MM. Victor Hugo et Félix Pyat, représentants du Peuple, ont puissamment contribué à ce résultat.

Sur les fonds votés, 20,000 fr. ont été réservés aux cinq associations des lettres et des arts; votre Comité a donc reçu et distribué 4,000 fr. dont il a justifié l'emploi vis-à-vis du ministre par les feuilles d'émargement portant la signature de tous les artistes à qui les secours avaient été donnés.

M. Senard, ministre de l'intérieur, et M. Charles Blanc, directeur des Beaux-Arts, ont écrit à notre Président pour remercier le Comité du bon emploi des fonds mis à sa disposition.

M. Victor Hugo, demandant qu'une subvention pour les lettres et les arts fût inscrite au budget de 1849, exprimait le vœu d'une allocation directe et spéciale aux caisses de secours des cinq associations. Voici les paroles qu'il a prononcées à ce sujet :

« Je dis que ces associations, dont plusieurs sont déjà anciennes, » ont rendu d'immenses services. Elles embrassent la famille » presque entière des artistes et des écrivains : elles ont des caisses » de secours qui nourrissent des veuves, des vieillards et des or- » phelins; elles connaissent toutes les misères, toutes les souffrances, » toutes les pudeurs; elles font pénétrer les bienfaits plus avant » que ne peut le faire le gouvernement; elles peuvent faire accep- » ter fraternellement des aumônes très modiques que l'État ne » pourrait pas offrir décemment, c'est-à-dire qu'elles peuvent faire » beaucoup plus de bien avec moins d'argent.

» En outre, elles peuvent justifier de l'emploi des sommes qui » leur sont confiées par des pièces comptables d'une régularité par- » faite. Rien n'est donc meilleur, rien n'est plus utile pour atteindre » le but que vous vous proposez en votant un fonds de secours aux » artistes, rien n'est plus utile qu'une allocation directe aux caisses » de ces associations. L'honorable M. Senard, sur l'avis du comité » de l'intérieur, l'a fait, et j'en loue hautement son administration, » qui, d'ailleurs, et j'ajouterai avec plaisir cet éloge, s'est toujours

» montrée très sympathique pour les arts et pour les artistes. »

Ainsi, Messieurs et chers Camarades, le nom de nos associations et leur juste éloge ont retenti à la tribune nationale; elles ont pour la première fois paru devant le pays. La vie publique leur avait manqué jusqu'à ce jour : un souffle d'éloquence vient de la leur transmettre.

M. Victor Hugo était, vous vous le rappelez, l'élu des cinq comités réunis sous le titre de l'*Association des Lettres et des Arts* : le mandat qu'il avait reçu d'eux, il l'avait dignement rempli. Lorsqu'il s'est agi d'élections nouvelles, les cinq comités pouvaient-ils hésiter sur le nom de leur candidat? Celui de M. Victor Hugo a été unanimement proclamé par eux, et leurs votes se sont confondus dans les 117,069 suffrages qui ramènent l'éloquent poète sur les bancs de l'Assemblée nationale.

Nous avons maintenant, Messieurs et chers Camarades, à vous entretenir d'une mesure long-temps annoncée, long-temps ajournée, d'une mesure rigoureuse, mais juste, devant laquelle nous ne pouvions plus reculer sans manquer à nos obligations les plus impérieuses.

Nous nous sommes plaints souvent dans nos comptes-rendus d'un grand nombre d'inexactitudes dans le paiement des cotisations. Après avoir inutilement employé la prière, nous avons menacé de la radiation les sociétaires qui s'obstinaient dans une négligence si préjudiciable à l'intérêt général. Nos menaces sont restées sans effet comme nos plaintes et nos prières, et cependant nous nous exhortions encore à une patience peut-être condamnable. Mais enfin est arrivée l'ordonnance du 17 février 1848, qui nous impose des statuts discutés dans le conseil-d'État, et approuvés par l'autorité supérieure, et de cette situation nouvelle sont nés pour nous des devoirs plus sévères.

Cette ordonnance, art. 1er, *reconnaît* notre Association *comme établissement d'utilité publique.*

L'article 9 des statuts décide que « si un associé laisse écouler » deux années sans payer ses cotisations mensuelles, il cessera de

» faire partie de l'Association, et ce, de plein droit, sans qu'il » soit besoin de mise en demeure, et par la seule échéance du » terme. »

L'article 4 de l'ordonnance est ainsi conçu : « Pourra être révo- » quée l'autorisation résultant de l'art. 1er, en cas de violation ou » de non exécution des statuts par nous approuvés. »

Des textes si précis permettaient-ils l'hésitation? Après avoir, au mois de février, adressé une dernière demande et un dernier avis, nous avons dû procéder à une exacte révision du compte de chaque sociétaire, et constater fidèlement les droits acquis et les droits perdus. C'était un travail long et minutieux : il fallait entendre aussi les réclamations qui nous seraient adressées; et le Comité a tenu toutes les semaines une séance extraordinaire.

Nous croyons avoir consciencieusement accompli le devoir pénible qui nous était imposé. Nous sommes entrés dans tous les détails qui pouvaient éclairer notre justice; nous avons tenu compte de toutes les circonstances qui pouvaient être favorables aux retardataires, et notre rigueur s'est montrée indulgente. 1743 de nos camarades se trouvaient sous le coup d'une radiation légalement méritée; elle n'en a frappé que 870, et nous avons résolu d'attendre jusqu'au 1er janvier prochain pour prononcer sur les 873 autres sociétaires. Ainsi, le 1er janvier 1850 est le terme fatal de l'indulgence du Comité, et, passé cette époque, il aura les yeux constamment fixés sur l'ordonnance et les statuts. Il est contre toute équité et contre toute raison de conserver des droits perpétuels sur une caisse dans laquelle on n'apporte plus rien. Ainsi il se trouvait tel sociétaire qui, au bout de plusieurs années, n'avait encore versé que 2 fr.; d'autres n'avaient donné que 4 fr., et ces derniers étaient au nombre de 200. Enfin, le non paiement des cotisations constitue pour l'Association une perte que nous évaluons à plus de 25,000 fr.

Un pareil abus ne se tolérera plus désormais. Tout droit impose un devoir, et ce devoir négligé entraîne la perte du droit. Ce que nous devons unanimement vouloir, c'est une Association réelle et des sociétaires sérieux.

Si, imputant aux malheurs publics et particuliers le défaut d'acquittement d'un grand nombre de cotisations, on invoquait des raisons d'humanité en faveur de nos débiteurs persévérants, le Comité répondrait qu'en accordant un nouveau délai, il a prévenu l'objection, et que d'ailleurs elle est réfutée par l'art. 10 des statuts, qui laisse au Comité la faculté de relever de la déchéance encourue. Quant au sociétaire déchu, il peut encore revenir parmi nous, mais *en acquittant de nouveau le droit d'admission*, et en se résignant à *ne prendre rang dans la Société que du jour de sa rentrée.*

Ainsi la déchéance est révocable et la radiation n'est point un bannissement à perpétuité : à de certaines conditions le membre radié peut redevenir sociétaire ; ainsi se trouvent conciliés les égards dus au malheur, le respect du contrat et les exigences d'une comptabilité régulière.

Nous faisons donc à nos camarades un dernier appel, auquel ils répondront sans doute : c'est leur propre intérêt que nous les engageons à mieux comprendre. Qu'ils veuillent bien réfléchir que dans neuf ans arrivera pour notre Société la création des pensions légales, cet honorable but de nos désirs et de nos travaux : alors les titres de chacun devront être pesés avec une impartialité sévère, et il ne sera au pouvoir de personne d'effacer son passé sur nos inflexibles registres.

Il y a maintenant, par suite des radiations prononcées, une réduction notable sur le nombre des sociétaires : il s'élevait l'an dernier à 3,100 ; il est aujourd'hui de 2,201. Espérons que de nouvelles radiations ne le réduiront pas encore.

Nous avons, il y a un an, cédé à d'impatients désirs qui se traduisaient quelquefois en plaintes et en reproches, en nous occupant de la formation d'une agence dramatique, placée sous le patronage du Comité. Nous étions loin de partager la confiance qu'on s'efforçait de nous inspirer, et notre dernier rapport exprime sur les destinées de cette création des doutes que l'évènement a trop justifiés.

Un grand nombre d'artistes s'étaient obligés à ne contracter

d'engagements que par l'entremise de cette agence, et, il faut le dire, beaucoup sont restés fidèles à leur promesse. L'un deux, M. Ferdinand Roux, n'avait point voulu signer dans d'autres bureaux que ceux de M. Annet; il traita donc directement et sans intermédiaire, et regarda pourtant comme un devoir de payer à l'agence une somme de 31 fr. à laquelle elle aurait eu droit si l'engagement eût été fait par elle.

Une assemblée des artistes dramatiques avait nommé à l'unanimité un commissaire-général de l'agence, qui, satisfait de cette marque de sympathie, disparut tout-à-coup après l'avoir obtenue. Notre collègue M. Dubourjal fut chargé de le remplacer.

MM. Halanzier et Annet étaient les deux directeurs de l'agence : le premier donna sa démission pour se charger d'une direction à Strasbourg.

M. Annet, sans abandonner l'entreprise, et se faisant suppléer temporairement par M. Grandville, alla chercher dans le nord de la France une existence agitée, que les scrupules d'une probité sévère rendirent plus douloureuse encore, et dont vous connaissez le dénoûment funeste.

L'agence placée sous le patronage du Comité a dû périr avec un de ceux qui l'avaient fondée. La rigueur des circonstances actuelles a nécessairement exercé une influence fâcheuse sur le sort de notre agence : le moment, il faut en convenir, n'était pas heureusement choisi pour un semblable essai dont la pensée n'était pas assez mûrie.

Nous avons coutume de citer les noms des personnes qui prouvent leur dévouement soit au dedans, soit au dehors de l'Association. Nous vous nommerons donc :

Caissiers et délégués à Paris.

MM. Sausseret, caissier au théâtre de l'Opéra;
Maisonnier, caissier à la Comédie-Française;
Guillaumot, caissier du théâtre de l'Opéra-Comique;
Léon, régisseur-général au théâtre de l'Odéon;

MM. Boileau, artiste au Théâtre-Historique;
Ludovic, régisseur au théâtre du Vaudeville;
Lemoine père, caissier au théâtre du Gymnase;
Monval, régisseur-général au même théâtre;
Beaudouin, caissier au théâtre des Variétés;
Gueffier, caissier au théâtre de la Montansier;
Arnault, caissier au théâtre de l'Ambigu;
Dorlanges, régisseur-général au théâtre des Folies;
Armand, régisseur-général au théâtre des Délassements;
Billon, directeur du théâtre des Funambules;
Tanney, caissier et contrôleur au Cirque des Champs-Élysées.

Délégués en province et à l'Étranger.

MM. Combettes, Gaillard, Richaud, Bartholy, Liogier, Armand Birré, Michel, Tavernier, Pousset, Dubois, Hacquette, Berteché, Vienne, Neveu, Éloy, Valdeiron, Roland, Adolphe Lemaire, Quelus, Vanhove, Belineau, Danguin, Isidore Dechièvre, Alexis Louis, Daudel, Peyssard, Oudinot, Amy, Eugène Moreau, Pétrin dit Tony, Bernel, Alexandre Bernard, Zelger, Lefebvre, Ch. Pougin, Bertin, Gavarni, Lyot, Halanzier, Roger, Filhol, Mauroi, Grandel, Leblanc, Henri-Alix.

Achats de rentes 5 p. 100.

1re année. . . .	650 fr., qui ont coûté. . .		14,590 fr.	25 c.
2e —	900	— . . .	21,110	60
3e —	1,550	— . . .	37,484	85
4e —	1,650	— . . .	40,361	32
5e —	1,700	— . . .	40,927	05
6e —	2,400	— . . .	57,861	»
7e —	1,800	— . . .	42,101	95
8e —	1,350	— . . .	26,228	»
9e (8 mois). . .	406	— . . .	5,610	75
Totaux. . . .	12,406 de rentes,	. . .	286,272	77

Secours et Pensions.

Première année	. . . .	1,200 fr.	» c.
2e —	. . . .	1,285	»
3e —	. . . .	2,097	45
4e —	. . . .	3,804	70
5e —	. . . .	6,093	65
6e —	. . . .	7,417	11
7e —	. . . .	11,019	25
8e —	. . . .	12,574	23
9e —	. . . .	13,328	98
Total au 31 décembre 1848	. . . . . .	58,820	37

Le Comité a tenu 75 séances.

Il n'a qu'à se féliciter du zèle et de l'intelligent travail de MM. Bolle-Lasalle et Alexis Thuillier, agents trésoriers.

M. Thuillier continue à remplir auprès du Comité les fonctions de secrétaire-adjoint avec l'exactitude et le soin que nous apprécions depuis long-temps.

Les membres du Comité qui ont été dans les bureaux du ministère plaider la cause des théâtres et des artistes des départements, ont toujours rencontré dans M. Charles Blanc, directeur des Beaux-Arts, et M. Bazenerie, chef du bureau des théâtres, le plus obligeant accueil et les intentions les plus bienveillantes. Ces messieurs ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour essayer de venir en aide aux malheureux artistes de la province; nous les en remercions hautement, et nous savons qu'il est des obstacles contre lesquels la meilleure volonté reste impuissante.

Voici le tableau de notre situation financière:

Recettes.

Première année	. . . .	18,937 fr.	50 c.
2e —	. . . .	25,222	80
3e —	. . . .	49,015	75
4e —	. . . .	52,302	90
Total à reporter	. . . .	145,478	95

Report.	145,478	95
5e année	57,825	70
6e —	77,391	70
7e —	69,157	73
8e —	50,438	04
9e (8 mois)	22,660	87
Total général au 31 décembre 1848. . . .	422,952	99

Nous sommes heureux de vous annoncer que votre Comité est dans les meilleures relations avec les comités des autres associations. On en a pu voir une preuve dans le rapport lu par M. Doucet à l'assemblée générale de la société des auteurs et compositeurs dramatiques, et dans lequel les cinq associations sont représentées comme si fraternellement et si étroitement unies.

Un éclatant témoignage d'affection nous a été donné par une autre société, celle des peintres, sculpteurs, architectes, graveurs et dessinateurs, qui nous a promis une part dans le bénéfice d'une grande loterie organisée au profit de sa caisse.

La recette totale des trois associations, présidées par M. Taylor, s'élève à un million.

Le total des secours et pensions payées est de cent cinquante mille francs.

Les associations ont vingt-six mille francs de rentes.

De si beaux résultats, si promptement obtenus, ne pouvaient manquer d'exciter de toutes parts l'étonnement et l'attention. Aussi, nous apprenons de nos agents-trésoriers què souvent on vient près d'eux étudier notre organisation, nos statuts, nos travaux, nos progrès. Des projets d'imitation se manifestent, et plaise au ciel qu'ils s'accomplissent ! On trouverait peut-être dans leur réalisation un commencement de remède contre cette maladie du paupérisme, le plus grand péril des sociétés modernes. Il ne s'agit ici que d'appliquer à la profession les plus pieuses traditions de la famille. Un même lien unit toutes les individualités vouées à l'exercice du même art, du même métier, non pour gêner leur liberté d'action et d'in-

dustrie, qui reste entière et inviolable, mais pour confondre toutes ces individualités dans la pensée du général et mutuel appui qu'elles se doivent, d'un appui efficace que leur assure la puissance de l'association, et qui manquerait à leur isolement. Partout, à côté des douleurs réelles, il y a des douleurs factices beaucoup plus plaintives et plus bruyantes. Les associations, si elles se répandaient sur une plus grande partie du sol, feraient bientôt connaître les unes et les autres. La paresse et l'incapacité, ces deux grands agitateurs publics, n'auraient plus la ressource de se cacher dans la foule; vues au grand jour et montrées au doigt, leur mécontement perpétuel perdrait bientôt son crédit sur les faibles et sur les impatients. Est-il juste de transformer le pouvoir en une providence chargée de nous verser une manne incessante? Faut-il toujours l'accuser et le punir de nos misères? Avant de nous en prendre à lui, adressons-nous d'abord à nous-mêmes, à nos propres ressources; ayons notre budget comme le pays a le sien. Le placement des capitaux sur l'État intéresserait celui-ci à l'existence des associations, comme il intéresserait les associations au maintien de l'ordre et de la paix publique dont le besoin préoccupe tous les esprits.

Si le principe de ce genre d'associations était mis en pratique, sans doute il faudrait lui laisser le temps de développer les heureuses conséquences que nous en présageons. Les malheurs d'un pays s'improvisent plus aisément que sa prospérité, et la patience est encore plus nécessaire aux nations qu'aux individus. Le progrès est une loi de l'humanité; mais malheur aux sociétés qui le veulent trop rapide! Elles l'entourent de dangers et le retardent.

Nous laissons à de plus habiles l'examen d'une pensée puisée dans nos propres actes; peut-être n'est-ce qu'un rêve, une vaine utopie. A cette époque où tant de rêves se produisent, pourquoi ne dirions-nous pas le nôtre? Cette utopie, si c'en est une, peut du mois être énoncée et recevoir même un commencement de réalisation, sans péril pour la société : c'est un mérite dont toutes les utopies ne peuvent pas se vanter.

Pensionnaires en 1849.

1. M. Fragneau (Louis), à Toulouse, âgé de 87 ans, 68 ans de théâtre	200	»
2. Mme Veuve Mériel, âgée de 76 ans. . . .	200	»
3. M. Bergeronneau, âgé de 74 ans. . . .	200	»
4. Mme Louis, née Berger, âgée de 73 ans, infirme.	150	»
5. M. Dugy, âgé de 76 ans.	120	»
6. Mme Veuve Dauteuil, âgée de 71 ans, infirme.	150	»
7. Mme Veuve Martin, âgée de 68 ans. . .	200	»
8. Mme Veuve Kinar, âgée de 68 ans. . . .	200	»
9. Mme Veuve Martineau, âgée de 71 ans. .	120	»
10. Mme Veuve Saint-Paul de l'Échard . . .	120	»
11. M. Lagier, âgé de 76 ans, 40 ans de théâtre.	120	»
12. M. Berjaut dit Jeaubert, à Toulouse, âgé de 76 ans, infirme.	150	»
13. Mme Veuve Pinçon, âgée de 74 ans. . .	200	»
14. M. Biget, âgé de 76 ans, 40 ans de théâtre.	120	»
15. Mme Veuve Chaudier, âgée de 76 ans, infirme.	120	»
16. Mme Veuve Patrat Sainte-Suzanne, 70 ans.	180	»
17. Mme Veuve Gardin, âgée de 76 ans, infirme.	150	»
18. Mme Veuve Quaisain, âgée de 73 ans, infirme.	120	»
19. M. Lavigne, ex-premier sujet de l'Opéra, paralysé.	200	»
20. M. Raynaud, âgé de 73 ans, 50 ans de théâtre.	150	»
Total à reporter.	3,170	»

Report	3,170	»
21. M. Châteaubriand dit Briand, âgé de 71 ans	150	»
22. M. Lucien, à Nantes, âgé de 78 ans	120	»
23. Mme veuve Vallière, née Jacquet, âgée de 77 ans, 65 ans de théâtre	150	»
24. Mme Veuve Fournier, née Bayer, âgée de 73 ans	126	»
25. Mme Perinot-Lemaire, âgée de 66 ans	150	»
26. Mlle Laure Desvignes, âgée de 34 ans, aveugle	150	»
27. Mme Mitonneau, âgée de 66 ans, 52 ans de théâtre	156	»
28. M. Wilson (Alexandre), à Lyon, âgé de 72 ans	150	»
29. Mme Solié, à Nevers, âgée de 66 ans	180	»
30. M. Lemaire père, âgé de 78 ans, à Rouen	150	»
31. M. Mouturier, âgé de 80 ans, à Saint-Denis	120	»
32. M. Ancelin dit Antoine, âgé de 72 ans, à Amiens	120	»
33. M. Herault (Alexandre), âgé de 71 ans	150	»
34. Mme Veuve Berteau, âgée de 67 ans	150	»
35. M. Desessarts (Eugène), âgé de 73 ans, 50 ans de théâtre, à Bruxelles	186	»
36. M. Montois, âgé de 72 ans, 50 ans de théâtre	150	»
37. M. Durand, aveugle, à Caen	120	»
38. M. Faron Lefèvre, âgé de 81 ans, à Dunkerque	120	»
39. Mme Veuve Briden, âgée de 70 ans, infirme, à Toulouse	150	»
Total à reporter	5,918	»

Report.	5,918	»
40. Mme Debussac, âgée de 71 ans, 51 ans de théâtre.	150	»
41. M. Modeste Duvivier, âgé de 65 ans. . .	100	»
42. Mme Modeste Duvivier, âgée de 69 ans .	100	»
43. Mme Emery, née Quemin, âgée de 71 ans	120	»
44. Mme Veuve Thierry	200	»
45. M. Hurteaux dit Julien.	150	»
46. M. Beaudoin (Jacques), à Bordeaux, âgé de 80 ans, 48 ans de théâtre	150	»
47. Mme Camille, née Poitevin, âgée de 78 ans, infirme.	126	»
48. Mme Cosson, âgée de 66 ans.	180	»
49. Mme Veuve Lecat Mandelly, âgée de 70 ans	180	»
50. Mme Jaspin, âgée de 71 ans	150	»
51. M. Froissart dit St-Charles, à Besançon, âgé de 70 ans, 48 ans de théâtre . . .	150	»
52. Mme Lavoix dite Thuillier, à Bruxelles, âgée de 68 ans, aveugle.	150	»
53. Mme Veuve Lefèvre, 66 ans, 50 ans de théâtre.	150	»
54. Mme Veuve Monbrun, née Bongard, âgée de 72 ans, à Dieppe.	126	»
55. M. Petit dit Petigny, à Lille, âgé de 81 ans, 55 ans de théâtre.	126	»
56. Mme Renaud dite Ricquier, âgée de 66 ans, 48 ans de théâtre, paralysée. . .	126	»
57. Mme Veuve Duchaume, 81 ans, à Dijon.	126	»
58. Mme Normand dite Villeneuve, 69 ans. .	126	»
59. Mme Veuve Thierry (Jean-Louis). . . .	120	»
Total.	8,724	»

1850.

Messieurs et chers Camarades,

Nous nous félicitions, dans notre dernier rapport, d'avoir traversé de mauvais jours sans désespérer de l'avenir, sans cesser un instant de croire en nous-mêmes et à la vitalité de notre institution : cette foi qui donne la force et le courage, cette foi, que nous avons gardée dans les circonstances les plus difficiles, vient d'être tout à la fois justifiée et récompensée par les brillants résultats dont nous devons vous entretenir.

Vous savez que, pour obéir aux statuts annexés à l'ordonnance du 17 février 1848, par laquelle notre Association est reconnue comme établissement d'utilité publique, notre budget comprend maintenant les recettes et dépenses à partir du 1er janvier jusqu'au 31 décembre. Notre précédent rapport ne vous avait parlé que des huit derniers mois de l'année 1849; celui-ci embrasse l'année tout entière, c'est-à-dire depuis le 1er janvier 1849 jusqu'au 1er janvier 1850.

La recette s'est élevée à 55,041 fr. 97 c.

Les cotisations de la province et de l'étranger ont produit 9,680 fr., celles de Paris 7,066 fr.

Nous avons parlé, l'an dernier, d'une représentation donnée à

notre bénéfice sur le théâtre d'Alger. Elle a produit un résultat net de 432 fr. 50 c., qui nous a été envoyé par Mme Curet, directrice.

Nous avons obtenu, à Paris, trois représentations. Des ouvrages de la Comédie-Française, du Gymnase et du théâtre Montansier ont été joués à la Porte-Saint-Martin, avec un ballet exécuté par les sujets de ce dernier théâtre. M. Fournier-Verneuil, directeur, a modéré en notre faveur ses frais journaliers.

MM. Brindeau, Tisserant, Rhozevil, Grassot, Mmes Allan, Denain et Melcy ont fait l'abandon de leurs feux.

M. Ponchard père nous a prêté l'appui de son talent, toujours cher au public, toujours dévoué à ses camarades.

MM. Scribe et Warner n'ont point touché leurs droits d'auteurs. Le produit net a été de 718 fr. 25 c.

La commission nommée pour l'organisation de cette représentation se composait de nos collègues MM. Derval, Albert, Provost, Berthier et Geoffroy.

Les éléments du spectacle donné à notre profit sur le théâtre Historique ont été fournis par les directions du Vaudeville, des Variétés, du Gymnase et de la Gaîté. La recette avait été de 3,320 fr. 55 c.; mais les frais, qui montaient à 2,330 fr. 45 c., réduisaient notre bénéfice au faible chiffre de 990 fr. 10 c. Heureusement les auteurs ont refusé de percevoir leurs droits qui s'élevaient à 534 fr. 50 c., et cette somme ajoutée aux 990 fr. 10 c., dont nous venons de parler, a porté le produit net au chiffre total de 1,524 fr. 60 c. Ces généreux auteurs, qui méritent toute notre reconnaissance, sont MM. Scribe, Germain Delavigne, Rosier, Alexandre Dumas, Halévy, Maquet, Dennery, Clairville, Decourcelles et Hostein. Ce dernier a diminué le chiffre de ses frais de directeur.

La société des propriétaires de la salle du théâtre Historique nous a fait remise d'une partie du loyer du jour.

M. Massol et Mlle Masson, ex-artistes de l'Opéra, ont concouru au succès de la représentation dans des fragments de *Charles VI*. M. Varney a conduit l'orchestre et déployé un zèle auquel on ne peut donner trop d'éloges.

M. F. Halévy a droit aussi à nos remercîments pour la bienveillance avec laquelle il nous a secondés.

M. Arnal, Mme Doche, M. Danterny, Mlle Thuillier, MM. Charles Pérey, Cachardy, Rhozevil et Mlle Melcy nous ont cédé le montant de leurs feux.

Les commissaires étaient MM. Derval, Amant, Leménil, Dumoulin et Berthier.

Le Comité avait eu l'idée de donner au théâtre Italien une représentation à laquelle différents motifs l'ont obligé de renoncer. Mais il doit déclarer qu'il n'a eu, en cette circonstance, qu'à se louer de l'obligeance de M. et Mme Ronconi, ainsi que du bon vouloir de M. Thibaudeau, directeur des Variétés. Quant à Mlle Déjazet, dont le talent devait être un des plus piquants attraits de notre spectacle, elle nous l'avait offert avec cette grâce aimable que vous lui connaissez, et qui double le mérite d'un service rendu.

Une représentation sur le théâtre des Délassements-Comiques a été organisée par les soins de MM. Armand et Émile, nos délégués, pour combler l'arriéré des cotisations dues par les acteurs de ce théâtre. Le directeur, M. Rimbaut, a réduit ses frais, et 223 fr. versés dans notre caisse ont reçu la destination indiquée par les bénéficiaires.

Mlle Esther de Bongars, artiste au théâtre Impérial de Moscou, a envoyé, comme don à la caisse, une somme de 200 fr., prélevée sur une représentation à son bénéfice.

Vous aimez à connaître, et nous aimons à placer sous vos yeux, la marche progressive de l'Association, la liste de nos pensionnaires, ainsi que les noms des caissiers et délégués qui se signalent par leur dévouement à ses intérêts : nous nous hâtons de satisfaire votre juste curiosité.

Caissiers et Délégués à Paris.

MM. Sausseret, caissier du théâtre de l'Opéra.
Maisonnier, caissier du Théâtre-Français.
Guillaumot, caissier du théâtre de l'Opéra-Comique.

MM. Mocker, directeur de la scène à l'Opéra-Comique.
Léon de Brécourt, régisseur-général du théâtre de l'Odéon.
Boileau, artiste au théâtre Historique.
Ambroise, artiste au théâtre du Vaudeville.
Baudoin, caissier du théâtre des Variétés.
Lemoine père, caissier du théâtre du Gymnase.
Monval, régisseur-général du théâtre du Gymnase.
Gueffier, caissier du théâtre de la Montansier.
Surville, artiste du théâtre de la Gaîté.
Desgranges, régisseur-général du théâtre de la Porte-S[t]-Martin.
Arnault, sociétaire et caissier du théâtre de l'Ambigu.
Carlier, caissier du Théâtre-National.
Cassard, artiste du Théâtre-National.
Tanney, caissier du Cirque des Champs-Élysées.
Dorlanges, régisseur-général du théâtre des Folies-Dramatiques.
Armand, régisseur-général du théâtre des Délassements.
Émile Viltard, artiste au théâtre des Délassements.
Octave Galle, artiste du théâtre du Luxembourg.
Desmonts, artiste du théâtre du Luxembourg.
Paul Legrand, artiste du théâtre des Funambules.

M. Goubie, agent de change, nous prête son concours gratuit pour l'achat de nos rentes.

Nous avons aussi à nous louer du bon vouloir et de l'obligeance de MM. Duverger, Tenar, Maillart, Deyla et Formel, correspondants dramatiques.

Délégués en Province et à l'Étranger.

MM. Liogier, professeur de dessin au collège d'Alger.
Armand Birré, artiste au théâtre d'Alger.
Gaillard, négociant à Amiens.
Monval, artiste au théâtre d'Angers.
Chapuy dit René, régisseur-général au théâtre d'Anvers.
Bernel, régisseur-général au théâtre d'Amsterdam.

MM. Maurol, artiste au théâtre d'Agen.

Grandel, artiste au théâtre d'Auch.

Soulié, directeur du théâtre de Bayonne.

Michel, artiste au théâtre de Bordeaux.

Van Hove, inspecteur-général des théâtres royaux de Bruxelles.

A. Vizentini, régisseur-général des théâtres royaux de Bruxelles.

G. Mequet, directeur du théâtre de Brest.

Panseron, artiste au théâtre de Brest.

Prague, artiste au théâtre de Batavia.

A. Potier, artiste au théâtre de Batavia.

Dubar, artiste au théâtre de Colmar.

Léon Péchoux, directeur du théâtre de Colmar.

Combettes, directeur du théâtre de Clermont-Ferrand.

De Lonchens, directeur du théâtre de Châlons-sur-Marne.

Gilmaire, agent comptable au théâtre de Dijon.

Hacquette, directeur du théâtre de Dieppe.

Berteché, directeur du théâtre de Dunkerque.

Zelger, artiste au théâtre de Gand.

Borsary, artiste au théâtre de Gand.

Coderat, artiste au théâtre de Genève.

Lefebvre, artiste au théâtre du Hâvre.

Vernet, artiste au théâtre royal de La Haye.

Borsat-Laverrière, artiste au théâtre de Lille.

Baujean, artiste au théâtre de Lille.

Bertin père, artiste au théâtre de Liège.

Tétard, artiste au Théâtre-Français de Londres.

Tavernier, artiste au théâtre de Lyon.

Richaud, régisseur-général au Grand-Théâtre de Marseille.

Théodore Dezandre, artiste au théâtre du Gymnase, à Marseille.

Tony fils, directeur du théâtre, au Mans.

Gavarni, régisseur-général au théâtre de Metz.

MM. Oudinot, Amy et Eugène Moreau, artistes au théâtre de Moscou.

Ch. Pougin, régisseur-général aux théâtres de Naples, Florence et Turin.

Sainval, artiste au théâtre de Nantes.

Vienne, régisseur-général au théâtre de Nancy.

Éloy, régisseur-général aux théâtres de Nîmes et Perpignan.

Filhol, directeur du théâtre de Namur.

Lamberty, artiste au théâtre de Namur.

Mérot, greffier de la justice de paix, à Oran.

Alfred Harmant, directeur du théâtre d'Orléans.

Tricard, artiste au théâtre d'Orléans.

Daudel, artiste au théâtre de Saint-Pétersbourg.

Peyssard, régisseur-général au théâtre de Saint-Pétersbourg.

Isidore Dechièvre, régisseur au théâtre de Rouen.

Henri Lyot, artiste aux théâtres de Rochefort et de La Rochelle.

Halanzier, directeur du théâtre de Strasbourg.

Neveu, artiste au théâtre de Strasbourg.

Famolliet, artiste au théâtre de Toulouse.

Perrichon, artiste au théâtre de Turin.

J. Briol, artiste au théâtre de Turin.

Hanoé, artiste au théâtre de Versailles.

Delmary, directeur du théâtre de Yassy (Moldavie).

Tous les délégués dont les noms précèdent ont fait parvenir au Comité l'argent qu'ils avaient encaissé dans l'année qui vient de s'écouler.

Le Comité n'a que des éloges à donner au zèle de MM. Bolle-Lasalle, Alexis Thuillier, nos agents trésoriers, et de M. Allard, qui remplit les fonctions de teneur de livres.

Pensions.

L'Association a eu à déplorer le décès de sept pensionnaires, savoir :

M. Fragneau, Mme veuve Martin, M. Berjeaut dit Jaubert, M. Ramond, M. Desessart, M. Petit dit Petigny, M. Mouzin de Lysis.

Par suite de ces extinctions et en raison de l'accroissement de la fortune de l'Association, le Comité a créé à titre de secours les pensions suivantes :

MM. Lafargue, Godet, Galais, Duranti, Bonnissent, Valcour, dans des maisons de retraite, 60 fr. chacun.

M. Poilvé Dionet, à Auch, aveugle, 186 fr. M. Félix Belut, à Bar-sur-Aube, 186 fr. Mme veuve Dumont, 186 fr. Mme Defite, à Amiens, 186 fr. M. Bonnéty, aveugle, à Marseille, 186 fr. M. Thénard, 120 fr. M. Pollin, 186 fr. M. Maurice Descombes, 186 fr. M. Estancelin-Sainti, Bordeaux, 186 fr. Mme Beck de Morange, 186 fr. M. Darius, 94 ans, à Rouen, 186 fr. M. Camiade, 200 fr. Mme Caroline Bouche, à Rochefort, 186 fr. M. Esse père, à Lyon, 186 fr. Mme veuve Pifau, 186 fr. Mme veuve Pierson, 186 fr. M. Signol, 200 fr.

L'Association compte aujourd'hui 77 pensionnaires, et le chiffre total des pensions est de 11,434 fr.

Il faut ajouter à ces pensions 1,130 fr. alloués pour l'éducation de trois orphelins.

MARCHE PROGRESSIVE DE L'ASSOCIATION.

Recettes.

1re année.	18,937 fr.	50 c.
2e année.	25,222	80
3e année.	49,015	75
4e année.	52,302	90
5e année.	57,825	70
6e année.	77,391	70
7e année.	69,157	73
8e année.	50,438	04
Du 1er avril au 31 décembre 1849, 9e.	22,660	87
Du 1er janvier au 31 décembre 1849, 10e	53,837	70
Total général au 31 décembre 1849. . .	476,790 fr.	69 c.

Achats de rentes 5 p. %.

1re année. . .	650 fr., qui ont coûté. . .	14,590	fr.	25 c.
2e année. . .	900	21,110		60
3e année. . .	1,550	37,481		85
4e année. . .	1,650	40,361		32
5e année. . .	1,700	40,927		05
6e année. . .	2,400	57,861		»
7e année. . .	1,800	42,101		95
8e année. . .	1,350	26,228		»
9e (8 m. seult).	406	5,610		75
10e	1,594	27,584		30
Total des rentes.	14,000 fr. qui ont coûté. . .	313,857	fr.	07 c.

Secours et Pensions.

1re année.	1,200	fr.	» c.
2e année.	1,285		»
3e année.	2,097		45
4e année.	3,804		70
5e année.	6,093		65
6e année.	7,417		11
7e année.	11,019		25
8e année.	12,574		23
9e année.	13,328		98
10e année.	14,992		51
Total	73,812	fr.	88 c.

Nombre des Sociétaires.

1re année.	1,109
2e année.	1,400
3e année.	1,500
4e année.	1,820
5e année.	2,169
6e année.	2,452
7e année.	2,809
8e année.	3,100
9e année.	3,090
10e année.	3,400

Nous avons dit que le nombre des sociétaires était l'an dernier de 3,400 ; les décès survenus et les radiations que le Comité s'est vu dans la douloureuse nécessité de prononcer en exécution des statuts, ont réduit ce nombre à 2,216.

Espérons que les membres radiés viendront bientôt nous demander leur réintégration ; vous savez qu'ils peuvent l'obtenir à de certaines conditions définies par les statuts. Espérons aussi qu'un jour, un heureux jour viendra où nous compterons dans les rangs de l'Association tous ceux de nos camarades qui, par indifférence ou par dédain, se sont tenus loin d'elle jusqu'à présent. Hélas! ils sont nombreux. Ainsi, d'après des documents qu'on a lieu de croire certains, il y aurait tant en France qu'à l'Étranger plus de 6,000 artistes dramatiques français, et nous ne sommes que 2,216 sociétaires. Nous n'avons pu réunir encore la moitié de la population théâtrale, et voilà près de 4,000 de nos camarades qui se séparent de nous, qui nous refusent leur concours et presque leur estime.

Oui, ne craignons pas de le répéter, presque leur estime! car ils ne peuvent justifier une si coupable défection envers leurs camarades que par des motifs injurieux pour l'Association et pour son Comité, et rien ne nous est inconnu des railleries et des accusations auxquelles nous sommes en butte dans les foyers, dans les coulisses, dans tous ces lieux d'existence commune et de causerie familière, où trop souvent, à côté d'ardentes et fidèles sympathies, notre institution rencontre des inimitiés qui prennent leur source dans cette manie d'opposition et de blâme si fréquente et si funeste.

Le Comité a fait des fautes : telle est la phrase convenue dont nous poursuivent la plupart de nos adversaires, qui pensent ainsi abriter leurs torts réels derrière nos torts prétendus. Certes, le Comité n'a pas la prétention de se croire infaillible ; qui donc peut se flatter de ne point commettre de fautes? Ceux-là seuls qui ne font rien, dit un vieux proverbe; ou plutôt on doit leur reprocher la plus grande de toutes les fautes peut-être, celle de ne rien faire. Mais à quels devoirs essentiels avons-nous donc manqué? et quelque indulgence n'est-elle pas due à des fautes qui se résument

en une Association reconnue par le gouvernement, heureuse d'avoir partagé plus de 80,000 fr. de secours entre des camarades malheureux, et possédant aujourd'hui plus de 16,000 fr. de rentes?

Il est une autre espèce d'adversaires obstinés qui opposent à nos instances et à nos arguments cette réponse invariable : *j'ai mes pauvres*, petite phrase inventée pour les personnes qui ne se soucient pas d'en avoir.

Il faut jouir de quelque aisance pour oser employer cette forme de refus; car tout le monde ne peut pas se permettre d'avoir des pauvres. Eh bien! avec vos pauvres, qui vous empêche d'avoir les nôtres? Craignez-vous, dans l'heureuse position où vous êtes, d'ajouter la faible somme de 6 fr. au budget annuel de vos aumônes? Cessez alors de nous parler de vos pauvres; nous n'y croyons pas : nous ne croyons pas aux charités avares. Eh! quels sont les pauvres que vous repoussez? Ce sont des camarades, des hommes et des femmes qui ont exercé votre profession; qui, sur la scène, ont paru peut-être à vos côtés, et vous ont secondés dans les moyens d'acquérir vos succès et votre fortune, et qui, chassés du théâtre par l'âge et les infirmités, implorent aujourd'hui quelques miettes de ce pain qui leur manque, et qui ne vous manque pas. La communauté de profession ne semble-t-elle pas nous donner une seconde famille qui n'est jamais reniée par les cœurs généreux? Vous vous êtes plaints justement des odieux préjugés qui pesaient sur les artistes dramatiques : ne les justifiez-vous pas aux yeux du monde, en vous isolant ainsi de vos camarades; des indigents que vous regardez comme des vagabonds indignes de votre pitié, et de ceux qui s'occupent de les secourir et en qui vous ne voyez que des insensés indignes de votre attention?

On s'irrite quelquefois aussi de la modicité de nos allocations; on nous jette les mots de bienfaits honteux, d'aumônes misérables, et l'on ne veut point entrer dans une Association qui humilie ceux qu'elle prétend secourir. Nous n'avons qu'une réponse à faire : le Comité donne tout ce qu'il peut donner. L'insuffisance de ses ressources, en présence de si nombreuses et si cruelles infortunes,

peut être justement attribuée à ceux mêmes qui nous la reprochent; ils s'arment contre nous de leur propre faute, et si, au lieu de deux mille deux cents adhésions, le Comité en comptait six mille, nous aurions aujourd'hui plus de 30,000 fr. de rente, et nous n'en avons que 16,000 qu'il nous a fallu péniblement amasser par dix années de travaux, par des efforts et une persévérance de zèle dont nos accusateurs seraient incapables.

Silence donc à ces indignations factices, à ces colères préparées, sous lesquelles se déguisent maladroitement l'égoïsme et l'avarice! Le Comité a consciencieusement rempli tous ses devoirs, et plût au ciel qu'il eût été mieux compris et plus imité!

Le ministre de l'intérieur a donné l'approbation la plus flatteuse à son budget et à ses travaux.

Nous avons épuisé les faits qui appartiennent à l'année 1849 : aurons-nous le courage d'attendre un an encore pour vous faire connaître les faits accomplis depuis cinq mois? Non. Et d'abord, nous sommes impatients de vous apprendre que depuis le 1er janvier jusqu'au 25 mai présent mois, la recette s'est élevée à 55,196 fr. 35 c. Honneur aux artistes de la province et de l'étranger qui figurent dans ce chiffre pour une somme de 10,822 fr. 25 c.!

Depuis le 1er janvier, il a été payé, en secours et pensions, 6,278 fr. 70 c.

Ainsi la Société, depuis son origine, a réalisé une somme totale de 534,987 fr. 04 c., et le chiffre total des secours accordés par elle est de 80,091 fr. 54 c.

Vous le voyez, Messieurs, les cinq premiers mois de 1850 ont donné un produit supérieur à la recette générale de l'année 1849 tout entière.

Une représentation a été organisée à Colmar par les soins de M. Dubar, délégué, et avec le concours empressé et bienveillant de M. Léon Péchoux, directeur, et de tous les Artistes. Elle a donné un bénéfice net de 345 fr.

Grâce à M. Dubar, tous les acteurs du théâtre de Colmar sont devenus nos associés. Tout l'arriéré des cotisations a été acquitté.

MM. Halanzier, directeur à Strasbourg, et Soulié, directeur à Bayonne, ont facilité à leurs pensionnaires les moyens de solder les cotisations en retard.

Nous le disons à regret, si les représentations au bénéfice de notre caisse ne sont pas plus profitables, la faute en est souvent aux artistes dramatiques, dont le devoir serait d'aplanir les obstacles, et qui, au contraire, y ajoutent encore par des prétentions d'amour-propre déplacées en de telles circonstances, ou par une indifférence dont leurs pauvres camarades sont victimes.

Hâtons-nous de proclamer que M. Arnal a promis de jouer une fois par an au bénéfice de l'Association.

Vous savez quel était depuis deux ans l'affaiblissement de la recette produite par le bal de l'Opéra-Comique. Dans l'année 1848, elle avait à peine dépassé le chiffre de 12,000 fr.; en 1849, elle n'avait pas atteint celui de 15,000 fr.; cette fois elle s'est élevée au-delà de 30,000 fr.

Vous vous réjouirez avec nous de ce retour à d'anciennes et heureuses habitudes tristement interrompues par de graves évènements politiques.

Nous avons retrouvé, cette fois encore, tous les dévouements et toutes les sympathies auxquels nous étions accoutumés.

M. Perrin, directeur, a modéré son prix de location et a payé 500 fr. la loge qu'il s'était réservée dans son traité. Il a en outre abandonné les remises du glacier et du vestiaire; c'est une somme de 300 fr. dont nous avons profité.

Ce n'est pas tout; pour que le bal commençât plus tôt, il y a eu relâche à l'Opéra-Comique.

Mme la duchesse de Marmier, MM. Crosnier et Leroux ont mis à la disposition du Comité les loges dont ils sont propriétaires.

M. le préfet de police a donné 100 fr. pour le prix de sa loge.

M. Bouffé, notre collègue, a donné 20 fr. pour son billet.

20 fr. ont aussi été payés par Mme Viardot pour le prix d'un seul billet. Même chose avait été faite par elle l'année dernière.

M. Combettes, directeur à Clermont, un de nos bons associés, a

envoyé le prix du billet de bal dont il ne pouvait profiter ; c'est chez lui une vieille habitude.

Une personne qui ne veut pas être nommée a fait remettre 100 fr. pour son entrée au bal.

M. Morelli, notre commissaire au théâtre Italien, a placé parmi les artistes de ce théâtre pour 240 fr. de billets.

M. Hoffmann, des Variétés, en a placé pour 800 fr. M. Hoffmann, chaque fois qu'il en trouve l'occasion, montre pour nos intérêts un zèle dont nous aimons à le remercier.

Notre collègue, M. Provost, fait partie du comité du Cercle des Arts qui, sur sa proposition, nous a pris et a payé dix billets de bal.

Notre agréé, M. Lan, n'a pas pu profiter de l'invitation que lui avait adressée le Comité ; mais il lui a remis 20 fr., prix de deux billets qu'il n'a pas demandés.

Nos dames patronesses ont rivalisé de zèle, et de brillants succès ont couronné leurs efforts. Mme Allan et Mlle Brassine ont placé chacune pour 400 fr. de billets, Mlle Pauline pour 400, Mme Octave pour 1,300, Mlle Rachel pour 1,040 ; Mlle Denain pour 1,000 fr., Mlle Scrivaneck pour 1,420 ; Mlle Duverger, au moyen d'un échange de loges, a fait profiter notre caisse d'une somme de 240 fr. ; elle nous a de plus fait don d'une pareille somme ; elle a enfin ajouté à la recette du bal un total de 800 fr.

Une loge de la valeur de 80 fr. a été payée 300 fr. par Mlle Déjazet, qui a en outre versé dans notre caisse une somme de 1,200 fr., montant de billets placés par ses soins : c'est en tout une somme de 1,500 fr. que nous avons reçue de notre excellente camarade.

Mlle Brohan nous a donné 30 fr.

Il y aurait encore bien d'autres noms à citer : MMlles Nathalie, Luther, MMmes Rose-Chéri, Dameron, M. Market, Cerritto, Viardot, Emma Chevalier, Z. Lacoste..., que sais-je? toutes peut-être... oui, toutes, par le placement des billets, par leur gracieuse présence, ont concouru au brillant succès de ce bal dont elles sont tout à la fois la providence et l'ornement.

La commission chargée de l'organisation du bal se composait de MM. Samson, Fontenay, Derval, Albert, Dubourjal, Amant, Leménil, Henri, Duprez, Bouffé, Chéri, Berthier.

Des visites ont été faites par les membres de la commission aux dames patronesses, qui furent aussi convoquées dans le foyer de l'Opéra-Comique; dix-sept seulement eurent la bonté de se rendre à notre invitation : ce furent mesdames Rachel, Allan, Ugalde, Grimm, Déjazet, C. Franck, de la Morlière, Octave, Emma Chevalier, Scrivaneck, Leménil, Decroix, Rouillé, Darcy, Pauline José, Bourdet.

L'assemblée, on le voit, était charmante; mais nous l'aurions souhaitée plus nombreuse. Indépendamment de l'utilité qui nous semble résulter de réunions semblables, le Comité n'hésite pas à déclarer que, par l'absence de tant d'aimables et gracieuses sociétaires, il s'est vu avec peine enlever une des plus douces récompenses qu'il promettait à ses travaux.

Voilà près de dix ans, Messieurs et chers Camarades, que je vous parle de M. Marguerite et de sa généreuse et perpétuelle obligeance : chaque année il verse gratuitement sur notre bal des flots d'éblouissante lumière, et cette fois sa libéralité n'a pas été moins grande que par le passé. Notre reconnaissance lui restera fidèle, comme nous l'est son dévouement.

Un autre nom vous est cher encore : c'est celui de Musard. Le fils a dirigé l'orchestre, et le père a conduit quelques quadrilles. Vous savez combien leur zèle est désintéressé : heureuse famille où le talent et les qualités du cœur sont des biens héréditaires !

M. le Président de la République a honoré le bal de sa présence, comme il avait eu la bonté de nous le promettre.

Jamais, de l'aveu de tous, il n'y avait eu plus de jolies femmes et de toilettes charmantes ; jamais la gaîté n'avait été plus franche sans cesser d'être bienséante; enfin, jamais fête de ce genre n'a laissé de plus agréables souvenirs.

La recette s'est élevée à 31,300 fr. 60 c.; déduction faite des frais, qui n'ont été que de 8,491 fr., il y a eu pour notre caisse un bénéfice net de 22,818 fr. 60 c.

Cette modicité de frais est due, je n'ai pas besoin de vous l'apprendre, à notre collègue M. Henri, qui reçoit aujourd'hui pour la dernière fois le tribut d'estime et de reconnaissance que nous lui offrons au nom de l'Association entière. Il a cessé d'appartenir au théâtre, et le soin de sa santé va le fixer en province, où notre affection le suivra. Il n'avait pas besoin, pour exciter nos regrets, de se surpasser dans l'accomplissement des devoirs que son zèle lui imposait chaque année à l'époque de notre bal : il l'a fait cependant; jamais il n'avait été si prodigue de son intelligente activité. Il semblait qu'il voulût nous dédommager par avance de tout ce que nous fait perdre sa prochaine retraite.

Une perte non moins sensible était réservée au Comité, celle de notre collègue M. Leménil. La Russie nous enlève cet excellent camarade, qui nous rendait tant de bons et loyaux services, et dont le souvenir ne nous quittera pas.

Le Comité a voulu qu'une députation de plusieurs de ses membres allât témoigner à ces estimables collègues la peine qu'il éprouvait à se séparer d'eux, et M. le Président a été le digne interprète de nos bien vifs regrets.

Des regrets aussi sont dus à deux autres de nos collègues : M. Montdidier et M. Moëssard cessent de faire partie du Comité. C'est encore la Russie qui nous prive du premier; le second va se reposer des fatigues d'une vie honnête et laborieuse. Nous avons saisi, avec un empressement que vous approuverez sans doute, l'occasion qui s'offrait de lui donner un juste témoignage de l'estime qu'il nous inspire.

M. Vissot, de la Porte-Saint-Martin, avait reçu le prix fondé par M. Poirson en faveur des *Artistes Dramatiques qui, dans une position secondaire et avec des appointements insuffisants, auraient rendu des services aux auteurs et aux administrations théâtrales.* Le Comité, chargé par M. Poirson du choix du titulaire de la rente, avait, en septembre 1849, désigné M. Vissot, pour qui plaidaient trente-cinq ans de bons services au théâtre de la Porte-Saint-Martin. Il s'agissait de lui donner un successeur, et M. Moëssard a été nommé,

M. Moëssard, que vous connaissez tous, et dont un prix décerné par l'Académie française a révélé au public les bonnes actions et l'honorable caractère.

Nous avions reçu un don de 100 fr. fait à l'Association par M. Mitchell, directeur du théâtre de Saint-James, à Londres. Il faut y joindre 200 fr. qui viennent de nous être adressés par lui. Mlle Denain a prélevé, sur le produit de ses représentations dans la capitale de l'Angleterre où je l'accompagnais, une somme de 200 fr. que l'Association a touchée. J'aurais voulu que mon devoir de rapporteur ne m'obligeât point à vous dire que j'ai suivi l'exemple de mon aimable camarade.

Une dame française, qui habite Londres, a fait présent à l'Association d'une somme de 125 fr.

La Comédie-Française a fait une souscription dont le produit, montant à 315 fr., était destiné et a été remis à la veuve de Rébard.

Vous vous rappelez la jeune Marie Gras adoptée par le Comité après la mort de son malheureux père : réclamée aujourd'hui par sa famille, cette enfant a cessé d'être élevée par nos soins.

Les acteurs de l'Odéon sont rentrés, grâce aux démarches officieuses de notre Président, dans une somme de 10,000 fr., reliquat de la subvention qui leur avait été accordée, et qu'ils sollicitaient en vain depuis long-temps.

M. Hoffmann, des Variétés, a comblé de ses deniers l'arriéré d'un sociétaire qui allait être frappé de radiation.

Par les soins de M. Léon, régisseur-général de l'Odéon, le montant des amendes encourues à ce théâtre est versé chaque mois dans notre caisse.

M. Isidore Dechièvre, délégué à Rouen, a obtenu de M. Lesbros, directeur du théâtre de cette ville, le rétablissement, au profit de l'Association, d'un droit de 10 c. sur chaque entrée de faveur. L'idée première de ce droit appartient à M. Vizentini, aujourd'hui directeur de la scène aux théâtres royaux de Bruxelles.

Un comédien âgé de 94 ans avait droit à une pension par ses malheurs, sa conduite et son extrême vieillesse ; mais des cotisa-

tions non acquittées opposaient à la bonne volonté du Comité un obstacle qui a été levé par un de nos collègues. L'arriéré du pauvre vieillard a été payé et son nom inscrit parmi nos pensionnaires.

MM. Prague et Ad. Potier, artistes et délégués à Batavia, nous ont fait passer une somme de 636 fr., montant de cotisations et de dons volontaires.

M. le colonel Ludgens, et M. Van-Rees, magistrat de cette colonie, ont souvent donné des preuves d'intérêt et de sympathie à nos compatriotes, et spécialement aux artistes dramatiques.

22 artistes du théâtre Impérial de Moscou, ont envoyé pour chacun d'eux une somme de 120 fr., capital d'une rente perpétuelle de 6 fr., chiffre de la cotisation annuelle.

Un contrat de rente de 10 fr., ayant la même destination, nous a aussi été remis par M. Eugène Pierron, du théâtre Historique.

Une pauvre comédienne, qui allait se trouver sans asile, a été recueillie et secourue par Mlle Durand, du théâtre Montansier.

Nous continuons à être dans les meilleurs rapports avec les autres Associations. Le comité des auteurs et compositeurs dramatiques a demandé que chaque fois qu'un comédien auteur serait secouru par nous, il lui en fût donné avis immédiatement, afin d'user de réciprocité à notre égard.

Le prix de la pension dans laquelle est placé le jeune Lajariette, dont le père est mort si prématurément, est payé moitié par le comité des auteurs dramatiques, et moitié par votre Comité.

Le comité des artistes musiciens est venu en aide à quelques-uns de nos camarades qu'il a reçus dans l'Association qu'il administre.

M. de Luynes, si connu par son amour des arts et par sa bienfaisance, a remis à M. Taylor une somme de 100 fr., destinée à un sociétaire malheureux.

Plus d'une fois, des camarades dans l'indigence, et dont le Comité ne pouvait s'occuper sans enfreindre la lettre et l'esprit de ses statuts, attendu qu'ils ne faisaient pas partie de l'Association, ont reçu de M. Taylor des secours pris sur des fonds dont il pouvait disposer.

M. Partout, directeur de l'hôpital de Saint-Louis, a donné des marques d'un vif intérêt à un de nos sociétaires placé dans son établissement.

Mgr l'archevêque de Reims a levé, dans son diocèse, l'interdit qui frappe les comédiens.

M. Duprez, notre célèbre collègue, a promis de consacrer à notre Société une des brillantes représentations qu'il donnera en province.

Le ministère de l'intérieur nous a donné un haut témoignage d'estime et de bienveillance, en allouant une somme de 2,000 fr. sur le budget de la ville de Paris.

Depuis long-temps, les sociétaires de la Comédie-Française, membres de votre Comité, souhaitaient qu'une représentation fût offerte à l'Association sur le théâtre auquel ils appartiennent. Les circonstances s'étaient toujours opposées à la réalisation de cet ardent désir. Aujourd'hui qu'elles nous semblent plus favorables, nous avons, M. Provost et moi, demandé l'autorisation nécessaire à l'administration actuelle du Théâtre-Français, et cette autorisation nous a été accordée avec l'empressement le plus bienveillant. Le talent attractif de Mlle Rachel devait être, on le comprend, un des principaux éléments de notre spectacle, et Mlle Rachel nous l'a promis dans les termes les plus obligeants et les plus gracieux. Nous allons donc nous occuper immédiatement d'organiser cette représentation; nous n'épargnerons rien pour la rendre digne de l'Association à laquelle elle est consacrée, et du théâtre qui s'honore de vous l'offrir.

Il est un évènement dont vous avez été heureux et fiers comme nous : M. Marty, aujourd'hui maire de la commune de Charenton, a reçu la décoration de la Légion-d'Honneur. M. Berger, préfet de la Seine, a puissamment concouru à cette promotion, et le Comité a eu l'honneur de lui écrire à ce sujet pour lui exprimer toute sa reconnaissance. Il a reçu de M. le préfet la lettre suivante :

« Messieurs,

» J'ai reçu avec grand plaisir la lettre que le Comité de l'Asso-
» tion des Artistes dramatiques m'a fait l'honneur de m'écrire,

» pour me remercier d'avoir obtenu la croix d'honneur pour l'un
» de ses membres.

» Vous avez raison. En sollicitant cette distinction pour M. Marty,
» je n'ai pas entendu seulement récompenser des services munici-
» paux ; j'ai voulu honorer la vie passée, et donner en même temps
» une preuve nouvelle de la sollicitude du gouvernement pour les
» artistes.

» Recevez, Messieurs, l'expression de mes sentiments sympa-
» thiques et dévoués. »

Le Comité a cherché à donner la plus grande publicité à ses travaux : 4,000 exemplaires du dernier rapport ont été distribués par ses soins.

Le Comité a tenu 65 séances. Il a dû continuer son douloureux travail de radiation ; mais il a continué aussi à user d'une indulgence que semblait lui commander la rigueur des circonstances actuelles, si funeste aux théâtres. Quoique les statuts ordonnent la radiation après deux années de non paiement, le Comité ne l'a prononcée que contre les sociétaires débiteurs de plus de trois années de cotisations. Il a fait plus : il a conservé tous ceux qui ont versé les plus faibles à-compte ou qui ont pris l'engagement d'honneur de se libérer, soit dans le courant de l'année, soit au moyen de versements successifs effectués tous les mois.

Vous savez qu'une loterie de 600,000 fr. a été autorisée, sous le nom de *Loterie Taylor*, au profit de l'Association des Artistes dramatiques et de la société des gens de lettres, qui doivent entrer pour moitié chacune dans la répartition des bénéfices que l'on réalisera. Il y a eu à cet effet chez M. Taylor, le 4 décembre dernier, une réunion extraordinaire des quatre comités, à laquelle assistait M. Victor Hugo. Le comité des artistes musiciens et celui des artistes peintres, sculpteurs, architectes, graveurs et dessinateurs nous ont offert le concours le plus affectueux.

Les associations au profit desquelles s'organise cette loterie n'ont eu qu'à se louer de l'extrême bienveillance de M. Ferdinand Barrot et de M. Baroche, tous deux ministres de l'intérieur ; de M. Darcy,

sous-secrétaire d'État, de MM. Rébillot et Carlier, préfets de police, et de M. Jennesson, chef de division à la préfecture de police.

La commission de surveillance pour la loterie de 600,000 fr. a été nommée par M. le ministre de l'intérieur : elle se compose de M. Taylor, président ;

Pour la section des peintres et sculpteurs, de MM. Abel de Pujol, Dumont et Nanteuil ;

Pour la section des musiciens, de MM. Halévy, Ad. Adam, Ch. de Bez.

Pour la section des gens de lettres, de MM. Louis Desnoyers, Achille Comte, Altaroche et de Varennes ;

Et enfin pour la section des Artistes dramatiques, de MM. Samson, Provost, Duprez et Derval.

Nous croyons au succès de la loterie de 600,000 fr. ; nous nous félicitons par avance du rapide accroissement qu'elle va donner à nos revenus, et si vous connaissiez la part qui revient à M. Taylor dans la création et l'organisation de cette loterie, l'activité et les ressources qu'il déploie, la généreuse responsabilité qu'il assume si hardiment sur lui seul, quelle que puisse être la reconnaissance de notre Association pour l'homme honorable qui l'a fondée et qui la préside, vous penseriez comme nous qu'elle ne s'élèvera jamais à la hauteur de son infatigable dévouement.

Un banquet lui a été offert, il y a quelques jours, à l'occasion de sa fête, par les comités des quatre associations fondées par lui, savoir : le Comité des Artistes dramatiques, le comité des musiciens, le comité des peintres, sculpteurs, architectes, graveurs et dessinateurs, et le comité des inventeurs et artistes industriels. Le comité de la société des gens de lettres s'était réuni à ces quatre comités, et les convives étaient au nombre de 124.

La présidence du banquet avait été décernée à votre premier vice-président, à moi, Messieurs, qui m'énorgueillissais, je l'avoue, que l'assentiment général décernât un tel honneur à l'un des membres de votre Comité, à l'un des plus anciens, et j'ai peut-être droit de le dire, à l'un des plus fidèles représentants de l'Association des

Artistes dramatiques. J'étais heureux de fêter en M. Taylor notre plus cher soutien et ma plus vieille amitié. La plus affectueuse concorde n'a cessé de régner dans cette nombreuse réunion. Après le premier toast, dont l'honneur m'appartenait comme président de l'assemblée, d'autres toasts ont été portés à M. Taylor par M. Achille Comte pour les gens de lettres, par M. Édouard Monnais pour les musiciens, par M. Dauzats pour les peintres, par MM. Tixier et Tessier pour les inventeurs et les artistes industriels. M. Taylor a vivement impressionné l'auditoire par quelques paroles sorties du cœur; c'était une belle journée pour lui et pour les associations qui lui doivent la vie et la prospérité. La perpétuité de ce banquet a été votée avec enthousiasme, et chaque année verra se renouveler cette touchante fête de famille.

Plusieurs maires de Paris et M. Nieuwerkerke, directeur-général des musées nationaux, avaient accepté des invitations et ont assisté à notre banquet.

Le président du banquet a exprimé le regret, partagé par l'assemblée entière, que le comité de la société des auteurs dramatiques n'eût point été invité à cette réunion fraternelle, et il a été arrêté, au milieu des plus chaleureux applaudissements, que cette omission serait réparée dans les années qui suivront. M. Camille Doucet, qui se trouvait parmi nous en qualité de membre du comité des gens de lettres, s'est empressé d'instruire la commission des auteurs dramatiques des regrets et des vœux qu'il avait entendus, et M. Viennet, président de cette commission, a écrit à ce sujet au président du banquet la lettre la plus obligeante, dans laquelle, après nous avoir remerciés au nom de la commission qu'il préside, il déclare qu'elle saisira avec empressement les occasions trop rares de se réunir aux autres associations, et qu'elle accepte d'avance nos invitations à venir.

Nous nous plaisons, en terminant nos rapports annuels, à vous dire le chiffre de la recette générale effectuée par les trois associations que M. Taylor a fondées : elle s'élève aujourd'hui à deux millions, et le total des rentes dont jouissent les trois sociétés est de 42,000 fr.

Voilà, Messieurs et chers Camarades, des chiffres consolateurs. Quand la paix actuelle du pays ne lui est accordée, dit-on, qu'à titre de trève, quand la haine dévore tant de cœurs qui se proclament généreux, il est heureux de voir grandir et se développer ces belles institutions où les hommes, unis seulement pour combattre le malheur, n'apportent que des pensées de concorde, de bienfaisance et de fraternité véritable, pieux asiles où vont se réfugier, dans nos jours malheureux, les meilleurs instincts, les plus nobles sentiments de nos âmes, inviolables demeures dont la politique n'ose jamais franchir le seuil. Sans être insensibles aux maux de la patrie, éloignons de nous, chers Camarades, de nos banquets, de nos comités, de toutes nos réunions les passions funestes qui attristent son présent et menacent son avenir. Il sera toujours assez temps de reprendre ailleurs nos opinions contradictoires et nos haînes de partis. Telle a été l'invariable loi de votre Comité; il a toujours préféré à la dispute le travail et l'union, ces deux sources les plus sûres du progrès et de la prospérité, et il s'est constamment occupé de soulager l'infortune, au lieu de l'aigrir et de la passionner.

1851.

MESSIEURS ET CHERS CAMARADES;

Depuis la fondation de notre Société, le Comité, par un excès de bienveillance traditionnelle, dont je m'honore, n'a confié qu'à moi la rédaction et la lecture, en Assemblée générale, du récit annuel de ses travaux et de leurs résultats. J'étais heureux de vous annoncer nos rapides et brillants succès, d'entendre vos acclamations d'enthousiasme et de joie, et parfois il me semblait (pardonnez cette illusion) que parmi les applaudissements prodigués à l'heureuse histoire des progrès de l'Association, quelques-uns s'adressaient à l'historien chargé de vous les retracer. Je suis forcé d'interrompre aujourd'hui cette habitude de onze années. Eloigné de vous pour la première fois, il me faut, pendant quelques mois encore, condamner au silence le plus rigoureux une voix affaiblie par la fatigue et la souffrance. Mais, grâce à mes chers Collègues, dont je ne sais comment reconnaître l'inépuisable bonté, de ces fonctions de rapporteur que votre indulgence m'a rendues si faciles, une portion seulement ne m'a point été conservée : celle qu'il m'était complètement impossible de remplir. La parole m'était interdite ; on n'a pas voulu que la plume me fût ôtée, et, dans l'isolement qui m'est prescrit, on m'a du moins laissé la consolation de travailler pour vous,

de penser qu'en écoutant le rapport de votre Comité, votre souvenir se reporterait sur celui dont il est l'ouvrage. Une difficulté se présentait : l'article 22 des statuts fixe du 15 avril au 15 mai le jour de l'Assemblée générale, et le 10 mai avait d'abord été choisi par le Comité; mais j'étais, à cette époque, incapable d'application et de travail. Le Comité a donc ajourné la réunion au 10 juin, et il vient en conséquence vous demander ce que dans la langue parlementaire on nomme un *bill d'indemnité.* Il est à propos de remarquer que l'époque prescrite par l'article 22 était considérée, ainsi que l'indiquent les termes mêmes de cet article, comme un temps de *vacances théâtrales;* mais qu'aujourd'hui, par suite de la triste situation où se trouvent les départements, ce temps de vacances se prolonge presque jusqu'au mois de septembre. En effet, la plupart des théâtres de province ne sont plus exploités que dans la saison d'hiver, et, la disposition que nous venons de citer n'ayant eu pour but que d'amener un plus grand nombre de Sociétaires à l'Assemblée générale, cette infraction à la lettre de nos statuts n'en est point une à leur esprit : par malheur Paris compte en ce moment dans son sein trop d'Artistes dramatiques à qui le loisir ne manque pas pour venir entendre le compte-rendu que nous devons à nos associés.

En se décidant à un ajournement dont aucun intérêt n'avait d'ailleurs à se plaindre, mes collègues ont pensé que vous vous montreriez aussi bienveillants envers eux qu'ils l'étaient envers moi, et que le sentiment si délicat qui les a dirigés en cette circonstance serait compris et partagé par vous : il me serait bien doux de croire qu'ils ne se sont pas trompés.

La recette de l'année 1850 a été de 117,954 fr. 31 c.

Les cotisations de Paris, comprises dans ce chiffre, ont produit 10,562 f. 65 c.; celles de l'étranger et de la province : 14,885 f. 70 c.

Une représentation a été donnée au bénéfice de notre caisse sur le théâtre de Batavia; la nouvelle nous en est arrivée après la lecture de notre dernier rapport, et nous l'avons consignée dans une note insérée dans l'Annuaire.

M. Honoré Couget, directeur du théâtre de Batavia, a droit à toute notre reconnaissance : c'est un de ces comédiens, malheureusement trop rares, qui comprennent l'association et la servent avec un dévouement dont le Comité saura garder le souvenir. Il a été dignement secondé par MM. Prague et Ad. Potier, nos délégués.

Le spectacle se composait de *Kean* et du *Tableau parlant*. M. Couget rentrait par le rôle de Kean. Le produit net a été de 1,700 fr., auxquels il faut ajouter 1,000 fr. provenant de dons divers ; en tout, c'est une somme de 2,700 fr. qui nous a été envoyée par la direction de Batavia.

Les frais ordinaires s'élèvent à plus de 500 fr. Dans cette occasion, M. Couget les a réduits à 278 fr. Il a, de plus, fait verser en nos mains une somme de 96 fr., montant des amendes.

Tous les acteurs ont acquitté d'avance leurs cotisations des années 1850 et 1851. Dix d'entre eux ont payé leur souscription à notre bal annuel.

Un artisan Suisse, nommé M. Dubois, demeurant à Batavia, a payé aussi un billet de bal. M. Lecouteux, artiste, chargé de l'éclairage, n'a voulu prendre que son strict déboursé ; il a fait profiter l'Association d'une somme de 50 fr., à laquelle il a joint 10 fr. comme prix de sa souscription à notre bal. Il regrettait, disait-il, qu'une grave indisposition, dont il était à peine guéri et qui lui avait occasionné des dépenses onéreuses, ne lui eût pas permis de donner davantage.

Un billet de bal a encore été payé par Mme Martini Lecorre, qui a, en outre, fait don de 40 fr.

Qui aurait cru qu'un bal donné dans un théâtre de Paris compterait des souscripteurs dans les Indes ?

La pièce de *Kean* a beaucoup de petits rôles, qui ont été réclamés par les acteurs de l'Opéra. M. Caliste de Folly, second chef d'orchestre, en a rempli un. Mlle Duménil, la première chanteuse, en a joué deux. Mlle Petit, à peine remise d'une grave maladie, s'est chargée du contrôle, avec l'assistance de MM. Morin et Jolly. Il fallait une ombre à ce brillant tableau. Une artiste, une seule, a

refusé tout acte de complaisance au délégué, qui la sollicitait au nom de votre Comité. Nous ne la nommons pas. Elle a joué, d'ailleurs, dans la représentation. Les artistes qui y ont concouru sont MM. Honoré Couget, Prague, Sallard, Delsarte, Potier, Léon, Bessière, Jolly, Adalbert, Caliste, Allard, Lecouteux, MMmes Ancillot, Lebeltat, Duménil, Armand, Potier et Olivié.

MM. Van-Rees, résident de Batavia, et Sanier, armateur français, ont ajouté chacun au prix de leur billet une somme de 200 fr.

M. Honoré Couget terminait ainsi sa lettre d'envoi : « Les plus » hauts personnages de la colonie assistaient à cette soirée mémo- » rable : son altesse royale le prince de Saxe-Weymar, son excel- » lence le ministre d'Etat, gouverneur-général des Indes néerlan- » daises, MM. les conseillers des Indes ; M. Van-Rees, résident de » Batavia ; MM. les officiers-généraux commandant dans l'île, » ainsi que MM. les directeurs des établissements publics. Puisse » l'offrande que je dépose dans le sein de la mère commune ap- » porter quelque soulagement à l'infortune ! Mon but sera rem- » pli. »

Vous pensez que le Comité n'a pas manqué d'adresser les plus vifs remerciements au directeur, aux délégués et à tous nos camarades de Batavia. MM. Van-Rees et Sanier ne pouvaient être oubliés. Nous croyons devoir vous faire connaître les réponses que ces deux messieurs nous ont faites.

M. Van-Rees nous a écrit en ces termes :

« Messieurs, j'ai eu l'honneur de recevoir successivement vos » aimables lettres des 24 avril et 17 août. J'accepte avec recon- » naissance les remerciements que vous croyez devoir m'adresser ; » mais je ne mérite pas vos louanges autant que votre bonté et » votre bienveillance me le font entendre. J'aime les artistes de » tout mon cœur, Messieurs. A quatre mille lieues de leur patrie, » sous un autre hémisphère, ils avaient droit à ma sollicitude, » faute de représentant de leur beau pays de France. Me considé- » rant, en ma qualité de résident de cette province, et, comme pre- » mier magistrat de cette ville, obligé à les protéger et à leur ad-

» ministrer tous les soins d'un consul français, j'ai cru faire stric-
» tement mon devoir en observant les lois de l'hospitalité que les
» nations se doivent réciproquement. Je l'ai fait avec d'autant plus
» de sympathie et de cordialité, que les artistes sous la direction
» du brave et honnête M. Honoré Couget méritent tous les égards
» possibles par leur bonne conduite et la sévère observation de
» leurs devoirs. Ainsi, Messieurs, vous voyez que je n'ai fait que
» suivre les règles de la justice et ma sympathie pour l'art drama-
» tique. Toutefois, j'ai su apprécier à sa juste valeur votre extrême
» bienveillance envers moi ; comblez-la, je vous en prie, en vou-
» lant bien m'admettre comme simple sociétaire de votre Associa-
» tion, afin qu'un lien indissoluble m'attache à votre œuvre hu-
» manitaire et philanthropique. Veuillez, Messieurs, et surtout
» vous, monsieur le Président, fondateur de cet établissement
» d'utilité publique, agréer l'expression de ma considération la
» plus parfaite. »

Il y avait dans les antécédents de M. Van-Rees des circonstances qui permettaient au Comité d'accéder au désir qu'il exprimait : son admission a été unanimement prononcée.

Voici la lettre de M. Sanier :

« J'ai été agréablement surpris et on ne peut plus flatté de la
» lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en août der-
» nier. Je vous assure que je ne m'attendais pas, Messieurs, à re-
» cevoir de votre part une telle marque de distinction pour quel-
» ques légers services que j'ai trouvé l'occasion de rendre à mes
» compatriotes dans ce pays. Je crains bien que MM. Prague et
» Potier ne vous aient un peu exagéré l'étendue de ces services.
» Quoi qu'il en soit, j'accepte les éloges que vous voulez bien m'a-
» dresser, mais c'est dans l'espoir de pouvoir un jour les mériter.
» Votre établissement a toutes mes sympathies ; personne plus que
» moi n'en apprécie l'utilité et la moralité. S'il m'était permis de
» vous demander une faveur, je réclamerais l'honneur d'être ad-
» mis comme sociétaire, vous réitérant combien je suis honoré et

» flatté de votre lettre. Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assu-
» rance de ma considération distinguée. »

Le Comité, en offrant de nouveaux remerciements pour une si gracieuse lettre, a exprimé à M. Sanier le regret de ne pouvoir l'admettre comme sociétaire, attendu qu'il n'était pas dans les conditions exigées par nos statuts.

M. Van-Rees avait fait précéder sa lettre d'un nouveau don de 205 fr. Il avait, de plus, fait prendre un billet dans une loterie de 30,000 fr., dont le produit, en cas de gain, devait être versé dans notre caisse.

M. Sanier s'est associé à cette bonne œuvre pour une somme de 50 fr.

Nous avons cru devoir créer à Batavia un Comité de protectorat pour les Artistes dramatiques français. M. Van-Rees est président de ce Comité; les autres membres sont MM. Sanier, Honoré Couget, colonel Périé et M. Potier, chargé des recettes.

M. Honoré Couget nous a promis une nouvelle représentation.

M. Cézard, banquier à Nancy et beau-frère de M. Sanier, s'est engagé à payer immédiatement les traites qui lui seraient présentées pour notre Association, quelle que soit leur échéance.

Notre dernier rapport mentionnait la promesse faite par la Comédie-Française d'une représentation au bénéfice de l'Association. Cette promesse a été tenue. La recette s'est élevée à 5,214 fr. 20 c. L'administration n'a rien voulu prélever pour ses frais journaliers, et le produit net a été de 4,086 fr. 95 c. On ne saurait donner trop d'éloges à l'obligeance empressée de M. Arsène Houssaye, administrateur de la Comédie-Française.

MM^lles^ Rachel et Déjazet, M. Levassor et notre collègue M. Amant, en un mot tous les artistes de la Comédie-Française, des Variétés et du théâtre Montansier qui ont contribué au succès de cette soirée, ainsi que MM. Arsène Houssaye, Thibaudeau et Dormeuil, directeurs des trois théâtres que nous avons cités, ont bien mérité de l'Association, les uns par le talent et le zèle dont ils ont fait preuve, les autres par la bienveillance extrême avec laquelle ils ont mis

à notre service les éléments de spectacle dont ils pouvaient disposer.

Une mention particulière est due à M. Offenbach, qui a bien voulu, dans cette circonstance, prêter aux Artistes dramatiques l'utile concours de son talent et de sa renommée.

Les commissaires étaient MM. Samson et Provost : ils n'ont rencontré partout que des talents et des cœurs dévoués. Ils n'ont pas eu un seul obstacle à aplanir, pas une seule résistance à vaincre : c'est là un fait assez rare dans l'histoire des représentations à bénéfice.

M. le président de la République a honoré le spectacle de sa présence.

M. l'ambassadeur d'Angleterre, à l'occasion de cette représentation, a fait un envoi de 100 francs au Comité. La lettre était conçue dans les termes les plus obligeants.

On doit des éloges à M. Laurent, inspecteur-général du Théâtre-Français, pour le zèle intelligent avec lequel il s'est occupé de tous les détails qui entraient dans ses attributions.

M. Labiche n'a pas voulu percevoir de droit d'auteur.

Voulant reconnaître le généreux procédé des écrivains qui font à l'Association le sacrifice de leurs intérêts, nous avons arrêté qu'à l'avenir aucun des membres du Comité ne réclamerait les feux auxquels ils pourraient avoir droit dans les représentations données au bénéfice de la société des auteurs dramatiques.

Une offre de M. Paul Ernest, transmise par notre collègue M. Ambroise, a aussi été réalisée, et le spectacle joué sur le théâtre du Vaudeville a donné une recette de 2,999 fr., sur laquelle il est entré dans notre caisse 1,411 fr. 23 c.

MM. Carré et Battu, dont on représentait un ouvrage, nous ont abandonné leurs droits.

Mme Rose Chéri a montré un zèle au-dessus de tout éloge. Après avoir joué dans *Geneviève*, elle a voulu paraître dans des scènes arrangées par notre collègue M. Armand Villot pour réunir dans cette soirée plusieurs artistes de différents théâtres. M. Villot s'est

privé pour nous d'une somme de 87 fr. 50 c., qui lui était acquise pour son droit d'auteur.

La commission se composait de MM. Derval, Armand Villot, Dupuis, Roger et Ambroise.

M. Roger, notre collègue, prêt à quitter Paris, devait, avant son départ, donner une représentation à son bénéfice : il y a renoncé pour jouer au bénéfice de l'Association. Vous n'en serez point surpris ; car vous connaissez depuis long-temps les généreuses habitudes de M. Roger.

Nous avons à enregistrer les promesses faites par plusieurs directeurs, savoir : par M. Delestang, directeur à Lyon ; par M. Lafeuillade, directeur à Toulouse ; par M. Rousseau, directeur à Dijon ; par Mme Annet, nommée directrice de l'arrondissement de Troyes, d'une représentation au bénéfice de notre Société sur chacun des théâtres qu'ils administrent ; par M. Emile Taigny, directeur des Délassements-Comiques, d'une représentation annuelle ayant la même destination et du versement dans notre caisse du montant des amendes encourues par ses pensionnaires. M. Harmant, directeur à Orléans, s'est engagé aussi, pour acquitter les cotisations de ses artistes, à donner un spectacle, dans lequel M. Henri, de l'Opéra-Comique, notre ancien et regrettable collègue, maintenant retiré en province, a promis de jouer. M. Henri veut continuer de nous rendre en province les services que nous recevions de lui dans le sein du Comité, et dont nous gardons la mémoire avec reconnaissance.

M. Ricard, directeur à Lille, n'ayant pu accomplir une promesse de représentation à notre bénéfice, nous a envoyé comme dédommagement, et de concert avec M. Anthiome, son premier ténor, la somme de 100 fr., dont une moitié était payée par chacun d'eux.

Nous avons reçu de MM. Dubar et Beaugrand, directeurs à Colmar, une somme de 200 francs, provenant d'une représentation qu'ils ne nous avaient point promise.

M. Francisque, délégué et directeur à La Rochelle, a inséré dans ses engagements une clause portant que sur toutes les représenta-

tions à bénéfice jouées sur son théâtre, il serait prélevé cinq pour cent au profit de l'Association.

La commission des auteurs dramatiques a droit à des représentations au bénéfice de sa caisse, sur les théâtres de Paris. Cette commission, par l'organe de MM. Lockroy et Ferdinand Langlé, ses délégués, nous a offert de partager avec notre Association le produit de ces représentations stipulées par des traités. Indépendamment des avantages matériels que cette obligeante proposition nous assurait, elle nous donnait l'honorable alliance de la littérature dramatique, et venait unir, par des liens plus étroits, les deux sociétés qui représentent ce bel art du théâtre, une des gloires de notre pays. Elle devait être acceptée, et elle l'a été avec la plus vive reconnaissance.

La première de ces représentations, donnée au Vaudeville, a rapporté à chaque société une somme de 788 francs.

MM. Ponchard père, Bouffé, Jourdain, Sainte-Foy, Lafont, Cachardy, M. Sainville qui a fait l'abandon de son feu, MM. Hyacinthe, Moreau-Sainti, MM^mes^ Déjazet, Sarah-Félix, Félix-Miolan, Paul-Ernest, Jolivet, Flore, Dupuis, Brassine, Laurentine, ont associé leurs talents à ceux des artistes du Vaudeville, et tous ont déployé un zèle dont les deux associations doivent leur tenir compte.

MM. Dumanoir, Clairville, Marc Michel et Hippolyte Lucas nous ont cédé leurs droits d'auteurs.

Les commissaires étaient MM. Derval, Armand Villot, Ament et Ambroise.

200 francs ont été reçus pour la loge de M. le président de la République qui a bien voulu assister à cette représentation.

On n'en avait été prévenu que le jour même, et n'ayant plus, par suite de la location, une loge assez convenable à lui offrir, on alla prier M. l'ambassadeur d'Angleterre de vouloir bien consentir à un échange de la sienne. Lord Normanby accueillit cette demande avec une grâce parfaite en ajoutant : « Je suis venu par sympathie pour les artistes dramatiques, je ne veux que la plus petite loge, et je demande à payer le prix de la plus grande. »

Sur trois autres scènes, l'Opéra-Comique, l'Ambigu-Comique et le théâtre National, on a organisé des spectacles au profit des deux sociétés. L'Opéra-Comique a versé dans chacune des deux caisses une somme de 1,787 francs.

Les acteurs de ce théâtre ont joué le *Torréador*, ceux du Gymnase *Geneviève*, ceux de la Comédie-Française *Phèdre*. Mlle Déjazet et M. Sainte-Foy chantaient dans un intermède; le piano était tenu par M. Vautherot.

Honneur et reconnaissance à tous ces dignes artistes qui ont rivalisé de talent et de zèle!

La Commission se composait de MM. Taylor, Anicet-Bourgeois, Laffitte et Derval.

La recette pour la représentation de l'Ambigu-Comique, déduction faite des frais, a donné 276 fr. 05 c. à chacune des deux sociétés.

Aux acteurs du théâtre s'étaient joints MM. Levassor, Amant, Valaire, Mlle Juliette Pelletier, ainsi que M. Ponchard père et Mme Félix-Miolan, et M. André Hoffmann.

Abandon des droits d'auteurs a été fait par MM. Labiche, Anicet-Bourgeois et Masson.

La recette du théâtre National n'ayant pas réalisé les espérances conçues, une somme de 300 fr. destinée aux deux associations, a été ajoutée par M. Billion, directeur.

Mme Henri Potier, que l'on n'avait pu prévenir que la veille de la représentation, a fait preuve du dévouement le plus empressé.

M. Ponchard père nous a prêté, cette fois encore, l'appui d'un talent et d'un zèle qui ne vieillissent point, et qu'il promet de ne nous jamais refuser. Les acteurs de l'Odéon représentaient *Don Gaspard*, et ceux du théâtre National *Atar Gull*. Nos collègues, MM. Albert et Saint-Mar, jouaient dans cette dernière pièce. Nous devons à tous les mêmes remercîments et les mêmes éloges. MM. Anicet Bourgeois et Michel Masson nous ont abandonné leurs droits.

La commission se composait de MM. Anicet Bourgeois, Derval et Armand Villot.

Nous n'avons qu'à nous louer de la complaisance de MM. Mayer, Lyonnet et Brasseur, qui ont chanté les intermèdes, et de celle de M. Fessy, qui a tenu le piano d'accompagnement.

Les deux associations comptaient sur une représentation de l'Odéon. Les directeurs, parmi lesquels il faut citer M. Altaroche, s'étaient montrés pleins de bienveillance; nous retrouvions le fidèle concours de M. Ponchard père; M. Hoffmann, d'autres artistes, s'empressaient de nous venir en aide; les affiches avaient plusieurs fois annoncé le spectacle: il a fallu y renoncer. L'obstacle est-il venu de quelques volontés contraires, de quelques amours-propres mécontents? Le Comité voudrait ne pas le croire; mais son devoir était de constater le fait.

Une grande fête a été donnée, le 25 août 1850, dans le parc d'Asnières, par les six comités qui forment la société des lettres et des arts, savoir: le comité des auteurs dramatiques, le comité des gens de lettres, le comité des artistes dramatiques, le comité des musiciens, le comité des peintres, sculpteurs, architectes, graveurs et dessinateurs, et le comité des inventeurs et artistes industriels, dernière création de notre Président.

La commission chargée de l'organisation et des détails de la fête, et dans laquelle tous les comités étaient représentés, se composait de MM. Anicet Bourgeois, Ferdinand de Villeneuve, Lockroy, Achille Comte, Léo-Lespès, Vitu, Derval, Albert, Armand Villot, Panseron, Proust, Jules Simon, Dauzats, Sabattier, Desjardins, Tessier, Michel, Louis Tessier, Bocquillon et Silbermann.

Les sociétés musicales de la province et de l'étranger ont fraternellement répondu à l'appel qui leur a été fait par les six Associations. Les Orphéonistes de douze villes françaises sont venus se joindre aux Orphéonistes de Paris et aux Enfants de Lutèce. La Belgique nous a envoyé une sorte d'armée chantante recrutée dans ses sociétés lyriques. La Prusse même a été représentée dans ce congrès des arts, et Bonn, qui fut jadis une ville française, comme tant d'autres cités, nous a député les membres d'une société appelée la *Concordia*, nom heureux et tout à fait de circonstance dans

une solennité pareille. Deux cents tambours et la musique de neuf régiments nous ont été accordés par M. le général Changarnier et M. le général Perrot, ainsi que les armes nécessaires pour exécuter la représentation du passage du pont d'Arcole. M. le Préfet de police a donné toutes les autorisations dont nous avions besoin; les directeurs des chemins de fer, MM. Péreire et Julien, nous ont accordé ou le voyage gratuit, ou le transport, à des prix très réduits, des sociétés artistiques françaises et étrangères. Les Orphéonistes de Paris, postés aux débarcadères, guettaient l'arrivée de tous ces voyageurs pour les conduire immédiatement dans les logements retenus pour eux.

Avant les jeux et les divertissements annoncés par le programme, M. Léo-Lespès adressa, dans le parc d'Asnières, une courte et éloquente allocution à tous ces braves artistes qui, venus de contrées diverses, semblaient s'être donné rendez-vous au même lieu, comme des frères impatients de se revoir et de se fêter.

M. Alexandre Laya et M. Georges Bousquet avaient composé pour cette solennité, l'un les paroles, et l'autre la musique d'une cantate intitulée : *la Conquête de l'avenir*, qui a été exécutée par les élèves lauréats du Conservatoire. MM. Adam, Ambroise Thomas, Panseron, Zimmermann, Charles Proust, Jules Simon, Triébert, Legleu, Bellon et Denault, ont eu leur juste part dans les applaudissements du public : ils ont droit à une part égale dans notre reconnaissance.

Nous offrons aussi un tribut de remerciements mérités à MM. Grassot et Hyacinthe, du théâtre Montansier ; à M. Joseph Kelm et à Mlle Léontine, à M. Paul Cuzent, à Mlle Pauline Cuzent et à Mme Monjauze-Lejars, pour le concours qu'ils nous ont prêté avec tant d'empressement.

Des médailles, frappées à l'occasion de cette fête, ont été offertes aux sociétés artistiques par MM^mes^ Achille Comte, Laya, Tissier, Massard, Lockroy, MM^lles^ Michel et Gardissal, dames patronnesses.

Par les soins des membres de la commission appartenant au comité des inventeurs et artistes industriels, l'électricité a joué

un grand rôle dans cette brillante soirée, et le télégraphe électrique, le microscope électrique, la lumière électrique, sont, pour me servir des expressions du rapporteur de ce comité, *le contingent apporté à la fête d'Asnières* par la plus récente de nos associations.

Par elle, Asnières a cru, le 25 août, entendre retentir le bruit terrible du canon; ce n'en était que l'imitation produite par des détonnations hydrauliques (mélange de gaz détonnant). C'est ainsi que, grâce à nos nouveaux collègues, les curieuses conquêtes de la science s'unissent pour embellir nos fêtes aux merveilles charmantes des arts.

Le Théâtre-Français, le Vaudeville et le Théâtre-Historique avaient mis à la disposition de la Commission quinze cents places pour être distribuées aux membres des sociétés musicales des départements et de l'étranger.

La fête a largement satisfait l'attente du public. Après avoir couvert des frais considérables, elle a donné un léger bénéfice à chacune des six sociétés. Mais il y a quelque chose de plus précieux dont il faut tenir compte : ce sont les sympathies lointaines qu'ont éveillées nos bienfaisantes institutions, ces artistes quittant leurs foyers pour concourir avec les artistes parisiens à une œuvre d'art et d'humanité, cette alliance d'un jour dont ils ont emporté un souvenir durable, leurs récits propageant de bouche en bouche nos travaux et leurs fruits salutaires. Voilà pour nos associations de nouveaux éléments de progrès et d'influence ; ce sont autant de pierres nouvelles ajoutées au noble édifice que nos mains construisent, et, en songeant à ces chants qui nous étaient consacrés, à leurs conséquences fécondes, on est tenté de se rappeler les prodiges fabuleux de la musique racontés par les antiques croyances et les murailles de Thèbes s'élevant aux accords d'une lyre divine.

En résumé, les représentations données dans les départements et à l'étranger ont produit 2,054 fr. 55 c.; les représentations à Paris et la fête d'Asnières ont produit 9,097 fr. 99 c., ce qui forme un total de 11,152 fr. 54 c.

Nous arrivons à la plus productive de nos fêtes, au bal de l'O-

péra-Comique. Vous savez quels avaient été l'an dernier ses brillants résultats : il a donné cette année un produit à peu près égal. Tous les recouvrements ne sont pas encore opérés; mais la recette n'est pas au-dessous du chiffre de 30,000 fr., et les frais à déduire étant de 8,261 fr., dont 1,000 fr. pour le droit des hospices, c'est une somme de plus de 21,000 fr. que cette soirée a rapportée à l'Association. En 1849, le bénéfice net avait été de 22,818 fr.; la différence est peu de chose, et une fois le proverbe a menti : ici les années se suivent et se ressemblent.

Selon son usage, M. Perrin, directeur de l'Opéra-Comique, a payé sa loge 500 fr. et abandonné la remise du glacier.

M. Crosnier nous a cédé les loges auxquelles il avait droit.

Mme la duchesse de Marmier, dans une lettre adressée à M. Taylor, et pleine d'une exquise bienveillance pour le Comité et pour son Président, a mis à notre disposition la loge de dix places qui lui appartient.

Le Comité du Cercle des Arts, dont fait partie M. Provost, a, comme l'année dernière, pris des billets de bal sur la proposition de notre collègue.

M. le Préfet de la Seine et M. le Préfet de police ont assisté au bal. M. le Préfet de police a conservé sa loge et pris dix billets d'entrée.

Nous avions prié M. le Président de la République de vouloir bien honorer notre fête de sa présence; pensant qu'il lui serait impossible d'y assister, il nous avait fait exprimer ses regrets en nous adressant une somme de 100 fr. La Commission du bal avait cru cependant ne devoir pas disposer de la loge de M. le Président, et il nous a fait l'honneur de s'y rendre avant même que la salle ne fût livrée au public.

Nous vous disions dans notre dernier rapport : *Nos dames patronnesses ont rivalisé de zèle, et de brillants succès ont couronné leurs efforts.* Aujourd'hui nous n'avons rien à changer à cette phrase, et nous appelons sur nos charmantes camarades tous nos remerciements et toutes les bénédictions de nos pensionnaires.

Dans le rapport que je viens de citer, nous nous plaignions du peu d'empressement avec lequel ces dames s'étaient rendues à une convocation faite par la Commission du bal; cette fois l'empressement a été moins vif encore. En réunissant les dames dont nous invoquions le zèle, en cherchant à les initier à une connaissance plus intime des intérêts de l'Association et des misères qu'elles étaient appelées à soulager, nous avions cru leur rendre un délicat et respectueux hommage. Notre sexe est souvent accusé de traiter les femmes en mineures et de les regarder comme incapables de pensées et d'affaires sérieuses. Nous voulions et nous devions tout faire pour éviter ce reproche, nous qui, sur la scène dont elles partagent avec nous les travaux et les périls, les voyons chaque jour, par l'éclat du talent et de la renommée, conquérir une royauté contre laquelle les arts n'ont point de loi salique. Aussitôt que notre institution a eu une apparence de durée, nous leur avons ouvert les portes de notre assemblée générale: plaçant en elles le succès d'un bal si profitable à notre caisse, si utile à nos camarades malheureux, nous voulions, dans une réunion toute spéciale, les pénétrer de l'importance de leur mission et les consulter au besoin sur les moyens de maintenir ou d'augmenter le chiffre de notre recette. C'étaient à peine deux heures par an qu'il s'agissait d'enlever à leurs travaux ou à leurs loisirs. Nos gracieuses Sociétaires n'ont pu nous les donner, et comme peu d'entre elles assistent à l'assemblée générale, il en résulte qu'elles ne connaissent guère que par son nom l'Association dont elles font partie; car nous ne pensons pas que nos annuaires soient feuilletés par elles: trop heureux même si la qualité commune du papier sur lequel on les imprime les empêche de passer à l'état de papillotes! Nous serions désolés que ce langage pût blesser, même légèrement, nos dames sociétaires, dont nous apprécions les aimables et excellentes qualités, dont nous aimons à proclamer les utiles services; et la crainte de leur déplaire nous eût fait supprimer ces réflexions, si nous n'avions été rassurés par la pensée que sûrement elles ne seraient point là pour les entendre.

Nous hésitions à citer les artistes venues à la dernière réunion dont nous parlons ; nous pensions que nommer les présentes serait dénoncer trop de contumaces : mais ce silence eût été une injustice, et nous devons signaler et remercier l'aimable exactitude de MM^mes Allan, Grimm, Félix Miolan, Meyer, Lemercier, Revilly, Lefebvre, Rouillié, Scriwaneck, Pauline et Azimont. Du reste, nos dames étaient nombreuses dans le bal, ce qui vaut mieux. Elles l'ont paré de leur beauté, de leur toilette et de leurs grâces. Elles avaient apporté dans le placement des billets le zèle dont nous les avons remerciées l'année dernière, et pour lequel nous leur devons cette année un juste tribut de reconnaissance, auquel vous voudrez sans doute vous associer.

Faut-il proclamer les noms des dames patronnesses dont le dévouement a été le plus actif ou le plus heureux? Ce n'est pas la raison du petit nombre qui nous retient... ; nous craignons au contraire, en vous en signalant beaucoup, d'en oublier encore. Nous nous hasarderons cependant à vous nommer :

Mmes Scriwaneck qui en a placé pour 1,020 fr. ; — Rachel, 920 ; — Duverger, 430 ; — Meyer, 390 ; — Constance, 400 ; — Ugalde, 260 ; — Lemercier, 200 ; — Revilly, 190 ; — Félix Melotte, 180 ; — Luther, 150 ; — Rose Chéri, 140 ; — Florence, 120 ; — Marthe, 100 ; — Macé, 100 ; — Decroix, 100 ; — Brassine, 130 ; — Pauline, 110 ; — Dameron, 160 ; — Augustine Brohan, 100 ; — Madeleine Brohan, 380 ; — Denain, 120 ; — Allan, 160 ; — Person, 200 ; — Cico, 100 ; Cara Fitzjames, 240 ; — Fix, 270 ; — Plunkett, 120 ; — Nau, 100 ; — Mathilde Marquet, 140 ; — Octave, 320 ; — Fiorentini, 100 ; — Masson, 240 ; — Durand, 140 ; — Viardot, 200 ; — Félix Miolan, 100 ; — Dinah, 230 ; — Duplessy, 220 ; — Pélagie, 100.

Le même succès ne couronne pas toujours les mêmes efforts, et beaucoup d'autres dames patronnesses, qu'il serait trop long de nommer, ont montré un zèle qu'on ne pourrait méconnaître sans injustice et sans ingratitude.

M. André Hoffmann aurait droit à nos éloges ; mais nous ne di-

rons qu'une seule chose : c'est qu'il a placé pour plus de 1,000 fr. de billets.

Mlle Duverger a fait don de 100 fr., Mlle Scriwaneck a payé son billet 30 fr., M. Tisserant a payé le sien 20 fr.; une loge de 80 fr. a été payée 100 fr. par Mlle Delorme; Mlle Esther de Bongars a fait don de 20 fr.; M. Combettes, directeur à Clermont-Ferrand, a, comme il le fait chaque année, envoyé aussi 20 fr. pour sa souscription; M. Portheaut, ex-artiste de l'Opéra, en ce moment à Lisbonne, a donné 50 fr. pour un billet de bal dont la distance ne lui permettait pas de profiter : le billet n'était qu'un prétexte pour le don.

Messieurs les artistes de Paris ont été moins nombreux à cette fête que les dames sociétaires. Quelques-uns avaient payé leurs billets; mais, si nous osons le dire, est-ce faire assez pour l'Association, et nous convient-il de paraître dédaigner les fêtes auxquelles nous convions le public? Quant aux sociétaires qui ont refusé des billets sans avoir pour excuse la gêne de leur position, nous respectons leur liberté; mais nous comprendrions plus facilement qu'ils eussent agi de la sorte, s'ils se fussent trouvés à Lisbonne ou à Batavia, et nous ne pouvons nous empêcher de redoubler nos louanges pour ceux de nos associés qui, par delà les mers et jusque dans les Indes, se sont souvenus qu'il se donnait un bal à Paris pour secourir tant d'infortunés camarades.

On reprochera peut-être au Comité un ton un peu sévère et grondeur; mais on doit lui faire grâce en songeant qu'il ne fut jamais avare de la louange méritée. Tous les devoirs n'incombent pas à lui seul; chacun des sociétaires en a sa part, part bien légère, et par cela même facile à accepter.

Pour revenir aux louanges méritées, nommons M. Marguerite. C'est, vous le savez, une des providences de notre bal. Que la lumière se fasse, dit-il, et chaque année (c'est aujourd'hui la dixième) une lumière éclatante resplendit sur notre fête. A quelle condition nous la donne-t-il? Votre reconnaissance, Messieurs, n'a pas besoin qu'on le lui rappelle.

Pendant que M. Marguerite éblouit nos regards, M. Musard fils charme nos oreilles. La fête que l'un éclaire, l'autre l'anime et l'égaie avec son orchestre si bien discipliné, si remarquable par sa vigoureuse exécution. Chez tous deux le dévouement est égal, le désintéressement est le même.

N'omettons point le nom de M. Laurent, préposé à la location au théâtre de l'Opéra-Comique, qui a rendu de signalés services pour le placement des loges et des billets.

M. Saint-Albin, inspecteur-général du même théâtre, n'a jamais voulu accepter l'allocation qui lui était offerte par la commission; il a mis à notre service un zèle très-actif et entièrement gratuit. 800 fr. de billets ont été placés par ses soins.

La commission du bal se composait de MM. Samson, Derval, Albert, Amant, Provost, Duprez, Roger, Mocker, Marty, Bouffé, Ambroise. Elle croit avoir lutté avec honneur contre des souvenirs redoutables.

M. Mocker s'est dignement acquitté de la tâche difficile qui lui était confiée.

M. Amant était chargé pour la première fois du laborieux emploi de préposé à la location des loges, et son début a été couronné d'un plein succès.

Président de la commission, j'ai pu, mieux que personne, apprécier les services que M. Derval a rendus en cette occasion, et je les signale à l'Assemblée générale comme dignes de toute sa reconnaissance.

Vous savez, Messieurs et chers Camarades, que la recette du bal de l'Opéra-Comique n'appartient point au dernier exercice et ne figurera que dans les comptes de l'an prochain; mais vous savez aussi que, pour satisfaire à votre juste impatience, nous avons l'habitude de ne point ajourner le récit des faits accomplis, surtout quand ils sont d'une importance semblable.

Voici la liste, offerte par nous dans chacun de nos rapports, des personnes qui, dans le courant de la dernière année, ont bien mérité de l'Association.

Caissiers et délégués de Paris.

MM. Sausseret, caissier du théâtre de l'Opéra.
Maisonnier, caissier du Théâtre-Français.
Guillaumot, caissier du théâtre de l'Opéra-Comique.
Léon de Brécourt, régisseur-général du théâtre de l'Odéon.
Baudouin, caissier du théâtre des Variétés.
Lemoine père, caissier du théâtre du Gymnase.
Monval, régisseur-général du théâtre du Gymnase.
Gueffier, caissier du théâtre de la Montansier.
Surville, artiste du théâtre de la Gaîté.
Arnault, sociétaire et caissier du théâtre de l'Ambigu.
Cassard, artiste du Théâtre-National.
Tanney, caissier du Cirque des Champs-Élysées.
Dorlanges, régisseur-général des Folies-Dramatiques.
Armand, régisseur-général du théâtre des Délassements.
Emile Viltard, artiste au théâtre des Délassements.
Paul Legrand, artiste au théâtre des Funambules.
Boileau, artiste au Théâtre-Histrique.
Poujol, régisseur du théâtre Comte.

MM. Maillart, Ténar, Formelle, Deyla ont continué de nous montrer le bon vouloir dont nous avions déjà reçu des gages.

M. Goubie, agent de change, cité avec de justes éloges dans nos précédents rapports, a pour notre Association une sympathie bien prouvée par ses actes. Il fait aujourd'hui ce dont nous l'avons publiquement remercié dans nos dernières assemblées : il achète nos rentes et ne prélève aucun honoraire.

Délégués en province et à l'étranger.

MM. Désiré Delyre, artiste au théâtre d'Agen.
Liogier, professeur de dessin au collége d'Alger.
Gaillard, négociant à Amiens.
Coderat, artiste au théâtre d'Amiens.
Delpierre, artiste au théâtre d'Angers.
Lacroix, artiste au théâtre d'Anvers.
Tisseyre, artiste au théâtre d'Anvers.

MM. Pousseur, artiste au théâtre d'Amsterdam.
Hermant, directeur du théâtre d'Auch.
Soulié, directeur du théâtre de Bayonne.
Prague, artiste au théâtre de Batavia.
A. Potier, régisseur au théâtre de Batavia.
Grandel, artiste au théâtre de Bourges.
Michel, régisseur et agent dramatique de Bordeaux.
Van Hove, inspecteur des théâtres royaux de Bruxelles.
Vizentini, régisseur-général des théâtres royaux de Bruxelles.
A. Barbe, artiste au théâtre de Calais.
Padrès, artiste au théâtre de Chambéry.
Dubar, directeur du théâtre de Colmar.
Monbrun, régisseur du théâtre de Dieppe.
Gilmaire, agent comptable au théâtre de Dijon.
Ulric, artiste au théâtre de Saint-Étienne.
Zelger, artiste au théâtre de Gand.
Rion, régisseur au théâtre de Grenoble.
Vienne, régisseur au théâtre de Genève.
Ad. Lemaire, artiste au théâtre du Hâvre.
Hip. Roland, régisseur-général au théâtre de La Haye.
Baugean, artiste au théâtre de Lille.
Darmance, artiste au théâtre de Lorient.
Danguin, administrateur des théâtres de Lyon.
Alex. Tavernier, régisseur au théâtre de Lyon.
Tisserand, artiste au théâtre de Mons.
Éloy, régisseur au théâtre de Montpellier.
Richaud, régisseur au théâtre de Marseille.
Théodore, régisseur au théâtre du Gymnase de Marseille.
Oudinot, régisseur-général du théâtre de Moscou.
Amy, artiste au théâtre de Moscou.
Eug. Moreau, artiste au théâtre de Moscou.
Leménil, artiste au théâtre de Saint-Pétersbourg.
Faille, artiste au théâtre de Nantes.
Gabriel Depy, directeur du théâtre de Nevers.

MM. Farcy, propriétaire à Nancy.
Aug. Pougin, régisseur des théâtres de Naples, Florence.
Davis, directeur du théâtre de New-Orléans.
Gavarni, régisseur au théâtre de Metz.
Isid. Dechièvre, régisseur au théâtre de Rouen.
Hacquette, directeur du théâtre de Reims.
Francisque, directeur du théâtre de La Rochelle.
Monval, artiste au théâtre de Saint-Germain.
Halanzier, directeur du théâtre de Strasbourg.
Mauroy, régisseur au théâtre de Sarlat.
Fanolliet, artiste au théâtre de Toulouse.
Perrichon, artiste au théâtre de Turin.
Hanoé, artiste au théâtre de Versailles.
Delmary, directeur du théâtre de Jassy (Moldavie).

La mort nous a enlevé quelques-uns de nos sociétaires de Paris : Mme Boulanger ; MM. Joannis, Mullin, Lefèvre, Alcide Toussez, Guyon, Landrol père, Perlet, Pradier, Fournel, et Mme Olivier Robert. Nous avons partagé la douleur que ces pertes ont inspirée, et le convoi de ces camarades regrettés si justement a été suivi par des membres du Comité, qui ont parlé en son nom sur quelques-unes de ces tombes. — Lefèvre, des Variétés, avait exprimé le vœu que les membres du Comité assistassent à ses obsèques : ce vœu a été rempli.

Nous avons perdu aussi plusieurs de nos pensionnaires : M. Durand, Mme Emery, MM. Beaudouin, Bergeronneau, Wilson. Ce dernier, âgé de soixante-dix ans, recevait de nous, à Lyon, une pension de 150 fr. ; en mourant il a laissé à l'Association une somme de 30 fr. qu'il avait su économiser.

Ramenons vos esprits sur de plus riantes idées, et disons qu'à Lyon, les artistes du théâtre des Célestins ont arrêté qu'il n'y aurait plus parmi eux une seule partie de plaisir, une seule réunion intime sans une offrande, quelle qu'elle fût, au profit de notre Société. Un commencement d'exécution a déjà été donné à cette résolution de bons camarades, dont M. Lefèvre, régisseur des Célestins, nous a

informés par une lettre tout aimable et respirant les sentiments de la plus ardente sympathie pour l'Association et pour son Comité.

M. Faille, délégué à Nantes, a envoyé 100 fr., montant des cotitions de différents artistes, et d'un droit de 10 c. dont il avait fait frapper les billets de faveur.

M. Hippolyte Roland, délégué à La Haye, en faisant parvenir les cotisations, nous annonçait que, pour la saison prochaine, il avait obtenu de M. Chollet, directeur, l'insertion dans les engagements d'une clause imposant une retenue de 50 c. sur les appointements du mois.

Une personne qui a voulu rester inconnue a payé la cotisation perpétuelle d'une actrice jouant en ce moment à San-Francisco.

Ce rapport, Messieurs et chers Camarades, est une espèce de voyage que nous vous faisons faire dans toutes les parties du monde habitées par notre population théâtrale. Permettez-nous donc maintenant de vous conduire en Russie.

M. et Mme Chambéry nous ont fait parvenir de Moscou une somme de 200 fr. pour devenir sociétaires perpétuels.

M. Montassu, premier danseur du théâtre de Moscou, a prélevé, pour nous en faire don, une somme de 60 fr. sur une représentation à son bénéfice.

Du reste, nous avons toujours eu à nous louer du dévouement et de l'exactitude de tous nos associés de Moscou.

M. Leménil, cet ancien membre de votre Comité, si cher à tous ses collègues, a porté à Saint-Pétersbourg cet amour de notre institution, cette chaleur pour nos intérêts qu'il déployait sans cesse parmi nous. Il nous rend d'éminents services et nous écrit d'affectueuses lettres, dont nous le remercions de cœur.

Mme Volnys a continué, de Saint-Pétersbourg où elle est engagée, de payer les frais de l'entretien de l'orphelin Chol, dont la pension à la maîtrise de Notre-Dame est toujours acquittée par votre Comité. Les bonnes qualités de cet enfant le rendent digne de tout notre intérêt.

M. le général comte Guédéonoff, directeur des théâtres impé-

riaux de Saint-Pétersbourg, étant venu à Paris, le Comité a eu l'honneur de lui rendre visite et de lui exprimer sa vive gratitude pour la bienveillance dont les artistes français ont reçu de lui tant de gages. Cette bienveillance, nous l'avons retrouvée dans l'accueil de M. le général, qui, à la promesse de protéger comme par le passé les intérêts de nos camarades, a gracieusement ajouté le don d'une somme de 100 fr.

Le Théâtre-Français devait être supprimé à Moscou. — Nous avons plaidé la cause de nos camarades, qui, par ce fait, se seraient trouvés sans emploi.

Grâce à nos instances et à l'intervention de M. Guédéonoff, cette suppression n'a pas eu lieu.

M. Kirieff, chef de comptoir des théâtres impériaux de Saint-Pétersbourg, est plein de sympathie pour notre Association et lui rend de nombreux services.

Maintenant, quittons la Russie; mais, avant de rentrer dans Paris, arrêtons-nous un moment à Charenton, dont le maire nous est bien connu, et constatons qu'une médaille d'argent, décernée par M. le Président de la République, a été transmise par M. Dumas, ministre du commerce, à M. Marty, pour prix du zèle et du dévouement déployés par lui dans sa commune pendant la dernière invasion du choléra. Votre rapporteur est heureux d'avoir à vous signaler cette juste récompense, lui que cet homme si digne d'estime compte parmi ses collègues dans le Comité et dans Charenton parmi ses administrés.

Vous apprendrez aussi avec plaisir qu'une pension de 600 fr. a été accordée par M. Baroche, ministre de l'intérieur, à notre ancien collègue M. Moessard. M. Jules Janin avait présenté et appuyé la demande avec une chaleur dont nous devons le remercier; les comités des musiciens et des peintres ont joint leur apostille à celle de votre Comité. M. Victor Hugo et M. Guizard, directeur des Beaux-Arts, ont aussi contribué puissamment à faire obtenir à notre vieux et brave camarade cette récompense d'une vie laborieuse et honorable.

Le théâtre du Vaudeville allait se fermer : le Comité a voté une somme de 1,776 fr. pour solder une partie de l'arriéré des appointements et prévenir une catastrophe qu'il a du moins retardée.

Le Comité a aussi alloué une somme de 1,783 fr. aux artistes du Théâtre-Historique, qui ne touchaient plus leurs appointements depuis quelques mois.

Il a fait admettre au Conservatoire de musique la jeune Chardon, fille d'un sociétaire décédé en Russie.

M. Mahaut, artiste dramatique, demandait au Comité un secours qui l'aidât à rendre les derniers devoirs à son père qu'il venait de perdre. Cet artiste n'étant pas sociétaire, le secours ne put être accordé. Mais un de nos collègues, voulant concilier le respect des statuts avec l'intérêt que lui inspirait la position malheureuse du solliciteur, vota contre sa demande et lui donna 30 fr. de sa bourse : ce collègue est M. Derval.

Par les soins du Comité, le fils de Lajariette a obtenu une demi-bourse au collège Chaptal. Nous devons pour ce résultat des actions de grâces à M. Goubaux, directeur de cette institution.

Le Comité a voté 150 fr. pour le trousseau exigé. M. Lacarrière, directeur d'une compagnie de gaz, a donné 100 fr.; M. Bonvallet, restaurateur, 20 fr.; la commission des auteurs dramatiques a souscrit pour 150 fr.

Le complément de la pension est payé de moitié par la Société des auteurs et par celle des Artistes dramatiques.

Les démarches du Comité ont fait admettre M. Millot, sociétaire, dans une maison de retraite. Nous n'avons qu'à nous louer de l'appui qui nous a été donné par M. le Préfet de la Seine et M. le directeur de l'assistance publique.

Mme Louis, sociétaire, est entrée aussi dans une maison de retraite, grâce à l'intervention du Comité.

M. Cournier, directeur de la Porte-Saint-Martin, a promis de verser dans notre caisse la moitié des amendes infligées à ses pensionnaires.

Notre collègue, M. Berthier, a imposé à ses billets de service une rétribution de 25 c. au profit de notre caisse.

M. Mitchell, directeur du Théâtre-Français à Londres, nous a, cette fois encore, fait parvenir 200 fr. : c'est le taux auquel il a porté ce qu'il appelle gracieusement sa cotisation annuelle.

Mme Alboni a payé 100 fr. pour son droit d'admission, et nous a encore fait don d'une somme de 500 fr.

Le Comité a cru devoir suspendre une pension qui ne lui semblait pas suffisamment justifiée par la position du pensionnaire.

Le Comité a tenu cinquante-six séances : il n'a toujours qu'à se louer du travail et du zèle de MM. Bolle-Lasalle et Thuillier, nos agents-trésoriers.

M. Allard est chargé de la tenue des livres, emploi qu'il remplit avec exactitude et à la pleine satisfaction du Comité.

Nous pouvons, comme par le passé, compter sur le dévouement de notre Conseil judiciaire et de notre Conseil médical chaque fois qu'il nous est nécessaire.

Nous devons vous signaler les noms de MM. les docteurs Robert et Lalourcey, médecins du Théâtre-Historique, qui, ne faisant pas partie de notre conseil médical, ont néanmoins, pendant une maladie de M. Saint-Léon, sociétaire, prodigué à cet artiste les soins les plus désintéressés. Nous n'avons pu refuser à M. Saint-Léon d'être, comme il nous le demandait, les interprètes de sa reconnaissance.

La commission des comptes, présidée par M. Fontenay, l'un des Vice-Présidents du Comité, et dont les autres membres sont M. Derval, qui est aussi l'un de nos vice-présidents, MM. Saint-Mar, Chéri et Berthier, s'acquitte de sa mission laborieuse avec une consciencieuse activité. MM. Fontenay et Chéri sont dans le sein du Comité depuis l'origine de l'Association; le temps n'a rien ôté à leur zèle; M. Saint-Mar est aussi un de nos anciens collègues, et l'un de nos plus exacts. M. Berthier, plus nouveau, ne le cède point à ses aînés en ardeur et en dévouement. Quant à M. Derval, vous le retrouverez partout, dans la commission des comptes, dans les

commissions du bal et de la loterie, dans les commissions nommées pour l'organisation des représentations et fêtes, et partout vous le retrouverez le même, travailleur infatigable, amateur de l'ordre et de la régularité, et pourvu de connaissances financières qui en font un des membres essentiellement utiles de la commission des comptes.

Nous avons obtenu de M. le Ministre de l'Intérieur une allocation de 2,000 fr. sur les fonds votés par l'Assemblée Nationale en faveur des établissements de bienfaisance.

L'argent, Messieurs, ne suffit point aux arts : il leur faut surtout la gloire, et, pour en maintenir le culte, il faut honorer par un religieux souvenir les grandes renommées qui ont répandu sur eux un immortel éclat. C'est ce sentiment qui a inspiré au Comité la demande qu'il a eu l'honneur d'adresser à M. le Ministre de l'Intérieur d'un buste de Talma, qui serait placé dans la Galerie des Portraits historiques du Musée de Versailles. Cette demande, qui nous avait été conseillée par M. de Pastoret, a été accueillie avec faveur, et M. le Ministre a promis de comprendre ce buste dans les commandes qu'il se proposait de faire aux artistes sculpteurs.

MARCHE PROGRESSIVE DE L'ASSOCIATION.

Recettes.

1840.	1re année.	18,937 fr.	50 c.
1841.	2e année.	25,222	80
1842.	3e année.	49,015	75
1843.	4e année.	52,302	90
1844.	5e année.	57,825	70
1845.	6e année.	77,391	70
1846.	7e année.	69,157	73
1847.	8e année.	50,438	04
1848.	9e année.	22,660	87
1849.	10e année.	53,837	70
1850.	11e année.	116,560	49
Total des recettes au 31 décembre 1850.		593,351	18

Achats de rentes.

1840.	1re année. . .	650 fr. qui ont coûté		14,590 fr.	25 c.
1841.	2e année. . .	900	—	21,140	60
1842.	3e année. . .	1,550	—	37,481	85
1843.	4e année. . .	1,650	—	40,361	32
1844.	5e année. . .	1,700	—	40,927	05
1845.	6e année. . .	2,400	—	57,861	»
1846.	7e année. . .	1,800	—	42,101	95
1847.	8e année. . .	1,350	—	26,228	»
1848.	9e année. . .	406	—	5,610	75
1849.	10e année. . .	1,594	—	27,584	30
1850.	11e année. . .	4,200	—	78,131	40
Total au 31 déc. 1850		18,200	—	391,988	47

Secours et Pensions.

1840.	1re année.	1,200 fr.	»
1841.	2e année.	1,285	»
1842.	3e année.	2,097	45
1843.	4e année.	3,804	70
1844.	5e année.	6,093	65
1845.	6e année.	7,417	11
1846.	7e année.	11,019	25
1847.	8e année.	12,574	23
1848.	9e année.	13,328	98
1849.	10e année.	14,992	51
1850.	11e année.	22,895	75
Total au 31 décembre 1850. . . .		96,708	63
Il a en outre été payé pour pensions à des orphelins, médicaments aux malades, frais d'inhumations.		12,285	49
Total des secours de toute nature. . . .		108,994	12

Nombre des Sociétaires.

1840.	1re année.	1,109
1841.	2e année.	1,400
1842.	3e amée.	1,500
1843.	4e année.	1,820
1844.	5e année.	2,169
1845.	6e année.	2,152
1846.	7e année.	2,809
1847.	8e année.	3,000
1848.	9e année.	3,090
1849.	10e année.	3,400
1850.	11e année. Par suite de décès et de radiations prononcées en exécution des statuts.	2,216
1851.	12e année. Au moyen de nouvelles admissions et aussi de décisions du Comité qui ont relevé des artistes de la déchéance prononcée contre eux, le chiffre actuel des Sociétaires est de.	2,500

Les recettes encaissées depuis le 1er janvier 1851, y compris les sommes produites par la loterie, et touchées par notre Association, se sont élevées à 91,856 fr. 95 c., et le chiffre actuel de notre rente est de 22,912 fr.

Jamais, Messieurs et chers Camarades, la recette d'une année n'avait atteint le chiffre prodigieux de 116,560 fr. auquel elle est arrivée en 1850. Il entre dans ce total un élément de recette inaccoutumé ; savoir : 29,985 fr. 75 c. à-compte provenant de la loterie de 600,000 fr. organisée dans l'intérêt de la société des gens de lettres et de celle des Artistes dramatiques.

Nous avions prédit dans le dernier rapport le succès de cette entreprise : il nous était garanti par la confiance que nous inspire notre Président, par son intelligence active, hardie, féconde en ressources, par quatre grandes associations qu'il a fondées, et dont il avait hautement présagé les destinées brillantes, par le succès d'une précédente loterie dont deux de nos sociétés lui ont dû l'idée et l'organisation, par le courage, l'intelligence et le bonheur avec lequel il arrive au but à travers mille difficultés contre lesquelles tant d'autres se briseraient.

Nous avons parlé d'une recette de 29,985 fr. provenant de notre loterie, recette qui appartient aux comptes de l'année 1850 ; mais là ne se borne pas le produit de cette heureuse opération : la loterie a procuré jusqu'à ce jour à la caisse de l'Association des Artistes dramatiques un bénéfice net de 67,849 fr. 35 c. qui ont été employés : 1° à l'achat de 3,000 fr. de rente qui ont coûté 57,374 fr. 35 c., et en secours montant à 10,475 fr.

La liquidation n'est pas tout-à-fait terminée, et nous pouvons espérer que nous aurons encore à encaisser une somme de 20,000 fr., ce qui porterait la recette totale de la loterie au chiffre de 87,849 fr. 35 c.

La fraction du comité des gens de lettres, et celle des membres du comité qui formaient la Commission de surveillance, dont les travaux ont été si nombreux, ont dignement rempli les devoirs qui leur étaient imposés.

Ne refusons point les témoignages de notre juste satisfaction à M. Bolle-Lasalle, un de nos agents trésoriers, qui, chargé des détails si multipliés de cette importante affaire, s'est acquitté avec un plein succès de la tâche difficile qui lui était confiée. M. Alexis Thuillier l'a secondé avec son zèle ordinaire.

M. le Président de la République avait fait prendre pour 500 fr. de billets.

M. le Ministre des travaux publics a accordé aux deux sociétés l'hôtel de Varennes pour le tirage de la loterie, l'exposition et la remise des lots.

Nous avons à remercier en cette occasion l'obligeance de M. de Noue, chef de division au ministère des travaux publics.

Grâce à M. le général Carrelet, commandant la division de Paris, et à M. Jolly, commandant la gendarmerie mobile, 713,500 numéros ont été pliés, roulés et cachetés avec intelligence, promptitude et régularité par les militaires qu'ils ont mis à notre disposition.

M. Jolly n'a voulu rien accepter pour ceux de ses soldats qui avaient concouru à ce travail.

Le tirage s'est fait le 15 avril 1851, sous la surveillance de M. Lemoine-Tacherat, ancien président du tribunal de commerce, MM. Monval et Boudrot, tous les trois commissaires de police, délégués pour cette fonction par l'autorité.

Les opérations du tirage ont été présidées par MM. Taylor, Francis Wey, Achille Comte, Marty et Fontenay.

Le service d'argenterie de 70,000 fr. a été gagné par M. Marcellin Lebrun, garçon de ferme à Gaillardon, près Chartres, qui a sur-le-champ converti son lot en argent, et a acheté une propriété qu'il cultive, et dans laquelle il a établi sa famille.

La statue d'ivoire, or et argent de 20,000 fr. est échue à M. Menne, marbrier, boulevart Beaumarchais, 79. Les journaux judiciaires ont rendu compte d'une instance commencée au sujet de ce lot, dont la délivrance avait été très involontairement retardée. Cette instance n'a pas eu de suites, et M. Menne a écrit dans les journaux une lettre dont nous ne citerons que le dernier paragraphe : « Aujourd'hui, la statuette m'est livrée ; je suis possesseur d'un » chef-d'œuvre unique dans son genre, et je serais désolé qu'on pût » croire à quelque mauvais procédé de l'administration de la lo- » terie, dont la conduite a toujours été envers moi pleine de » loyauté et de bienveillance. »

Le service de thé en vermeil, de 10,000 fr., a été gagné par M. Gautier, rentier, rue Blanche, 87 ; la parure en brillants, de 5,000 fr., par M. Dubois, propriétaire, rue de Tivoli, 7 ; la bibliothèque littéraire, de 3,000 fr., par M. Mézanguy fils, rue des Fon-

taines-du-Temple, 10; ouvrier chez M. Christophe, orfèvre : ce jeune homme, conscrit de la classe de 1850, ayant amené un numéro fatal, a employé une partie de la valeur de son lot à l'acquisition d'un remplaçant. La garniture de cheminée, de 3,000 fr., a été gagnée par M. Bourdon, à Levergier, près Saint-Quentin ; un tableau de Gendron (les *Willis*), de 2,800 fr., par M. Duclou, rue Jacob, 45 ; la bibliothèque dramatique, de 2,000 fr., par M. Ghilliano, demeurant à Marseille. Nous ne parlerons point des lots moins considérables.

Aucun reproche n'a pu être adressé à l'administration de la loterie, qui a suivi les exemples d'ordre et de loyauté donnés par la loterie précédente.

Ces loteries, si dignes de l'intérêt et de la faveur du public par l'emploi des capitaux qu'elles réalisent, rendent d'importants services aux arts et à l'industrie par leurs acquisitions et les travaux qu'elles font exécuter. Aussi, après la première loterie d'un million, M. Taylor reçut des imprimeurs en taille-douce et lithographes une lettre par laquelle ils le remerciaient d'avoir fait mouvoir plus de cent presses inactives et donné du travail à douze cents ouvriers sans ouvrage depuis vingt mois.

Les membres des conseils judiciaires de la société des gens de lettres et de l'Association des Artistes dramatiques ont puissamment aidé la Commission dans la solution des difficultés qui réclamaient leurs lumières et leur expérience spéciales.

Mais, nous le répéterons, honneur surtout à M. Taylor, sur lequel a pesé la plus grande partie du fardeau, qui a si habilement exécuté ce qu'il avait si heureusement conçu, qui a suffi avec une incroyable activité à toutes les fatigues de sa tâche, qui a souvent engagé sa responsabilité personnelle, qui a eu à lutter contre les avidités intrigantes que fait toujours surgir une grande opération financière, et à braver les inimitiés dont elles le menaçaient !

Enfin, gloire à M. Taylor, qui semble accomplir envers les lettres et les arts une mission providentielle, et dont les générations d'hommes de lettres et d'artistes qui viendront après nous prononceront le nom avec une respectueuse reconnaissance !

Ce n'est pas de nous seuls, Messieurs, que notre généreux fondateur reçoit les publics témoignages d'une gratitude si bien méritée; et déjà le comité des gens de lettres, appréciant tout ce qu'il vient de faire pour cette société, lui a déféré le titre de Président honoraire.

Sa fête a été célébrée pour la seconde fois, le 15 mai dernier, par les comités des quatre associations qu'il a créées, et qui avaient invité à leur banquet le comité de la société des auteurs dramatiques et le comité de la société des gens de lettres.

La réunion, plus nombreuse que l'année dernière, a été aussi cordiale, et les convives ont été aussi unanimes dans les témoignages de leur sincère affection pour le héros de la fête et de cette mutuelle sympathie qui unit entre eux les membres de nos différents comités.

N'y aurait-il pas de ma part, Messieurs et chers Camarades, un indiscret orgueil à vous apprendre qu'une absence a été remarquée, et que M. Edouard Monnais, vice-président du comité des musiciens, et cette année président du banquet, M. Edouard Monnais, dont on connaît l'esprit aimable et la politesse exquise, a exprimé des regrets et des vœux qui sont venus plus tard consoler l'absent dans sa solitude; qu'enfin de touchantes marques d'intérêt ont accueilli le nom du vieil ami de votre Président?

M. Edouard Monnais a ensuite été l'interprète du comité des musiciens; M. Albert, au nom du Comité des Artistes dramatiques, a prononcé une chaleureuse allocution qui a provoqué de vifs applaudissements; M. Dauzats et M. Léon Laya ont fait entendre de bonnes et dignes paroles, l'un au nom du comité des peintres, l'autre au nom du comité des inventeurs et artistes industriels.

Deux membres des comités invités, M. Achille Comte et M. Anicet Bourgeois, ont joint leurs toasts à ceux des autres comités, et leur langage a été digne d'eux et des sociétés qu'ils représentaient.

Un hommage d'un genre nouveau est venu embellir cette fête : un portrait en pied de M. Taylor, peint par M. Charles Lefebvre, a été offert au Président, fondateur des quatre sociétés. De bruyantes

acclamations ont félicité l'habile pinceau qui avait reproduit des traits si chers, et ont remercié la peinture d'avoir essayé si heureusement d'acquitter la dette de tous les arts.

Mais, plus encore que son image, notre fondateur a été couvert d'applaudissements, quand, avec une émotion qu'il a fait partager à l'auditoire, il a exprimé les sentiments de douce joie qui remplissaient son cœur, et promis qu'il consacrerait tout ce qu'il a de chaleur et de vie à cette œuvre des associations, dont il est le glorieux auteur.

Voilà, Messieurs et chers Camarades, ce qui m'a été raconté de ce banquet auquel assistaient 156 convives; voilà ce que j'ai été heureux d'apprendre et malheureux de ne point voir.

En songeant à toutes ces intelligences d'élite, à tous ces talents de nature diverse s'unissant dans un seul sentiment et dans une seule pensée, qui ne croirait à l'heureuse contagion d'un tel exemple? qui penserait qu'il existât un seul artiste français qui ne fût pas fier d'appartenir à des associations si honorables par les noms dont elles s'enorgueillissent, par le noble but qu'elles poursuivent, par tous les bienfaits qu'elles ont déjà semés?

Supposons que, peu de temps avant 1840, date de notre origine, une voix se fût élevée pour annoncer aux Artistes dramatiques qu'une association se formerait entre eux, qui, en moins de vingt ans, dépenserait en secours de toute espèce accordés aux artistes malheureux, à leurs veuves, à leurs orphelins, à leurs plus proches parents, un capital de près de 120,000 fr., et jouirait d'une rente de plus de 22,000 fr. inscrite au grand-livre; que cette Société, reconnue et autorisée par le gouvernement, placée par une ordonnance au nombre des établissements d'utilité publique, aurait acquis par cette ordonnance le droit de donner quelques années plus tard à la vieillesse des sociétaires, non plus des secours arbitraires et révocables, mais des pensions viagères, devenues une propriété incontestable et sacrée, de telles paroles auraient été accueillies par un rire universel; on se fût écrié qu'un résultat pareil était impossible, parce qu'il exigeait d'impossibles sacrifices.—Si la

voix prophétique eût ajouté : Pour atteindre ce but, 6 fr. par an seront le seul tribut imposé à chaque sociétaire, l'incrédulité moqueuse eût redoublé; mais quelques-uns peut-être auraient dit : Pourquoi ce miracle ne peut-il pas s'accomplir?... C'est du peuple entier des Artistes dramatiques que se composerait une telle Association. Et si (pour suivre jusqu'au bout notre hypothèse commencée) l'oracle avait terminé par ces mots : Vous serez témoins de ce prodige avant *douze ans*, et plus de la moitié d'entre vous refusera encore l'obole demandée par cette pieuse institution, alors le rire se fût changé en fureur; on aurait crié à la calomnie; on eût vengé par des phrases retentissantes l'intelligence et le cœur des artistes si indignement méconnus, et pas une bouche ne se fût ouverte pour défendre l'insolent prophète. — Eh bien! Messieurs et chers Camarades, notre Association touche à la douzième année de son existence, on compte environ 6,000 artistes dramatiques, et vous n'êtes que 2,500 sociétaires!

L'an dernier, il est vrai, ce chiffre n'était que de 2,216 ; ce sont donc 284 nouvelles recrues ajoutées à notre pacifique armée, dont les cadres ont tant de peine à se remplir ; mais l'Association peut-elle se glorifier d'un tel nombre et suffit-il à l'honneur des Artistes dramatiques?

Un acteur de l'Opéra a cessé, sans motif allégué, de faire partie de l'Association : un pareil exemple de défection n'est pas commun, il faut le dire, parmi les artistes de Paris.

Dans Bruxelles, cette ville toute française par sa langue et par son passé, les artistes paraissent oublier qu'ils ont en France des camarades malheureux. — Voici ce que nous dit un de nos délégués dans une lettre adressée au Comité :

« Je termine en vous exprimant tout le regret que j'éprouve
» d'avoir accepté les fonctions d'agent de votre estimable Société :
» il y a tant d'indifférence et de négligence parmi les artistes, qu'il
» est à désespérer d'arriver à quelque chose de bon pour la faire
» prospérer en Belgique. »

Sept artistes du théâtre de Gand ont refusé formellement de se

faire sociétaires : c'étaient ceux qui touchaient les appointements les plus forts! — Même refus de la part de trois artistes du théâtre de Pau. — Sur 42 artistes de Rouen, 21 seulement étaient nos associés, et sur 68 artistes de Bordeaux, nous n'en comptons dans nos rangs que 18.

Le théâtre de Besançon nous offrait un sociétaire.

Nous ne multiplierons pas ces affligeants détails; mais nous demanderons pourquoi les départements, en général, montrent pour notre Société une indifférence ou une inimitié plus rares à Paris. — Est-ce un effet de ce sentiment de jalousie et de taquinerie provinciales qui éclate si souvent contre la capitale de la France? Il se trouve peut-être des acteurs qui, désespérant de se fixer à Paris, et par conséquent de faire partie de notre Comité, nous sont hostiles par la seule raison qui pousse quelquefois les comédiens à médire un peu des ouvrages dans lesquels ils n'ont point de rôles. — Nous avons une autre sorte d'adversaires : ceux qui, à l'origine de l'Association, ayant prédit sa ruine prochaine, ne veulent point encore se dédire, et attendent toujours qu'une catastrophe imprévue renverse l'édifice que l'on a construit sans eux et malgré eux. Il en est dont l'orgueil, moins cruel, n'ose se donner un démenti en adoptant une généreuse idée qu'ils ont raillée jadis. Quel est l'amour-propre qui consent à dire : *J'ai eu tort?* — On aime mieux persister dans une erreur que d'en convenir, et ce sentiment de mauvaise honte, qui ne prend sa source que dans un excès de faiblesse, se décore en langue politique du nom pompeux de constance dans les opinions.

Il faut surtout accuser une imprévoyance qui, nous sommes forcés de le dire, a toutes les apparences de l'égoïsme. Proclamons-le hautement, si l'on peut être excusable de ne pas se préoccuper pour soi-même d'un avenir qui ne s'offre à la pensée qu'à travers les illusions de la prospérité présente, on ne l'est pas de rester insensible aux misères dont on est entouré et que l'on heurte à chaque pas, misères si dignes de pitié quand elles supplient, si dignes de respect quand elles se taisent.

Nous avons parlé il y a un an de ceux qui vont répétant qu'ils ont leurs pauvres, afin d'échapper au devoir de secourir les nôtres. Nous devons signaler une autre phrase en usage : *J'aime mieux faire mes aumônes moi-même.* Eh pourquoi? dirons-nous à notre tour. Croyez-vous qu'elles seront faites par vous avec plus de discernement? Recherchez-vous pour le bienfaiteur et l'obligé la discrétion de l'aumône, et déplorez-vous la publicité donnée aux actes charitables de l'Association? Vous le voyez, nous vous prêtons d'honorables excuses, et nous vous fournissons des prétextes auxquels peut-être vous n'aviez pas songé.

Mais pourquoi pensez-vous mieux placer les bienfaits qu'un Comité qui, par ses commissions d'enquête, ses délégués, ses correspondants, a de sûrs moyens de vérifier les faits et de connaître la vérité? Votre bienfaisance est obligée de se renfermer dans d'étroites limites; elle ne franchit guère les barrières de la ville que vous habitez; l'infortune éprouvée à quelques lieues risque de vous rester inconnue. Il n'y a point de distance pour les secours du Comité : il est présent partout où le malheur réclame son assistance.

Quant à la publicité imposée à nos actes, ne comprenez-vous pas que le secours donné par une Association telle que la nôtre n'a pas le caractère humiliant du don particulier, et pour emprunter les justes expressions de M. Dauzats, membre du comité des peintres et lui-même peintre distingué, oubliez-vous que *l'Association transforme l'aumône en secours mutuels*? Cette publicité a la toute-puissance de l'exemple; elle entretient l'émulation des bienfaits, et profite ainsi à nos malades, à nos vieillards et à nos orphelins.

Enfin, il y a un argument victorieux devant lequel s'évanouissent toutes les subtilités de nos adversaires : c'est l'extrême modicité de la cotisation, qui, ne leur ôtant qu'une imperceptible parcelle de leur revenu, leur laisse la faculté *d'avoir leurs pauvres et de faire leurs aumônes eux-mêmes.*

Il ne faut pas s'obstiner à méconnaître la puissance féconde de l'Association, puissance que ne sauraient égaler les individualités les

plus riches et les plus généreuses; celles-ci ne s'adressent qu'à d'autres individualités, et c'est une classe tout entière à qui l'Association offre une continuelle assistance, qu'elle retire dans son sein pour veiller sur elle, l'aider et la secourir dans chacun de ses membres. Elles ne peuvent s'occuper que du présent, et l'Association embrasse le présent et l'avenir. Ces individualités parviendront-elles, comme nous, à ouvrir à des vieillards pauvres et infirmes les portes d'un hospice? à un orphelin celles d'un pensionnat, d'un collège, d'un conservatoire? auront-elles, pour les malades, des médecins et des médicaments? donneront-elles aux morts le pieux cortège de quelques camarades? joindront-elles, enfin, par un lien sacré de charité mutuelle, tous ces cœurs séparés dont notre principe tend à ne faire qu'une grande famille, perpétuellement unie et renouvelée, bravant le temps et parvenant à vaincre la misère? Plaignons celui qui ne conçoit pas le bonheur d'avoir sa part d'action dans l'accomplissement d'un dessein où la grandeur s'unit à la bonté. Il est doux et noble, cependant, de marquer son passage dans le monde par quelque chose d'utile, de laisser, quand nous ne sommes plus, une trace de notre vie, d'améliorer de loin les destinées de ceux qui nous suivront et de considérer leur avenir comme un legs dont nous devons nous efforcer d'accroître la valeur.

Que ce sentiment d'un cœur qui veut se survivre par un peu de bien a été admirablement décrit par notre immortel fabuliste! Quoi de plus vénérable et de plus touchant que ces paroles adressées par un octogénaire à des jeunes gens qui le raillent de planter à un âge où il ne devrait songer qu'à mourir!

> Mes arrière-neveux me devront cet ombrage:
> Eh bien! défendez-vous au sage
> De se donner du mal pour le plaisir d'autrui?
> Cela même est un fruit que je goûte aujourd'hui.

Sentiment d'une tendresse prévoyante et d'une exquise délicatesse bien digne du grand poète qui fut appelé le bon Lafontaine!

Nous, Messieurs, ce n'est pas pour le plaisir d'autrui que nous nous donnons des soins: nous nous occupons de quelque chose de

plus sérieux, de son existence matérielle ; par-dessus toutes choses nous secourons l'indigence du vieillard : dans sept ans nous commencerons à la prévenir, et cette pensée consolante est *le fruit* qu'il nous est donné *de goûter aujourd'hui*.

Ne désespérons pas encore, chers Camarades, de ces frères rebelles qui refusent de prendre leur place au foyer de famille. Hélas ! craignons plutôt que l'infortune ne les conduise vers nous. Nous lui devons plus d'une conversion : — plus d'un doute obstiné s'est dissipé devant des réalités cruelles, et nous nous sommes vu implorer par ceux mêmes qui n'avaient eu pour nous que des dédains et quelquefois des outrages. C'est ainsi qu'à l'heure des grands périls, les yeux de l'incrédule, levés vers le ciel, y vont chercher une providence jusque-là méconnue.

Pour vous, Messieurs, ne vous lassez point d'être fidèles à ce drapeau dont l'honneur et la garde sont confiés à votre Comité.

Marchez avec nous dans cette voie salutaire du progrès raisonnable et possible, sans imiter ni ces esprits immobiles qui veulent enchaîner le temps et blâment tout ce qui n'est point encore, ni ces fougueux novateurs, pleins d'un mépris superbe pour tout ce qui se pratique, et d'un amour effréné pour tout ce qui est impraticable. Soyez tout ensemble ardents et patients ; sachez attendre l'avenir après l'avoir préparé : il vous donnera plus peut-être que vous ne lui aurez demandé, et peut-être plus prochainement que vous ne l'espérez. Les bons principes ressemblent aux bonnes terres, qui dépassent nos vœux par la richesse de leurs moissons. L'incroyable rapidité des progrès obtenus nous garantit la rapidité de nos progrès futurs. Nous voulons que l'Artiste dramatique vieillisse avec dignité. Tout-à-l'heure, nous parlions des soins que nous nous donnions pour son existence matérielle : ce n'était pas dire assez; car la vie matérielle réagit sur la vie vie morale, et la misère, par ses douleurs et ses désespoirs, égare notre âme vers le mal ; trop souvent la conscience se tait devant l'extrême besoin. Ces réflexions, que nous ne croyons pas indignes de vous être soumises, vous ren-

dront plus chères encore, Messieurs et chers Camarades, l'œuvre pieuse à laquelle vous travaillez avec nous, et dont l'accomplissement mettra dans vos cœurs un de ces plaisirs calmes et purs qui ne craignent pas le repentir.

Liste des Pensionnaires en 1851.

1.	Mme Veuve Meriel, 81 ans	200	»
2.	Mme Veuve Louis, 67 ans	120	»
3.	M. Dugy, 78 ans	120	»
4.	Mme Dauteuil, 67 ans	150	»
5.	Mme Martineau, 72 ans	120	»
6.	Mme Kinar, 74 ans	200	»
7.	Mme Saint-Paul, 69 ans	120	»
8.	Mme Pinçon, 73 ans	200	»
9.	M. Biget, 76 ans	120	»
10.	Mme Chaudier, 78 ans	120	»
11.	Mme Patrat, 69 ans	180	»
12.	Mme Gardin, 71 ans	186	»
13.	Mme Quaisain, 80 ans	120	»
14.	M. Lavigne, à Pau, 70 ans	200	»
15.	M. Reynaud, 74 ans	150	»
16.	M. Chateaubriand, 71 ans	150	»
17.	M. Lucien, à Nantes, 80 ans	120	»
18.	Mme Thierry, 66 ans	200	»
19.	Mme Valliere, 77 ans	186	»
20.	Mme Veuve Fournier, 75 ans	126	»
21.	Mme Périnot, 67 ans	150	»
22.	Mlle Laure Desvignes, 36 ans, frappée de cécité	150	»
23.	Mme Mitonneau, 76 ans	156	»
24.	Mme Solié, à Nevers, 66 ans	200	»
25.	M. Lemaire père, à Rouen, 78 ans	186	»
	A reporter	3,930	»

	Report.	3,930	»
26.	M. Mouturier, à Saint-Denis, 82 ans . . .	186	»
27.	M. Ancelin, à Amiens, 73 ans	120	»
28.	M. Hérault, 73 ans.	150	»
29.	Mme Veuve Berteau, 67 ans	150	»
30.	M. Montois, 72 ans	150	»
31.	M. Faron Lefeuvre, à Dunkerque, 81 ans.	120	»
32.	Mme Briden, à Toulouse, 72 ans	186	»
33.	Mme Debussac, à Pau, 73 ans.	150	»
34.	M. Duvivier, à Avignon, 73 ans	100	»
35.	Mme Duvivier, à Avignon, 70 ans.	100	»
36.	M. Hurteaux, 71 ans.	150	»
37.	Mme Camille, 79 ans.	136	»
38.	Mme Mandelly, 71 ans	180	»
39.	Mme Jaspin, 73 ans.	150	»
40.	M. Froissart, à Besançon, 71 ans	150	»
41.	Mme Cosson, 67 ans	180	»
42.	Mme Lavoye, à Bruxelles, 71 ans.	150	»
43.	Mme Veuve Lefevre, 68 ans.	150	»
44.	Mme Veuve Monbrun, à Dieppe, 74 ans .	126	»
45.	Mme Renaud Ricquier, 67 ans	126	»
46.	Mme Duchaume, à Dijon, 74 ans	126	»
47.	Mme Villeneuve, 70 ans	126	»
48.	Mme Thierry, à Pontoise, 70 ans.	126	»
49.	Mme Berjeau, à Toulouse, 64 ans.	126	»
50.	M. Camiade, 65 ans	300	»
51.	M. Lafargue, hospice de la vieillesse, 87 ans	60	»
52.	M. Godet, hospice de la vieillesse, 78 ans.	60	»
53.	M. Galais, hospice de la vieillesse, 77 ans.	60	»
54.	M. Duranti, hospice de la vieillesse, 63 ans	60	»
55.	M. Bonnissent, hospice de la vieillesse, 68 ans	60	»
56.	Mme Dumont, 62 ans.	186	»
	A reporter	8,130	»

	Report.	8,130	»
57.	M. Poilvé Dionet, 43 ans, frappé de cécité.	186	»
58.	M. Félix Belut, à Sens, 74 ans	186	»
59.	Mme Defitte, à Amiens, 59 ans	186	»
60.	M. Bonnety, à Marseille, 66 ans, frappé de cécité	186	»
61.	M. Thénard, hospice de la vieillesse, 68 ans	120	»
62.	M. Pollin, 73 ans	186	»
63.	M. Maurice Descombes, 71 ans	186	»
64.	Estancelin Sainti, à Bordeaux, 74 ans . .	60	»
65.	M. Valcour, hospice de la vieillesse, 81 ans	186	»
66.	Mme Beck de Morange, 65 ans	186	»
67.	M. Darius, à Rouen, 95 ans	186	»
68.	Mme Caroline Bouche, à La Rochelle 64 ans	186	»
69.	M. Esse, à Lyon, 72 ans.	186	»
70.	Mme Esse, à Lyon, 75 ans.	126	»
71.	Mme Pierson, 64 ans	186	»
72.	M. Signol, 70 ans	300	»
73.	M. Moessard, 70 ans.	300	»
74.	Mme Gillig, 56 ans (infirme)	186	»
75.	M. Lamy, 67 ans	186	»
76.	Mme Célicourt, à Lyon, 80 ans.	186	»
77.	Mme Chapus, à Marseille, 73 ans.	186	»
78.	Mme Latour, 70 ans	186	»
79.	M. Souvray, 76 ans	200	»
80.	M. Milot, hospice de la vieillesse, 69 ans.	60	»
81.	Mme Beaupré, à Lyon, 58 ans	200	»
82.	M. Beguet, à Lyon, 60 ans.	186	»
83.	M. Lefevre Panien, à Gand, 72 ans . . .	186	»
84.	M. Robineau, à Rouen, 70 ans.	186	»
85.	M. Mériel, Toulouse, 64 ans	186	»
86.	M. Saint-Amans, le Hâvre, 58 ans. . . .	186	»
87.	Mme Denuelle Richebourg, Marseille, 71 ans	186	»
	A reporter.	13,774	»

Report.	13,774	»
88. Mme Pifau, 78 ans.	186	»
89. Mme Henri Maurice, à Sarlat, 55 ans. . .	186	»
90. M. Perrin, Nantes, 68 ans	200	»
Total des pensions, Exce 1851. .	14,346	»

Pensions et Entretien d'Orphelins.

Orphelin Lajariette (Letorzec).	250	»
Orpheline Jeanne Laloué	250	»
Orphelin Chol	200	»
Orpheline Raymond Provost.	200	»
Orphelin Guilleman.	120	»
Orphelin Chalbos.	120	»
Ensemble.	1,140	»

Pensionnaires décédés depuis l'origine de la Société.

1. M. Fragneau (Louis), à Toulouse, décédé à 88 ans, jouissant de.	200	»
2. Mme Brunet, décédée à 75 ans.	200	»
3. M. Bignon, décédé à 80 ans.	200	»
4. M. Pougin, décédé à 72 ans.	150	»
5. M. Pieduruissel, décédé à 76 ans	150	»
6. M. Bougnol, décédé à 76 ans	120	»
7. Mme Clairenson, décédée à 95 ans	120	»
8. Mme Duquesnoy, décédée à 72 ans.	60	»
9. M. Masson, décédé à 70 ans.	60	»
10. Mme Martin, décédée à 71 ans.	200	»
11. Mme Cochèze, décédée à 70 ans.	150	»

12.	M. Goulard, dit Dorval, décédé à 84 ans	120	»
13.	Mme Gamas, décédée à 70 ans	120	»
14.	M. Berjaut, dit Jaubert, décédé à 75 ans.	150	»
15.	M. Ramond, décédé à 73 ans.	180	»
16.	M. Thierry, décédé à 71 ans.	120	»
17.	M. Petibon, décédé à 85 ans.	120	»
18.	M. Latruite, dit Valcour, décédé à 87 ans.	120	»
19.	M. Jules Ferrand.	150	»
20.	M. Thierry (Jean-Louis), décédé à 75 ans	150	»
21.	M. Tanquerelle, décédé à 80 ans.	200	»
22.	M. Buée, décédé à 77 ans.	190	»
23.	M. Désessart, décédé à 75 ans.	186	»
24.	M. Armand Rieth, décédé à 72 ans	60	»
25.	M. Stokleit, décédé à 83 ans.	180	»
26.	Mme Gonnet Letort, sœur du général Letort, tué à Waterloo, aide-de-camp de l'Empereur, décédée à 72 ans.	180	»
27.	M. Petit, dit Petigny, décédé à 80 ans.	126	»
28.	M. Bergeronneau, décédé à 76 ans.	200	»
29.	M. Wilson, décédé à 75 ans.	150	»
30.	Mme Emery, décédée à 76 ans.	120	»
31.	M. Beaudoin, décédé à 80 ans.	150	»
32.	Mme Veuve Berjaut, décédée à 71 ans.	126	»

COMITÉS SUCCESSIFS

DEPUIS LA FONDATION (ANNÉE 1840).

N° 1. **Comité nommé à l'assemblée générale**

DU 26 AVRIL 1840.

M. le Baron TAYLOR, Commandeur de la Légion-d'Honneur, Fondateur, *Président*.

MM. Samson, Singier, Regnier, Daligé de Fontenay, Albert, Raucourt, Bocage, Leménil, — Premier Comité maintenu par acclamation.

Duprez,	Ch. Potier,	Lockroy,
Lepeintre aîné,	Tisserant,	Henri Deshayes,
Delaistre,	Chollet,	Gautier,
Dérivis,	Dubourjal,	Guyon.

Composition du Bureau.

M. le Baron TAYLOR, Commandeur de la Légion-d'Honneur, Fondateur, *Président*.

Samson, Singier, Lockroy, — *Vice-Présidents*.

Regnier, Albert, D. de Fontenay, Ch. Potier, — *Secrétaires*.

Delaistre, *Archiviste*.

N° 2. **Comité.—Exercice 1841.**

M. le Baron **Taylor**, Commandeur de la Légion-d'Honneur, Fondateur, *Président*.

Samson, Singier, D. de Fontenay, } *Vice-Présidents.*
Delaistre, *Archiviste.*

Albert, Ch. Potier, Dubourjal, Henri Deshayes } *Secrétaires.*

Regnier,	Lepeintre aîné,	Gautier,
Duprez,	Raucourt,	Guyon,
Derivis,	Tisserant,	Chéri-Louis,
Bocage,	Leménil,	Moëssard.

N° 3. **Comité.—Exercice 1842.**

M. le Baron **Taylor**, Commandeur de la Légion-d'Honneur, Fondateur, *Président*.

Singier, Samson, D. de Fontenay, } *Vice-Présidents.*

Dubourjal, Albert, Ch. Potier, Delaistre, } *Secrétaires.*

Henri Deshayes,	Tisserant,	Leménil,
Bocage,	Marty, ✻	Guyon,
Bouffé,	Lepeintre,	Moëssard,
Duprez,	Raucourt,	Chéri-Louis,
		Gautier

N° 4. **Comité.—Exercice 1843.**

M. le Baron **Taylor**, Commandeur de la Légion-d'Honneur, Fondateur, *Président*.

Singier, Samson, D. de Fontenay, } *Vice-Présidents.*
Leménil, *Archiviste.*

Dubourjal, Albert, A. Baucheron Ch. Potier. } *Secrétaires.*

Henri Deshayes,	Tisserant,	Moëssard,
Bocage,	Marty, ✻	Chéri-Louis,
Bouffé,	Raucourt,	Gautier,
Duprez,	Guyon,	Joly-Volnys.

N° 5. **Comité.—Exercice 1844.**

M. le Baron TAYLOR, Commandeur de la Légion-d'Honneur, Fondateur, *Président*.

Singier, Samson, D. de Fontenay,	*Vice-Présidents.*	Dubourjal, Albert, Tisserant, Volnys,	*Secrétaires.*

Leménil, *Archiviste.*

Duprez,	Ch. Potier,	Bouffé,
Bocage,	Chéri-Louis,	Guyon,
Raucourt,	Marty, ✻	Moëssard,
Gautier,	Henri Deshayes,	Lhérie.

N° 6. **Comité.—Exercice 1845.**

M. le Baron TAYLOR, Commandeur de la Légion-d'Honneur, Fondateur, *Président*.

Singier, Samson, D. de Fontenay.	*Vice-Présidents.*	Dubourjal, Albert, Amant, Joly-Volnys.	*Secrétaires.*

Leménil, *Archiviste.*

Duprez,	Ch. Potier,	Tisserant,
Bocage,	Moëssard,	Chéri (Louis),
Raucourt,	Marty, ✻	Bouffé,
Gautier,	Henri Deshayes,	Guyon.

N° 7. **Comité.—Exercice 1846.**

M. le Baron TAYLOR, Commandeur de la Légion d'Honneur, Fondateur, *Président*.

Samson, Singier, D. de Fontenay,	*Vice-Présidents.*	Dubourjal, Albert, Amant-Marguet, Joly-Volnys.	*Secrétaires.*

Leménil, *Archiviste.*

Marty, ✻	Bouffé	Gautier,
Henri Deshayes,	Moëssard,	Dumoulin,
Duprez,	Lepeintre aîné,	Marly-St-Mar,
Raucourt,	Provost,	Vizentini,
Ch. Potier,	St-Ernest,	Dobigny-Derval.
Chéri Louis,	Armand Villot.	

N° 8. **Comité.—Exercice 1847.**

M. le Baron Taylor, Commandeur de la Légion-d'Honneur, Membre de l'Institut, Fondateur, ***Président.***

Samson, Singier et Marty, ✻ D. de Fontenay, *Vice-Présidents.*

Dubourjal, Albert, Amant-Marguet, Armand Villot, *Secrét.*

Leménil, *Archiviste.*

Marty, ✻
Henri Deshayes,
Duprez,
Gautier,
Joly-Volnys,
Raucourt.
Chéri-Louis,
Bouffé,
Moëssard,
Provost,
Dobigny-Derval,
Marly-St-Mar.
Vizentini,
Lepeintre,
Dumoulin,
Canaplel,
Montdidier,

N° 9. **Comité.—Exercice 1848.**

M. le Baron Taylor, Commandeur de la Légion-d'Honneur, Membre de l'Institut, Fondateur, ***Président.***

Samson, D. de Fontenay, Bouffé, *Vice-Présidents.*

Albert, Dubourjal, Amant-Marguet, Armand Villot, *Secrétaires.*

Leménil, *Archiviste.*

Duprez,
Gautier,
Henri Deshayes,
Chéri-Louis,
Moëssard,
Marty, ✻
Joly-Volnys,
Provost,
Lepeintre,
Dumoulin,
Marly-St-Mar,
Dobigny-Derval.
Montdidier,
Bignon,
Berthier,
Fleury-Jemma,
Geoffroy,

N° 10. **Comité.—Exercice 1849.**

M. le Baron Taylor, Commandeur de la Légion-d'Honnéur, Membre de l'Institut, Fondateur, ***Président.***

Samson, D. de Fontenay, Dobigny-Derval, *Vice-Présidents.*

Albert, Dubourjal, Amant-Marguet, Armand Villot, *Secrétaires.*

Leménil, *Archiviste.*

MM. Bouffé, Gautier, Marty, ✻ Henri Deshayes, Joly-Volnys, Provost, Lepeintre, Marly-St-Mar, Dumoulin, Montdidier, Bignon, Moëssard. Garnier-Berthier, Fleury-Jemma, Geoffroy, Duprez, Chéri,

N° 11. **Comité.—Exercice 1850.**

M. le Baron TAYLOR, Commandeur de la Légion-d'Honneur, Membre de l'Institut, Fondateur, ***Président.***

Samson, Dal. de Fontenay Dobigny-Derval. } *Vice-Présidents.*

Albert, Armand Villot, Amant-Marguet, Dubourjal, } *Secrétaires.*

Lepeintre aîné, Dumoulin, Marly-St-Mar, Joly-Volnys, Provost, Dupuis, ✻ Bignon, Garnier-Berthier, Fleury-Jemma, Geoffroy, Ambroise, Duprez. Chéri-Louis, Marty, ✻ Bouffé, Roger, Mocker. Gautier.

N° 12. **Comité.—Exercice 1851.**

M. le Baron TAYLOR, Commandeur de la Légion-d'Honneur, Membre de l'Institut, Fondateur, ***Président.***

Samson, Dal. de Fontenay Dobigny-Derval, } *Vice-Présidents.*

Amant-Marguet, *Archiviste.*

Albert, Armand Villot Daudel, Joly-Volnys, } *Secrétaires.*

Provost, Dupuis ✻ Bignon, Garnier-Berthier, Fleury-Jemma, Geoffroy, Ambroise, Dubourjal, Duprez, Chéri-Louis, Marty, ✻ Bouffé, Roger, Mocker, Gautier, Marly-St-Mar, Esliard-Surville.

Commission des Comptes :

MM. Fontenay, Derval, St-Mar, Berther, Ambroise.

Agents Trésoriers:

MM. Bolle-Lasalle et Alexis Thuillier, rue de Bondy, 68.

Agent de Change:

M. Goubie, rue Taitbout, 13.

Comité Consultatif:

Ch. Dupin, Victor Hugo,	Membres de l'Assemblée législative.
Vivien,	Membre du Conseil-d'État.
Edouard Monnais,	Commissaire du Gouvernement près les Théâtres lyriques et le Conservatoire.

Conseil Judiciaire:

Planchat, Notaire,		8,	boulevart St-Denis.
Ramond de la Croisette, Avoué de 1re Inst.,		4,	rue Boucher.
Archambault Guyot,	Id	10,	rue de la Monnaie.
Metais, Avoué à la Cour d'Appel,		2,	Cité Bergère.
Nouguier, Avocat à la Cour de Cassation,		40,	rue de l'Université.
Boinvilliers, Avocat à la Cour d'Appel,		301,	rue St-Honoré.
Chaix-d'Est-Ange,	Id.		boul. Poissonnière.
Caignet,	Id.	3,	rue de Choiseul.
Syrot,	Id.	32,	rue Mazarine.
Louis Nouguier,	Id.	10,	rue de Rivoli.
Etienne Blanc,	Id.	13,	rue Rougemont.
Lan, Agréé au Tribunal de Commerce,		6,	rue de Hanovre.

Conseil Médical:

MM. les Docteurs:

Lallemand, Mbre de l'Inst.,	6,	rue de Seine.
Labarraque,	8,	boulevart Saint-Denis.
Ch. Simon,	102,	faubourg Saint-Honoré.
Vinchon,	11,	rue de Jouy.
Renaud,	29,	rue Bourbon-Villeneuve.

MM. les Docteurs.

Carrier,	12, rue St-Roch.
Favrot,	33, rue Fontaine-Molière.
Bourdonnais,	33, rue de l'Arbre-Sec.
Gonderet, occuliste,	392, rue Saint-Honoré.
Bordes,	3, rue des Tournelles.
Rousset,	11, quai Bourbon.
Tesseran,	11, rue Thibautodé.
Devaux,	10, rue des Prouvaires.
Hyllarete,	5, rue du Pont-de-Lodi.
Chammartin,	18, rue du Four-St-Honoré.
Carpentier-Méricourt,	7, rue des Orties-St-Honoré.
Yvan,	3, rue Coq-Héron.
Ch. Masson,	3, rue des Beaux-Arts.
Colombe,	25, rue de l'Odéon.
Robert,	41, rue Beauregard.

Pharmaciens:

MM.

Stanislas Martin,	12, rue des Jeûneurs.
Carrié,	32, rue de Bondy.
Dubart,	11 bis, rue Vendôme.
Durozier,	18, rue des Francs-Bourgeois.
Gruyère,	31, rue Grange-aux-Belles.

TABLE DES MATIÈRES.



